

Rapport travail et Cohésion sociale

Sommaire

Préface	7
Introduction	7
1. Le marché du travail	9
Annexes 1-3	37
2. Marché du Travail et Cohésion Sociale	42
Références	95
Annexes 4-15	98

Rapport travail et Cohésion sociale

Table des matières

Préface	7
Introduction	7
1. Le marché du travail	9
1.1 Le travail, principale instance d'intégration sociale	9
1.1.1 Définitions et principaux rappels méthodologiques	9
Enquête sur les Forces de Travail	9
Taux d'activité	9
Taux d'emploi	9
1.1.2 Participation à la vie économique et sociale: Faits stylisés	10
1.1.2.1 Taux d'emploi et d'activité selon l'âge, le sexe et la nationalité	10
1.1.2.2 Prévisions à moyen terme des taux d'emploi	12
1.1.2.3 Comparaison internationale	14
1.1.2.4 Analyse statistique: déterminants de la participation à la vie professionnelle	15
1.1.2.4.1 Les 15 ans et plus	15
1.1.2.4.2 Les femmes âgées entre 30 et 49 ans	17
1.1.2.4.3 Les hommes âgés entre 55 et 64 ans	19
1.1.2.4.4 Les jeunes âgés entre 15 et 24 ans	20
1.1.3 Caractéristiques de l'emploi	21
1.1.3.1 Faits stylisés	21
1.1.3.1.1 Permanence de l'emploi	21
1.1.3.1.2 Travail intérimaire	22
1.1.3.1.3 Temps de travail	23
1.1.3.1.4 Niveau d'instruction et formation continue	24
1.1.3.2 Analyse statistique	28
1.2 Le chômage, facteur d'exclusion sociale	29
1.2.1 Définitions et principaux rappels méthodologiques	29
1.2.2 Faits stylisés	30
1.2.2.1 Taux de chômage par âge, sexe, nationalité et niveau d'instruction	30
1.2.2.2 Chômage de longue durée	31
1.2.2.3 Comparaison internationale	32
1.2.3 Analyse statistique du chômage	33
1.2.3.1 Déterminants socio-démographiques du chômage: analyse transversale	33
ANNEXES	37
Annexe 1 : Régression logistique binaire	37
Annexe 2: Exemple de calcul de probabilité	39
Annexe 3 : Exemple de calcul de probabilité	41
2. Marché du Travail et Cohésion Sociale	42
2.0 Faits stylisés et méthodologie	42
2.1 La Cohésion Sociale: quelques éléments de cadrage	43
2.1.1 Définitions	43
2.1.2 Sources statistiques	44
2.2 Mesurer la pauvreté	45
2.2.1 L'approche communautaire	46
2.2.2 Limites de l'évaluation de la pauvreté	48
2.2.2.1 La grande pauvreté au Luxembourg	48
2.2.2.2 Le choix d'un étalon de référence ou le choix du seuil de pauvreté	49
2.2.3 Aspects socio-démographiques de la pauvreté	51
2.2.3.1 Taux de pauvreté par type de ménages	51
2.2.3.2 La gravité de la pauvreté	52
2.2.3.3 La pauvreté et le patrimoine	54
2.2.3.4. Taux de pauvreté par genre après transferts sociaux	55
2.2.4 Le travail protège de la pauvreté ...	58
2.2.4.1 Taux de pauvreté selon l'activité et le genre	58
Le constat est le même pour 2001 où avoir un emploi divise par deux le niveau de la pauvreté.	59

2.2.4.2 Taux de pauvreté selon l'intensité au travail du ménage	59
2.2.5 Le travail protège de la pauvreté ... mais ne l'empêche pas	61
2.2.5.0 Faits stylisés	61
2.2.5.1 Définitions et méthodologie	61
2.2.5.2 Pauvreté des travailleurs selon l'âge, le genre, le statut, le niveau d'éducation et le type de contrat	62
2.3. Niveau de vie, pauvreté et exclusion sociale: comparaison internationale	72
2.4 Dynamique de la pauvreté et de la déprivation	77
2.4.1 Description du modèle	77
2.4.2 Les résultats : Profils de pauvreté persistante et de déprivation persistante	78
2.4.3. Facteurs explicatifs de la pauvreté persistante et de la déprivation persistante	80
2.4.4. Facteurs explicatifs des deux profils de persistances combinées de pauvreté et de déprivation	82
2.5 Aspects particuliers de la pauvreté	84
2.5.1 Les bénéficiaires de minima sociaux	84
2.5.1.1 Le revenu minimum garanti (RMG)	84
2.5.1.2 Le salaire social minimum (SSM)	85
2.5.2 La pauvreté des enfants	86
2.5.3 La pauvreté comme arbitrage entre inégalité et croissance	91
Les résultats	92
Références	95
ANNEXES	98
Annexe 4: La cohésion sociale: définition sans consensus	98
Annexe 5: Liste des indicateurs de pauvreté subjective et de pauvreté en termes de conditions d'existence	99
Annexe 6: Les données – Arbitrage entre inégalité et croissance	102
Annexe 7: Dynamique de la pauvreté – Les données	103
Annexe 8: ONU : Convention relative aux Droits de l'Enfant	104
Annexe 9: Les données sur la pauvreté des enfants	105
Annexe 10 : Les échelles d'équivalence	105
Annexe 11 : Mesurer la pauvreté des enfants	106
Annexe 12 : Indicateur de Gini (1912)*	107
Annexe 13 : Liste des variables de l'enquête EU-SILC	108
Annexe 14 : Évolution du taux de risque de pauvreté	111
Annexe 15 : Évolution du taux de pauvreté des travailleurs	112

Liste des tableaux

Tableau 1: Taux d'emploi 15-64 ans (en%)	10
Tableau 2: Taux d'emploi 15-24 ans (en%)	10
Tableau 3: Taux d'emploi 55-64 ans (en%)	11
Tableau 4: Taux d'activité 15-64 ans (en%)	11
Tableau 5: Taux d'activité 15-24 ans (en%)	11
Tableau 6: Taux d'activité 55-64 ans (en%)	11
Tableau 7: Taux d'emploi féminins selon le nombre d'enfants de moins de 12 ans dans le ménage	12
Tableau 8: Projection des taux d'emploi	13
Tableau 9: Taux d'emploi 15 à 64 ans (en%)	14
Tableau 10: Taux d'emploi 15 à 24 ans (en%)	14
Tableau 11: Taux d'emploi 55 à 64 ans (en%)	15
Tableau 12: Régression logistique : Exercice d'une profession des 15 ans et plus	16
Tableau 13: Régression logistique: Exercice d'une profession des femmes âgées entre 30 et 49 ans	18
Tableau 14: Régression logistique: Exercice d'une profession des hommes âgés entre 55 et 64 ans	20
Tableau 15: Régression logistique : Exercice d'une profession : jeunes âgés entre 15 et 24 ans	21
Tableau 16: Contrats à durée déterminée (moyenne 2001 – 2004)	21
Tableau 17: Évolution des contrats à durée déterminée	22
Tableau 18: Travail intérimaire (à la fin du mois)	23
Tableau 19: Horaires de travail atypiques (moyenne 2001-2004)	23
Tableau 20: Salariés ayant effectué des heures supplémentaires par profession et secteur d'activité	24
Tableau 21: Emploi à temps partiel en pourcentage de l'emploi total	24
Tableau 22: Population totale – Situation par rapport à la vie économique	25
Tableau 23: Situation par rapport à la vie économique (Nationaux)	25
Tableau 24: Situation par rapport à la vie économique (Étrangers)	26

Tableau 25: Situation par rapport à la vie économique (Hommes)	26
Tableau 26: Situation par rapport à la vie économique (Femmes)	27
Tableau 27: Personnes ayant poursuivi une formation selon leurs caractéristiques socio-démographiques – Comparaison avec emploi total	27
Tableau 28: Régression logistique : Travail à temps partiel des femmes âgées entre 30 et 64 ans	28
Tableau 29: Évolution du chômage inscrit (moyenne des 12 mois de l'année)	30
Tableau 30: Chômage et demandes d'emploi non satisfaites	30
Tableau 31: Taux de chômage au sens du BIT, par sexe, âge, nationalité et durée de recherche	31
Tableau 32: Répartition des chômeurs par âge et durée d'inscription (Situation en mai 2005)	31
Tableau 33: Chômage de longue durée en pourcentage du chômage total	31
Tableau 34: Taux de chômage par sexe dans les Etats membres de l'UE15	32
Tableau 35: Chômage de longue durée des 15 à 64 ans en pourcentage du chômage total par sexe dans les Etats membres de l'UE15	32
Tableau 36: Régression logistique : Chômage des personnes actives âgées entre 15 et 74 ans	34
Tableau 37: Régression logistique : Inscription à l'ADEM des chômeurs au sens du BIT	35
Tableau 38: Régression logistique : Inscription à l'ADEM des jeunes chômeurs (15-24 ans) au sens du BIT	36
Tableau 39: Régression logistique: Exercice d'une profession des 15 ans et plus	39
Tableau 40: Régression logistique: Inscription à l'ADEM des chômeurs au sens du BIT	40
Tableau 41: Régression logistique: Probabilité des chômeurs au sens du BIT d'être inscrits à l'ADEM	41
Tableau 42: Répartition des taux de pauvreté des 17 ans et plus selon leur statut en 2001	62
Tableau 43: Répartition des taux de pauvreté par genre des 17 ans et plus selon leur statut en 2001	62
Tableau 44: Distribution du revenu dans la « Grande Région » (4 ^e vague LIS)	76
Tableau 45: Synoptique des principaux indicateurs de pauvreté monétaire et d'inégalité dans l'UE15	76
Tableau 46: Profils de pauvreté à taux de pauvreté fixé en 1994 (70% du revenu médian équivalent)	78
Tableau 47: Profils de déprivation à taux de pauvreté fixé en 1994 (70% du revenu médian équivalent)	79
Tableau 48: Coefficients logit ordonnés pour les déterminants des profils de pauvreté et de déprivation	81
Tableau 49: Répartition par pays de la combinaison des deux variables de persistance de pauvreté et de déprivation	82
Tableau 50: Régression logistique multinomiale des déterminants de la variable combinée : pauvreté persistante avec déprivation persistante.	83
Tableau 51: Répartition des communautés domestiques bénéficiaires du RMG du FNS selon le nombre d'enfants (décembre 2003)	84
Tableau 52: Salaires minima en Europe (janvier 2005)	85
Tableau 53: Taux de pauvreté des enfants en 2000	87
Tableau 54: Indicateurs d'inégalité, d'élasticité de croissance et d'arbitrage (seuil : 50% médiane)	92

Liste des graphiques

Graphique 1: Effet de l'âge sur l'exercice d'une profession	15
Graphique 2: Femmes 30 à 49 ans: effet de l'âge sur l'exercice d'une profession	17
Graphique 3: Hommes 55 à 64 ans: effet de l'âge sur l'exercice d'une profession	19
Graphique 4: Jeunes 15 à 24 ans: effet de l'âge sur l'exercice d'une profession	20
Graphique 5: Évolution de l'emploi salarié intérieur et du travail intérimaire	22
Graphique 6: Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté au Luxembourg en 2003 [niveau individuel]	49
Graphique 7: Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté au Luxembourg en 2001 [niveau individuel]	50
Graphique 8: Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu équivalent adulte médian) [niveau individuel rapporté au niveau du ménage]	51
Graphique 9: Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu équivalent adulte médian) [niveau individuel rapporté au niveau du ménage]	52
Graphique 10: Écart médian relatif du taux de risque de pauvreté au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)	53
Graphique 11: Écart médian relatif du taux de risque de pauvreté au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)	53
Graphique 12: Taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)	54
Graphique 13: Taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)	55
Graphique 14: Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux (pensions incluses) par genre au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).	56

Graphique 15: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux par genre au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)	56
Graphique 16: Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux par genre au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).	57
Graphique 17: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux par genre au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)	57
Graphique 18: Taux de risque de pauvreté selon l'activité la plus fréquente et le genre au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian) [niveau individuel]	58
Graphique 19: Taux de risque de pauvreté selon l'activité la plus fréquente et le genre au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian) [niveau individuel]	59
Graphique 20: Taux de risque de pauvreté selon l'intensité au travail du ménage au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian) [niveau individuel rapporté au ménage]	59
Graphique 21: Taux de risque de pauvreté selon l'intensité au travail du ménage au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian) [niveau individuel rapporté au ménage]	60
Graphique 22: Incidence du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité la plus fréquente dans l'UE15 en 2001 (en%)	63
Graphique 23: Incidence du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité la plus fréquente dans l'UE15 et Luxembourg en 2001 (en%)	64
Graphique 24: Répartition du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité la plus fréquente dans l'UE en 2001 (en%) [niveau individuel rapporté au niveau de la population]	64
Graphique 25: Répartition du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité la plus fréquente au Luxembourg en 2001 (en%) [niveau individuel rapporté au niveau de la population]	65
Graphique 26: Pauvreté des travailleurs selon le genre – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)	65
Graphique 27: Pauvreté des travailleurs selon le genre au Luxembourg en 2003 (en%)	66
Graphique 28: Pauvreté des travailleurs selon le niveau d'éducation – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)	66
Graphique 29: Pauvreté des travailleurs selon le niveau d'éducation – Luxembourg en 2003 (en%)	67
Graphique 30: Pauvreté des travailleurs selon le type de contrat – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)	67
Graphique 31: Pauvreté des travailleurs selon le type de contrat – Luxembourg en 2003 (en%)	68
Graphique 32: Pauvreté des travailleurs selon l'âge – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)	68
Graphique 33: Pauvreté des travailleurs selon le statut d'activité – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)	69
Graphique 34: Pauvreté des travailleurs selon le statut d'activité – Luxembourg en 2003 (en%)	70
Graphique 35: Pauvreté des travailleurs selon les caractéristiques du ménage – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)	70
Graphique 36: Pauvreté des travailleurs et de la population totale – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)	71
Graphique 37: Pauvreté des travailleurs et de la population totale – Luxembourg en 2003 (en%)	71
Graphique 38: Seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) pour un ménage comprenant deux adultes et deux enfants en 2001 (en SPA)	72
Graphique 39: Taux de risque de pauvreté en 2001 avant tout transfert social (haut), après versement des pensions (milieu) et après l'ensemble des transferts sociaux (bas) (en%)	73
Graphique 40: Taux de risque de pauvreté en 2003 avant tout transfert social (haut), après versement des pensions (milieu) et après l'ensemble des transferts sociaux (bas) pour le Luxembourg (en%)	74
Graphique 41: Distance entre revenus faibles et élevés (données LIS)	75
Graphique 42: Inégalité des revenus et taux de risque de pauvreté	75
Graphique 43: Profils de pauvreté (70% du revenu médian équivalent)	78
Graphique 44: Profils de déprivation (70% du revenu médian équivalent)	79
Graphique 45: Proportion des ménages de deux adultes avec un ou plusieurs enfants (%)	86
Graphique 46: Taux de pauvreté des enfants en %	88
Graphique 47: Changement des taux de pauvreté des enfants entre début des années 1990 et 2000	89
Graphique 48: Changement des taux de pauvreté selon un seuil de pauvreté « anti-retour »	89
Graphique 49: Transferts sociaux liés à la sécurité économique des familles	90
Graphique 50: Évolution du taux de pauvreté au Luxembourg de 1995 à 2001 [enquête ECHP] et 2003 [enquête EU-SILC] (niveau individuel)	111
Graphique 51: Évolution du taux de pauvreté des travailleurs au Luxembourg et dans l'UE-15 de 1997 à 2001 [enquête ECHP] (niveau individuel)	112

Introduction

Le concept de travail a fortement évolué au cours du temps pour devenir aujourd'hui une notion centrale de la société. Le terme travail vient du latin *tripalium* qui désigne un instrument de contention des animaux constitué de trois pieux devenu instrument de torture. Son étymologie fait donc référence au caractère pénible et assujéti du travail. Si le travail au sens large représente la peine qu'on se donne pour faire ou exécuter une chose (activité productive), dans notre société moderne il fait principalement appel à une activité rémunérée, à un emploi. La détérioration de la situation de l'emploi au cours des vingt dernières années en Europe met donc la notion de travail et le rôle de l'emploi au centre des débats. Le travail fait l'objet de nombreuses réflexions comme en témoigne une multitude d'essais¹ qui nourrissent également les analyses des auteurs du présent rapport.

Emploi et lien social

Comme le relève la philosophe Dominique Méda (1995), qui s'est interrogée sur la centralité du travail dans la société moderne « Le travail est à la fois l'essence de l'homme en même temps que sa condition ». Le travail assure des revenus qui permettent à l'individu d'accéder à la formation, à la protection sociale, aux loisirs... et de participer à la société de consommation. Le travail, parce qu'il permet d'acquérir un statut social et d'accéder à des droits et garanties sociales, est donc au centre du lien social; il est devenu le principal pilier de l'intégration sociale. L'Etat providence, par l'effort considérable de redistribution et la fourniture de services publics gratuits, préserve la cohésion sociale et réduit les inégalités. Les politiques communautaires, depuis l'adoption des Traités de Maastricht et d'Amsterdam, ont largement façonné les politiques de l'emploi et les politiques sociales des Etats membres. Cette convergence des politiques s'est effectuée directement – grâce à l'harmonisation du droit – ou indirectement par le truchement de la coordination des politiques macro et micro économiques.

L'Union européenne a commencé à modifier son approche de la politique sociale: affirmation de l'emploi, non plus seulement comme un résultat de la politique économique, mais comme un objectif; attention accrue aux politiques sociales en tant qu'investissement (et non seulement en tant que coût) et au rôle productif de la politique sociale dans le cadre d'un cercle vertueux

combinant flexibilité et sécurité de l'emploi, adaptabilité et employabilité.²

Le 23 mars 2005, le Conseil européen a, sous la présidence luxembourgeoise, relancé la « Stratégie de Lisbonne ». Cette démarche concertée vise à mettre la croissance et l'emploi au service de la cohésion sociale.

L'emploi étant devenu la forme dominante de la socialisation de l'individu, la condition de son autonomie et la base de son identité, le présent rapport aborde le travail dans la première partie et la cohésion sociale dans la seconde en tentant de faire ressortir les relations étroites entre ces deux volets.

Le plein emploi hors de portée ?

Au Luxembourg, le chômage a commencé à accélérer atteignant des taux inconnus jusque là, même s'ils sont relativement faibles dans la comparaison européenne. Mais les sources de données, qu'elles soient administratives ou tirées d'enquêtes, révèlent des aspects différents, souvent complémentaires, du sous-emploi des ressources humaines. Ainsi, les enquêtes sur les forces de travail (EFT) montrent qu'en 2004, 42% des demandeurs d'emploi ne sont pas inscrits à l'administration de l'emploi (ADEM) et que les modalités de recherche d'emploi varient selon les caractéristiques des personnes concernées.

Pour appréhender le plein emploi, les statisticiens ont développé un indicateur intéressant – le taux d'emploi – qui mesure les personnes ayant un emploi par rapport à la population en âge de travailler. Cet indicateur, qui renseigne sur le degré d'utilisation de la main-d'œuvre dans une économie, a été choisi comme objectif quantitatif de la Stratégie de Lisbonne. Au Luxembourg, le taux d'emploi atteint environ 62% en 2004, loin derrière le seuil des 70% prévu par la politique communautaire. Les simulations, exposées dans ce cahier, montrent que le taux d'emploi ne devrait pas augmenter significativement au cours des prochaines années. De plus, quand bien même il serait possible de mobiliser, parmi la population en âge de travailler, les personnes « oisives », cette armée de réserve ne serait guère suffisante pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre. Le Luxembourg devra continuer à faire appel aux immigrés et aux frontaliers. Le plein emploi, mesuré par le taux d'emploi, est hors de portée.

¹ A titre d'exemple, parmi le florilège voir : Robert Castel, Jean Boissonat, André Gorz, Jean-Louis Laville, Dominique Méda, Bernard Perret, Jacques Robin, Jeremy Rifkin, Dominique Schnapper (* c.f. références, page 96).

² Source : Rapport du groupe de haut niveau sur l'avenir de la politique sociale dans une Union européenne élargie.

La cohésion sociale préservée

Dans un contexte de forte croissance économique, l'absence d'un chômage de masse que connaissent nos pays voisins et la forte redistribution qu'opère l'Etat providence ont permis de préserver la cohésion sociale, mesurée par le taux de risque de pauvreté. En effet, la proportion de ménages ayant un revenu disponible net inférieur à 60% de la médiane en 2004 s'élève à 11%, un taux très proche de celui de 2003. Ce sont sans surprise les ménages qui disposent d'un emploi qui sont le mieux lotis, confirmant son rôle d'antidote à la précarité. Il apparaît pourtant qu'il y a des ménages qui travaillent sans gagner suffisamment pour s'en sortir. Ces « working poors », qui n'atteignent pas le seuil de risque de pauvreté méritent une attention particulière. Le rapport montre aussi que l'état de pauvreté n'est pas nécessairement persistant et que sur la période d'observation, un tiers des ménages classés pauvres arrivent à remonter la pente. La pauvreté peut donc être un état transitoire. Cela suggère qu'il faut préserver le bon fonctionnement de « l'ascenseur social » et qu'il faut focaliser les politiques sociales sur les deux tiers des ménages qui cumulent chroniquement des désavantages.

Finalement, le rapport met à jour une dimension oubliée: celle du mécanisme de percolation de l'économie vers le social. En effet, la croissance des revenus des ménages permet, dans un contexte institutionnel particulier, de réduire l'écart de pauvreté. L'étude montre que dans le cas du Luxembourg la croissance des revenus des ménages a puissamment contribué à la réduction des inégalités et qu'une progression plus modérée de ces derniers appellerait donc des politiques sociales plus ciblées.

EFT et EU-SILC

Les deux principales sources utilisées sont l'enquête sur les forces de travail (EFT) menée par le Statec auprès de quelques 8 500 ménages privés et la base de données communautaire « European Union Survey on Income and Living Conditions (EU-SILC) », enquête sur le revenu et les conditions de vie menée auprès de 3. 500 ménages au Luxembourg.

Enfin, la cohésion sociale ne peut se réduire à la liste des indicateurs monétaires, aussi sophistiqués soient-ils. Il faudra appréhender la pauvreté en termes non monétaires ou en termes de perception qu'ont les citoyens de leurs conditions de vie.

S. ALLEGREZZA
A. FRISING
A. HAAG
J. LANGERS

1. Le marché du travail*

1.1 Le travail, principale instance d'intégration sociale

Le travail a été et demeure une valeur primordiale de reconnaissance sociale. Il a joué un rôle intégrateur pour les femmes et les immigrés, il est source de revenus conditionnant l'accès au logement, aux loisirs et à la culture et génère l'identité sociale et le sentiment d'appartenance à travers les liens sociaux noués grâce

aux relations professionnelles, aux adhésions syndicales etc. En 2004, selon l'enquête sur les forces de travail, que 5% des salariés travailleraient habituellement à domicile, ce qui confirme l'importance de l'aspect collectif du travail.

1.1.1 Définitions et principaux rappels méthodologiques

Dans le chapitre qui suit, le lecteur rencontrera les indicateurs traditionnels du marché du travail dont les sources, définitions et rappels méthodologiques sont appelés ci-dessous.

Enquête sur les Forces de Travail

La plupart des indicateurs de la présente section sont issus de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) menée auprès de quelque 8 500 ménages privés. Bien qu'elle soit très riche en informations sur les résidents au Grand-Duché de Luxembourg, ses résultats comportent une certaine marge d'erreur. Cette erreur d'échantillonnage est d'autant plus grande que les effectifs en jeu sont faibles. Au Luxembourg, où la taille de l'échantillon est relativement réduite en comparaison avec d'autres pays (même si le taux de sondage est plutôt élevé), cette marge d'erreur peut devenir très importante dès que l'on procède à une ventilation plus fine des résultats.

Pour l'analyse du marché du travail luxembourgeois, ces enquêtes ont un autre désavantage à savoir le fait que les frontaliers, qui représentent aujourd'hui pas loin de 40% de l'emploi salarié, ne sont pas couverts. Pour les différents taux d'emploi, cela ne présente pas d'inconvénient en soi, puisqu'ils se rapportent par définition aux résidents. Mais si ces taux doivent fournir une indication sur l'offre de travail au Luxembourg, la non prise en compte des frontaliers ne peut que donner une image incomplète de la situation.

Notons également qu'à partir de 2003 l'enquête EFT ne se rapporte plus sur une seule semaine de référence au printemps mais à toute l'année. Comme cette semaine unique de référence se situait généralement fin avril, début mai, où la participation à la vie professionnelle était particulièrement élevée, l'ancienne méthodologie avait le désavantage de surévaluer l'emploi.

Taux d'activité

Pour un groupe d'âges donné, le taux d'activité est la proportion de la population active (population ayant un emploi + chômeurs) dans la population du même groupe d'âges.

Taux d'emploi

Pour un groupe d'âges donné, le taux d'emploi s'obtient en divisant le nombre de personnes ayant un emploi par l'effectif total du groupe.

Le choix de fixer la limite d'âge inférieure à 15 ans est contestable, dans la mesure où un pays qui a des taux de scolarisation élevés (et donc des taux d'emploi assez bas) entre 15 et 19 ans se trouve pénalisé par rapport à des pays où à ces âges, la fréquentation scolaire est beaucoup plus faible. Si la borne supérieure est à 64 ans, c'est bien pour pouvoir mettre en évidence l'effet négatif sur le taux d'emploi global de départs à la retraite jugés prématurés. C'est notamment pour cette raison qu'un taux d'emploi portant uniquement sur les 55 à 64 ans est calculé.

Rappelons que les objectifs de Lisbonne prévoient :

- un taux d'emploi global (entre 15 et 64 ans) de 67% en 2005 et de 70% en 2010;
- un taux d'emploi des femmes (entre 15 et 64 ans) de 57% en 2005 et de 60% en 2010 ;
- un taux d'emploi des travailleurs âgés (55 à 64 ans) de 50% en 2010.

* Réalisée par Armande FRISING et Jean LANGERS, STATEC

1.1.2 Participation à la vie économique et sociale: Faits stylisés

Sur le marché du travail, il existe à côté des personnes pourvues d'un emploi, celles sans emploi mais susceptibles de se faire embaucher. Parmi ces dernières, on trouve, tout d'abord les chômeurs auxquels la prochaine section sera consacrée. Mais le réservoir de main-d'œuvre s'étend au-delà de la seule population active. Certains inactifs qui ne recherchent pas un travail seraient, sous certaines conditions, prêts à entrer sur le marché de travail. Pour le moment, ils en sont empêchés par les problèmes tenant à la garde d'enfants, aux horaires de travail, etc. En se basant, sur les résultats des enquêtes sur les forces de travail, on arrive à une réserve de quelque 4 500 personnes. L'addition des chômeurs et des inactifs n'excluant pas de se présenter sur le marché du travail donne un total compris entre 14 000 et 15 000 correspondant à quelque 7% de l'emploi résident total. L'intégration de ces personnes dans la vie professionnelle aboutirait, pour 2004, à un taux d'emploi global de l'ordre de 68.6 % à comparer au taux effectivement enregistré qui s'élève à 61.6%.

Une autre façon d'estimer la main-d'œuvre potentielle supplémentaire serait justement de se référer aux objectifs fixés par la stratégie européenne pour l'emploi. Si le taux d'emploi global des 15 à 64 ans passait de 61.6%, taux observé en 2004, à 67%, objectif fixé pour 2005, l'emploi résident progresserait de quelque 10 000

personnes. Avec des taux à la scandinave (Suède, Danemark), où les taux féminins sont pratiquement égaux aux taux masculins, cet accroissement potentiel pourrait même se chiffrer à quelque 35 000 personnes.

1.1.2.1 Taux d'emploi et d'activité selon l'âge, le sexe et la nationalité

En 2004, selon les résultats des enquêtes sur les forces de travail, le taux d'emploi global des 15-64 ans s'établit à 61.6% contre 62.7% en 2003. Alors que le taux national reste quasi stable, le taux d'emploi des résidents étrangers masculins et féminins baisse de manière assez significative de 67.2% à 64.1%. Le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) quant à lui baisse indépendamment du sexe et de la nationalité. Celle-ci pourrait s'expliquer par le choix des jeunes de prolonger leurs études dans une situation plus difficile sur le marché du travail. Le taux d'emploi des 55-64 ans augmente légèrement, passant de 30.0% en 2003 à 30.8% en 2004 et ce aussi bien chez les nationaux que chez les étrangers. La répartition par sexe et nationalité fait apparaître une baisse chez les hommes (nationaux et étrangers), une légère hausse chez les autochtones (19.5% contre 18.3%) et une hausse plus importante chez les étrangères (30.3% contre 27.6%).

Tableau 1: Taux d'emploi 15-64 ans (en%)

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Population totale	59.8	60.1	61.6	62.7	63.1	63.9	62.7	61.6
Nationaux	57.0	58.3	59.6	61.6	59.2	60.9	59.6	59.7
Etrangers	64.3	63.1	64.8	64.4	68.8	68.3	67.2	64.1
Hommes	74.1	74.5	74.4	75.0	75.0	75.7	73.3	72.4
Femmes	45.2	45.6	48.7	50.1	50.9	51.8	52.0	50.6
Nationaux- hommes	72.4	73.4	73.3	75.0	71.3	73.1	70.5	70.7
Etrangers- hommes	77.0	76.2	76.1	75.1	80.4	79.6	77.2	74.7
Nationaux- femmes	41.2	42.6	45.4	46.7	47.1	48.3	48.3	48.5
Etrangers- femmes	51.8	50.2	53.5	54.6	56.6	57.1	57.2	53.4

Source : STATEC, EFT

Tableau 2: Taux d'emploi 15-24 ans (en%)

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Population totale	34.3	32.9	31.6	31.9	32.2	32.8	26.4	21.4
Nationaux	29.9	27.9	27.3	25.9	27.6	29.1	23.1	20.7
Etrangers	40.1	39.2	36.7	39.9	38.7	39.1	31.6	22.4
Hommes	36.7	34.9	33.6	35.4	34.2	36.2	27.1	23.3
Femmes	31.8	30.9	29.4	28.3	30.2	29.4	25.7	19.5
Nationaux- hommes	32.0	30.9	30.1	29.0	29.5	32.4	24.2	21.1
Etrangers- hommes	43.1	40.0	37.9	44.2	40.6	43.1	31.7	26.3
Nationaux- femmes	27.7	24.8	24.3	22.5	25.7	25.5	22.0	20.2
Etrangers- femmes	37.1	38.3	35.4	35.6	36.8	35.4	31.4	18.5

Source : STATEC, EFT

Tableau 3: Taux d'emploi 55-64 ans (en%)

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Population totale	23.8	25.0	26.6	27.4	24.9	28.0	30.0	30.8
Nationaux	21.2	23.5	26.0	25.1	20.7	24.6	26.3	26.6
Etrangers	31.3	29.2	28.1	31.9	36.1	35.5	38.8	39.2
Hommes	35.6	35.1	35.4	38.1	35.4	37.6	39.1	38.5
Femmes	12.4	15.3	18.2	17.0	14.5	18.4	20.9	22.9
Nationaux- hommes	32.7	34.0	34.6	36.1	28.4	32.9	34.6	33.9
Etrangers- hommes	43.8	38.0	37.5	41.6	52.7	47.5	49.3	47.0
Nationaux- femmes	10.3	13.5	17.9	15.1	13.4	16.6	18.3	19.5
Etrangers- femmes	19.0	20.6	18.9	21.1	17.5	22.5	27.6	30.3

Source : STATEC, EFT

Tableau 4: Taux d'activité 15-64 ans (en%)

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Population totale	61.5	62.0	63.1	64.3	64.2	65.5	65.1	64.7
Nationaux	58.3	59.6	60.6	62.7	59.9	62.0	61.1	61.6
Etrangers	67.0	65.9	67.1	66.8	70.7	70.9	70.9	68.9
Hommes	75.7	76.0	75.7	76.5	76.2	77.2	75.6	74.8
Femmes	47.1	47.7	50.3	51.8	52.1	53.7	54.5	54.3
Nationaux- hommes	73.5	74.6	74.2	75.9	72.2	73.9	72.0	72.3
Etrangers- hommes	79.5	78.3	78.1	77.5	81.8	82.2	80.7	78.4
Nationaux- femmes	42.5	43.9	46.5	48.0	47.6	49.5	49.9	50.6
Etrangers- femmes	54.7	53.6	56.2	56.9	58.9	59.7	61.1	59.3

Source : STATEC, EFT

Tableau 5: Taux d'activité 15-24 ans (en%)

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Population totale	37.4	35.4	33.8	34.1	34.6	35.3	29.9	26.2
Nationaux	31.6	30.4	29.0	27.3	29.0	30.0	25.9	24.1
Etrangers	45.1	41.7	39.6	43.1	42.6	44.0	36.2	29.2
Hommes	39.6	37.2	35.8	37.5	37.3	38.4	30.5	27.0
Femmes	35.2	33.6	31.8	30.6	32.0	32.1	29.4	25.5
Nationaux- hommes	33.3	33.5	32.5	30.3	31.7	26.7	27.0	23.6
Etrangers- hommes	48.1	42.0	40.0	47.6	45.1	48.3	35.9	31.6
Nationaux- femmes	29.9	27.2	25.4	24.1	26.4	26.7	24.7	24.5
Etrangers- femmes	42.1	41.4	39.3	38.8	40.0	40.1	36.6	26.7

Source : STATEC, EFT

Tableau 6: Taux d'activité 55-64 ans (en%)

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Population totale	24.1	25.1	26.9	27.8	25.0	28.1	30.4	31.3
Nationaux	21.2	23.6	26.2	25.2	20.7	24.7	26.6	26.9
Etrangers	32.5	29.5	28.6	32.8	36.5	35.6	39.5	40.2
Hommes	35.9	35.1	35.6	38.8	35.6	37.8	39.4	39.1
Femmes	12.7	15.6	18.5	17.0	14.5	18.4	21.4	23.3
Nationaux- hommes	32.7	34.0	34.6	36.3	28.4	33.1	34.9	34.2
Etrangers- hommes	44.9	38.0	38.4	43.3	53.3	47.8	49.8	48.2
Nationaux- femmes	10.3	13.7	18.3	15.0	13.4	16.6	18.5	19.8
Etrangers- femmes	20.2	21.1	18.9	21.1	17.5	22.5	28.5	30.9

Source : STATEC, EFT

En ce qui concerne l'emploi féminin, on peut s'attendre à ce que grâce à un « effet cohorte », les taux d'emploi afférents vont encore s'accroître. Les nouvelles générations féminines entrant sur le marché du travail auront un comportement différent au niveau de la participation à la vie professionnelle, en ce sens, qu'elles seront beaucoup moins nombreuses à s'arrêter de travailler après la venue d'enfants. Dans ce contexte se

pose la question dans quelle mesure la présence d'enfants dans le ménage constitue un obstacle à la participation à la vie économique. Le simple tableau croisé ci-dessous donnant les taux d'emploi des femmes âgées entre 29 et 49 ans en fonction du nombre d'enfants de moins de 12 ans dans le ménage, suggère une corrélation qui serait fortement négative.

Tableau 7: Taux d'emploi féminins selon le nombre d'enfants de moins de 12 ans dans le ménage

Nombre d'enfants de moins de 12 ans	Taux d'emploi
0	80.6
1	66.9
2	54.3
3	38.3
4	29.2
5	18.1
6	5.7

Source: STATEC- RP2001

Alors qu'en absence d'enfants de moins de 12 ans, ce taux s'élève à quelque 72 %, il tombe à un peu moins de 30% avec quatre enfants. En conclure que la possibilité d'exercer une profession diminue de manière drastique lorsque le nombre d'enfants dans le ménage augmente, serait aller un peu rapidement en besogne. Il est probable qu'un certain nombre de femmes n'ont nullement envie de poursuivre une carrière professionnelle et préfèrent s'investir dans leur famille et avoir beaucoup d'enfants. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que les femmes ayant plus de deux enfants de moins de 12 ans à élever ne constituent qu'une minorité. N'empêche qu'un certain nombre doivent rencontrer des difficultés à concilier vie professionnelle et familiale. (cf. 1.1.3.2 Analyse statistique)

1.1.2.2 Prévisions à moyen terme des taux d'emploi

Trois groupes soulèvent des problèmes lors de la formulation des hypothèses en matière de projection des taux d'emploi (d'activité) ou d'emploi :

- les jeunes âgés entre 15 et 24 ans;
- les personnes âgées entre 55 et 64 ans;
- les femmes.

Pour les premiers, les taux d'emploi ne sont pas loin d'être le complément des taux de scolarisation, surtout avant 20 ans. La forte extension de la scolarisation aux âges considérés a fait chuter de façon considérable le taux d'emploi des jeunes. On peut se demander si l'on n'est pas arrivé à un seuil limite en dessous duquel ils ne peuvent pas tomber. D'aucuns jugent les taux de scolarisation trop élevés reflétant plus des difficultés scolaires (redoublements) ou la volonté d'échapper au chômage qu'une augmentation du capital humain. Si cela devait être le cas, une baisse des taux de scolarisation et une hausse corrélative des taux d'emploi serait souhaitable.

Les débats sur l'activité des travailleurs du groupe d'âges 55 à 64 ans sont bien connus. Des départs à la retraite (vieillesse ou invalidité) relativement précoces ont entraîné un net recul des taux d'emploi afférents. La progression de leurs taux d'emploi, jugés trop bas, est un des principaux objectifs de la stratégie européenne de l'emploi (SEE). Dans certains pays des modifications de la législation visent à retarder les sorties de la vie professionnelle et les hypothèses de projection devraient

donc en tenir compte. Une simple extrapolation des tendances passées conduirait alors à des scénarios peu réalistes.

Bien que l'objectif d'un accroissement de l'activité féminine ne soit pas soutenu par tous les protagonistes intervenant dans l'élaboration des politiques de marché de l'emploi, il figure en bonne place dans la SEE: Aujourd'hui, le paradigme dominant est la réconciliation entre vie professionnelle et vie familiale. On espère que cette réconciliation aboutira à un relèvement des taux d'emploi féminins à prendre en considération dans la formulation des hypothèses de projection.

Dans le cadre d'un exercice de projection des dépenses publiques pouvant se ressentir du vieillissement progressif de la population (pensions, santé, etc.), la Commission européenne (Economic Policy Committee – Aging Working Group) réalise des projections de population active pour les 25 pays membres. Pour la projection des taux d'activité ou d'emploi, elle utilise la 'dynamic cohort method' s'inspirant de travaux de l'OCDE. Elle part des probabilités d'entrée sur le marché du travail et de celles relatives à la sortie du même marché du travail. Ces probabilités sont calculées à partir de l'enquête sur les forces de travail de 2002. Il faut ajouter que ces projections essaient d'intégrer les effets de politiques devant mener à un relèvement des taux chez les travailleurs les plus âgés. Ceci n'est pas le cas pour le Luxembourg où l'on ne considère que les probabilités d'entrée et de sortie observées.

Ci-après l'évolution des taux d'emploi telle qu'elle résulte des projections de la Commission à l'horizon 2050.

Peu de variations sont prévues chez les jeunes de moins de 25 ans. Dans la population masculine, il faut noter la hausse de l'ordre de 10 points entre 50 et 59 ans, cette progression se limitant à 3 points entre 60 et 64 ans. Le taux d'emploi global masculin (15 à 64 ans) resterait à peu près constant et continuerait à se situer autour de 72 %.

A partir de 30 ans, on assisterait à un net développement des taux féminins, la hausse du taux global restant cependant inférieure à 10 points.

En comparant ces projections aux objectifs 2010 de Lisbonne, les taux d'emploi féminins (55.7%) se rapprocheraient des 60% fixés. On en resterait cependant assez loin pour les travailleurs âgés entre 55 et 64 ans, de

sorte que l'objectif fixé pour les deux sexes, pris ensemble, resterait hors de portée.

Citons dans le contexte des travailleurs âgés une enquête réalisée par le CEPS/Instead auprès de 1 500 entreprises privées dans le cadre d'un programme de recherche sur le vieillissement actif au Luxembourg, lancé par l'Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE) et le ministère du Travail et de l'Emploi.

D'après les premiers résultats de cette enquête rendus publics en juillet 2005, 13.6% de la population active occupée au Luxembourg au 31 mars 2003 étaient âgés de 50 ans ou plus contre 18% pour la Belgique et 24% pour la France et l'Allemagne. L'industrie manufacturière enregistre la plus grande proportion de travailleurs âgés de 50 ans et plus avec 21% en moyenne alors que dans l'Horeca cette proportion n'atteint que 8%.

Finalement, à la question si les entreprises ont connaissance des objectifs de Lisbonne en matière de taux d'emploi des travailleurs âgés, 55.7% d'entre-elles déclarent ignorer l'existence de ces objectifs.

D'après une autre étude du CEPS/Instead réalisée à partir des données PSELL-3/2003¹, l'âge moyen auquel les travailleurs de 40 ans et plus envisagent de prendre leur retraite est de 60 ans; 61% quitteront le marché du travail dès qu'ils auront droit à une pension complète, 30% comptent se retirer même avant et seuls 9% envisagent de travailler au delà de cet âge. Parmi ceux qui envisagent de travailler jusqu'à la retraite complète, 42% seraient prêts à exercer leur activité au delà de cet âge, les autres 58% refuseraient de prolonger leur vie active au delà et ce quelles que soient les conditions offertes.

Tableau 8: Projection des taux d'emploi

AGE	2003	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Hommes											
15-19	7.6	8.2	8.4	8.5	8.6	8.3	8.2	8.3	8.3	8.4	8.4
20-24	45.5	43.9	44.1	44.7	44.9	44.9	44.5	44.4	44.5	44.7	44.8
25-29	88.5	86.3	83.8	83.8	84.1	84.3	84.3	84.1	84.0	84.0	84.1
30-34	94.9	95.5	92.7	92.4	92.6	92.9	93.0	92.9	92.7	92.7	92.8
35-39	95.5	95.8	95.9	95.4	95.3	95.4	95.7	95.7	95.6	95.5	95.4
40-44	93.4	95.5	96.2	96.1	95.7	95.7	95.9	96.1	96.1	96.0	95.8
45-49	90.6	92.7	95.4	95.8	95.6	95.2	95.3	95.4	95.6	95.6	95.5
50-54	87.1	88.2	94.4	96.6	96.9	96.8	96.6	96.6	96.7	96.8	96.8
55-59	58.5	61.5	64.4	68.5	69.8	68.7	68.0	68.4	69.1	69.4	69.0
60-64	17.6	16.8	18.4	19.2	20.4	20.8	20.4	20.1	20.2	20.5	20.6
15-64	72.3	73.3	72.9	72.6	72.2	71.7	71.6	72.1	72.3	72.2	72.1
Femmes											
15-19	5.8	7.4	7.7	8.0	8.1	7.8	7.7	7.8	7.8	7.9	7.9
20-24	41.9	35.5	36.7	37.3	37.7	37.8	37.3	37.2	37.3	37.5	37.6
25-29	77.5	79.0	71.2	71.8	72.0	72.2	72.2	72.0	72.0	72.0	72.1
30-34	70.0	74.8	81.5	76.1	76.7	77.0	77.1	77.0	76.8	76.8	76.9
35-39	63.5	66.4	74.4	79.3	75.3	76.0	76.3	76.3	76.1	75.9	75.9
40-44	65.1	66.6	70.3	76.0	79.3	76.6	77.1	77.3	77.4	77.2	77.0
45-49	62.2	65.7	69.5	72.4	76.6	79.0	77.0	77.3	77.5	77.5	77.4
50-54	52.1	56.1	66.3	69.6	71.8	75.3	77.5	75.9	76.2	76.3	76.2
55-59	30.9	32.2	38.7	45.6	47.7	49.1	51.2	52.7	51.9	52.1	52.1
60-64	9.8	11.4	13.2	15.8	18.4	19.0	19.4	20.1	20.8	20.6	20.8
15-64	50.7	53.2	55.7	57.1	57.8	58.1	58.3	58.8	59.0	58.9	58.7
Les deux sexes											
15-19	6.7	7.8	8.1	8.3	8.3	8.0	8.0	8.0	8.1	8.2	8.2
20-24	43.7	39.8	40.4	41.0	41.4	41.4	40.9	40.9	41.0	41.2	41.3
25-29	83.1	82.7	77.6	77.8	78.1	78.3	78.3	78.1	78.1	78.1	78.2
30-34	82.7	84.6	87.2	84.4	84.7	85.0	85.1	85.1	84.9	84.8	84.9
35-39	79.8	81.2	85.2	87.4	85.5	85.8	86.1	86.1	86.0	85.8	85.8
40-44	79.5	81.3	83.3	86.0	87.6	86.4	86.5	86.8	86.8	86.7	86.5
45-49	76.6	79.4	82.6	84.2	86.1	87.2	86.3	86.4	86.7	86.7	86.6
50-54	70.0	72.5	80.5	83.2	84.4	86.0	87.0	86.4	86.4	86.6	86.6
55-59	45.0	47.3	51.7	57.1	58.8	58.9	59.5	60.6	60.6	60.7	60.6
60-64	13.7	14.1	15.8	17.5	19.4	19.9	19.9	20.1	20.5	20.6	20.7
15-64	61.7	63.3	64.4	64.9	65.1	64.9	65.0	65.5	65.7	65.6	65.5

Source: Commission européenne (EPC – Aging Working Group)

¹ « Chroniques de l'enquête PSELL-3/2003 » dans la série « Vivre au Luxembourg » du 11 mars 2005.

1.1.2.3 Comparaison internationale

Le taux d'emploi global moyen entre 15 et 64 ans dans l'UE15 atteint 64.8% en 2004 et s'approche donc de l'objectif des 65% en 2005 prévu par l'agenda de Lisbonne. La ventilation par pays laisse cependant apparaître une image plus mitigée, partageant les 15 pays membres en 3 grands groupes :

- le Royaume-Uni, la Suède, les Pays-Bas et le Danemark qui en 2004 dépassent déjà l'objectif de Lisbonne pour 2010 (70%)
- la Finlande, l'Autriche et le Portugal qui dépassent l'objectif pour 2005 et l'Allemagne et l'Irlande qui s'en rapprochent (67%)
- et les 6 pays restants (Italie, Grèce, Belgique, Espagne, Luxembourg et France) dont le taux d'emploi global en 2004 est encore loin de l'objectif 2005 avec 61.6% pour le Luxembourg.

Pour ce qui est du taux d'emploi féminin, 5 pays se trouvent encore en-dessous de l'objectif 2005 (57%) en 2004, parmi eux le Luxembourg avec un taux de 50.6%. Le taux d'emploi féminin moyen de l'UE15 atteint les 57% en 2004. Notons encore que pour les pays en dessous de l'objectif 2005, l'écart en termes de points de pourcentage est plus important pour le taux d'emploi féminin que pour le taux d'emploi global. Soulignons également que pour les seuls hommes, le Luxembourg (72.4%) est proche du taux d'emploi moyen européen (72.7%) devant l'Allemagne, l'Italie, la Finlande, la France et la Belgique.

Sur les 5 dernières années, ce sont l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande et la France qui enregistrent les progressions les plus importantes du taux d'emploi global des 15-64 ans. En 2004, seuls 7 pays affichent une augmentation du taux d'emploi global.

Tableau 9: Taux d'emploi 15 à 64 ans (en%)

Pays	Les deux sexes								Hommes								Femmes			
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	65.2	65.6	65.8	65.4	65.1	65.5	71.9	72.8	72.9	72.8	71.8	71.0	71.0	55.8	57.4	58.1	58.7	58.9	59.1	59.9
Autriche	68.6	68.5	68.5	68.7	69.0	67.8	77.0	77.6	77.3	76.4	76.4	76.4	74.9	58.8	59.6	59.6	60.7	61.3	61.7	60.7
Belgique	59.3	60.5	59.9	59.9	59.6	60.3	67.1	68.1	69.5	68.8	68.3	67.3	67.9	47.6	50.4	51.5	51.0	51.4	51.8	52.6
Danemark	76.0	76.3	76.2	75.9	75.1	75.7	79.9	80.8	80.8	80.2	80.0	79.6	79.7	70.2	71.1	71.6	72.0	71.7	70.5	71.6
Espagne	53.7	56.2	57.7	58.4	59.7	60.9	66.7	69.2	71.1	72.4	72.6	73.2	73.7	35.8	38.4	41.2	43.0	44.1	46.0	48.0
Finlande	66.4	67.2	68.1	68.1	67.7	67.6	67.8	69.2	70.1	70.8	70.0	69.7	69.7	61.2	63.4	64.2	65.4	66.2	65.7	65.6
France	60.9	62.1	62.8	63.0	63.2	63.1	67.4	68.0	69.2	69.7	69.5	69.4	68.9	53.1	54.0	55.2	56.0	56.7	57.2	57.4
Grèce	55.3	55.7	55.4	56.7	58.7	59.4	71.6	70.8	71.1	70.8	71.4	73.4	73.7	40.2	40.6	41.2	40.9	42.5	44.3	45.2
Irlande	63.3	65.2	65.8	65.6	65.5	66.3	72.1	74.5	76.2	76.5	75.5	75.2	75.9	49.0	52.0	54.1	55.0	55.6	55.8	56.5
Italie	52.7	53.7	54.8	55.5	56.1	57.6	66.8	67.3	68.0	68.5	69.1	69.6	70.1	37.3	38.3	39.6	41.1	42.0	42.7	45.2
Luxembourg	61.7	62.7	63.1	63.4	62.7	61.6	74.5	74.5	75.0	75.0	75.1	73.3	72.4	46.2	48.6	50.1	50.9	51.6	52.0	50.6
Pays-bas	71.7	72.9	74.1	74.4	73.5	73.1	80.2	80.9	82.1	82.8	82.4	81.1	80.2	60.1	62.3	63.5	65.2	66.2	66.0	65.8
Portugal	67.4	68.4	69.0	68.8	68.1	67.8	75.9	75.8	76.5	77.0	75.9	75.0	74.2	58.2	59.4	60.5	61.3	61.4	61.4	61.7
Royaume-Uni	71.0	71.5	71.7	71.7	71.8	71.6	77.3	77.7	78.1	78.3	78.0	78.1	77.8	63.6	64.2	64.8	65.0	65.3	65.3	65.6
Suède	71.7	73.0	74.0	73.6	72.9	72.1	72.8	74.0	75.1	75.7	74.9	74.2	73.6	67.9	69.4	70.9	72.3	72.2	71.5	70.5
UE15	62.5	63.4	64.1	64.3	64.4	64.8	71.2	72.0	72.8	73.1	72.9	72.8	72.7	51.6	52.9	54.1	55.0	55.6	56.1	57.0

Source: NEWCRONOS

Pour ce qui est du taux d'emploi des jeunes (15 à 24 ans), celui-ci varie fortement entre les pays de la zone Euro,

allant de 21.4% au Luxembourg à 65.9% aux Pays-Bas; la moyenne de l'UE15 étant de 39.9% en 2004.

Tableau 10: Taux d'emploi 15 à 24 ans (en%)

Pays	Les deux sexes								Hommes								Femmes							
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004			
Allemagne	45.3	47.2	47.2	47.0	45.7	44.5	41.9	47.8	49.8	49.7	49.3	46.9	45.8	45.3	42.7	44.5	44.6	44.7	44.4	43.2	38.5			
Autriche	54.5	54.1	52.4	51.3	51.7	51.1	51.9	57.9	58.6	57.0	55.6	56.0	55.7	56.0	51.2	49.7	47.9	47.1	47.4	46.5	47.9			
Belgique	26.8	28.2	29.1	29.7	29.4	27.4	27.8	30.4	31.2	32.8	33.2	32.2	29.9	30.1	23.0	25.1	25.4	26.0	26.5	24.7	25.4			
Danemark	65.3	65.5	66.0	62.3	63.5	59.6	62.3	64.8	68.2	68.5	64.5	65.5	61.5	63.4	65.8	62.7	63.3	60.1	61.4	57.6	61.1			
Espagne	27.0	30.4	32.3	33.5	33.3	33.4	34.2	32.5	36.1	37.9	39.7	39.0	38.8	39.6	21.5	24.5	26.5	27.0	27.4	27.7	28.4			
Finlande	36.1	40.0	41.1	41.8	40.7	39.7	39.4	38.3	41.7	42.2	42.9	41.1	40.1	39.4	33.9	38.3	40.0	40.7	40.3	39.2	39.4			
France	25.6	27.1	28.6	29.5	29.9	30.6	30.4	28.4	30.3	31.9	33.3	33.6	34.0	34.0	22.8	23.9	25.3	25.7	26.2	27.1	26.7			
Grèce	28.4	27.2	27.6	26.2	26.5	25.3	26.8	34.6	32.4	32.7	30.7	31.5	30.9	32.3	22.0	21.9	22.4	21.7	21.4	19.8	21.3			
Irlande	45.6	49.1	50.4	49.3	47.6	47.5	47.7	48.7	52.3	54.2	53.1	50.6	50.5	50.7	42.4	45.7	46.6	45.5	44.5	44.4	44.7			
Italie	25.6	25.7	26.4	26.3	25.8	25.2	27.6	30.7	30.3	30.7	30.4	30.3	29.7	32.1	20.7	21.3	22.1	22.1	21.3	20.6	23.1			
Luxembourg	32.9	31.8	31.9	32.3	31.2	26.4	21.4	34.9	34.1	35.0	34.6	34.3	27.1	23.3	30.8	29.4	28.8	29.8	28.0	25.7	19.5			
Pays-bas	61.9	64.5	68.7	70.4	70.0	68.3	65.9	62.8	64.6	70.0	71.2	70.6	68.9	66.3	61.0	64.4	67.3	69.6	69.5	67.8	65.4			
Portugal	42.5	42.6	42.2	42.9	42.2	38.8	37.1	46.9	47.4	48.1	48.7	47.8	43.1	41.5	38.1	37.7	36.2	37.0	36.5	34.4	32.5			
Royaume-Uni	56.7	56.7	56.7	56.7	56.3	55.5	55.4	58.7	59.0	58.9	59.2	58.1	57.3	56.6	54.6	54.4	54.5	54.1	54.4	53.7	54.1			
Suède	37.7	39.9	42.2	44.2	42.8	41.2	39.2	41.2	43.0	44.2	43.7	41.8	40.4	38.6	34.3	36.9	40.1	44.7	43.8	42.1	39.7			
UE15	38.2	39.6	40.5	40.9	40.6	40.0	39.9	41.7	43.1	44.1	44.4	43.7	43.0	43.1	34.7	36.0	36.9	37.4	37.5	37.0	36.6			

Source: NEWCRONOS

Finalement, concernant le taux d'emploi global des travailleurs âgés (55 à 64 ans), huit pays affichaient des taux en dessous de la moyenne européenne (41.9%) en 2004, parmi eux le Luxembourg avec un taux de 30.8%. La Suède, le Danemark, le Royaume-Uni, la Finlande et le

Portugal ont déjà dépassé l'objectif 2010 fixé à 50%. Comparé à l'année 1999, le taux d'emploi global des travailleurs âgés a connu une progression assez substantielle dans la plupart des pays de l'UE15 à l'exception de l'Autriche, de la Grèce et du Portugal.

Tableau 11: Taux d'emploi 55 à 64 ans (en%)

Pays	Les deux sexes								Hommes								Femmes			
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	37.8	37.6	37.9	38.9	39.5	39.2	47.2	46.8	46.4	46.5	47.3	47.8	48.8	28.3	28.8	29.0	29.4	30.6	31.2	29.8
Autriche	29.7	28.8	28.9	29.1	30.1	28.8	40.5	42.6	41.2	40.1	39.6	40.2	38.9	17.1	17.6	17.2	18.4	19.3	20.6	19.3
Belgique	24.6	26.3	25.1	26.6	28.1	30.0	32.1	33.8	36.4	35.1	36.0	37.8	39.1	14.0	15.7	16.6	15.5	17.5	18.7	21.1
Danemark	54.5	55.7	58.0	57.9	60.2	60.3	61.3	62.6	64.1	65.5	64.5	67.3	67.3	42.0	45.8	46.6	49.7	50.4	52.9	53.3
Espagne	35.0	37.0	39.2	39.7	40.8	41.3	52.6	52.3	55.2	57.9	58.6	59.3	59.1	18.8	18.8	20.1	21.8	22.0	23.4	24.6
Finlande	39.0	41.6	45.7	47.8	49.6	50.9	38.4	40.1	42.9	46.6	48.5	51.0	51.4	34.1	38.0	40.4	45.0	47.2	48.3	50.4
France	28.8	29.9	31.9	34.7	36.8	37.3	32.5	32.3	33.6	36.2	38.7	40.9	41.0	24.4	25.4	26.3	27.8	30.8	32.9	33.8
Grèce	39.1	38.6	38.0	39.7	41.3	39.4	55.8	55.4	54.9	55.0	56.0	58.7	56.4	23.4	24.0	23.9	22.5	24.4	25.5	24.0
Irlande	43.7	45.2	46.5	47.1	49.0	49.5	60.2	61.7	63.1	64.2	63.9	64.7	65.0	23.1	25.6	27.1	28.5	30.0	33.1	33.7
Italie	27.6	27.7	28.0	28.9	30.3	30.5	41.4	41.2	40.9	40.4	41.3	42.8	42.2	15.0	15.0	15.3	16.2	17.3	18.5	19.6
Luxembourg	26.4	26.7	25.6	28.1	30.0	30.8	35.2	35.8	37.2	35.9	37.7	39.1	38.5	15.5	17.2	16.4	15.2	18.4	20.9	22.9
Pays-bas	36.4	38.2	39.6	42.3	44.3	45.2	47.5	49.6	50.2	51.1	54.6	56.7	56.9	20.3	23.1	26.1	28.0	29.9	31.8	33.4
Portugal	50.1	50.7	50.2	51.4	51.6	50.3	62.9	61.4	62.1	61.6	61.9	62.1	59.1	38.0	40.3	40.6	40.3	42.2	42.4	42.5
Royaume-Uni	49.6	50.8	52.3	53.5	55.5	56.2	59.1	59.7	60.1	61.7	62.6	64.8	65.7	39.2	39.9	41.7	43.1	44.7	46.4	47.0
Suède	63.9	64.9	66.7	68.0	68.6	69.1	66.1	67.3	67.8	69.4	70.4	70.8	71.2	60.0	60.7	62.1	64.0	65.6	66.3	67.0
UE15	37.1	37.8	38.8	40.2	41.7	41.9	47.3	47.5	48.0	48.9	50.1	51.6	51.7	26.3	27.1	28.0	29.1	30.7	32.1	32.4

Source: NEWCRONOS

1.1.2.4 Analyse statistique: déterminants de la participation à la vie professionnelle

1.1.2.4.1 Les 15 ans et plus

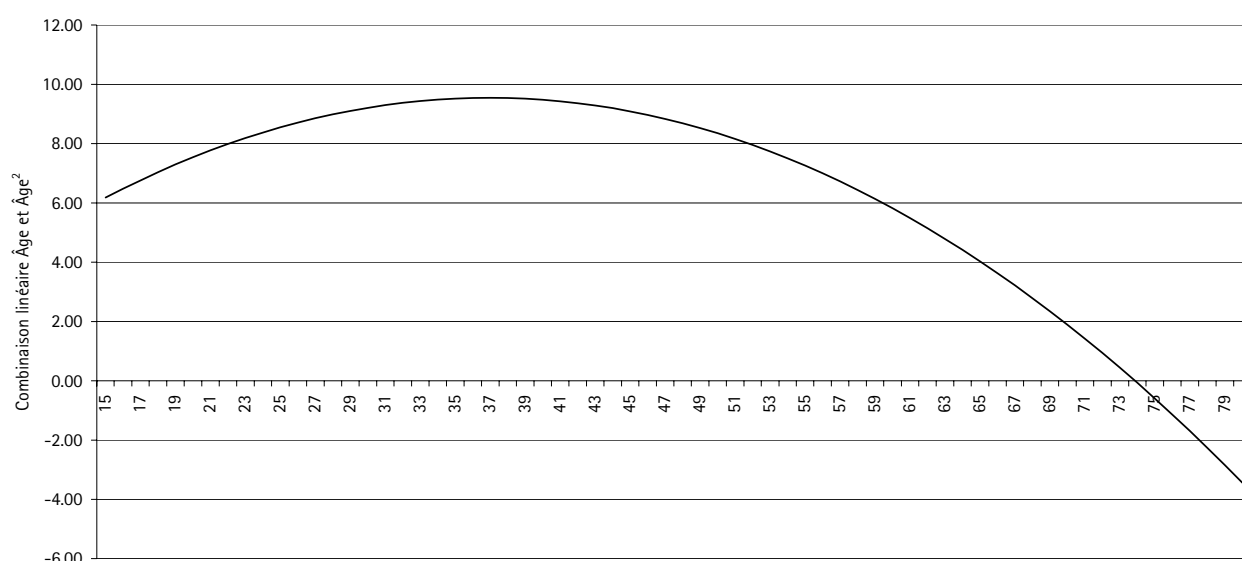
La régression logistique binaire permet d'estimer les effets d'un certain nombre de caractéristiques socio-démographiques sur la probabilité de participer à la vie professionnelle. La variable dépendante est donc le statut sur le marché du travail qui comporte deux modalités : 'Exerce une profession' et 'N'exerce pas de profession'.

Ce sont les données du dernier recensement général de la population de 2001 qui sont utilisées. Elles présentent l'avantage d'éviter les possibles biais d'un sondage.

Cette probabilité d'être occupé augmente avec l'âge mais le signe négatif du terme au carré montre qu'à partir d'un certain âge elle tend à diminuer.

L'annexe 1 fournit plus de détails sur la régression logistique binaire et son application.

Graphique 1: Effet de l'âge sur l'exercice d'une profession



La combinaison linéaire de 'Age + Age²' montre que ces effets ont un profil en cloche. Jusqu'à 40 ans environ, l'âge a un effet positif. Après, il tend à diminuer. Cela s'explique à la fois par la plus faible participation à la vie professionnelle des générations féminines ayant dépassé la quarantaine au moment du dernier recensement et par la forte chute des taux d'emploi masculins après 55 ans.

Il ressort également du tableau donnant les coefficients de régression et les rapports de chances que, toutes choses égales par ailleurs, les chances des femmes d'exercer une profession sont égales à 0.285 fois celles des hommes.

Il se confirme également que, par rapport aux marié(e)s, cette probabilité est nettement plus élevée pour les célibataires et les divorcé(e)s. On va y revenir en commentant les résultats obtenus pour les seules femmes.

Une meilleure qualification, mesurée par le niveau d'instruction atteint augmente très nettement les chances d'avoir un emploi. En prenant le niveau primaire comme référence, on peut constater que ces chances sont 2.5 fois plus élevées pour les personnes ayant terminé leurs études secondaires et même 5.3 fois plus grandes pour les universitaires.

En considérant la nationalité, il apparaît que, compte tenu des variables de contrôle choisies, les Portugais ont 2.5 fois plus de chances d'exercer une profession que les nationaux.

L'annexe 2 détaille le calcul de la probabilité d'exercer une profession à partir du tableau 12.

Tableau 12: Régression logistique : Exercice d'une profession des 15 ans et plus

Personnes âgées de 15 ans et plus		
Rapport des chances donnant la probabilité d'exercer une profession		
profession	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	0.517 **	1.678
Age ²	-0.007 **	0.993
Sexe	-1.257 **	0.285
Situation de famille		
Célibataire	0.462 **	1.588
Divorcée	0.721 **	2.057
Veuve	0.033	1.033
Niveau d'éducation		
Secondaire inférieur	0.745 **	2.107
Secondaire supérieur	0.895 **	2.446
Supérieur	1.672 **	5.325
Nationalité		
Belge	-0.046	0.955
Française	0.088 **	1.092
Allemande	-0.177 **	0.838
Italienne	0.124 **	1.132
Portugaise	0.917 **	2.502
Autre UE15	-0.076 *	0.927
Autre	-0.588 **	0.555
Constante	-8.768	0.000
Pseudo R ² ¹		0.582

¹ Certains attribuent cet R² à l'auteur Nagelkerke, d'autres aux auteurs Cragg et Uhler

Catégorie de référence

Sexe : Masculin
 Situation de famille : Mariée
 Niveau d'éducation : Primaire
 Nationalité : Autochtone

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à p < 0.001

* coefficients significatifs à p < 0.05

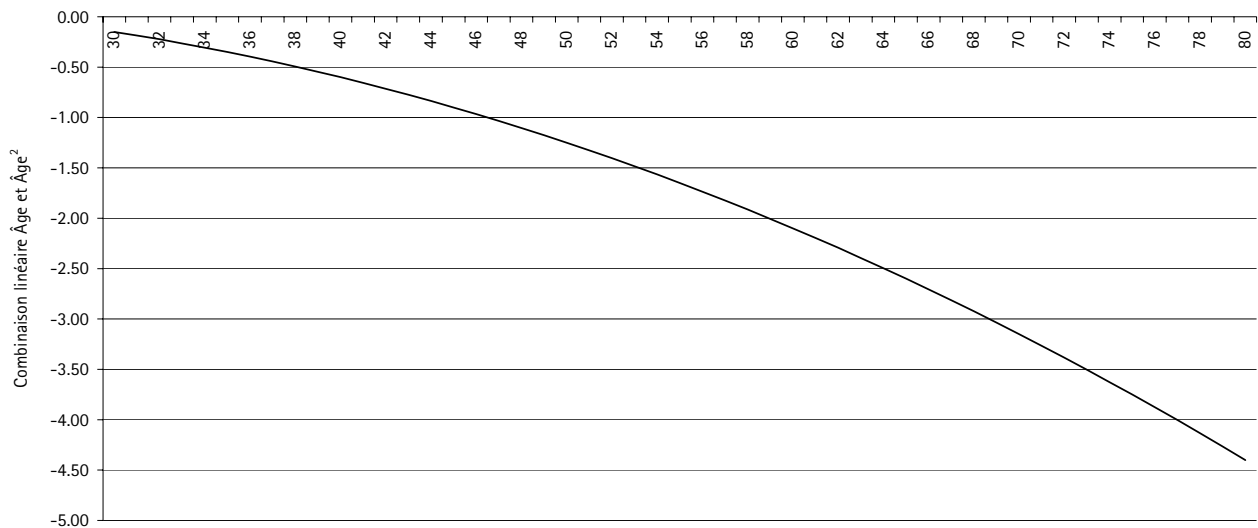
Source : STATEC - RP2001

1.1.2.4.2 Les femmes âgées entre 30 et 49 ans

Une seconde régression logistique porte sur les seules femmes âgées entre 30 et 49 ans. Comme variables de contrôle sont ajoutées le nombre d'enfants de moins de

12 ans dans le ménage ainsi que la profession du conjoint. La courbe des effets de l'âge laisse apparaître une décroissance continue pour l'intervalle d'âges retenu.

Graphique 2: Femmes 30 à 49 ans: effet de l'âge sur l'exercice d'une profession



Par rapport aux femmes mariées, la chance de participer à la vie professionnelle est pratiquement trois fois plus importante pour les célibataires et les divorcées. Elle serait moins élevée pour les veuves, mais le coefficient afférent n'est pas significatif.

Comme il fallait s'y attendre, le nombre d'enfants de moins de 12 ans présents dans le ménage a un impact certain sur l'exercice d'une activité professionnelle. Si l'on prend les femmes vivant dans un ménage où il n'y a aucun enfant de moins de 12 ans comme catégorie de référence, les résultats de la régression montrent que les chances en question n'est plus que de 60 % avec un seul enfant et de quelque 13 % pour 4 ou 5 enfants.

De nouveau, le niveau d'instruction a un effet largement positif. Les femmes munies d'un diplôme universitaire ont 4.6 fois plus de chances d'occuper un emploi que leurs homologues n'ayant pas dépassé le primaire.

Seules les Italiennes et les Portugaises auraient une probabilité plus élevée que les autochtones. Pour ces dernières elle serait multipliée à peu près par trois.

La profession du conjoint ne reste pas sans effet. Sauf pour les femmes d'agriculteurs ou assimilés, le fait d'avoir un conjoint dirigeant d'entreprise, directeur ou cadre supérieur augmenterait de façon, parfois notable, les chances d'exercer une profession.

Tableau 13: Régression logistique: Exercice d'une profession des femmes âgées entre 30 et 49 ans

Femmes âgées entre 30 et 49 ans		
Rapport des chances donnant la probabilité d'exercer une profession	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	0.025	1.026
Age ²	-0.001 *	0.999
Situation de famille		
Célibataire	1.092 **	2.981
Divorcée	1.126 **	3.083
Veuve	-0.401	0.670
Nombre d'enfants de moins de 12 ans dans le ménage		
1 enfant	-0.507 **	0.602
2 enfants	-1.077 **	0.341
3 enfants	-1.700 **	0.183
4 enfants	-2.030 **	0.131
5 enfants	-2.024 **	0.132
Niveau d'éducation		
Secondaire inférieur	0.384 **	1.468
Secondaire supérieur	1.063 **	2.895
Supérieur	1.527 **	4.604
Nationalité		
Belge	-0.136 *	0.873
Française	-0.186 **	0.830
Allemande	-0.370 **	0.691
Italienne	0.109	1.115
Portugaise	1.070 **	2.916
Autre UE15	-0.132 *	0.876
Autre	-0.638 **	0.528
Profession du conjoint		
Professions intellectuelles et scientifiques	-0.427 **	0.652
Techniciens	-0.423 **	0.655
Employés administratifs	-0.385 **	0.680
Personnel des services, vendeurs	-0.033	0.967
Agriculteurs, ouvriers agricoles	0.770 **	2.160
Artisans, ouvriers qualifiés	-0.215 **	0.806
Conducteurs machines ou installations, assemblage	-0.347 **	0.707
Travailleurs non qualifiés	0.205 **	0.814
Constante	1.018	2.767
Pseudo R ²		0.163

Catégorie de référence

Situation de famille : Mariée

Nombre d'enfants : 0 enfant

Niveau d'éducation : Primaire

Nationalité : Autochtone

Profession du conjoint : Dirigeants, cadres supérieurs

Coefficients de régression** coefficients significatifs à $p < 0.001$ * coefficients significatifs à $p < 0.05$

Source : STATEC - RP2001

1.1.2.4.3 Les hommes âgés entre 55 et 64 ans

On a souvent déploré le faible niveau des taux d'emploi masculins entre 55 et 64 ans (chez les femmes, les générations concernées avaient de toute façon eu tendance à quitter définitivement la vie active avec la venue d'enfants).

Il ressort des estimations que ce sont effectivement les autochtones qui sont, en premier lieu, responsables de ces sorties précoces de la vie professionnelle. La probabilité d'occuper encore un emploi après 55 ans est nettement plus grande chez les étrangers établis au Grand-Duché. Les chances afférentes peuvent être deux, voire trois fois plus élevée chez les Allemands ou chez certains ressortissants de l'UE15. Pour le groupe étranger le plus nombreux, les Portugais, ces chances demeurent 1.5 fois plus importante.

Très frappant est le rôle joué par le niveau d'instruction. Ainsi, en comparaison avec le primaire, un diplôme universitaire accroît de près de 10 fois les chances d'exercer toujours une profession. Pour un diplôme de fin d'études secondaires (ou assimilé), elles restent 3.3 fois plus élevées. Ces écarts s'expliquent par la forte corrélation existant entre qualification et profession. Les travailleurs manuels, souvent moins diplômés, ont la possibilité de partir plus tôt à la retraite, soit parce qu'ils ont accumulé un nombre appréciable d'années de cotisation, soit parce qu'ils travaillaient dans des secteurs où les conditions de travail rendent très difficiles la poursuite d'activités professionnelles au-delà d'un certain âge.

Concernant les effets de l'âge, la tendance manifestement négative, finit par s'infléchir quelque peu.

Graphique 3: Hommes 55 à 64 ans: effet de l'âge sur l'exercice d'une profession

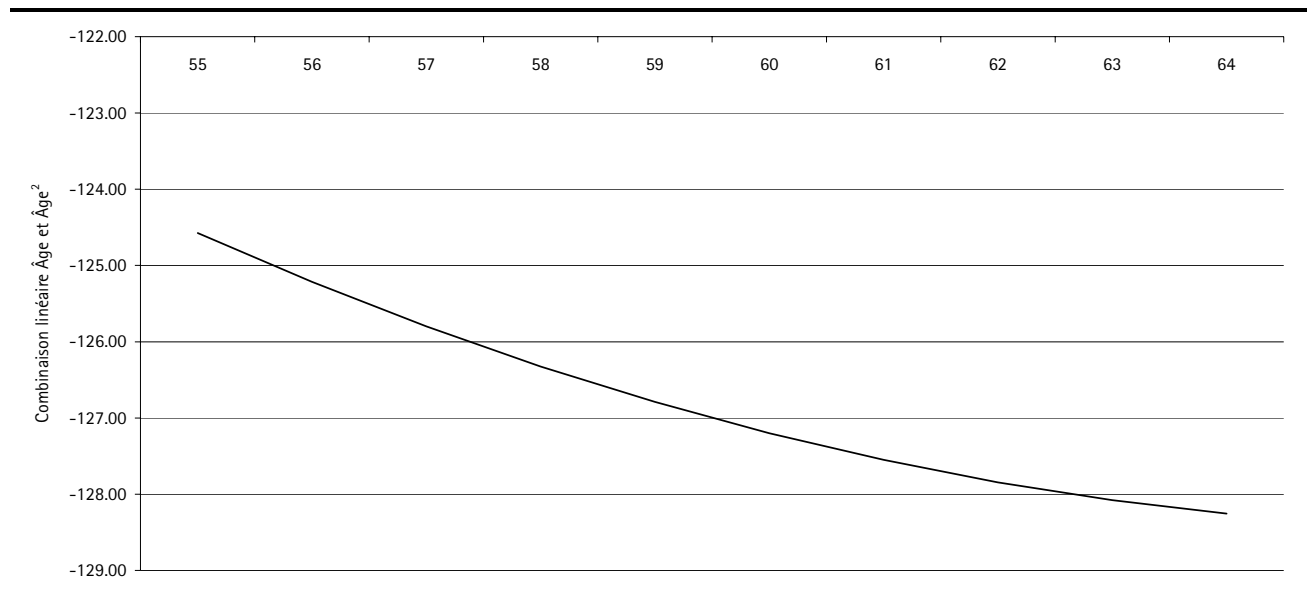


Tableau 14: Régression logistique: Exercice d'une profession des hommes âgés entre 55 et 64 ans

Hommes âgés entre 55 et 64 ans		
Rapport des chances donnant la probabilité d'exercer une profession	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	-3.86 **	0.021
Age ²	0.029 **	1.03
Niveau d'éducation		
Secondaire inférieur	0.491 **	1.634
Secondaire supérieur	1.188 **	3.28
Supérieur	2.275 **	9.725
Nationalité		
Belge	0.527 **	1.71
Française	0.425 **	1.529
Allemande	0.814 **	2.258
Italienne	0.393 **	1.481
Portugaise	0.983 **	1.497
Autre UE15	1.1183 **	3.265
Pseudo R ²		0.381

Catégorie de référence

Niveau d'éducation : Primaire

Nationalité : Autochtone

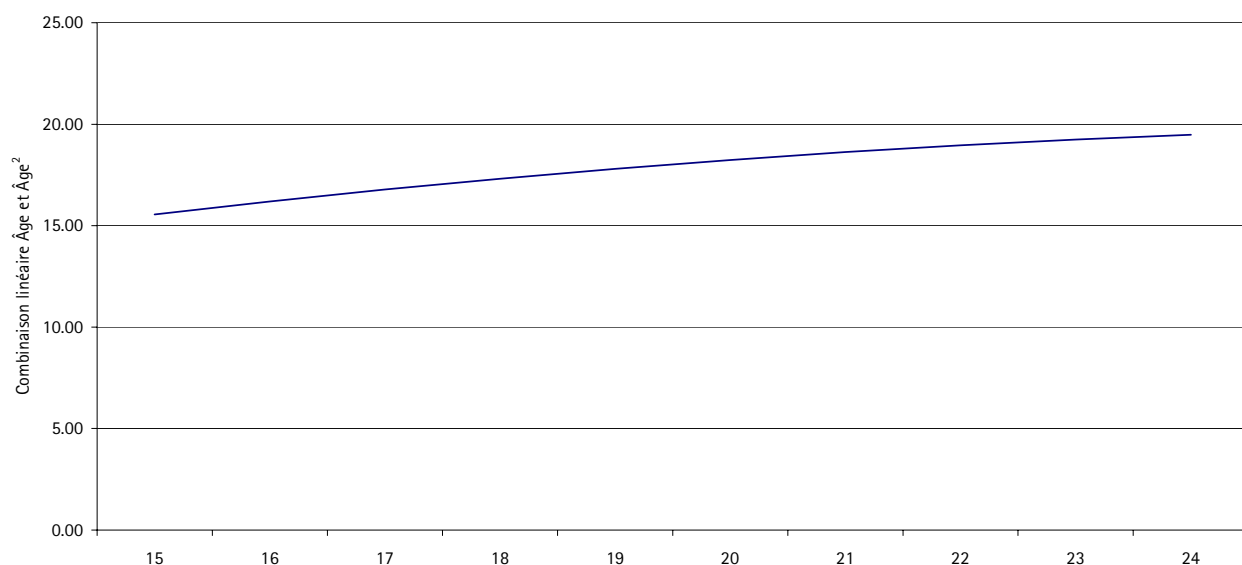
Coefficients de régression** coefficients significatifs à $p < 0.001$ * coefficients significatifs à $p < 0.05$

Source : STATEC - RP2001

1.1.2.4.4 Les jeunes âgés entre 15 et 24 ans

Des taux d'emploi extrêmement bas sont encore observés chez les jeunes de moins de 25 ans. La probabilité d'avoir un emploi augmente considérablement avec l'âge mais cet effet tend à perdre en intensité.

D'après les estimations, les chances d'une jeune femme de participer à la vie professionnelle ne sont que 70% de celles de son homologue masculin.

Graphique 4: Jeunes 15 à 24 ans: effet de l'âge sur l'exercice d'une profession

Par référence aux nationaux, les jeunes Français, Italiens et surtout Portugais ont plus de chances d'avoir un emploi. Elles seraient, en revanche, nettement plus faibles pour les jeunes Allemands et les autres jeunes issus de l'un des pays de l'UE15. Il est très intéressant de noter l'impact de l'âge à l'arrivée au Grand-Duché, les personnes nées au Grand-Duché constituant la catégorie

de référence. La probabilité d'exercer une profession est nettement plus importante chez celles arrivées après 12 ans. L'inverse serait le cas pour celles venues avant cet âge. Que cette probabilité soit la plus importante chez celles immigrées après l'âge de 15 ans n'a rien d'étonnant, un certain nombre d'entre-elles étant justement venues pour y travailler.

Tableau 15: Régression logistique : Exercice d'une profession : jeunes âgés entre 15 et 24 ans

Jeunes âgés entre 15 et 24 ans		
Rapport des chances donnant la probabilité d'exercer une profession	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	1.412 **	4.106
Age ²	-0.025 **	0.976
Sexe	-0.359 **	0.698
Nationalité		
Belge	-0.056 **	0.946
Française	0.225 **	1.253
Allemande	-0.372 **	0.690
Italienne	0.305 **	1.356
Portugaise	0.908 **	2.480
Autre UE15	-0.396 **	0.673
Age à l'arrivée au Grand-Duché		
Moins de 6 ans	-0.344 **	0.709
Entre 6 et 11 ans	-0.171 **	0.843
Entre 12 et 15 ans	0.206 **	1.229
Plus de 15 ans	0.340 **	1.405
Pseudo R ²		0.341
Catégorie de référence		
Sexe : Masculin		
Nationalité : Autochtone		
Age à l'arrivée au Grand-Duché : né(e) au GDL		
Coefficients de régression		
** coefficients significatifs à p < 0.001		
* coefficients significatifs à p < 0.05		
Source : STATEC - RP2001		

1.1.3 Caractéristiques de l'emploi

1.1.3.1 Faits stylisés

La présente section décrit les caractéristiques qui ont trait à la flexibilité du marché du travail. Les Enquêtes sur les Forces de Travail fournissent des informations sur certains aspects de la flexibilité comme les horaires atypiques, la nature des contrats de travail ou les heures supplémentaires.

1.1.3.1.1 Permanence de l'emploi

En analysant les contrats à durée déterminée, on constate qu'en moyenne entre 2001 et 2004, seuls 4.2% des salariés avaient un tel contrat et que c'étaient surtout les 15 à 24 ans qui étaient touchés. Sur l'ensemble des CDD, quelque 36% se rapportent à ce groupe d'âges. Le pourcentage afférent s'élevait à 45% chez les 15 à 19 ans et à un peu plus de 13% dans le groupe d'âges suivant.

Tableau 16: Contrats à durée déterminée (moyenne 2001 – 2004)

Année	Pourcentage des salariés bénéficiant d'un contrat à durée déterminée			Part des CDD des 15-24 dans la population salariée totale
	Tous âges	15-19	20-24	
Moyenne 2001-2004	4.2	45.0	13.3	35.9

Source : STATEC - EFT

En considérant le pourcentage de CDD's par sexe, on constate qu'en 2004, quelque 6% des salariées travaillaient sous contrat à durée déterminée en contre

4% chez les hommes. En terme d'évolution, on constate une remontée du pourcentage de CDD's en 2004 après une baisse en 2003.

Tableau 17: Évolution des contrats à durée déterminée
Pourcentage des salariés bénéficiant d'un contrat à durée déterminée

	2000	2001	2002	2003	2004
Ensemble	3.4	4.3	4.3	3.2	4.9
Hommes	2.6	3.7	4.0	2.5	4.1
Femmes	4.4	5.3	4.7	4.1	6.0

Source: STATEC - EFT

1.1.3.1.2 Travail intérimaire

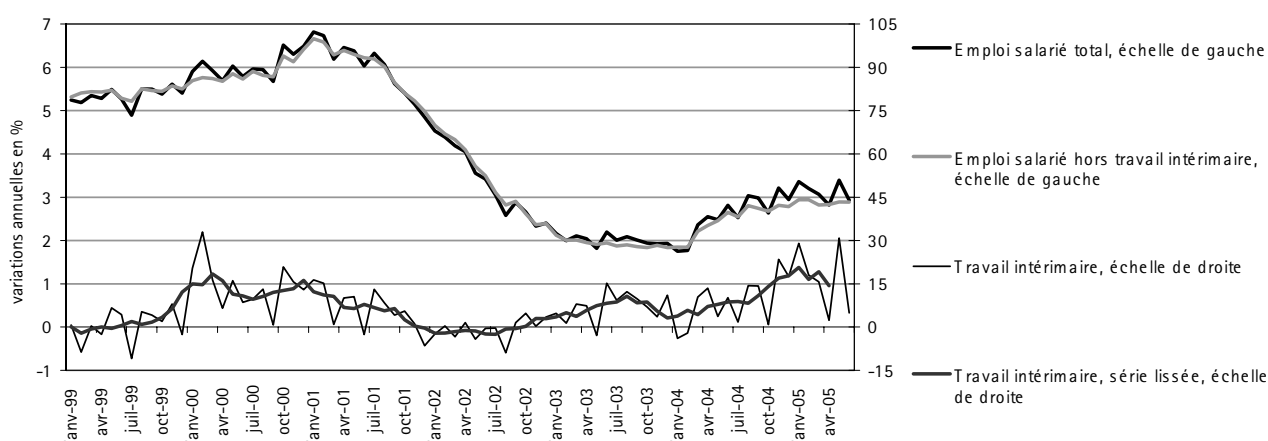
Sur les 10 dernières années, le travail intérimaire a connu une croissance de quelque 9%, alors que le travail salarié intérieur ne progressait "que" de 4% environ. Le travail intérimaire représente quelque 2% de l'emploi total au Luxembourg.

Une étude sur la relation entre emploi et travail intérimaire a montré que le travail intérimaire n'est pas vraiment un bon indicateur précurseur pour l'emploi salarié. Pourtant, il est indispensable d'analyser cette forme de travail flexible et très saisonnier, afin de pouvoir analyser l'évolution de l'emploi salarié hors travailleurs intérimaires, qui donne une bien meilleure image de l'évolution sur le marché de travail. Depuis la mi-2002, le travail intérimaire connaît une forte accélération: la croissance du travail intérimaire s'élève à

15.7% sur le début de 2005 (6 mois) contre 8.6% en 2004. Si l'on considère les heures de travail déclarées à la sécurité sociale, la progression annuelle passe même de 8.9% en 2004 à 19.8% sur le premier trimestre 2005. Cette forte croissance des travailleurs intérimaires influe également sur l'évolution de l'emploi salarié total. La croissance de celui-ci ne serait que de 2.9% sur le début de 2005, au lieu de 3.1%, si l'on le considérait hors travailleurs intérimaires.

Les données relatives au travail intérimaire proviennent de l'IGSS. Il s'agit de l'emploi enregistré à la fin du mois sous le code NACE 74.502 - Agences d'intérimaires et fourniture de personnel temporaire, couvrant les salariés intérimaires et le personnel administratif des agences d'intérimaires.

Graphique 5: Évolution de l'emploi salarié intérieur et du travail intérimaire



Source: IGSS

Selon l'étude "L'intérim au Luxembourg, un marché du travail au cœur de la Grande région" (<http://www.eureslux.org/documents/FR/Par30.pdf>), réalisée en mars 2005 par EURES (European Employment Services), 11.1% des travailleurs intérimaires ont été détachés dans un pays étranger en 2003, contre 7.0% en

2002. Aussi, 20.9% des entreprises utilisatrices sont domiciliées en dehors du Luxembourg en 2003, contre 16.8% en 2002. Ainsi, le phénomène du détachement, fortement lié au coût patronal luxembourgeois plus faible, est en augmentation.

Tableau 18: Travail intérimaire (à la fin du mois)

	Année				2004				2005	
	1995	2000	2004	2005 ¹	T1	T2	T3	T4	T1	T2
									Moyennes mensuelles	
Nombre d'intérimaires	2 483	4 473	5 489	6 138	4 856	5 753	6 026	5 320	5 851	6 424
Heures travaillées (milliers)	1 367	2 471	3 017	5 155	653	782	818	765	790	928
Nombre de contrats	3 065	11 202	16 605	16 068	13 339	16 642	18 110	18 328	...	...
Entreprises utilisatrices	560	1 131	1 356	1 303	1 195	1 342	1 442	1 446	...	...
	1995-1999	2000-2004							Variations annuelles en %	
Nombre d'intérimaires	11.7	4.5	8.6	15.7	1.6	9.2	10.3	13.0	20.5	11.7
Heures travaillées	11.3	4.4	8.9	19.8	6.0	6.6	8.6	14.3	21.0	18.7
Nombre de contrats	40.1	9.6	14.7	29.8	11.1	13.5	14.0	19.3	...	...
Entreprises utilisatrices	19.5	4.0	11.7	13.1	9.3	11.2	11.7	14.3	...	...

Source: IGSS, Ministère du Travail

¹ Nombre d'intérimaires et Heures travaillées = 6 mois, Nombre de contrats et Entreprises utilisatrices = 2 mois

1.1.3.1.3 Temps de travail

Tout d'abord, pour ce qui est de l'horaire atypique, cinq types sont retenus dans les EFT: le travail posté, le travail le soir, le travail la nuit, le travail le samedi ainsi que le travail le dimanche. Pour chaque type, les personnes interrogées doivent indiquer s'il est la règle, si elles y sont soumises occasionnellement ou si elles ne sont pas du tout concernées.

Il apparaît que c'est le travail du samedi qui est le plus courant. Seuls quelque 60% des salariés ne travailleraient jamais le samedi. Si le travail posté et le travail la nuit sont plutôt rares, la part des salariés concernés dépassant juste les 10%, c'est très vraisemblablement en raison de la régression du poids de l'emploi industriel où ces horaires atypiques étaient beaucoup plus courants. Pour environ 75% d'entre eux, l'obligation de travailler le soir ou le dimanche n'existe pas.

Tableau 19: Horaires de travail atypiques (moyenne 2001-2004)

	Travail posté	Travail de soir	Travail de nuit	Travail de samedi	Travail de dimanche
De façon régulière	10.2	9.2	3.7	16.6	8.2
Parfois	0.0	15.9	9.0	23.2	15.6
Jamais	89.8	74.9	87.3	60.2	76.1

Source : STATEC - EFT

Sur la période considérée, un peu plus de la moitié (53 %) des salariés n'ont jamais dû travailler selon un horaire atypique quel qu'il soit.

Tout en gardant à l'esprit que, d'une part, les résultats pour des effectifs aussi faibles peuvent être entachés d'une erreur d'échantillonnage non négligeable et que, d'autre part, le passage à une enquête continue en 2003 peut affecter les comparaisons avec les années précédentes, il reste que la hausse du nombre de salariés effectuant des heures supplémentaires attire l'attention. Cela pourrait être le signe d'une amélioration de la situation conjoncturelle.

Ce sont surtout les cadres supérieurs et les salariés des professions intellectuelles et scientifiques qui sont concernés. Alors que leur part dans l'emploi total se situe entre 19 % et 20 %, elle atteint quelque 40 % dans la sous-population ayant déclaré avoir effectué des heures supplémentaires. Une ventilation par secteur d'activité montre que les heures supplémentaires sont plus fréquentes dans des secteurs comme la 'Construction', le 'Commerce et HORECA' ou l'Intermédiation financière'.

Rappelons que tous ces chiffres sur la flexibilité sont tirés des Enquêtes sur les Forces de travail et se rapportent donc à la seule population résidente.

Tableau 20: Salariés ayant effectué des heures supplémentaires par profession et secteur d'activité

	ont effectué des heures supplémentaires						Emploi salarié total					
					Moyenne 2001-2004						Moyenne 2001-2004	
	2001	2002	2003	2004		en %	2001	2002	2003	2004		en %
Cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques	2 843	2 547	1 352	4 756	2 875	39.2%	31 535	34 105	30 885	39 319	33 961	19.7%
Professions intermédiaires, techniciens	1 473	1 034	685	1 791	1 246	17.0%	29 553	27 879	34 595	33 153	31 295	18.1%
Employés administratifs	1 005	740	578	1 213	884	12.1%	30 785	32 807	36 266	27 907	31 941	18.5%
Travailleurs des services, Travailleurs manuels	2 778	2 318	1 402	2 824	2 330	31.8%	79 897	78 958	71 980	70 132	75 242	43.6%
Total	8 099	6 639	4 018	10 584	7 335	100.0%	171 770	173 749	173 725	170 512	172 439	100.0%
Industrie	615	555	530	1 243	736	10.0%	22 980	21 640	20 897	19 558	21 269	12.3%
Construction	913	976	404	923	804	11.0%	16 669	15 732	15 570	16 317	16 072	9.3%
Commerce, Horeca	1 350	830	642	1 568	1 097	15.0%	30 205	26 992	25 302	22 849	26 337	15.3%
Transports, Communications	859	910	320	863	738	10.1%	13 961	12 621	13 369	12 396	13 087	7.6%
Intermédiation financière	1 578	980	686	2 124	1 342	18.3%	18 847	19 806	19 396	18 340	19 097	11.1%
Immobilier, Services aux entreprises	494	923	460	1 022	725	9.9%	10 723	12 650	14 305	12 970	12 662	7.3%
Administration publique, Education	1 304	526	390	1 005	806	11.0%	31 080	34 402	32 783	35 015	33 320	19.3%
Autres services	988	939	586	1 799	1 078	14.7%	27 450	29 906	32 105	33 076	30 634	17.8%
Total	8 099	6 639	4 018	10 546	7 325	100.0%	171 915	173 749	173 725	170 521	172 477	100.0%

Source: STATEC - EFT

Dans le tableau ci-dessous on peut lire que l'emploi à temps partiel augmente fortement chez les femmes en 2004 pour atteindre quelque 40% de l'emploi total.

Tableau 21: Emploi à temps partiel en pourcentage de l'emploi total

Spécification	2000	2001	2002	2003	2004
Ensemble	11.1	11.4	11.8	13.4	17.8
Hommes	1.8	1.8	1.8	1.8	2.4
Femmes	25.4	25.7	26.7	29.9	40.2

Source: Statec, EFT

1.1.3.1.4 Niveau d'instruction et formation continue

Les chiffres présentés ci-après proviennent du Recensement général de la population au 15 février 2001. S'agissant de données structurelles, elles restent toujours pertinentes, même plusieurs années après. Les recensements ont l'avantage de fournir des résultats plus stables et donc plus fiables que les EFT dès lors que l'on procède à des ventilations plus fines. Les erreurs d'échantillonnage propres aux enquêtes par sondage peuvent en effet introduire certaines irrégularités.

Trois grands groupes d'âges sont distingués : les 15 à 24 ans, les 25 à 54 ans et les 55 à 64 ans. La situation par rapport à la vie économique comporte trois modalités : a un emploi, au chômage, inactivité. A signaler que la répartition par niveau d'instruction diffère de celle employée dans les EFT. Ici, les détenteurs d'un CITP, d'un CATP et les personnes n'ayant accompli que 5 années dans le secondaire sont classées dans le « Secondaire inférieur ».

Tableau 22: Population totale – Situation par rapport à la vie économique

Niveau d'instruction	A un emploi	Au chômage	Inactif(ve)	Total	A un emploi	Au chômage	Inactif(ve)	Total
15 à 24 ans								
Primaire	15.7%	28.1%	28.6%	23.5%	26.5%	4.2%	69.3%	100.0%
Secondaire inférieur	57.2%	57.2%	44.7%	50.1%	45.2%	4.0%	50.8%	100.0%
Secondaire supérieur	17.7%	10.8%	22.2%	20.0%	35.1%	1.9%	63.0%	100.0%
Supérieur	9.3%	3.9%	4.6%	6.4%	57.4%	2.2%	40.5%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	39.6%	3.5%	56.9%	100.0%
25 à 54 ans								
Primaire	20.7%	32.9%	32.9%	23.1%	72.2%	2.9%	24.8%	100.0%
Secondaire inférieur	37.7%	39.2%	39.2%	38.7%	78.5%	2.1%	19.4%	100.0%
Secondaire supérieur	17.4%	12.1%	12.1%	16.5%	85.0%	1.5%	13.5%	100.0%
Supérieur	24.1%	15.6%	15.8%	21.7%	89.4%	1.5%	9.1%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	80.5%	2.1%	17.4%	100.0%
55 à 64 ans								
Primaire	23.7%	37.7%	48.7%	40.9%	17.8%	0.5%	81.7%	100.0%
Secondaire inférieur	30.6%	29.1%	34.6%	33.3%	28.2%	0.5%	71.3%	100.0%
Secondaire supérieur	17.3%	14.1%	10.3%	12.4%	42.7%	0.6%	56.6%	100.0%
Supérieur	28.4%	19.1%	6.5%	13.3%	65.8%	0.8%	33.4%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	30.8%	0.6%	68.7%	100.0%

Source: STATEC - RP2001

Les tableaux suivants donnent un éclairage aussi bien sur le niveau d'instruction de la population en âge de travailler que sur les relations entre qualification et participation à la vie économique. Le premier enseignement est qu'après 25 ans, la proportion des actifs occupés augmente avec le niveau d'instruction. Ceci est particulièrement vrai pour les 55 à 64 ans où l'on enregistre un taux d'emploi de 18% pour ceux n'ayant pas dépassé le primaire, celui des détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur s'élevant à près de 66%. Le faible taux des premiers peut s'expliquer de diverses manières : ils ont commencé à travailler très jeunes et ont donc pu bénéficier de retraites anticipées. Exerçant des métiers parfois pénibles, ils ont pu bénéficier d'une pension « invalidité ». Les chiffres se rapportant au groupe des 25 à 54 ans où l'impact des

préretraites en pensions « invalidité » est beaucoup plus faible, sont donc plus significatifs. L'écart entre les moins et les plus qualifiés se réduit certes mais des différences sensibles demeurent (différence de 17 points). On remarquera également que la part des chômeurs est nettement plus importante chez ceux n'ayant pas dépassé le primaire. Elle est pratiquement le double de celle des universitaires. Si l'on examine maintenant la qualification des personnes ayant un emploi, on s'aperçoit que parmi les 25 à 54 ans, pas loin de 60% peuvent être considérés comme « low-skilled » c.-à-d. qu'ils ont un niveau inférieur au « secondaire supérieur », étant entendu que dans la classification utilisée ici la barre pour ce niveau a été placée plus haut que dans celles utilisées ailleurs.

Tableau 23: Situation par rapport à la vie économique (Nationaux)

Niveau d'instruction	A un emploi	Au chômage	Inactif(ve)	Total	A un emploi	Au chômage	Inactif(ve)	Total
15 à 24 ans								
Primaire	10.7%	28.3%	26.8%	21.1%	17.8%	3.9%	78.3%	100.0%
Secondaire inférieur	58.9%	58.6%	46.0%	50.9%	40.8%	3.3%	55.8%	100.0%
Secondaire supérieur	21.5%	10.9%	22.6%	21.9%	34.7%	1.4%	63.9%	100.0%
Supérieur	8.9%	2.2%	4.6%	6.1%	52.0%	1.0%	47.0%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	35.3%	2.9%	61.8%	100.0%
25 à 54 ans								
Primaire	12.9%	34.6%	29.0%	16.2%	63.9%	3.0%	33.2%	100.0%
Secondaire inférieur	44.1%	46.2%	51.1%	45.5%	77.8%	1.4%	20.8%	100.0%
Secondaire supérieur	21.1%	10.5%	12.9%	19.4%	86.9%	0.7%	12.3%	100.0%
Supérieur	21.9%	8.7%	7.0%	18.9%	92.5%	0.6%	6.8%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	80.1%	1.4%	18.5%	100.0%
55 à 64 ans								
Primaire	19.4%	29.5%	45.1%	37.9%	14.2%	0.2%	85.6%	100.0%
Secondaire inférieur	34.8%	38.5%	38.2%	37.3%	25.9%	0.3%	73.3%	100.0%
Secondaire supérieur	19.2%	17.9%	17.9%	13.2%	40.3%	0.4%	59.3%	100.0%
Supérieur	26.6%	14.1%	14.1%	11.6%	63.9%	0.4%	35.9%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	27.7%	0.3%	72.0%	100.0%

Source: STATEC - RP2001

Une ventilation par sexe montre que ce qui vient d'être dit précédemment reste, plus ou moins, valable aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Si l'on compare maintenant les nationaux aux étrangers, il est frappant de constater que si, pour les premiers les taux d'emploi (15 à 64 ans) diffèrent toujours fortement selon le niveau d'instruction, ceci n'est pas le cas pour les seconds. De

même on remarquera que la part des chômeurs reste plus ou moins constante chez les étrangers (15 à 64 ans), alors que les « low-skilled » sont nettement plus touchés chez les nationaux. Ces chiffres confirment également que dans le groupe des 55 à 64 ans, les taux d'emploi des étrangers sont nettement plus élevés, même si pour les universitaires, cet écart devient plus faible.

Tableau 24: Situation par rapport à la vie économique (Étrangers)

Niveau d'instruction	A un emploi	Au chômage	Inactif(ve)	Total	A un emploi	Au chômage	Inactif(ve)	Total
15 à 24 ans								
Primaire	21.7%	27.8%	32.1%	27.1%	36.9%	4.6%	58.6%	100.0%
Secondaire inférieur	55.3%	55.7%	42.2%	48.8%	52.2%	5.1%	42.7%	100.0%
Secondaire supérieur	13.3%	10.7%	21.2%	17.1%	35.8%	2.8%	61.4%	100.0%
Supérieur	9.8%	5.7%	4.5%	7.0%	64.5%	3.6%	31.8%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	46.1%	4.4%	49.4%	100.0%
25 à 54 ans								
Primaire	31.4%	31.8%	39.1%	32.6%	78.0%	2.9%	19.0%	100.0%
Secondaire inférieur	28.9%	34.7%	29.8%	29.3%	80.2%	3.6%	16.2%	100.0%
Secondaire supérieur	12.4%	13.1%	12.7%	12.5%	80.7%	3.2%	16.2%	100.0%
Supérieur	27.3%	20.4%	18.4%	25.6%	86.2%	2.4%	11.4%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	81.1%	3.0%	15.9%	100.0%
55 à 64 ans								
Primaire	32.3%	43.0%	60.9%	49.4%	25.7%	1.1%	73.2%	100.0%
Secondaire inférieur	22.1%	23.1%	22.2%	22.2%	39.1%	1.4%	59.5%	100.0%
Secondaire supérieur	13.4%	11.6%	8.1%	10.2%	51.5%	1.5%	47.0%	100.0%
Supérieur	32.2%	22.3%	8.9%	18.2%	69.5%	1.6%	28.9%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	39.3%	1.3%	59.4%	100.0%

Source: STATEC - RP2001

Tableau 25: Situation par rapport à la vie économique (Hommes)

Niveau d'instruction	A un emploi	Au chômage	Inactif(ve)	Total	A un emploi	Au chômage	Inactif(ve)	Total
15 à 24 ans								
Primaire	17.5%	31.3%	31.1%	23.5%	30.0%	4.6%	65.4%	100.0%
Secondaire inférieur	61.3%	55.0%	43.5%	50.1%	50.6%	3.9%	45.5%	100.0%
Secondaire supérieur	14.7%	10.8%	22.0%	20.0%	33.8%	2.1%	64.1%	100.0%
Supérieur	6.5%	2.9%	4.4%	6.4%	52.7%	2.0%	45.2%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	3.7%	53.9%	100.0%
25 à 54 ans								
Primaire	20.7%	35.9%	40.3%	24.8%	87.4%	3.4%	9.2%	100.0%
Secondaire inférieur	37.4%	38.4%	29.2%	51.5%	93.9%	2.2%	3.9%	100.0%
Secondaire supérieur	18.0%	13.2%	17.5%	18.5%	93.6%	1.5%	4.9%	100.0%
Supérieur	23.9%	12.5%	13.0%	5.3%	96.1%	1.1%	2.8%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	92.9%	2.1%	5.0%	100.0%
55 à 64 ans								
Primaire	19.5%	35.1%	43.8%	34.4%	21.9%	0.5%	81.7%	100.0%
Secondaire inférieur	27.2%	27.5%	33.8%	31.2%	33.6%	0.6%	65.8%	100.0%
Secondaire supérieur	20.5%	16.0%	14.6%	16.8%	46.8%	0.7%	52.5%	100.0%
Supérieur	32.8%	21.4%	7.9%	17.6%	71.8%	0.9%	27.3%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	38.6%	0.7%	60.7%	100.0%

Source: STATEC - RP2001

Tableau 26: Situation par rapport à la vie économique (Femmes)

Niveau d'instruction	A un emploi	Au chômage	Inactif(ve)	Total	A un emploi	Au chômage	Inactif(ve)	Total
15 à 24 ans								
Primaire	13.6%	24.5%	27.2%	22.1%	22.4%	3.7%	73.9%	100.0%
Secondaire inférieur	52.4%	59.6%	45.8%	48.7%	39.4%	4.1%	56.5%	100.0%
Secondaire supérieur	21.4%	10.8%	22.3%	21.6%	36.2%	1.7%	62.1%	100.0%
Supérieur	12.6%	5.1%	4.7%	7.6%	60.6%	2.3%	37.1%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	36.6%	3.4%	60.1%	100.0%
25 à 54 ans								
Primaire	20.7%	29.7%	31.5%	24.2%	57.6%	2.5%	39.8%	100.0%
Secondaire inférieur	38.2%	40.0%	45.4%	40.5%	63.7%	2.0%	34.3%	100.0%
Secondaire supérieur	16.6%	10.9%	12.0%	15.1%	74.1%	1.5%	24.4%	100.0%
Supérieur	24.5%	19.4%	11.1%	20.3%	81.3%	2.0%	16.7%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	67.4%	2.1%	30.6%	100.0%
55 à 64 ans								
Primaire	31.3%	42.6%	52.8%	47.9%	14.7%	0.4%	84.9%	100.0%
Secondaire inférieur	36.7%	32.4%	35.3%	35.9%	23.2%	0.4%	76.4%	100.0%
Secondaire supérieur	11.5%	10.3%	6.7%	7.8%	33.3%	0.5%	66.2%	100.0%
Supérieur	20.5%	14.7%	5.2%	8.7%	53.0%	0.4%	46.3%	100.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	22.5%	0.4%	77.1%	100.0%

Source: STATEC – RP2001

En ce qui concerne la qualification des personnes ayant un emploi et résidant au Luxembourg, les EFT contiennent des questions sur la formation permanente. On demande aux enquêtés si au cours des quatre semaines précédant l'interview, ils ont suivi un cours ou une formation. En 2004, quelque 15 000 actifs occupés avaient déclaré avoir suivi une formation en relation avec leur emploi. Pour près de 50% d'entre eux, cette formation a lieu exclusivement ou principalement durant les heures de travail. Les formations les plus suivies ont trait aux langues et cultures étrangères, à la santé, aux sciences informatiques et à un domaine regroupant les sciences sociales, le commerce et le droit.

Une ventilation selon leurs caractéristiques socio-démographiques laisse apparaître des différences significatives au niveau de la nationalité et de la profession exercée. Alors que dans l'emploi total, la part des nationaux s'élève à environ 56 %, elle monte à 62 % parmi ceux ayant poursuivi une formation. La répartition par grand groupe de professions montre que les professions se situant en haut de l'échelle sociale (cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques et techniciens) sont sur représentées au détriment des travailleurs des services et des travailleurs manuels. Ces deux constats sont d'ailleurs très vraisemblablement liés, le poids des travailleurs manuels étant nettement plus important chez les résidents étrangers.

Tableau 27: Personnes ayant poursuivi une formation selon leurs caractéristiques socio-démographiques – Comparaison avec emploi total

Caractéristique socio-démographique		ont suivi une formation	Emploi salarié total
Sexe	Hommes	50.3	58.7
	Femmes	49.7	41.3
Age	15 – 24 ans	9.5	6.4
	25 – 49 ans	74.4	75.3
	50 – 64 ans	16.1	18.3
Nationalité	Nationaux	61.5	55.5
	Etrangers	38.5	45.5
Type de contrat de travail	CDI	70.3	95.1
	Autre contrat	29.7	4.9
Profession	Cadres supérieurs, Professions intellectuelles et scientifiques	35.3	23.1
	Professions intermédiaires (techniciens)	27.9	19.4
	Employés administratifs	16.0	16.4
	Travailleurs des services, Travailleurs manuels	20.8	41.1

Source: STATEC-EFT

1.1.3.2 Analyse statistique

La régression logistique ci-dessus donnant la probabilité de travailler moins de 20 heures par semaine des femmes entre 30 et 60 ans montre que celle-ci augmente avec l'âge et le nombre d'enfants de moins de 12 ans dans le ménage, les deux étant d'ailleurs corrélés de manière positive. Par contre, on constate que plus une femme est diplômée, plus les chances de travailler à temps partiel diminuent.

Le fait de ne pas être mariée fait nettement baisser cette probabilité.

Les chiffres présentés ici résultent d'un équilibre ex post entre offre et demande de travail. Les EFT fournissent quelques indications sur l'offre potentielle en matière de durée de travail. Les personnes travaillant moins de 40 heures ou ayant déclaré travailler à temps partiel doivent indiquer si elles souhaitent travailler plus. D'après les chiffres des 3 dernières enquêtes seulement entre 10 et 15% des personnes visées aimeraient travailler plus et parmi elles, environ les deux tiers se prononcent pour une durée hebdomadaire de 40 heures.

Tableau 28: Régression logistique : Travail à temps partiel des femmes âgées entre 30 et 64 ans

Rapport des chances donnant la probabilité de travailler moins de 20 heures par semaine	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	0.163 **	1.177
Age²	-0.001 **	0.999
Situation de famille		
Non mariée	-1.011 **	0.364
Nombre d'enfants de moins de 12 ans dans le ménage		
1 enfant	0.904 **	2.469
2 enfants	1.335 **	3.799
3 enfants	1.487 **	4.423
4 enfants	1.508 **	4.518
5 enfants	0.576	1.779
Niveau d'éducation		
Secondaire inférieur	-0.208 **	0.813
Secondaire supérieur	-0.356 **	0.7
Supérieur	-0.613 **	0.542
Nationalité		
Belge	-0.620 **	0.538
Française	-0.863 **	0.422
Allemande	-0.362 **	0.696
Italienne	-0.597 **	0.55
Portugaise	-0.531 **	0.588
Autre UE15	-0.842 **	0.431
Autre	-0.370 **	0.691
Profession du conjoint		
Professions intellectuelles et scientifiques	0.542 **	1.72
Techniciens	0.565 **	1.76
Employés administratifs	0.480 **	1.616
Personnel des services, vendeurs	0.212 *	1.236
Agriculteurs, ouvriers agricoles	-0.346 **	0.707
Artisans, ouvriers qualifiés	0.501 **	1.65
Conducteurs machines ou installations, assemblage	0.463 **	1.589
Travailleurs non qualifiés	0.313 **	1.368
Pseudo R ²		0.193

Catégorie de référence

Situation de famille : Mariée
 Nombre d'enfants : 0 enfant
 Niveau d'éducation : Primaire
 Nationalité : Autochtone
 Profession du conjoint : Dirigeants, cadres supérieurs

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à $p < 0.001$

* coefficients significatifs à $p < 0.05$

Source : STATEC - RP2001

1.2 Le chômage, facteur d'exclusion sociale

Le sociologue R. Castel¹ distingue trois zones de l'espace social selon le degré de cohésion qu'elles assurent:

- Être dans la *zone d'intégration* signifie que l'on dispose des garanties d'un travail permanent et que l'on peut mobiliser des supports relationnels solides.
- La *zone de vulnérabilité* associe précarité du travail et fragilité relationnelle.

- La *zone de désaffiliation* conjugue absence de travail et isolement social.

La crise de l'emploi, à travers des situations d'emploi incertaines (CDD, travail intérimaire, travail partiel contractuel...) et de chômage, peut ainsi, en aboutissement d'un processus de désaffiliation, entraîner l'isolement voire l'exclusion sociale.

1.2.1 Définitions et principaux rappels méthodologiques

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble des forces de travail. Les forces de travail sont composées des personnes occupées et des chômeurs.

- chômage au sens de l'Administration de l'Emploi (ADEM)

L'ADEM considère comme chômeur, ou demandeur d'emploi, toute personne sans emploi, disponible pour le marché du travail, à la recherche d'un emploi approprié, non affectée à une mesure pour l'emploi, indemnisée ou non et ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM.

- chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT)

Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui étaient:

(a) sans travail pendant la semaine de référence

(b) disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence;

(c) à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire endéans une période maximale de trois mois.

adhérents et les pays candidats, sur base des définitions recommandées par le BIT.

"Harmonisé" signifie que les micro données nationales, concernant les particuliers et les ménages, sont traitées par Eurostat de la même manière pour toute l'UE afin de permettre une comparabilité entre les Etats membres.

Les informations relatives à ces trois conditions ne peuvent être recueillies que grâce à l'Enquête sur les forces de travail (EFT).

S'agissant d'un sondage, les chiffres du chômage afférents sont soumis à des variations aléatoires qui seront d'autant plus importantes que les effectifs pris en considération seront faibles. Dans l'échantillon de l'enquête, on trouve quelques 400 personnes chômeurs répondant aux critères du BIT.

Pour ce qui est des relations entre le "chômage BIT" et le "chômage inscrit", basé sur les personnes enregistrées par l'ADEM, un certain rapprochement peut être constaté depuis que la statistique officielle du chômage exclut les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une mesure de mise à l'emploi. Du moment qu'une telle mesure donne droit à une rémunération, les personnes concernées ne sont plus considérées comme chômeurs selon les critères du BIT. Il suffit, en effet, d'avoir eu une activité rémunérée, ne serait-ce que durant une heure, pour être comptabilisé dans la population ayant un emploi.

Le taux de chômage au sens du BIT peut donc différer de celui de l'ADEM dans la mesure où il n'est pas nécessaire d'être inscrit à l'ADEM pour être considéré comme chômeur. Ainsi, le nombre de chômeurs au sens du BIT peut être plus élevé si l'échantillon de l'EFT comporte des demandeurs d'emploi qui ne voient pas l'utilité d'une inscription auprès de l'ADEM parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnité de chômage par exemple.

Eurostat élabore les taux de chômage "harmonisés" pour les Etats membres, ainsi que pour les nouveaux pays

¹ CASTEL, Robert, «De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle.», dans DONZELOT, Jacques, (dir.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, Éditions Esprit, 1991.

1.2.2 Faits stylisés

1.2.2.1 Taux de chômage par âge, sexe, nationalité et niveau d'instruction

En 2004, le nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits continue de progresser (8 716 personnes contre 7 587 en 2003), mais à un rythme moins soutenu qu'en 2003 (+14.9% en 2004 contre +30.3% en 2003). Le taux de chômage annuel moyen s'établit à 4.2% en 2004.

Parallèlement, le nombre de personnes jouissant d'une indemnité de chômage complet augmente de 20% en moyenne annuelle contre 42% en 2003. Notons que le pourcentage de chômeurs indemnisés ne cesse de croître,

atteignant 54% du nombre d'inscrits en 2004, contre 52% en 2003 et 48% en 2002, indiquant qu'il y a eu plus de licenciements.

Le nombre moyen de personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi progresse de 9.1% contre 13.6% en 2003, atteignant 3197 personnes en moyenne en 2004. En ajoutant ces dernières aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, on obtient un taux de chômage annuel moyen "au sens large" de 5.8%.

Tableau 29: Évolution du chômage inscrit (moyenne des 12 mois de l'année)

Spécification	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de personnes							
Demandes d'emploi non satisfaites (1)							
Hommes	2 947	2 828	2 631	2 615	3 162	4 128	4 743
Femmes	2 587	2 523	2 333	2 312	2 661	3 459	3 973
Total	5 534	5 351	4 964	4 927	5 823	7 587	8 716
Emploi national (2)	173 744	178 031	183 410	187 963	191 103	193 015	198 358
Population active (1+2)	179 278	183 382	188 374	192 890	196 926	200 602	207 074
Taux de chômage en %	3.1	2.9	2.6	2.6	3.0	3.8	4.2

Sources : STATEC / ADEM

Tableau 30: Chômage et demandes d'emploi non satisfaites

Mois	Chômage inscrit				Mises au travail (et mesures de formation)				Total des demandeurs d'emplois				Chômage complet indemnisé			
	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005
Nombre de personnes																
Janvier	5 934	7 537	9 113	9 886	2 488	2 756	2 988	3 460	8 422	10 293	12 101	13 346	2 662	3 632	4 852	5 387
Février	5 762	7 545	8 912	9 945	2 533	2 869	3 015	3 482	8 295	10 414	11 927	13 427	2 769	3 880	4 836	5 529
Mars	5 405	7 300	8 749	9 525	2 539	2 951	3 140	3 465	7 944	10 251	11 889	12 990	2 573	3 838	4 762	5 363
Avril	5 378	7 208	8 660	9 674	2 637	2 989	3 182	3 468	8 015	10 197	11 842	13 142	2 619	3 801	4 642	5 275
Mai	5 372	7 169	8 079	9 441	2 544	3 022	3 293	3 293	7 983	10 191	11 372	12 734	2 617	3 779	4 505	5 164
Juin	5 177	7 049	8 026		2 641	3 021	3 243		7 818	10 070	11 269		2 583	3 824	4 548	
Juillet	5 485	7 282	8 242		2 484	2 848	3 085		7 969	10 130	11 327		2 615	3 881	4 539	
Août	5 584	7 248	8 292		2 398	2 744	2 972		7 982	9 992	11 264		2 648	3 898	4 588	
Septembre	5 922	7 834	8 783		2 503	2 842	3 152		8 425	10 676	11 935		2 722	3 923	4 572	
Octobre	6 455	8 204	8 991		2 673	3 001	3 397		9 128	11 205	12 388		2 903	4 075	4 696	
Novembre	6 625	8 308	9 323		2 775	3 093	3 467		9 400	11 401	12 790		3 152	4 248	4 906	
Décembre	6 773	8 359	9 426		2 742	3 035	3 428		9 515	11 394	12 854		3 442	4 479	5 106	
Moyenne annuelle	5 823	7 587	8 716		2 580	2 931	3 197		8 408	10 518	11 913		2 775	3 938	4 713	

Situation en fin de mois

Source: Administration de l'emploi (ADEM)

En 2004, le taux de chômage annuel moyen au sens du BIT s'établit à 4.8%. Une ventilation par sexe et nationalité fait apparaître un taux de chômage de 3.3% pour les hommes contre 6.9% pour les femmes et de 3.0% pour les nationaux contre 7.0% pour les étrangers. Le groupe enregistrant la plus forte progression du taux de chômage est celui des femmes étrangères (10.0% contre 6.3% en 2003) suivies par les autochtones (4.2% contre 3.2% en 2003).

Pour ce qui est de la durée de recherche d'un emploi, la structure ne change guère par rapport à l'année dernière.

Le taux de chômage des 15-24 ans a fortement augmenté passant de 11.7% en 2003 à 18.3% en 2004. Notons cependant que le nombre de jeunes sur le marché du travail a baissé en 2004, ce qui pourrait s'expliquer par le choix des jeunes de poursuivre leurs études plutôt que de rentrer sur le marché du travail dans une situation conjoncturelle moins favorable.

Tableau 31 : Taux de chômage au sens du BIT, par sexe, âge, nationalité et durée de recherche

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
En % de la population active								
Ensemble de la population	3.1	3.0	2.4	2.4	2.0	2.6	3.7	4.8
Sexe								
Hommes	2.3	2.0	1.6	1.9	1.7	2.0	3.0	3.3
Femmes	4.1	4.4	3.5	3.3	2.5	3.4	4.6	6.9
Grand groupe d'âges								
15-24	8.4	7.1	6.4	6.5	7.0	6.9	11.7	18.3
25-39	2.9	3.2	2.5	2.7	1.7	2.7	3.4	5.1
40-54	1.7	1.9	1.3	1.4	1.3	1.7	2.9	3.2
55-59	1.2	0.6	0.6	1.8	0.4	0.5	2.1	1.8
Nationalité								
Nationaux	2.2	2.1	1.6	1.7	1.2	1.7	2.5	3.0
Etrangers	4.1	4.1	3.5	3.5	3.0	3.7	5.2	7.0
Sexe et nationalité								
Nationaux- hommes	1.7	1.7	1.2	1.2	1.3	1.1	2.0	2.2
Etrangers- hommes	3.1	3.0	2.2	2.6	1.1	2.6	4.4	4.7
Nationaux- femmes	3.2	2.7	2.6	3.1	2.2	3.1	3.2	4.2
Etrangers- femmes	4.1	6.2	4.7	4.1	4.1	4.4	6.3	10.0
Durée de la recherche							En % du total des chômeurs	
Moins de 6 mois	38	45	46	63	55	53	50	53
6 à 11 mois	24	24	22	15	16	19	23	22
12 mois et plus	38	31	32	22	29	28	27	25
Toutes durées	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : STATEC (Enquêtes sur les forces de travail)

1.2.2.2 Chômage de longue durée

Sur le plan international, est considéré comme chômeur de longue durée toute personne au chômage depuis 12 mois ou plus.

Le tableau ci-dessous issu du bulletin mensuel de l'ADEM, met en évidence que 78% des personnes au chômage depuis plus de 12 mois ont 31 ans et plus et plus de 56% ont plus de 41 ans alors que près de 62% des moins de 26 ans sont inscrits pendant maximum 6 mois à l'ADEM.

Tableau 32 : Répartition des chômeurs par âge et durée d'inscription (Situation en mai 2005)

âge	< 1 mois	1 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 9 mois	9 - 12 mois	> 12 mois
< 26	335	353	308	218	83	313
26 - 30	145	252	253	182	93	268
31 - 40	305	496	481	398	213	652
41 - 50	203	373	461	348	243	800
51 - 60	89	158	241	214	167	726
> 60	3	7	5	13	6	36
Total	1 080	1 639	1 749	1 373	805	2 795

Source : ADEM

Alors qu'en mai 2002 24.4% des chômeurs inscrits étaient au chômage depuis plus de 12 mois ils étaient quelque 30% en mai 2005.

Tableau 33 : Chômage de longue durée en pourcentage du chômage total

	2002	2003	2004	2005
	24.4	23.2	26.0	29.6

Source : ADEM, en mai de chaque année

1.2.2.3 Comparaison internationale

En considérant le tableau 34 ci-dessous, on constate un taux de chômage en hausse dans 7 pays membres de l'UE15 en 2004. A l'instar de l'année dernière, on constate que les hausses les plus significatives sont enregistrées par les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suède, pays affichant les taux de chômage les plus bas dans l'UE15. Les plus fortes baisses du taux de chômage quant à elles sont enregistrées par l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne. Les taux de chômage allemands et français avoisinant les 10% continuent d'augmenter en 2004.

Chez les hommes, le taux de chômage moyen dans l'UE15 s'établit à 7.1% en 2004 contre 7.3% en 2003. Sur les 15 pays, 5 affichent des taux de chômage masculins en hausse avec le Luxembourg en tête en termes de progression.

Du côté des femmes, le taux de chômage moyen dans l'UE15 remonte à 9.3% en 2004 après 3 années consécutives de baisse. En 2004, 3 pays parmi les 15 affichent des taux de chômage féminins inférieurs aux taux masculins (Suède, Irlande et Royaume-Uni) contre 5 en 2003.

Tableau 34: Taux de chômage par sexe dans les Etats membres de l'UE15

Total	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Hommes	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Femmes	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	9.1	8.4	7.8	7.8	8.6	9.3	9.5	Allemagne	8.6	8.1	7.5	7.8	8.7	9.6	8.7	Allemagne	9.7	8.9	8.1	7.9	8.4	8.9	10.5
Autriche	4.5	3.9	3.7	3.6	4.3	4.4	4.5	Autriche	3.8	3.4	3.1	3.2	4.1	4.2	3.9	Autriche	5.4	4.7	4.3	4.2	4.5	4.6	5.2
Belgique	9.3	8.6	6.9	6.7	7.3	8.1	7.8	Belgique	7.7	7.3	5.6	6.0	6.7	7.8	7.0	Belgique	11.6	10.3	8.5	7.6	8.2	8.5	8.8
Danemark	4.9	4.8	4.4	4.3	4.6	5.6	5.4	Danemark	3.9	4.4	4.1	3.9	4.4	5.3	5.1	Danemark	6.0	5.4	4.8	4.9	4.7	6.0	5.6
Espagne	15.2	12.8	11.3	10.6	11.3	11.3	10.8	Espagne	11.2	9.0	7.9	7.5	8.0	8.2	7.9	Espagne	21.8	18.7	16.7	15.4	16.4	15.9	14.9
Finlande	11.4	10.2	9.8	9.1	9.1	9.0	8.8	Finlande	10.9	9.8	9.1	8.6	9.1	9.2	8.7	Finlande	12.0	10.7	10.6	9.7	9.1	8.9	8.9
France	11.4	10.7	9.3	8.5	8.8	9.4	9.6	France	9.7	9.1	7.6	7.0	7.7	8.3	8.7	France	13.4	12.7	11.2	10.3	10.0	10.6	10.7
Grèce	10.9	11.8	11.0	10.4	10.0	9.3	...	Grèce	7.1	7.8	7.2	6.9	6.6	6.1	...	Grèce	16.7	17.8	16.7	15.5	15.0	14.1	...
Irlande	7.5	5.6	4.3	3.9	4.3	4.6	4.5	Irlande	7.7	5.7	4.3	4.0	4.6	4.9	4.9	Irlande	7.3	5.5	4.3	3.8	4.0	4.2	3.9
Italie	11.7	11.3	10.4	9.4	9.0	8.7	8.0	Italie	9.0	8.6	8.0	7.3	7.0	6.8	6.4	Italie	16.1	15.5	14.3	12.9	12.2	11.7	10.5
Luxembourg	2.7	2.4	2.3	2.1	2.8	3.7	4.2	Luxembourg	1.9	1.8	1.8	1.7	2.1	2.7	3.4	Luxembourg	4.0	3.3	3.1	2.7	3.9	5.1	5.3
Pays-Bas	3.8	3.2	2.8	2.4	2.7	3.8	4.7	Pays-Bas	3.0	2.3	2.1	2.0	2.5	3.7	4.3	Pays-Bas	5.0	4.4	3.8	3.1	3.0	4.0	5.1
Portugal	5.1	4.5	4.1	4.1	5.1	6.4	6.7	Portugal	4.1	3.9	3.3	3.2	4.2	5.6	5.9	Portugal	6.4	5.2	5.1	5.1	6.1	7.3	7.6
Royaume-Uni	6.2	5.9	5.4	5.0	5.1	5.0	4.7	Royaume-Uni	6.9	6.5	5.9	5.5	5.6	5.5	5.1	Royaume-Uni	5.3	5.1	4.8	4.4	4.5	4.4	4.2
Suède	8.2	6.7	5.6	4.9	4.9	5.6	6.3	Suède	8.4	6.6	5.9	5.2	5.3	6.0	6.5	Suède	8.0	6.8	5.3	4.5	4.6	5.2	6.1
UE15	9.4	8.7	7.8	7.4	7.7	7.9	8.0	UE15	8.2	7.5	6.7	6.5	6.9	7.3	7.1	UE15	11.1	10.2	9.2	8.6	8.7	8.9	9.3

... non disponible

Source: Eurostat, séries harmonisées

Le chômage de longue durée (≥ 12 mois) des 15-64 ans au sein de l'UE15 était de 40.9% du chômage total. Il tournait autour de 20% en Finlande, au Royaume-Uni, au Danemark et au Luxembourg et autour de 50% en

Belgique et en Allemagne. La Suède et la Grèce constituent les deux extrêmes avec des pourcentages de respectivement 17.8% et 54.8%.

Tableau 35: Chômage de longue durée des 15 à 64 ans en pourcentage du chômage total par sexe dans les Etats membres de l'UE15

Total	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Hommes	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Femmes	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	52.6	51.7	51.5	50.4	47.9	50.0	51.8	Allemagne	50.0	49.8	50.1	48.4	46.0	48.3	50.5	Allemagne	55.6	54.0	53.1	52.9	50.3	52.2	53.7
Autriche	...	...	24.7	...	30.3	26.6	28.7	Autriche	...	...	30.3	...	28.6	28.0	31.3	Autriche	...	...	19.4	...	32.5	24.3	26.1
Belgique	61.7	60.5	56.3	51.7	49.6	46.3	49.6	Belgique	59.5	60.0	55.9	52.5	45.9	44.8	50.4	Belgique	63.6	60.9	56.7	50.8	53.6	48.2	48.8
Danemark	26.9	20.4	19.5	22.1	19.6	19.9	22.6	Danemark	23.9	20.8	19.1	26.1	17.1	21.8	22.4	Danemark	29.0	20.0	19.9	18.6	22.4	18.1	22.7
Espagne	49.9	46.2	42.4	36.5	33.8	33.6	32.6	Espagne	44.2	39.9	36.3	30.4	28.9	28.5	27.4	Espagne	54.6	50.8	46.8	41.2	37.3	37.5	36.7
Finlande	28.1	22.7	24.6	23.6	21.2	21.3	21.1	Finlande	32.7	24.2	26.9	27.0	23.3	23.9	23.2	Finlande	23.2	21.3	22.4	20.1	18.8	18.3	18.8
France	...	...	...	...	...	40.6	41.0	France	...	...	...	...	...	41.0	40.9	France	...	...	...	...	...	40.3	41.2
Grèce	55.0	55.3	56.7	52.8	52.6	56.2	54.8	Grèce	45.1	48.5	49.7	46.8	47.2	48.8	51.2	Grèce	61.6	59.7	61.3	56.8	56.1	60.9	59.2
Irlande	52.0	44.3	38.2	33.6	29.4	35.5	34.3	Irlande	60.3	53.6	47.5	41.3	36.2	41.2	40.9	Irlande	38.2	29.8	24.1	21.6	17.9	25.9	22.3
Italie	59.6	61.4	61.3	63.4	59.2	58.2	49.6	Italie	60.5	62.1	61.4	63.7	58.2	57.4	47.1	Italie	58.8	60.7	61.2	63.1	60.1	58.9	52.0
Luxembourg	31.3	31.3	22.4	28.4	27.4	24.9	22.6	Luxembourg	38.0	36.5	26.4	32.8	28.6	33.2	24.1	Luxembourg	26.3	27.2	...	...	26.5	17.4	21.6
Pays-Bas	47.9	43.5	...	...	26.6	29.0	32.7	Pays-Bas	51.3	47.7	...	...	26.8	29.4	35.9	Pays-Bas	45.2	40.4	...	...	26.4	28.6	29.3
Portugal	45.5	42.3	43.9	39.2	35.5	32.7	43.1	Portugal	44.0	40.7	47.4	36.5	34.8	31.3	43.6	Portugal	46.8	43.9	41.2	41.2	36.1	33.9	42.6
Royaume-Uni	32.5	29.5	27.8	27.6	22.8	22.7	21.3	Royaume-Uni	37.8	34.6	33.7	33.1	26.6	26.3	24.9	Royaume-Uni	23.9	21.5	18.9	19.5	17.1	17.0	16.3
Suède	37.8	29.4	30.7	19.5	20.0	16.1	17.8	Suède	41.0	33.1	33.1	21.5	22.1	17.6	19.4	Suède	33.5	24.3	27.7	17.0	17.3	14.2	15.8
UE15	48.0	46.1	...	...	40.1	41.5	40.9	UE15	46.7	44.8	...	...	38.5	40.3	40.1	UE15	49.2	47.3	...	...	41.7	42.7	41.8

... non disponible

Source: Newcronos, séries EFT, données 2e trimestre

^u données peu fiables ou incertaines en raison de la taille de l'échantillon

En comparant les tableau 33 et 35 sur le chômage de longue durée on constate qu'au niveau des chômeurs inscrits de l'ADEM (tabl. 33), le pourcentage de chômeurs de longue durée du chômage total augmente entre 2003 et 2004 alors qu'il diminue en utilisant l'enquête sur les forces de travail (tabl. 35). Ceci peut s'expliquer d'une

part par la taille réduite de l'échantillon de l'EFT induisant des erreurs d'échantillonnage non négligeables et d'autre part par le fait que dans des situations plus difficiles sur le marché de l'emploi, les personnes à la recherche d'un emploi pourraient abandonner plus facilement leur recherche.

1.2.3 Analyse statistique du chômage

1.2.3.1 Déterminants socio-démographiques du chômage: analyse transversale

Pour estimer les probabilités, pour une personne active, d'être au chômage (selon le concept utilisé lors du dernier recensement et qui est très proche de celui préconisé par le BIT) les mêmes variables de contrôle que dans les régressions portant sur l'exercice d'une profession ont été retenues. Il faut remarquer d'entrée que l'estimation relative au chômage est beaucoup moins robuste comme l'attestent les valeurs prises par le pseudo R^2 .

La probabilité de se retrouver au chômage diminue avec l'âge, ce qui n'a rien d'étonnant lorsque l'on sait que le taux de chômage des jeunes dépasse nettement celui observé dans les autres classes d'âges.

Les femmes ont 22.6 % plus de chances d'être frappées par le chômage que les hommes.

Cette probabilité recule avec le niveau d'instruction. Les chances d'un universitaire de devenir chômeur ne s'élèvent qu'à 30% de celles de quelqu'un qui n'a pas dépassé le primaire.

Si l'on prend en compte la nationalité, il s'avère que les chances de se retrouver chômeur seraient moins importantes, toutes choses égales par ailleurs, pour les autochtones. Ainsi, un Français, habitant au Luxembourg, aurait-il 2.1 fois plus de chances, un Portugais seulement 1.2 fois plus de chances.

A noter encore que si l'on se limite aux seuls 15 à 24 ans, on n'obtient de coefficients significatifs que pour le sexe et le niveau d'instruction. Comme dans l'ensemble de la population active, les probabilités en question sont plus élevées pour les femmes et les peu qualifiés.

Tableau 36: Régression logistique : Chômage des personnes actives âgées entre 15 et 74 ans

Personnes actives âgées entre 15 ans et 74 ans		
Rapport des chances donnant la probabilité d'être au chômage	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	-0.132 **	0.876
Age ²	0.001 **	1.001
Sexe	0.203 **	1.226
Situation de famille		
Célibataire	0.614 **	1.849
Divorcée	0.771 **	2.162
Veuve	-0.166	0.847
Niveau d'éducation		
Secondaire inférieur	-0.493 **	0.611
Secondaire supérieur	-0.924 **	0.397
Supérieur	-1.184 **	0.306
Nationalité		
Belge	0.552 **	1.737
Française	0.761 **	2.139
Allemande	0.447 **	1.563
Italienne	0.6 **	1.821
Portugaise	0.184 **	1.202
Autre UE15	0.476 **	1.609
Autre	1.576 **	4.833
Constante	-0.762 **	0.467
Pseudo R ²		0.085

Catégorie de référence

Sexe : Masculin

Situation de famille : Mariée

Niveau d'éducation : Primaire

Nationalité : Autochtone

Coefficients de régression** coefficients significatifs à $p < 0.001$ * coefficients significatifs à $p < 0.05$

Source : STATEC - RP2001

Les chiffres du chômage que le STATEC tire de l'enquête communautaire sur les forces de travail et qui se réfèrent au concept élaboré par le BIT peuvent parfois diverger sensiblement des chiffres du chômage inscrit ou enregistré publiés par l'ADEM. Ceci avait notamment été le cas en ce qui concerne le chômage des jeunes. Si l'on veut essayer de voir qui sont les chômeurs au sens du BIT¹ qui s'inscrivent à l'ADEM, il faut recourir aux fichiers EFT qui, contrairement aux recensements de population, contiennent également une question sur l'inscription auprès de l'organisme public de placement. La base de données sur lequel ces estimations sont effectuées a été étoffé en fusionnant les enquêtes de 2003 et 2004.

Pour estimer la probabilité pour un chômeur au sens du BIT d'être inscrit à l'ADEM, l'âge, le sexe, le niveau d'éducation et la nationalité ont été retenues comme variables de contrôle. Le pseudo R², bien que moins élevé que dans les régressions portant sur l'emploi atteint des

valeurs encore acceptables pour une régression logistique.

Les coefficients relatifs à l'âge sont peu significatifs. Celui se rapportant au sexe par contre l'est, il montre que la probabilité pour les femmes chômeuses de se faire enregistrer à l'ADEM.

Cette probabilité semble augmenter lorsque le niveau d'instruction s'élève. Le coefficient obtenu pour les diplômés de l'enseignement supérieur n'est cependant guère significatif.

Les enseignements obtenus au niveau de la nationalité permettraient de conclure que les étrangers seraient plus enclins à s'inscrire à l'ADEM, à l'exception notable des Italiens dont le coefficient estimé est hautement significatif.

¹ Pour la définition, se reporter au paragraphe 1.2.1

Tableau 37: Régression logistique : Inscription à l'ADEM des chômeurs au sens du BIT

Chômeurs selon la définition du BIT		
Rapport des chances donnant la probabilité d'être inscrit à l'ADEM	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	-0.007	0.993
Age ²	0.001 *	1.001
Sexe	-0.856 **	0.425
Niveau d'éducation		
Secondaire inférieur	0.63 **	1.878
Secondaire supérieur	0.165 *	1.18
Supérieur	0.058	1.06
Nationalité		
Belge	0.058	1.06
Française	0.268 *	1.307
Allemande	0.077	1.08
Italienne	-0.397 **	0.672
Portugaise	0.033	1.034
Autre UE15	0.428 *	1.534
Constante	0.284	1.328
Pseudo R ²		0.102
Catégorie de référence		
Sexe : Masculin		
Niveau d'éducation : Primaire		
Nationalité : Autochtone		
Coefficients de régression		
** coefficients significatifs à p < 0.001		
* coefficients significatifs à p < 0.05		
Source : STATEC - EFT 2003/2004		

On a refait l'exercice précédent en se limitant aux jeunes chômeurs âgés entre 15 et 24 ans. Si le pseudo R² devient plus élevé, peu de coefficients sont significatifs.

A l'instar de ce que l'on a pu constater pour l'ensemble des chômeurs BIT, les chances des femmes sont plus faibles.

L'annexe 3 illustre un exemple de calcul de la probabilité de s'inscrire à l'ADEM à partir du tableau 37.

Par rapport aux peu qualifiés (primaire), les jeunes ayant atteint le niveau du secondaire inférieur ont une probabilité de s'inscrire à l'ADEM substantiellement plus importante.

Vu les classes d'âge considérées, il est clair qu'un grand nombre des personnes pris en compte sont trop jeunes pour être diplômés universitaires. En termes de statistiques, on peut dire que l'on est en présence de « zéros structurels ». Pas étonnant donc que le coefficient en question ne soit pas significatif.

Pour ce qui est des différentes nationalités considérées, l'estimation montre que les jeunes chômeurs belges auraient 321 % plus de chances d'être enregistrés que les nationaux.

Tableau 38: Régression logistique : Inscription à l'ADEM des jeunes chômeurs (15-24 ans) au sens du BIT

Jeunes chômeurs (15 à 24 ans) selon la définition du BIT		
Rapport des chances donnant la probabilité d'être inscrit à l'ADEM		
	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	-0.44	0.644
Age ²	0.014	1.014
Sexe	-0.41 **	0.664
Niveau d'éducation		
Secondaire inférieur	1.329 **	3.774
Secondaire supérieur	0.064	1.066
Supérieur	-0.377	0.686
Nationalité		
Belge	1.439 **	4.217
Française	-0.57	0.566
Allemande	-22066.000	0.000
Italienne	-0.219	0.803
Portugaise	-0.19	0.827
Constante	2.968	0.803
Pseudo R ²		0.165
Catégorie de référence		
Sexe : Masculin		
Niveau d'éducation : Primaire		
Nationalité : Autochtone		
Coefficients de régression		
** coefficients significatifs à p < 0.001		
* coefficients significatifs à p < 0.05		
Source : STATEC - EFT 2003/2004		

ANNEXES

Annexe 1 : Régression logistique binaire

La régression logistique binaire est une méthode statistique utilisée en modélisation. Elle est appliquée lorsque la variable à expliquer (ou dépendante) Y est qualitative et ne peut prendre que deux valeurs possibles. Dans le présent rapport, ce sera p.ex. 'avoir un emploi' et 'ne pas avoir un emploi'. On parle aussi de variable dichotomique pouvant prendre deux valeurs 0 et 1.

- 1 si la personne a un emploi
- 0 si la personne n'a pas d'emploi

Plutôt que de modéliser la variable à expliquer Y directement (c.-à-d. estimer la valeur attendue de Y pour une certaine combinaison de variables explicatives X) on estime la probabilité que $Y = 1$. L'idée est qu'il sera possible de prédire à l'aide de variables explicatives comme l'âge, le sexe, le niveau d'instruction ou la nationalité l'appartenance à la catégorie 'a un emploi' pour un nombre aussi élevé que possible d'individus de l'univers étudié.

Parmi les différentes modalités des variables explicatives, on peut choisir des modalités ou catégories de référence. Les autres modalités sont alors situées par rapport à cette dernière. Ainsi, pour la variable nationalité, ce seront les autochtones qui seront la catégorie de référence. Les résultats de la régression logistique montreront si la probabilité d'avoir un emploi est plus élevée ou, au contraire, plus faible pour les ressortissants des différentes nationalités étrangères considérées.

Dans les tableaux présentés figurent deux valeurs : le coefficient ainsi que le rapport de chances (odds ratio en anglais). Le premier permet de voir si la probabilité est supérieure (valeur positive) ou inférieure (valeur négative) à celle de la catégorie de référence. En comparant les valeurs obtenues pour les différentes nationalités, il est possible d'établir une sorte de classement par référence aux nationaux. Mais ce coefficient ne donne pas directement la probabilité qui, par définition, ne peut être comprise qu'entre 0 et 1. Cette probabilité ne peut, en fait, être calculée qu'en utilisant l'ensemble des coefficients ainsi que le terme constant et ceci pour des valeurs précises des différentes modalités des variables explicatives. Un exemple d'un tel calcul figure dans les annexes 1 et 2. Pour une femme de nationalité luxembourgeoise, mariée et âgée de 40 ans et qui n'est pas allée au-delà du primaire, elle s'élève à 0.37. Une femme italienne du même âge, célibataire et universitaire a une probabilité de 0.85. Sa probabilité est donc 2.3 fois plus élevée. Cette probabilité diffère donc des rapports de chances qui sont égaux à l'exponentiel du premier coefficient.

Il ne serait inexact de dire, en se référant au rapport de chances, que, toutes choses égales par ailleurs (âge, sexe, niveau d'instruction, situation de famille), la probabilité d'un ressortissant portugais serait 2.5 fois plus élevée que celle d'autochtone. Strictement parlant, ce sont les chances (ou le rapport des chances) d'avoir un emploi qui sont 2.5 fois plus élevées. Exprimées en %, on dirait qu'elles sont 150.0 % plus grandes.

Ici on rencontre des problèmes d'interprétation lorsque le rapport en question devient inférieur à l'unité¹. Prendre simplement la différence entre le rapport et l'unité conduirait à une sous-évaluation de la diminution des chances qui doit être calculée à partir de la formule $(1/\text{rapport de chances}) - 1$. Pour les résidents allemands, les chances d'exercer une profession seraient donc, toutes choses égales par ailleurs, 19.3 % moins élevées et non 16.2 % $(1 - 0.838)$. Une difficulté supplémentaire apparaît lorsque le rapport passe en dessous de 0.5. Dire qu'une femme a 250.9 % (rapport de chances égal à 0.285) moins de chances d'exercer une profession, paraît difficilement compréhensible. Il faudrait dans ce cas, inverser la catégorie de référence et dire que les hommes ont 250.9 % plus de chances d'exercer une profession.

¹ Les développements suivants sont basés sur une présentation de Marcel ERLINGHAGEN 'Die binäre Logistische Regression- ein vielseitiges und robustes Analyseinstrument sozialwissenschaftlicher Forschung' Gelsenkirchen, Oktober 2003. Il faut reconnaître que l'on ne retrouve pas toujours ces subtilités dans d'autres présentations.

Annexe 1 (suite): Interprétation des rapports des chances (Odd Ratios)

Personnes âgées de 15 ans et plus		
Rapport des chances donnant la probabilité d'exercer une profession	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	0.517 **	1.678
Age ²	-0.007 **	0.993
Sexe	-1.257 **	0.285
Situation de famille		
Célibataire	0.462 **	1.588
Divorcée	0.721 **	2.057
Veuve	0.033	1.033
Niveau d'éducation		
Secondaire inférieur	0.745 **	2.107
Secondaire supérieur	0.895 **	2.446
Supérieur	1.672 **	5.325
Nationalité		
Belge	-0.046	0.955
Française	0.088 **	1.092
Allemande	-0.177 **	0.838
Italienne	0.124 **	1.132
Portugaise	0.917 **	2.502
Autre UE15	-0.076 *	0.927
Autre	-0.588 **	0.555
Constante	-8.768	0.000
Pseudo R ² ¹		0.582

Rapport des chances (Odd ratio) < 0.5

Les hommes ont 250% (((1/0,285)-1)*100) plus de chances d'exercer une profession que les femmes

0,5 < Rapport des chances < 1

Un ressortissant allemand a 19.3% (((1/0,838)-1)*100) moins de chances d'exercer une profession qu'un autochtone

Rapport des chances > 1

Un ressortissant portugais a 150% ((2.503 -1)*100) plus de chances d'exercer une profession qu'un autochtone

¹ Certains attribuent cet R² à l'auteur Nagelkerke, d'autres aux auteurs Cragg et Uhler

Catégorie de référence

Sexe : Masculin

Situation de famille : Mariée

Niveau d'éducation : Primaire

Nationalité : Autochtone

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à p < 0.001

* coefficients significatifs à p < 0.05

Source : STATEC - RP2001

Annexe 2: Exemple de calcul de probabilité

Tableau 39: Régression logistique: Exercice d'une profession des 15 ans et plus

Personnes âgées de 15 ans et plus		
Rapport des chances donnant la probabilité d'exercer une profession		
	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	0,517 **	1,678
Age ²	-0,007 **	0,993
Sexe	-1,257 **	0,285
Situation de famille		
Célibataire	0,462 **	1,588
Divorcée	0,721 **	2,057
Veuve	0,033	1,033
Niveau d'éducation		
Secondaire inférieur	0,745 **	2,107
Secondaire supérieur	0,895 **	2,446
Supérieur	1,672 **	5,325
Nationalité		
Belge	-0,046	0,955
Française	0,088 **	1,092
Allemande	-0,177 **	0,838
Italienne	0,124 **	1,132
Portugaise	0,917 **	2,502
Autre UE 15	-0,076 *	0,927
Autre	-0,588 **	0,555
Constante	-8,768	0,000
Pseudo R ² ¹		0,582

¹ Certains attribuent cet R² à l'auteur Nagelkerke, d'autres aux auteurs Cragg et Uhler

Catégorie de référence

Sexe : Masculin
 Situation de famille : Mariée
 Niveau d'éducation : Primaire
 Nationalité : Autochtone

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à p < 0.001

* coefficients significatifs à p < 0.05

Source : STATEC - RP2001

Comparaison de la probabilité d'exercer une profession :

d'une femme autochtone, âgée de 40 ans,
 mariée n'ayant pas dépassé le **primaire**

à celle d'une femme italienne,
 âgée de 40 ans, célibataire et **universitaire**

Constante : - 8.768
 + Age : 40 * 0.517 = +20.68
 + Age² : 1600*(-0.007) = - 11.20
 + Sexe : - 1.257
 + Nationalité : 0

- 0.55

-0.55 + 0.124+0.462+1.672
 = 1.713

$$\Rightarrow e^{-0.55} = 0.5798$$

$$\Rightarrow P = e^z / (1+e^z) \\ = 0.5798 / 1.5798 = 0.37$$

$$\Rightarrow e^{1.713} = 5.546$$

$$\Rightarrow P = e^z / (1+e^z) \\ = 5.546 / 6.546 = 0.85$$

Tableau 40: Régression logistique: Inscription à l'ADEM des chômeurs au sens du BIT

Chômeurs selon la définition du BIT		
Rapport des chances donnant la probabilité d'être inscrit à l'ADEM	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	-0.007	0.993
Age ²	0.001 *	1.001
Sexe	-0.856 **	0.425
Niveau d'éducation		
Secondaire inférieur	0.63 **	1.878
Secondaire supérieur	0.165 *	1.18
Supérieur	0.058	1.06
Nationalité		
Belge	0.058	1.06
Française	0.268 *	1.307
Allemande	0.077	1.08
Italienne	-0.397 **	0.672
Portugaise	0.033	1.034
Autre UE15	0.428 *	1.534
Constante	0.284	1.328
Pseudo R ²		0.102

Catégorie de référence

Sexe : Masculin

Niveau d'éducation : Primaire

Nationalité : Autochtone

Coefficients de régression** coefficients significatifs à $p < 0.001$ * coefficients significatifs à $p < 0.05$

Source : STATEC – EFT 2003/2004

Comparaison de la probabilité de s'inscrire à l'ADEM :

d'un chômeur BIT âgé de 28 ans,
autochtone, masculin ayant achevé le
le **secondaire inférieur**

à celle d'un chômeur BIT âgé de
28 ans, autochtone, masculin
ayant achevé le **supérieur**

Constante :	0.284
+ Age :	$28 * (-0.007) = -0.1960$
+ Sexe :	0
+ Nationalité :	0

0.0880

Secondaire inférieur :

$$0.630 + 0.0880 = 0.7180$$

$$\Rightarrow e^{0.7180} = 2.0503$$

$$\Rightarrow P = e^z / (1 + e^z) \\ = 2.0503 / 3.0503 = 0.67$$

Supérieur :

$$0.058 + 0.0880 = 0.1460$$

$$\Rightarrow e^{0.1460} = 1.1572$$

$$\Rightarrow P = e^z / (1 + e^z) \\ = 1.1572 / 2.1572 = 0.54$$

Annexe 3 : Exemple de calcul de probabilité

Tableau 41 : Régression logistique: Probabilité des chômeurs au sens du BIT d'être inscrits à l'ADEM

Chômeurs selon la définition du BIT		
Rapport des chances donnant la probabilité d'être inscrit à l'ADEM		
	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	-0.007	0.993
Age ²	0.001 *	1.001
Sexe	-0.856 **	0.425
Niveau d'éducation		
Secondaire inférieur	0.63 **	1.878
Secondaire supérieur	0.165 *	1.18
Supérieur	0.058	1.06
Nationalité		
Belge	0.058	1.06
Française	0.268 *	1.307
Allemande	0.077	1.08
Italienne	-0.397 **	0.672
Portugaise	0.033	1.034
Autre UE15	0.428 *	1.534
Constante	0.284	1.328
Pseudo R ²		0.102

Catégorie de référence

Sexe : Masculin
Niveau d'éducation : Primaire
Nationalité : Autochtone

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à $p < 0.001$

* coefficients significatifs à $p < 0.05$

Source : STATEC - EFT 2003/2004

Comparaison de la probabilité de s'inscrire à l'ADEM :

d'un chômeur BIT âgé de 28 ans,
autochtone, masculin ayant achevé le
le secondaire inférieur

d'un chômeur BIT âgé de 28 ans,
autochtone, masculin ayant achevé
achevé le supérieur

Constante : 0.284
+ Age : $28 * (-0.007) = -0.1960$
+ Sexe : 0
+ Nationalité : 0

0.0880

Secondaire inférieur :
 $0.630 + 0.0880 = 0.7180$

$\Rightarrow e^{0.7180} = 2.0503$

$\Rightarrow P = e^z / (1 + e^z)$
 $= 2.0503 / 3.0503 = 0.67$

Supérieur :
 $0.058 + 0.0880 = 0.1460$

$\Rightarrow e^{0.1460} = 1.1572$

$\Rightarrow P = e^z / (1 + e^z)$
 $= 1.1572 / 2.1572 = 0.54$

2. Marché du Travail et Cohésion Sociale*

Au Luxembourg comme dans l'Europe entière, l'omniprésence dans les débats de conclusions souvent pessimistes quant à l'augmentation permanente du chômage contribue à instiller dans la conscience collective l'idée d'une perte progressive de son bien-être. Connaître des épisodes de chômage, c'est souvent ne plus pouvoir se garantir un même niveau de consommation et de participation à la vie sociale. Il en découle des situations de précarité et d'exclusion où les facteurs explicatifs multiples se conjuguent pour finalement étendre leurs effets hors du cadre d'une analyse strictement monétaire.

Ces situations pèsent lourd dans le processus de convergence des sociétés vers un équilibre de bien-être optimal souhaitable. Ce poids de précarité et d'exclusion

va pouvoir être analysé au travers du concept de pauvreté dont la mesure nécessitera également une extension de l'analyse du monétaire au non monétaire, de l'économique au social. A côté des indicateurs de pauvreté il faut considérer des indicateurs de privation (p.ex. la qualité du logement, l'accès à certains biens et services) afin d'identifier les effets relatifs de chacun de ces indicateurs sur la formation et la persistance du bien-être.

La cohésion sociale intervient ici comme la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres. Elle se construit sur la réduction des écarts de revenus et des facteurs à l'origine de la pauvreté. Ces deux concepts de cohésion sociale et de pauvreté doivent maintenant être précisés après la présentation de certains faits stylisés.

2.0 Faits stylisés et méthodologie

Sur une période de 7 ans, de 1995 à 2001, le taux de risque de pauvreté (mesurant le nombre de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté) s'est élevé en moyenne à 12% au Luxembourg. Les premières années ont souligné une diminution de la pauvreté tandis que les dernières années ont marqué l'augmentation du taux de pauvreté. Sur cette période, comme le montre le graphique de l'annexe 14, l'évolution de la pauvreté est resté constante. En 2003, ce taux est tombé à 11% donnant *a priori* le signal d'un maintien de la cohésion sociale comme le titrait le Statnews n°54/2004 : « La Cohésion Sociale préservée en 2003 ».

Les plus riches ont 4 fois plus que les plus pauvres au Luxembourg en 2003. Il peut en effet être aussi intéressant de comparer la répartition du revenu entre les pauvres et les riches. On utilise alors le ratio S80/S20 pour comparer le revenu équivalent total perçu par les 20% de la population la plus riche à celui perçu par les 20% de la population la plus pauvre. La moyenne de l'UE-25 s'établit en 2003 à 4,6 et l'écart de 4 entre les riches et les pauvres du Luxembourg est statistiquement similaire. La grandeur de l'écart entre les 20% les plus riches et les 20% plus pauvres au Luxembourg est alors la même que celle dans toute l'UE-25.

Le coefficient de Gini permet d'informer sur l'importance d'une inégalité globale dans la répartition des revenus. Toute la distribution des revenus est désormais prise en compte et plus seulement les quintiles extrêmes de la distribution. Plus le coefficient tend vers 1 et plus le revenu tend à être détenu par une seule personne. En

2003, le coefficient de Gini pour le Luxembourg s'élève à 27,3%, alors que la moyenne de l'UE-25 s'élève à 29%. En termes d'inégalité, on ne peut non plus affirmer que la position du Luxembourg est meilleure que celle de l'UE-25 mais plutôt semblable.

La pauvreté est un phénomène complexe, difficile à mesurer dans sa globalité. Elle peut être appréhendée sous ses aspects monétaires, non monétaires ou encore subjectifs et comparée de manière absolue ou relative. La pauvreté affecte directement le bien-être des individus que reflète le niveau de cohésion sociale.

L'objet est ici de décrire en premier lieu les concepts mobilisés, les indicateurs retenus et les sources de données utilisées. L'intérêt de cette étape est de montrer les contraintes et les limites qui peuvent surgir du rapprochement des sources d'information avec les outils retenus dans la mesure de la pauvreté. Dans un second temps il s'agira d'identifier et de décrire les facteurs principaux à l'origine de la pauvreté et de les comparer dans la mesure du possible dans le temps et dans l'espace. L'intérêt de cette démarche est de comprendre la répartition des pauvres dans l'échelle des revenus en faisant ressortir les effets de certains facteurs socio-économiques. Nous nous prononcerons alors pour conclure sur les effets de l'arbitrage entre « réduction de l'inégalité » et « renforcement de la croissance du revenu moyen de la société » dans la réduction de la pauvreté.

* Réalisée par Antoine HAAG, STATEC, LIS

2.1 La Cohésion Sociale: quelques éléments de cadrage

2.1.1 Définitions

De quoi parle-t-on ? Il faut tout d'abord commencer par définir ce que l'on entend par cohésion sociale. La littérature utilise l'expression de « cohésion sociale » à tout propos : cohésion sociale et violence (criminalité), cohésion sociale et migration (identités, intégration), cohésion sociale et aménagement du territoire (villes, habitat), cohésion sociale et éducation, cohésion sociale et emploi (inégalités, pauvreté), etc¹.

L'observation qui peut être faite à la lecture de cette énumération des thèmes couverts par la cohésion sociale est celle de l'existence d'un concept flou. Comme le montre l'annexe 4, la cohésion sociale est difficile à appréhender. Il faut rechercher la première approche de ce concept dans un passé lointain et constater qu'aucune définition n'a pu faire l'objet d'un véritable consensus depuis lors. De plus, les institutions internationales comme le Conseil Européen ou l'OCDE, se réfèrent à ce concept par des approches différentes: capital social ou solidarité par exemple. C'est pourquoi, il n'existe pas à l'heure actuelle de consensus autour de la notion de cohésion sociale². Elle se formule différemment pouvant mettre l'accent, par exemple, presque exclusivement sur les facteurs économiques et matériels (vision de l'OCDE) ou, à l'opposé, sur la consolidation des forces contribuant à créer la solidarité sociale et un sentiment d'appartenance à une société donnée (vision du Conseil de l'Europe)³.

En conséquence de cette absence de consensus dans la définition du concept de cohésion sociale, on remarque qu'il devient alors plus naturel de décrire ce qu'elle n'est pas plutôt que ce qu'elle est. L'usage du concept flou de cohésion sociale conduit donc à décrire la cohésion sociale par la négative, c'est-à-dire par des dysfonctionnements et/ou des manques sociaux tels que l'exclusion sociale, l'inégalité, l'accès aux soins publics ou la pauvreté.

Cette approche de la cohésion par ce qui la détériore conditionne aussi le choix et la portée des indicateurs. En d'autres termes, le choix d'un indicateur de mesure de la cohésion sociale dépend de la définition employée et implique nécessairement des jugements de valeurs.

Définition de la cohésion sociale

En restant emprunt de l'esprit des travaux du sociologue français E. Durkheim et de ceux des institutions internationales, nous proposons la formulation volontairement élargie de la définition de la cohésion sociale:

« un processus permanent qui consiste à établir des valeurs communes et des objectifs communs et à offrir l'égalité des chances en se fondant sur un idéal de confiance, d'espoir et de réciprocité parmi tous les individus ».

Autrement dit, « **La cohésion sociale est donc la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres** ».

(voir annexe 4: "la cohésion sociale: définition sans consensus").

Cette définition montre la difficulté que rencontre l'analyste dans sa volonté de construction d'indicateurs numériques qui doivent porter sur des notions comme l'espoir ou la confiance par exemple. A l'inverse il s'avère plus accessible d'entamer une construction d'indicateurs portant sur les inégalités, les conflits ou les discriminations.

Ces deux écritures sont parentes mais que signifie chacun de leurs termes ? Chacun d'entre eux peut être rattaché à un facteur de bien-être donc de cohésion sociale.

Dans la première écriture, on peut ainsi parler du rôle joué par la confiance (dans les institutions), la réciprocité (rôle de la famille et des réseaux), l'espoir (indicateurs de satisfaction) pour qualifier le bien-être, mais aussi de valeurs communes (objectifs communs de lutte contre la pauvreté, le chômage, ...) et d'égalité des chances (accès à l'emploi, aux droits fondamentaux, lutte contre les discriminations) pour obtenir une illustration contemporaine de cette perception collective.

¹ La liste est encore longue, on trouve aussi : cohésion sociale et sport, cohésion sociale et société de l'information, cohésion sociale et bien être des enfants, cohésion sociale et accès aux droits sociaux, cohésion sociale et accès aux soins médicaux.

² OCDE, Society at a Glance, 2005, p. 19.

³ On pourra aussi remarquer que ces institutions utilisent l'expression de cohésion sociale plus pour décrire un processus qu'une condition ou un état final mais qu'elles ont en commun de convenir que la cohésion sociale fait appel à un sentiment d'appartenance et à une volonté ou une capacité de vivre ensemble.

Dans la deuxième, la cohésion sociale est affaire de « capacité » de la société, c'est-à-dire sa propension à identifier, capitaliser et soutenir les méthodes qui permettent de concilier les objectifs de compétitivité économique et de bien-être. Assurer le bien-être c'est alors rechercher les moyens d'éviter les tendances à toutes les formes de disparités (inégalité d'accès, discrimination). Enfin, le bien être se destine à tous les membres de la société ce qui légitime l'entrée des générations futures dans le champ de l'analyse.

La cohésion sociale est donc multidimensionnelle en couvrant des aspects économiques et sociaux (participation, autonomie) et le concept de travail va permettre de relier certaines de ces réalisations en étudiant le thème de la pauvreté (en niveau et en persistance). On qualifie alors le travail de grand intégrateur¹ social grâce à sa capacité à « procurer des ressources financières, une identité, une interaction sociale et un statut aux individus et à leurs familles.

2.1.2 Sources statistiques

Les données de cette deuxième partie sont extraites de la base de données « panel communautaire des ménages (pcm) ». Il s'agit d'une enquête communautaire annuelle basée sur un questionnaire standardisé menée auprès de quelques 3 500 ménages au Luxembourg portant sur des sujets comme les revenus, la santé, l'éducation, le logement, la démographie et les caractéristiques de l'emploi. Cette base de données qui est encore couramment appelée ECHP (European Community Households Panel) couvre la période de 1994 à 2001. En 2003, elle a été remplacée par une nouvelle base de données communautaire qui est l'EU-SILC (European Union Survey on Income and Living Conditions). Cette nouvelle base est construite par le Ceps/Instat et est validée par le STATEC. Il s'agit d'une nouvelle enquête menée dans les 25 Etats membres avec un nouveau questionnaire et une nouvelle méthodologie.

C'est essentiellement le concept de revenu qui a été modifié. A titre d'exemple on peut citer:

- que l'EU-SILC considère le revenu brut total au niveau des composantes alors que dans l'ECHP, les composantes du revenu étaient enregistrées en net;
- la prise en compte de suppléments ou de remboursements d'impôts et de l'impôt sur la fortune dans l'EU-SILC alors que l'ECHP considérait seuls les impôts retenus à la source;
- les revenus en nature des travailleurs salariés sont inclus dans l'EU-SILC...

En 2007, des composantes supplémentaires du revenu seront intégrées. L'annexe 5 détaille les variables retenues dans l'analyse de la pauvreté subjective et de la pauvreté en termes de conditions d'existence.

Avertissement sur les sources de données utilisées :

La base de données EU-SILC est la source de référence des statistiques sur le revenu, la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE. Sa construction débute officiellement en 2004 mais 7 pays dont le Luxembourg ont déjà commencé l'enquête en 2003. Cette base couvrira l'ensemble des Etats-membres de l'UE-25 à partir des données d'enquête de 2005. L'EU-SILC remplace l'enquête pionnière ECHP, dont la dernière vague a eu lieu en 2001. Par conséquent, on ne peut que constater l'existence d'une rupture inévitable de la série chronologique des indicateurs issus de ces bases. De plus, comme le souligne Eurostat, les termes des règlements EU-SILC montrent quelques différences importantes par rapport à son prédécesseur, ce qui modifie les méthodes de collecte des données entre les deux enquêtes. De même, il y a des différences importantes entre EU-SILC et les sources transitoires de données nationales. L'impact de ces diverses différences peut s'avérer significatif, selon les indicateurs concernés. Cela rend alors impossible la comparaison des indicateurs entre 2001 et 2003 dans la mesure où aucune explication autre que celle de statistique d'échantillonnage ne permet de les relier. Eurostat, tout en reconnaissant qu'il est impossible d'isoler et mesurer l'ensemble des causes individuelles, publie une étude¹ qui présente les contrôles et comparaisons qui ont été faits entre ces deux périodes pour mieux comprendre l'impact de cette transition.

Les données de panel de l'enquête EU-SILC 2003 utilisées dans ce rapport restent provisoires. Elles diffèrent toutefois des premières données EU-SILC 2003 puisqu'une actualisation/correction a pu leur être apportée grâce aux informations récemment produites par la seconde vague du panel 2004.

En conséquence, les années à venir de l'enquête EU-SILC conduiront probablement à modifier certain indicateurs des années antérieures.

¹ OCDE, 2005, p.16, §2.

2.2 Mesurer la pauvreté

L'Etat Providence, ce lien entre l'économie et le social que permet le travail a été pendant de longues années représenté par un seul indicateur, le PIB et plus exactement son taux de croissance. On se reposait sur l'idée que les fruits de la croissance se répercuteraient tôt ou tard sur la sphère sociale. Aujourd'hui, avec la prise en compte de la pauvreté, la politique sociale devient également un instrument actif de réduction des inégalités. Mais il se pose à ce stade la question de la mesure de la pauvreté.

Définir la pauvreté revient à franchir les trois étapes suivantes:

- a) trouver un indicateur de mesure du bien être individuel, en l'occurrence il s'agira du revenu. Par ricochet, c'est s'interroger sur les composantes du revenu à prendre en compte, les ajustements à appliquer selon la taille des ménages et enfin le seuil à retenir?
- b) choisir un type de pauvreté : pauvreté d'existence, pauvreté monétaire ou pauvreté subjective et dans le cas de la pauvreté monétaire, le choix du type de revenu à prendre en compte, du seuil de pauvreté, de la période de référence du revenu et de la définition des unités de consommation.
- c) quel niveau d'analyse choisir ? Il n'y a que deux choix possibles: individus ou ménages. Le choix du niveau s'effectue suivant a) et/ou b), c'est-à-dire selon l'objectif de l'étude. Par exemple, la pauvreté envisagée par rapport une question relative à l'état de santé demandera naturellement un niveau de détails qui est celui de l'individu. Il n'y aura alors pas beaucoup de sens, sauf à perdre en précision, à envisager cette question au niveau du ménage. En revanche, une analyse monétaire de la pauvreté au sens le plus large se situe à un niveau plus agrégé du ménage.

Définition de la pauvreté

Du côté de la littérature, il n'existe pas de définition unique de la pauvreté. On s'accorde toutefois à appréhender la pauvreté comme « *une situation de privation relativement aux normes de bien-être qui prévalent dans une société donnée* ».

Du côté de la pratique, on peut définir le statut de pauvre de trois manières. On pourrait le définir en termes de consommation, de revenu ou de manière subjective. Il est toutefois plus fréquent de lire des analyses sur la pauvreté en termes de revenu. On définit alors le statut de pauvre par deux approches : la **pauvreté absolue** et la **pauvreté relative**. La pauvreté absolue porte sur le minimum nécessaire à la survie de l'être humain (avoir moins de 1€ par jour, par exemple). Cette approche ne se rencontre pas dans les pays industrialisés (à l'exception des Etats-Unis) où la procédure habituelle consiste à qualifier de pauvre toutes personnes ou ménages dont le revenu est inférieur à un certain seuil (pauvreté relative). Le seuil officiel de pauvreté est défini par les instituts statistiques nationaux (ISN) comme la moitié du revenu médian*. Le revenu médian, est le revenu qui partage la population en deux parties égales (50% gagnent moins et 50% gagnent plus). Parmi ceux qui gagnent moins que le seuil, certains gagnent encore moins que la moitié de ce seuil et sont donc qualifiés de "pauvres".

* Il est même devenu courant de lire des niveaux de revenus sur une échelle de seuil de pauvreté allant de 40%, 50% (pour chaque INS), 60% (pour les comparaisons internationales) et même 70%.

La pauvreté s'analyse de façon standard par une description de son niveau et de sa durée, c'est-à-dire par l'intermédiaire du taux de risque de pauvreté et du taux de persistance de la pauvreté. Au début de la décennie, le nombre des citoyens de l'Union Européenne qui étaient confrontés au risque de pauvreté et de pauvreté persistante était très élevé: respectivement 15% et 9% comme le souligne la Commission Européenne¹. Le calcul de ce taux nécessite au moins 3 années consécutives. Il est donc bien évident que pour 2003, première année du nouveau panel, le taux de persistance de la pauvreté ne peut être calculé. A défaut, relevons pour 2003 les taux de risque de pauvreté de 11% pour le Luxembourg, de 15% pour l'Allemagne et la Belgique, de 18% pour le Royaume-Uni et de 21% pour l'Irlande.

¹ L'Agenda Social 2005-2010 : Une Europe sociale dans l'économie mondiale, Emploi et Affaires Sociales, Commission Européenne, 2005. Les chiffres sont donnés pour 2001. En cette période (juillet 2005), Eurostat ne fournit pas encore les chiffres des années postérieures à 2001 au niveau de UE-15.

Il faut ici bien comprendre que ces pauvretés sont des expressions de la privation des chances des individus à participer à la société. Ces privations s'expriment un peu partout mais particulièrement dans le domaine de l'emploi (taux d'emploi, d'activité et de chômage) et dans le domaine social (statut familial, éducation et santé). Munis d'une sélection de quelques unes de ces privations, l'étude montre que le travail est un facteur déterminant de cohésion sociale en jouant plus fortement que les autres facteurs sur la réduction de la pauvreté.

2.2.1 L'approche communautaire¹

Cette section justifie dans les textes l'obligation d'une production d'indicateurs monétaires de mesure de la pauvreté, les présente en les accompagnant de leurs définitions.

Le Traité d'Amsterdam a introduit la lutte contre l'exclusion sociale dans les dispositions relatives à la politique sociale de l'Union (articles 136 et 137 CE). Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a souligné que l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion sociale était inacceptable et que la construction d'une Union européenne favorable à l'inclusion est nécessaire comme un élément essentiel de l'objectif stratégique de l'Union pour la décennie à venir, visant une croissance économique durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale. Par décision du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, reconfirmée à Nice en décembre de la même année, la méthode ouverte de coordination a été choisie dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE. La mise en œuvre de cette approche implique la définition d'objectifs acceptés pour l'UE dans sa globalité, l'élaboration de plans d'action nationaux d'inclusion sociale (PANIncl) en vue de la réalisation de ces objectifs et la publication de rapports périodiques de suivi. Un ensemble de 18 indicateurs a été fixé au Conseil de Laeken (décembre 2001).

Le tableau suivant présente les 18 indicateurs de Laeken, les indicateurs grisés représentant les indicateurs monétaires.

Le calcul de ces indicateurs monétaires est réalisé sur base du « *panel communautaire des ménages* » (PCM) dont la première vague date de 1994. Le PCM est basé sur une enquête standardisée et sa structure longitudinale permet de suivre et d'interroger les mêmes ménages et individus durant plusieurs années consécutives. Au Luxembourg, l'enquête PCM est réalisée par le CEPS sous l'égide du STATEC. Les résultats comparatifs sont publiés par EUROSTAT et sont à la base des « rapports conjoints sur l'inclusion ».

La mesure de la pauvreté s'effectue en fonction d'un certain nombre d'impératifs techniques. Comme le montre l'encadré suivant, la production des indicateurs de pauvreté est principalement guidée par le contenu des réglementations Européennes en matière de lutte contre la pauvreté. Cette production d'indicateurs de pauvreté dépend également de la nature de la population cible choisie ainsi que du choix de certains étalons de référence plutôt que d'autres.

Les autres indicateurs sont issus de l'enquête sur les forces de travail (cf. première partie du présent rapport) ou de statistiques démographiques.

Indicateurs de Laeken

Indicateurs primaires

1. Taux de risque de pauvreté, seuil fixé à 60% du revenu national médian équivalent
2. Inégalité de répartition des revenus (rapport interquintile de revenu)
3. Taux de risque persistant de pauvreté - seuil fixé à 60% du revenu médian équivalent
4. Ecart médian relatif de risque de pauvreté
5. Cohésion régionale (coef. de var. du taux d'emploi, NUTS 23)
6. Taux de chômage de longue durée
7. Personnes vivant dans des ménages sans emploi
8. Jeunes ayant quitté prématurément l'école et ne poursuivant ni étude ni formation
9. Espérance de vie à la naissance
10. Auto-évaluation de l'état de santé par niveau de revenus

Indicateurs secondaires

11. Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté
12. Taux de risque de pauvreté, seuil fixé à un point du temps
13. Taux de risque de pauvreté, avant transferts
14. Inégalité de répartition des revenus (indicateur de GINI)
15. Taux de risque persistant de pauvreté - seuil fixé à 50% du revenu médian équivalent
16. Part du chômage de longue durée
17. Taux de chômage de très de longue durée
18. Personnes à faible niveau d'études

Remarque : les indicateurs grisés sont des indicateurs monétaires.

¹ Notons qu'une autre surveillance institutionnelle de la pauvreté qui est le Programme des Nations Unies pour le Développement Humain (Pnud) publie tous les ans l'indice de développement humain (IDH), classant les pays selon leur niveau de bien-être. Le Statnews n°32/2004 classe le Luxembourg en 3e position selon le rapport 2003 du Pnud.

Définitions (source : Eurostat, Statistiques en bref 16-2004, Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE)

- **Revenu disponible**

Le revenu total disponible du ménage correspond au total des revenus monétaires nets perçus par le ménage et ses membres – y compris l'ensemble des revenus du travail (salaires, traitements et revenus d'activités indépendantes), les revenus privés (revenus du capital et de la propriété) et l'ensemble des transferts sociaux en numéraire perçus, y compris les pensions de vieillesse nettes d'impôts et les allocations sociales versées. Toutefois, les données de revenu du PCM n'enregistrent pas certains déterminants importants des conditions de vie, notamment: le revenu en nature, les transferts versés à d'autres ménages, le revenu négatif du capital (intérêts payés) et les loyers imputés (autrement dit, l'argent qu'une personne épargne en loyer plein – aux prix du marché – en vivant dans son propre logement ou dans un logement loué à un prix inférieur au loyer du marché). L'inclusion de cet élément de revenu pourrait avoir un impact significatif pour certains pays ou certains groupes de population dans les différents pays (personnes âgées, par exemple).

Afin de traduire les différences de taille et de composition des ménages, les chiffres des revenus sont des montants par «équivalent adulte». En d'autres termes, l'ensemble des revenus du ménage est divisé par sa taille équivalente calculée au moyen de l'échelle d'équivalence «OCDE modifiée». Cette échelle donne un poids de 1.0 au premier adulte, de 0.5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et de 0.3 à chaque enfant de moins de 14 ans. Le chiffre ainsi obtenu est attribué à chaque membre du ménage, adulte ou enfant. La taille équivalente d'un ménage comprenant deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans est donc: $1.0 + 0.5 + (2 \times 0.3) = 2.1$. (voir aussi l'Annexe 10 sur les échelles d'équivalences).

- **Taux de risque de pauvreté après transferts**

Part des personnes dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu national médian.

- **Ratio des quintiles de revenus S80/S20**

Rapport entre le revenu des 20 % de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et le revenu des 20 % ayant le revenu le plus faible (quintile inférieur).

- **Taux de risque persistant de pauvreté (60 % de la médiane)**

Part des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes.

- **Écart médian relatif de risque de pauvreté**

Différence entre le revenu médian des personnes se situant au-dessous du seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté, exprimée en pourcentage du seuil de risque de pauvreté.

- **Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté**

Part des personnes dont le revenu est inférieur à 40 %, 50 % et 70 % du revenu national médian.

- **Taux de risque de pauvreté fixé à un moment dans le temps**

Pour une année t (dans la présente publication: 2001), le «taux de risque de pauvreté fixé à un moment dans le temps» correspond à la part de la population dont le revenu au cours de l'année t se situe au-dessous d'un seuil de risque de pauvreté calculé selon la méthode standard pour t-3 (ici: 1998) et ensuite augmenté de l'inflation enregistrée sur les trois années.

- **Taux de risque de pauvreté avant transferts**

Le revenu est calculé de la manière suivante:

1. Revenu primaire, soit le revenu à l'exclusion de tous les transferts sociaux,
2. Revenu primaire plus pensions de vieillesse et de survie,
3. Revenu total, y compris tous les transferts sociaux.

- **Coefficient de Gini**

Rapport entre la proportion cumulée de la population ordonnée selon le niveau de revenu et la proportion cumulée du revenu total lui revenant.

Il s'agit du coefficient d'inégalité le plus répandu variant de 0 (répartition égalitaire) à 1 (répartition inégalitaire).

- **Taux de risque persistant de pauvreté (50 % de la médiane)**

Part des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes.

2.2.2 Limites de l'évaluation de la pauvreté

Il existe plusieurs limites à l'évaluation de la pauvreté. Ces limites proviennent essentiellement de la nature des informations figurant dans les bases. Ainsi, on ne dispose dans les bases de données communautaires comme l'ECHP que du revenu provenant du travail, des transferts et de capitaux pour mesurer la pauvreté monétaire. En conséquence, une mesure plus fine de la pauvreté par l'intégration de la dimension non monétaire au travers de la richesse des ménages et individus ne peut être obtenue. Une évaluation de l'épargne financière et surtout non financière des ménages fait défaut. Enfin, l'évaluation de la pauvreté est aussi étroitement dépendante de la population cible sur laquelle l'enquête est effectuée. Ce lien conditionne le choix du type de pauvreté que l'on souhaite mesurer, un choix qui n'est pas neutre. La littérature sur le concept de pauvreté est extrêmement abondante et fournit plusieurs façons de définir la pauvreté, qui conduisent évidemment à une identification différente des pauvres. Hagenars et Vos (1988) ont comparé l'impact de plusieurs définitions sur les estimations et la composition de la pauvreté. Ils concluent leur étude de la façon suivante: *"The choice of a specific poverty definition as the one and only measuring rod thus appears to have major consequences, both for the observed incidence of poverty and for the distribution of the poor over social subgroup"*.

C'est pourquoi, les nombres développés pour mesurer la pauvreté jouent donc un rôle crucial dans le ciblage des politiques et dans l'évaluation de l'efficacité des différentes politiques. On peut distinguer deux limites principales: la grande pauvreté (où la pauvreté dépasse les chiffres) et le choix du seuil de pauvreté (où la pauvreté dépend des chiffres).

2.2.2.1 La grande pauvreté au Luxembourg

Avec les bases de données communautaires ECHP ou SILC, parvient-on à mesurer toutes les formes de pauvreté ? La réponse est négative. Une poche de pauvreté est en effet particulièrement ignorée, il s'agit de celle des personnes en grande précarité comme par exemple les sans abri. Il existe bien un observatoire européen du « sans abrisme » mais on ne trouve encore que très peu de statistiques européennes et en tout cas pas de statistiques

officielles pour le Luxembourg. La Commission Européenne finance toutefois un projet qui regroupe les 90 organisations travaillant avec les sans abri dans 30 pays, la FEANTSEA¹. L'étude du sans abrisme est donc laissée à l'initiative des organisations et associations de terrain, comme la CARITAS notamment. Les sans domicile fixe (SDF) ou les personnes résidant dans des foyers de démunis ne sont donc pas pris en compte dans les bases de données permettant d'évaluer un niveau de pauvreté. Pourtant la pauvreté est bien là aussi! Combien de preuves manifestes et nombreuses pouvons-nous observer au quotidien de ce dérèglement de l'économie dans son incapacité à intégrer dans la société un nombre d'individus écartés des autres par leurs statuts de pauvres, de sans domicile, etc. Les organisations sont débordées et les dérives en terme de toxicomanie plus marquées pour ne pas dire plus visibles.

La CARITAS et en particulier Caritas-Accueil et Solidarité asbl, s'est livrée à un travail opiniâtre et novateur de construction d'une base de données comprenant plus de 200 variables retraçant les trajectoires mais aussi les besoins de cette population. Ces données reposent sur une définition² précise du sans abrisme adoptés par le groupe de travail de la FEANTSA. Cette définition repose sur des domaines théoriques³ et conceptuels recensés et adoptée par les organisations membres, l'intérêt étant de faciliter les comparaisons internationales. L'ensemble représente un travail de longue haleine sur cinq années qui s'implémentent aussi des données d'autres organisations nationales. Le produit du travail de Caritas-Accueil et Solidarité asbl devient opportun sur la scène sociale reconnue officiellement pauvre en ce type de statistiques et à un moment où la perception visuelle du phénomène de pauvreté commence à prendre de l'ampleur.

En effet concernant le foyer de nuit de Caritas-Accueil et Solidarité asbl, on relève dans le rapport d'activité 2003, un taux d'occupation moyen de 62 lits sur les 64 lits que compte le foyer (2 lits d'urgence étant restés inutilisés) et que le « *foyer de nuit a affiché complet toute l'année* », une situation identique à 2002.

¹ <http://www.feantsa.org/code/en/hp.asp> Ce site présente quelque documents de cadrage du « sans abrisme » ainsi qu'un ouvrage sur « L'immigration et le sans abrisme ».

² « Third Review of Statistics on Homelessness in Europe », 2004 Edgar, Meert et Doherty, FEANTSA, p.6-7.

³ Les 7 domaines théoriques du sans domicile : Sans toits, sans domicile mais avec toit, logement inadéquat et dangereux, logement inadéquat mais légal et isolé socialement, logement inadéquat mais permanent, logement incertain mais adéquat et enfin isolation sociale dans un contexte sécurisé et adéquat. Ces concepts se subdivisent en catégories opérationnelles pouvant se prêter à des analyses quantitatives et qualitatives.

La pauvreté que nous voulons évaluer s'observe aussi dans la rue par le service « Street Work »¹ au travers d'actions ponctuelles qui ont permis de contacter 374 personnes en 2003 (parmi lesquelles 81.28% d'hommes et 18.72% de femmes) contre 372 en 2002 (parmi lesquelles 75% d'hommes et 25% de femmes)². Mais ceci n'est que la partie visible de l'iceberg et les autres actions et centres-foyers prennent en charge les autres conséquences de la pauvreté: problème psychologique, toxicomanie (surtout chez les jeunes de 15 à 25 ans), alcoolisme, etc.

L'impact du travail sur la pauvreté que nous aborderons au travers des informations contenues dans nos bases de données d'individus domiciliés trouve dans les activités de Caritas un écho très pratique au niveau des sans abri. Les maisons de resocialisation sont des microcosmes de réapprentissage du lien social qui portent leurs fruits quant à la réinsertion effective des individus. Les entreprises de buanderie et de collecte de bois de

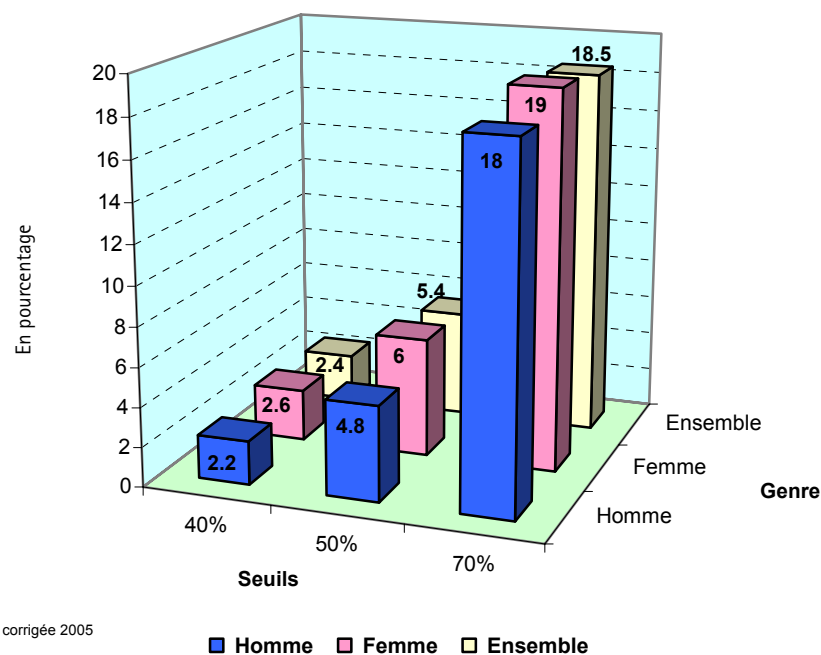
chauffage créées par Caritas, permettent de redonner aux personnes une responsabilité sociale qu'elles pensaient ne plus retrouver et de recevoir une rémunération qui leur permet de regagner progressivement leur autonomie. Ces expériences fonctionnent très bien et sont porteuses d'espoir. Le travail est donc le meilleur moyen de lutte contre la pauvreté.

Ces quelques lignes s'efforcent de rappeler l'existence d'une forme de pauvreté bien réelle encore insuffisamment explorée par la statistique faute de données communautaires officielles portant sur ce sujet.

2.2.2.2 Le choix d'un étalon de référence ou le choix du seuil de pauvreté

Le choix du seuil de risque de pauvreté est purement conventionnel. La fixation d'un seuil à 40%, 50% ou encore 70% n'entraînera pas les mêmes conclusions en matière de pauvreté.

Graphique 6: Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté au Luxembourg en 2003 [niveau individuel]



Source : EU-SILC
Année 2003 (EU-SILC vague 1) corrigée 2005

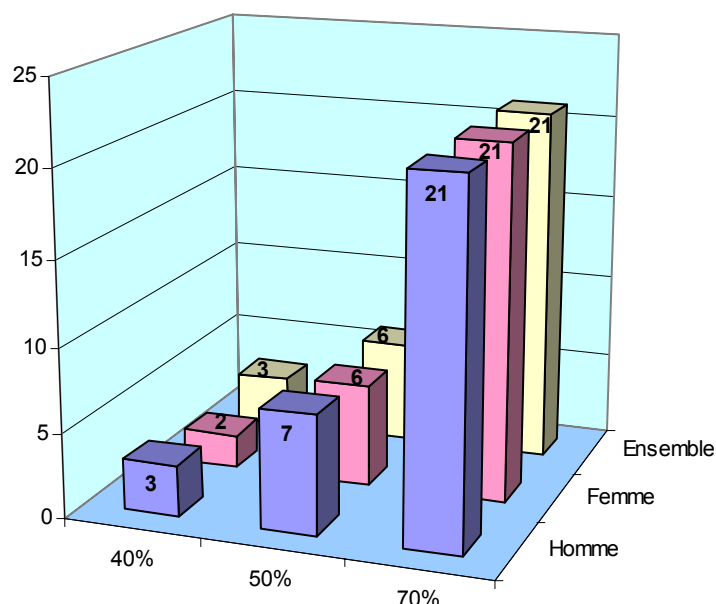
Cet indicateur donne le pourcentage de personnes dans chaque catégories (ici le genre) sur la population totale de ces catégories dont le revenu équivalent disponible est inférieur au seuil de 40%, 50% et 70% du revenu national équivalent médian. Il s'applique à tous les individus âgés de 16 ans et plus. Autrement dit, le pourcentage d'homme pauvre, sur le total de la

population masculine, ayant un revenu inférieur à 40% du revenu médian national s'élève à 2,2% en 2003 pour le Luxembourg.

Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui de 2001 (cf. avertissement sur les sources de données utilisées).

¹ Conventionnée avec la ville de Luxembourg.

² Caritas, Rapports d'activité 2002 et 2003.

Graphique 7: Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté au Luxembourg en 2001 [niveau individuel]

Source : ECHP

■ Homme ■ Femme ■ Ensemble

Le graphique de 2003 montre plusieurs choses:

Premièrement, en termes de niveaux, le passage de 40% à 50% dans le choix d'un seuil entraîne une augmentation du nombre de personnes considérées comme pauvres (de 2.4% à 5.4%) de plus du double. Ce passage montre aussi la captation d'un nombre plus important de femmes que d'hommes (de 2.6% à 6% pour les femmes et 2.2% à 4.8% pour les hommes).

Deuxièmement, au seuil fixé de 50%, les femmes sont plus nombreuses que les hommes alors que la différence hommes-femmes était moins prononcée au seuil de 40%. Bien entendu au seuil volontairement haut de 70%, une frange importante de la population se trouve concernée, ce qui explique le triplement des taux par rapport au seuil de 50%.

L'importance de la pauvreté est donc aussi fonction du choix du seuil de pauvreté.

Or, dans le nombre de pauvres obtenu à la suite de la fixation d'une valeur particulière de seuil, le plus important est de connaître la répartition du nombre de

pauvres situés sur le continuum des revenus allant d'une valeur arbitrairement petite à la valeur immédiatement inférieure au seuil de pauvreté retenu. Cela permet de poser la double question de la gravité de la pauvreté et du volume de transferts sociaux nécessaires pour améliorer le sort des plus pauvres. En effet, si la valeur la plus fréquemment rencontrée du revenu des plus pauvres se situe dans une classe de faible revenu, la pauvreté sera préoccupante et les transferts sociaux à effectuer seront nécessairement plus élevés. En revanche, si le mode du revenu des plus pauvres se situe dans une classe de revenu juste inférieure à la valeur du seuil, la pauvreté apparaît plus contenue.

Sensibilité du revenu au choix du seuil

Après avoir montré la sensibilité du nombre de pauvres au choix du seuil, nous montrons ici la sensibilité du revenu disponible médian des ménages au choix du seuil de pauvreté. Ce revenu est exprimé en utilisant l'échelle d'équivalence de l'OCDE et en fixant un seuil de pauvreté à 60% du revenu médian. Le tableau suivant permet de se représenter concrètement en valeur les niveaux de pauvreté et leurs sensibilités aux seuils critiques retenus.

Seuils de pauvreté au Luxembourg					en euros courants/mois			
Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Médiane du revenu disponible des ménages	2529	2680	2727	2823	2797	2979	3194	3409
Seuil de pauvreté : 40 % médiane	1012	1072	1091	1129	1119	1192	1278	1364
Seuil de pauvreté : 50 % médiane	1265	1340	1364	1412	1399	1490	1597	1705
Seuil de pauvreté : 60 % médiane	1517	1608	1636	1694	1678	1787	1916	2045
Seuil de pauvreté : 70 % médiane	1770	1876	1909	1976	1958	2085	2236	2386

Source : d'après Population et Emploi, n°1, janvier 2004, Ceps.

En particulier pour 2001, ce tableau montre pourquoi le saut d'un seuil de pauvreté à l'autre conduit à augmenter

sensiblement le nombre d'individus ou de ménages considérés comme pauvres.

2.2.3 Aspects socio-démographiques de la pauvreté

En 2003, le seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) correspond à 15 447 EUR par an par équivalent adulte (14 380 EUR en 2001) et donne un taux de pauvreté de 11% (12% en 2001). Pour un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans cela correspond à un seuil de revenus annuels de 32 438 EUR par an.

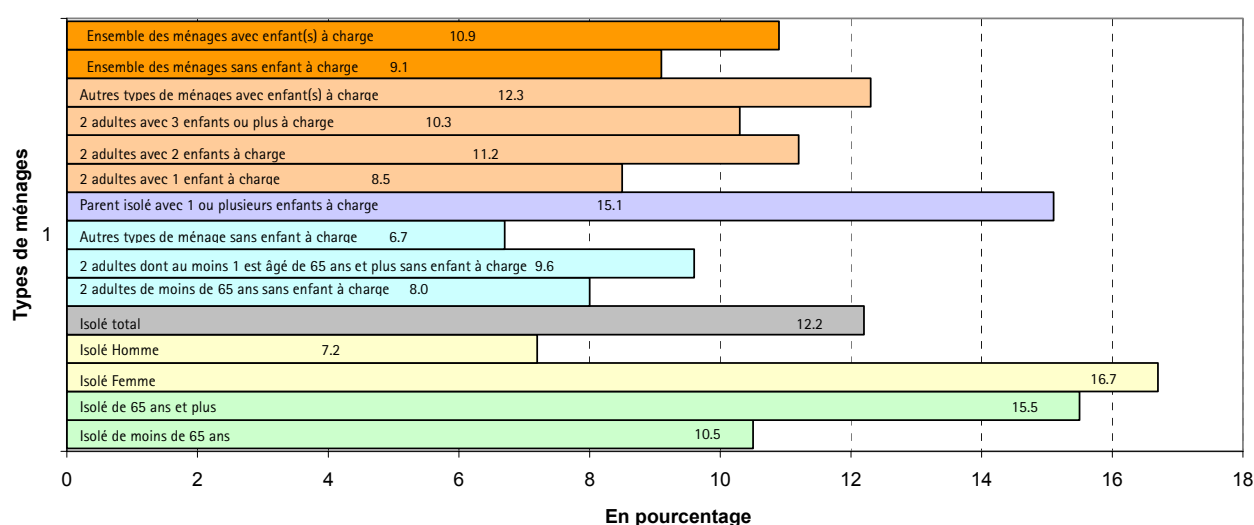
La pauvreté en termes monétaire consiste en la mesure du nombre d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (cf. encadré dans 2.1). Un individu est considéré comme pauvre s'il vit dans un ménage pauvre. A côté du revenu coexistent un certain nombre de facteurs socio-économiques qui exercent des effets sur la pauvreté. Les prendre en compte permet d'identifier les groupes de population à risque de pauvreté.

2.2.3.1 Taux de pauvreté par type de ménages

On opère ici une classification des ménages selon leurs compositions familiales afin d'identifier les facteurs susceptibles de montrer une pauvreté plus élevée. Cet indicateur donne le pourcentage de personnes appartenant à chaque catégorie de composition familiale (rapporté à la population totale de chaque catégorie) qui ont un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de pauvreté.

Le graphique suivant présente les taux de pauvreté effets de quelques variables de démographie sociale sur la pauvreté.

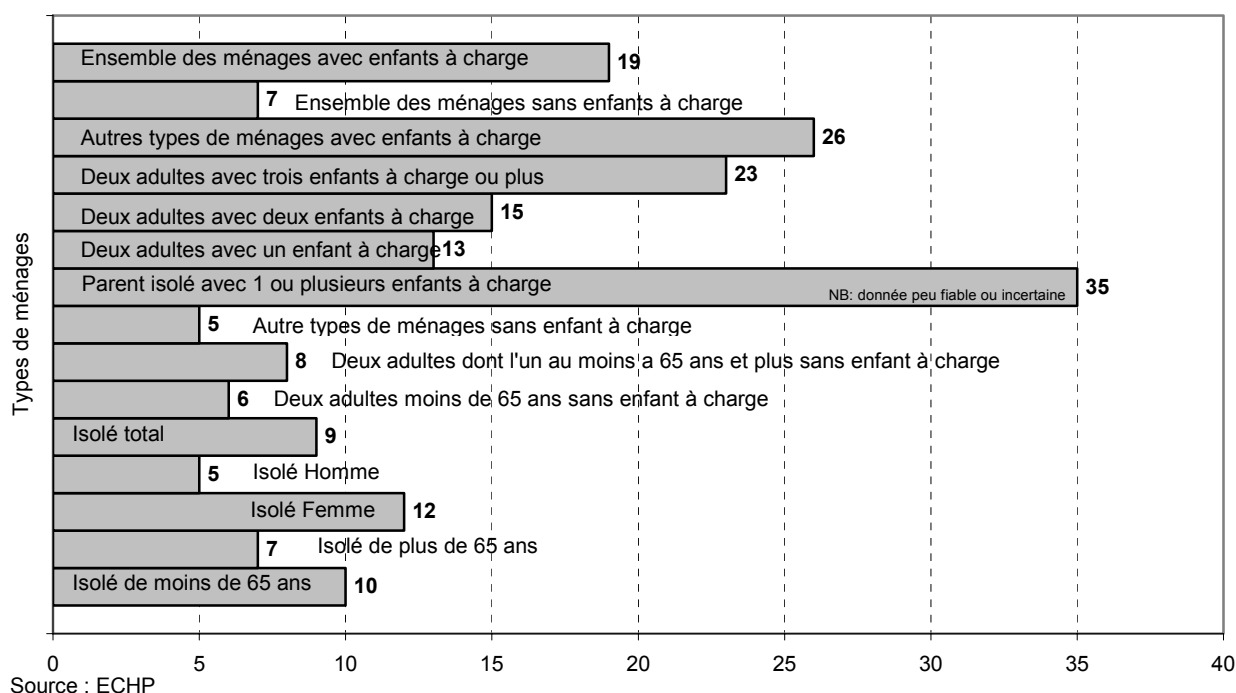
Graphique 8: Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu équivalent adulte médian) [niveau individuel rapporté au niveau du ménage]



Source: EU-SILC

Champ: Ensemble de la population

Graphique 9: Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu équivalent adulte médian) [niveau individuel rapporté au niveau du ménage]



En 2003, les taux de pauvreté monétaire les plus élevés se remarquent chez les personnes isolées en particulier les femmes (14.9%) contre 7.1% pour les hommes et chez les personnes isolées âgées (12.9%) pour les plus de 65 ans.

Les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants ont le taux le plus élevé de pauvreté monétaire (20.2%). Ces faits stylisés se confirment depuis déjà plus de 5 ans et ne se limite pas au Luxembourg. Enfin, dans les familles composées de deux adultes avec enfants on remarque qu'avoir deux ou trois enfants augmente le risque de pauvreté par rapport à une famille avec enfant unique.

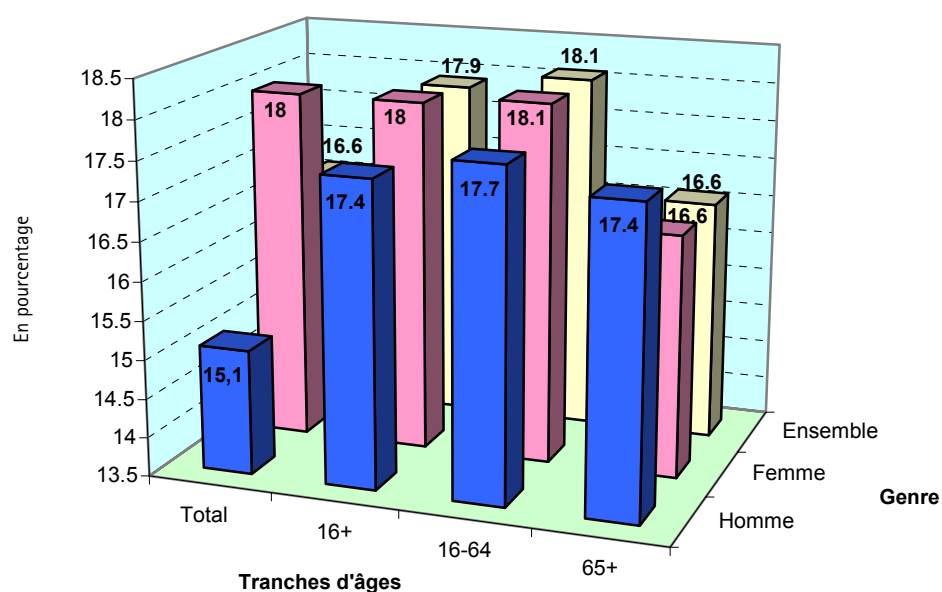
La situation de 2001 montre des tendances similaires à 2003 mais aussi quelques différences. Ainsi pour la catégorie « 2 adultes avec 3 enfants ou plus » le taux de risque de pauvreté est de 23% en 2001 contre 12.8% en 2003. Ceci s'explique d'une part, par un nombre de ménages appartenant à cette catégorie en 2003 plus petit que celui de 2001. Cela provient du choix de deux méthodes différentes d'échantillonnage entre les deux

enquêtes. Cette différence s'explique d'autre part, par des facteurs qui ont accru le revenu du ménage comme par exemple les allocations familiales. On note ainsi une augmentation de 14% des allocations familiales entre ces deux dates. Des explications plus techniques comme les définitions différentes du revenu entre les deux enquêtes ou les méthodes de pondération, d'imputation peuvent également contribuer à expliquer ces différences.

2.2.3.2 La gravité de la pauvreté

L'indicateur utilisé pour mesurer la gravité de la pauvreté est « l'écart médian relatif du taux de risque de pauvreté ». Il correspond à la différence, entre le seuil de pauvreté et le revenu disponible équivalent médian des personnes situées sous le seuil de pauvreté, exprimée en pourcentage de ce seuil. Il permet d'estimer la profondeur de la pauvreté en donnant une mesure de la distance des individus qualifiés de pauvres par rapport à ce seuil. Plus précisément encore, il mesure l'écart entre le seuil de 60% (arbitraire) et le revenu équivalent adulte médian des personnes pauvres exprimé en pourcentage du seuil de 60%.

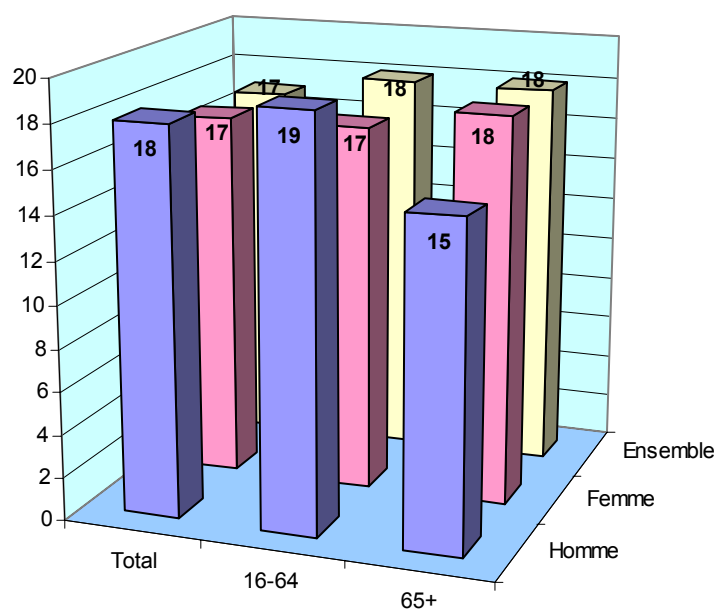
Graphique 10: Écart médian relatif du taux de risque de pauvreté au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)



Source : EU-SILC
Année 2003 (EU-SILC vague 1) corrigée 2005

■ Homme ■ Femme ■ Ensemble

Graphique 11: Écart médian relatif du taux de risque de pauvreté au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)



Source : ECHP

■ Homme ■ Femme ■ Ensemble

Sont-ils loin ou proche de ce seuil ?

- Être situés en nombre loin du seuil fixé est la marque d'une société duale fortement cloisonnée dont la tendance serait à l'*in*-cohésion sociale. L'indicateur vaudrait en théorie 100%.
- En revanche, être situé en nombre proche du seuil donne certes une importance cruciale au choix de ce dernier pour définir la pauvreté mais donne aussi aux politiques de redistribution (solidarité) et aux réseaux sociaux (capital social), un rôle décisif. L'indicateur tendrait ici vers 0.

Le jugement sur la gravité de la pauvreté s'effectue donc par l'observation de l'évolution des valeurs de cet indicateur. Plus elles sont faibles et bornées plus la gravité de la pauvreté sera en faveur d'une société cohésive.

L'écart médian de risque de pauvreté s'élève en 2003 à **19.4%**¹ (resp. 17% pour 2001). Il indique donc que la moitié des individus confrontés à un risque de pauvreté a

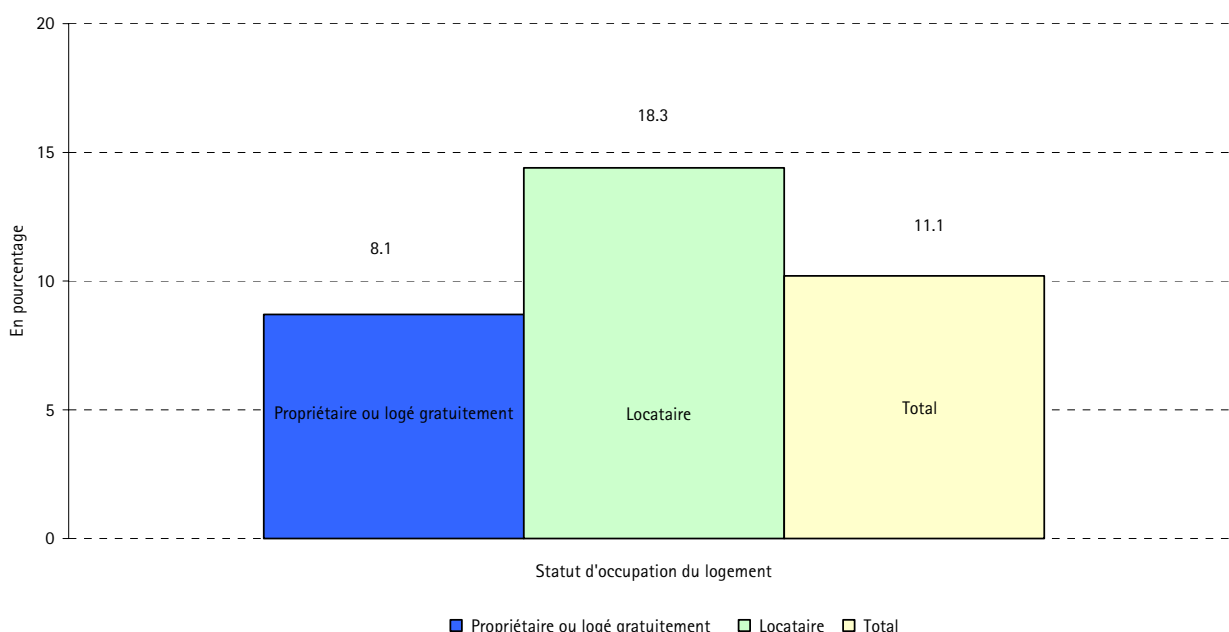
un revenu équivalent inférieur à 83.6% du seuil de risque de pauvreté [=100-19.4] (resp. 83% pour 2001). Ce revenu se situe alors à 48.4% en dessous du revenu médian équivalent [=83.6*60%] (resp. 49.8% pour 2001).

2.2.3.3 La pauvreté et le patrimoine

L'indicateur utilisé est le « taux de pauvreté selon le statut d'occupation du logement ». Il donne le pourcentage de personnes dans chaque statut d'occupation du logement (sur la population totale de la même catégorie) dont le revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de pauvreté.

Cet indicateur permet de dépasser la simple évaluation monétaire des revenus du travail et de transferts des individus pour prendre en compte le patrimoine à l'aide du statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire ou logé à titre gratuit). Cette prise en compte n'est toutefois pas parfaite puisqu'il n'est pas possible d'évaluer précisément la richesse d'un ménage avec les données contenues dans la base de données EU-SILC. Le statut d'occupation du logement donne alors l'avantage de pouvoir estimer une certaine idée de la richesse au travers de la possession ou non d'un bien immobilier.

Graphique 12: Taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)

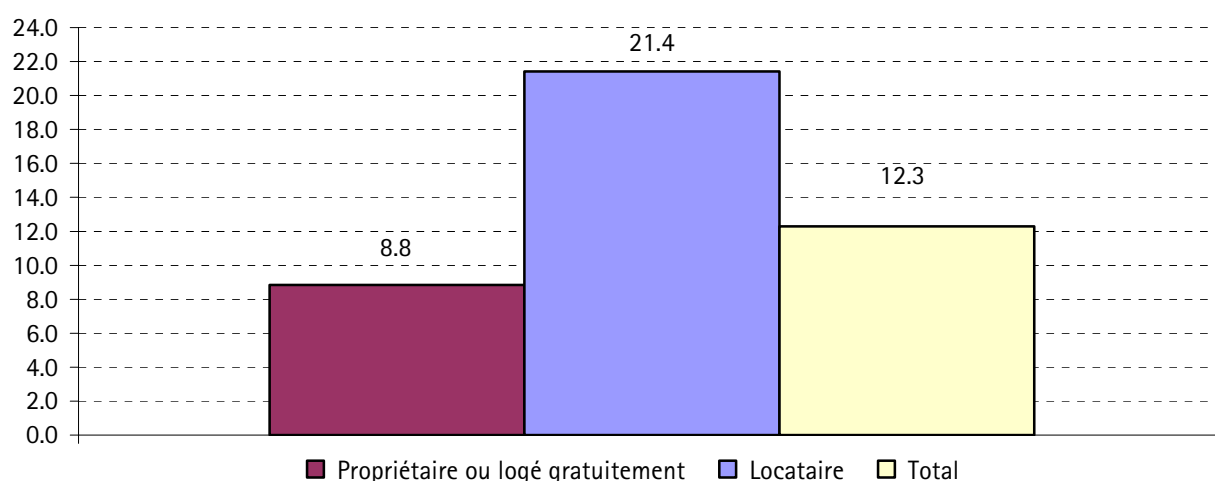


Source: EU-SILC

Année 2003 (EU-SILC vague 1) corrigée 2005

¹ Ce chiffre de 19,4% a fait l'objet d'une révision par rapport au 19,1% figurant dans le *Statnews* n°54/2004.

Graphique 13: Taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)



Source : ECHP

Sans grande surprise, les chiffres pour 2003 confirment que le risque de pauvreté est de 126% plus élevé pour un locataire que pour un propriétaire ou une personne logée à titre gratuit. Le chiffre des locataires pour 2001 est beaucoup plus élevé que pour 2003. Entre les deux enquêtes la distribution de la population selon le statut d'occupation du logement dans les ménages pauvres est passée de 50% à 35%.

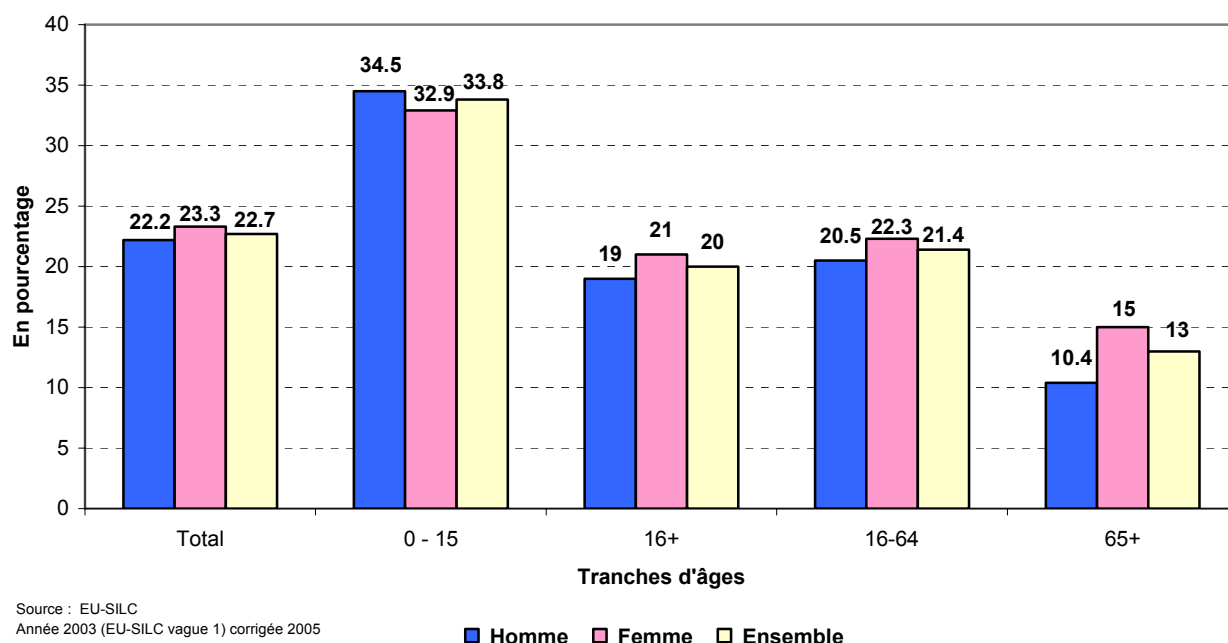
2.2.3.4. Taux de pauvreté par genre après transferts sociaux

Les points précédents ont souligné l'importance de certains facteurs socio-économiques indépendant du revenu mais agissant sur la pauvreté. Il s'agit du premier indicateur de la liste de Laeken. Il donne le pourcentage de personnes sur la population totale dont le revenu équivalent disponible (donc après avoir bénéficié des revenus de transferts : allocations, indemnités,...) est

inférieur au seuil de pauvreté (défini comme le revenu correspondant à 60% du revenu médian national équivalent disponible). On le catégorise par classes d'âges et genre. L'intérêt de cette mesure est de permettre une comparaison avec le même indicateur mais avant transferts. De ce rapprochement avant/après transferts on observe alors les effets que la politique de redistribution a pu avoir sur le niveau de pauvreté.

Le résultat le plus frappant est celui de la catégorie des plus jeunes (moins de 15 ans) qui conserve un taux élevé de pauvreté monétaire même après transferts sociaux. Ce constat est d'autant plus fort qu'il signifie qu'avant transferts sociaux la situation des jeunes à l'égard de la pauvreté était au moins aussi désavantageuse sinon pire qu'elle ne l'est après transferts.

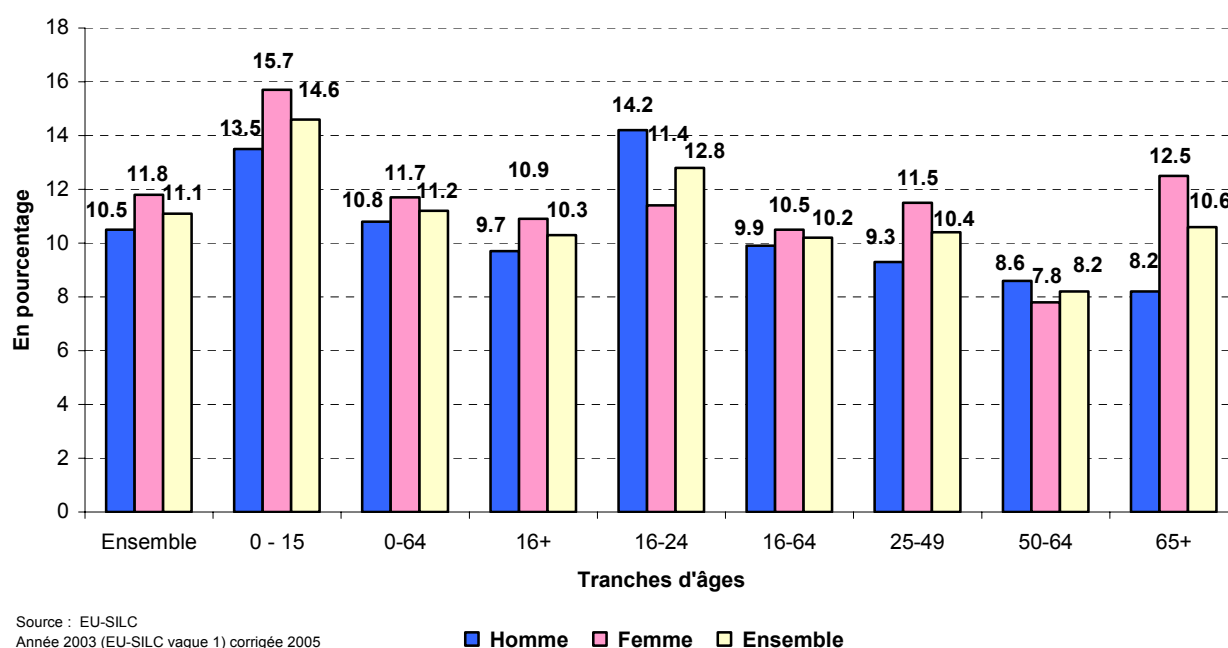
Graphique 14: Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux (pensions incluses) par genre au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).



La comparaison avec le graphique ci-dessus montre l'effet positif des politiques de redistributions sur le niveau de risque de pauvreté que ce soit en 2003 comme en 2001. Pour la période la plus récente, avant transferts (pensions incluses) le niveau de pauvreté des individus

atteint 23% au Luxembourg mais il tombe à 11% après transferts. Ces redistributions bénéficient à toutes les classes d'âges mais plus particulièrement aux jeunes et aux personnes âgées.

Graphique 15: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux par genre au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)



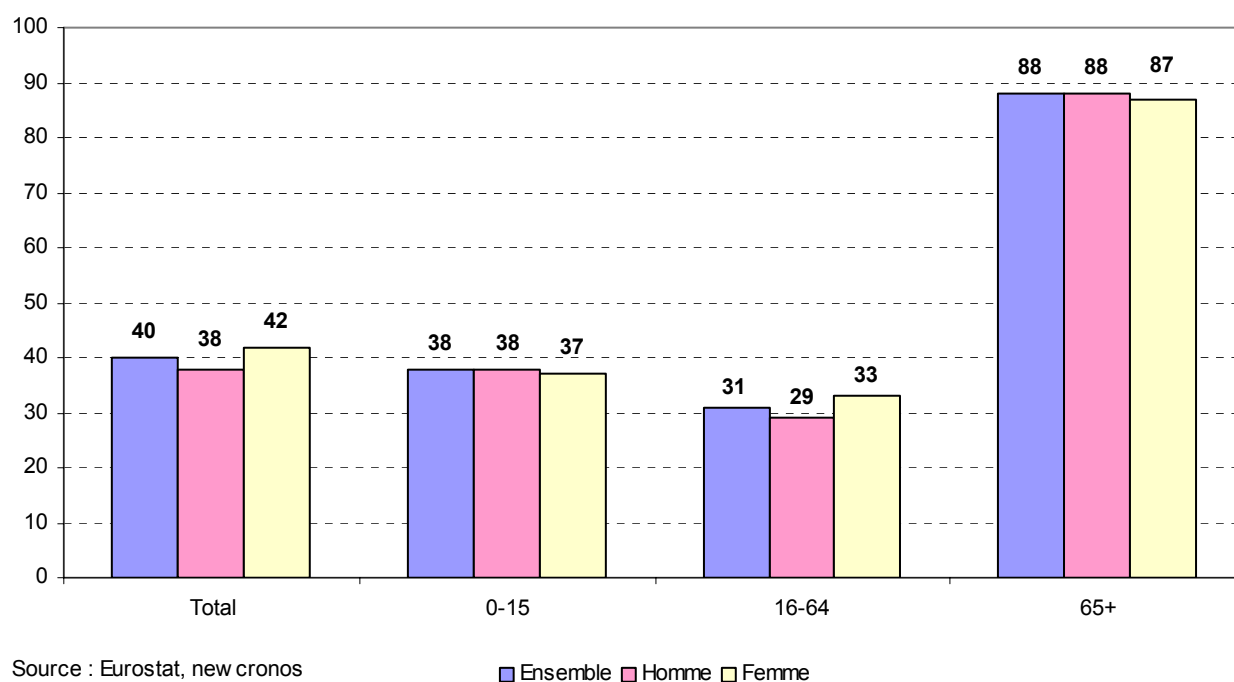
Ainsi, 14.6% des jeunes de moins de 15 ans vivent dans des ménages pauvres et 10.6% pour les personnes de 65 ans et plus. A part pour la catégorie des 16-24 ans, on remarque aussi que le taux de pauvreté monétaire reste toujours plus important chez les femmes que chez les hommes. En considérant les trois classes d'âges correspondant aux moins de 16 ans, aux actifs et aux retraités, le taux de pauvreté monétaire le moins élevé concerne la catégorie des actifs

(16-64 ans : 10.2%).

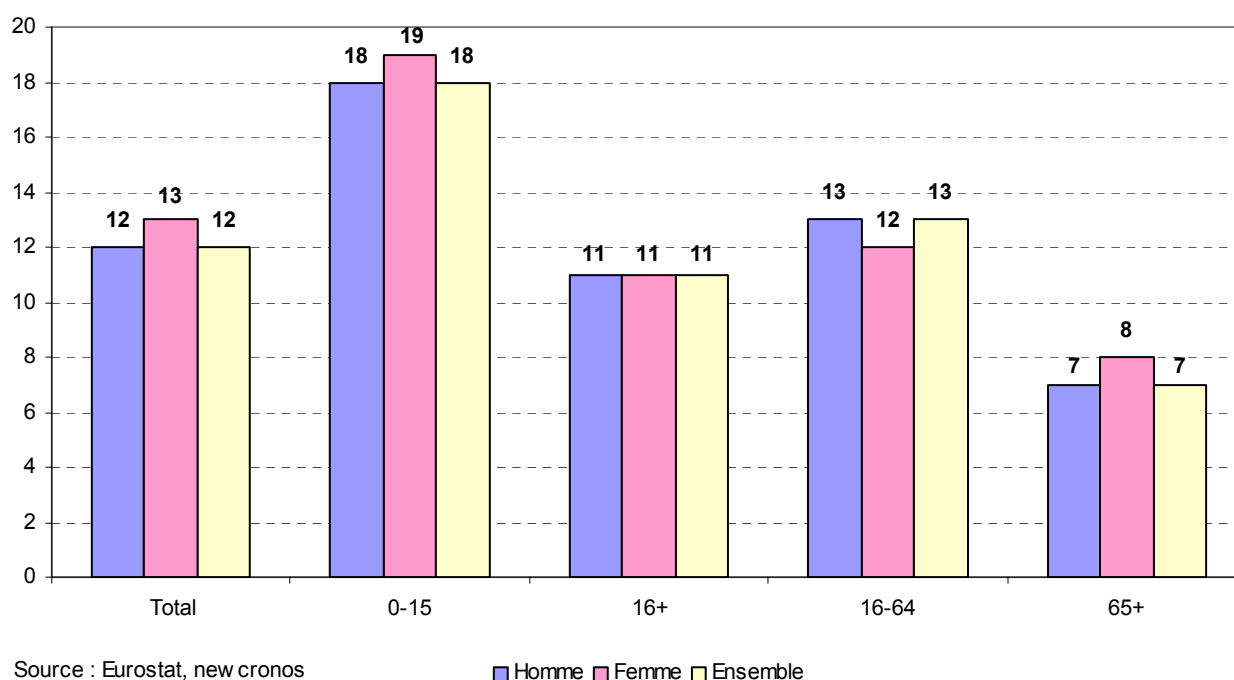
Les politiques de redistributions exercent un effet positif en terme de bien-être puisqu'elles réduisent significativement le niveau du taux de risque de pauvreté monétaire.

Ce que révèlent progressivement l'ensemble de ces résultats semble finalement être le constat d'une dominance du travail comme élément actif de lutte contre la pauvreté.

Graphique 16: Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux par genre au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).



Graphique 17: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux par genre au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)



L'effet positif de la politique de redistributions des revenus sur le taux de pauvreté se fait également sentir en 2001.

2.2.4 Le travail protège de la pauvreté ...

Nous venons de pointer du doigt l'idée que la pauvreté était étroitement liée au marché du travail. Cette section donne les taux de pauvreté résultant des différentes situations et occupations de l'individu sur le marché du travail. Dans un premier temps on analyse le taux de risque de pauvreté au moyen d'une comparaison entre les actifs occupés et les autres actifs et dans un second temps, on analyse le taux de risque de pauvreté pour des individus occupés selon l'intensité au travail et la composition du ménage.

2.2.4.1 Taux de pauvreté selon l'activité et le genre

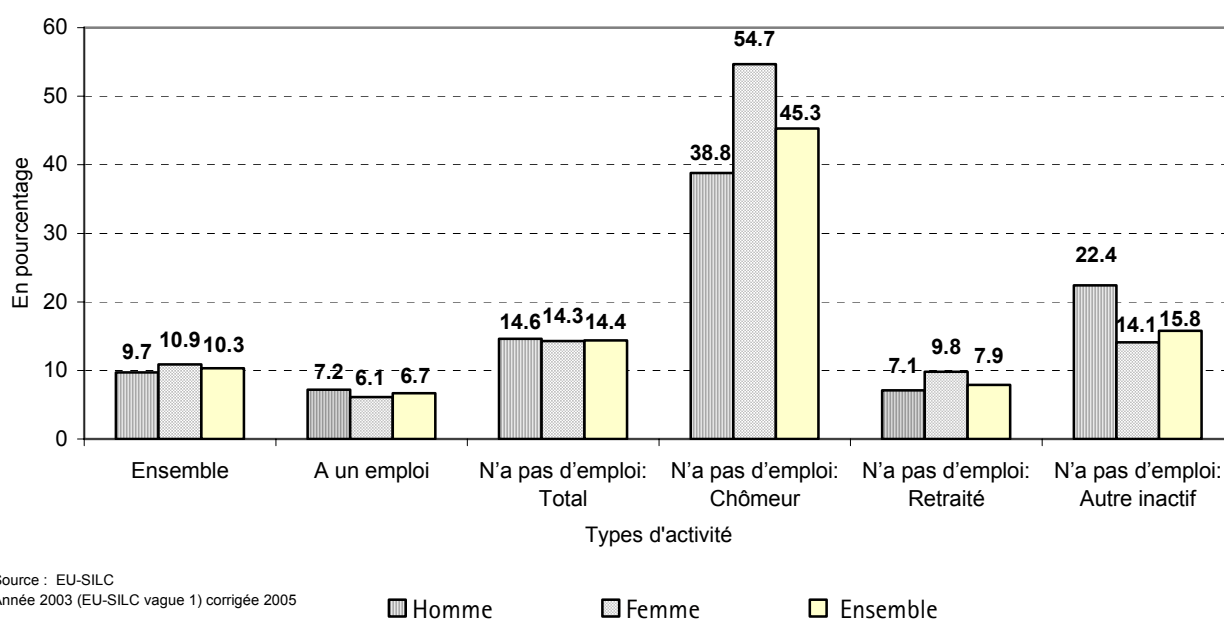
La situation d'un individu sur le marché de l'emploi n'est pas sans conséquences sur le niveau du taux de pauvreté.

L'indicateur retenu mesure le taux de pauvreté après transferts. Il donne le pourcentage d'individus classés selon leur activité et genre (par rapport à la population totale de la même catégorie) qui ont un revenu équivalent disponible inférieur au seuil de pauvreté.

Avoir un emploi en 2003¹ constitue un rempart efficace contre la pauvreté: seulement 6.7% de la population qui a un emploi est menacé par la pauvreté, contre 14.4% pour la population qui n'en a pas (toutes raisons confondues: chômeur, retraité, autre).

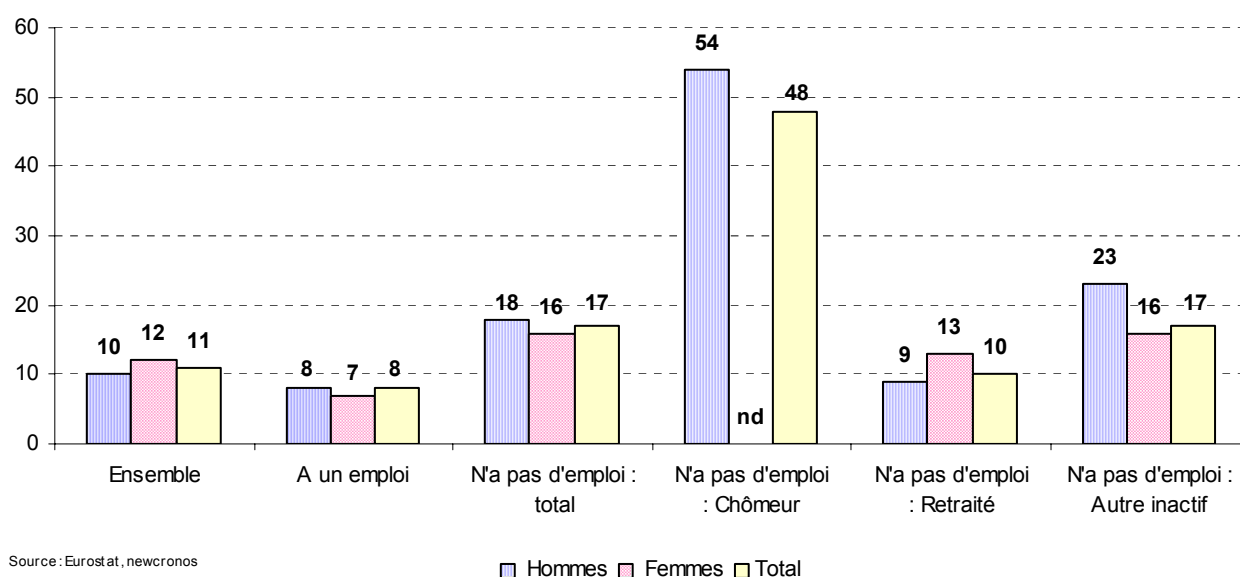
Avoir un emploi réduit donc d'un peu plus de la moitié le risque de pauvreté.

Graphique 18: Taux de risque de pauvreté selon l'activité la plus fréquente et le genre au Luxembourg en 2003 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian) [niveau individuel]



¹ l'Annexe 6 donne en grandes lignes les explications de ce que représente la base EU-SILC.

Graphique 19: Taux de risque de pauvreté selon l'activité la plus fréquente et le genre au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian) [niveau individuel]



Le constat est le même pour 2001 où avoir un emploi divise par deux le niveau de la pauvreté.

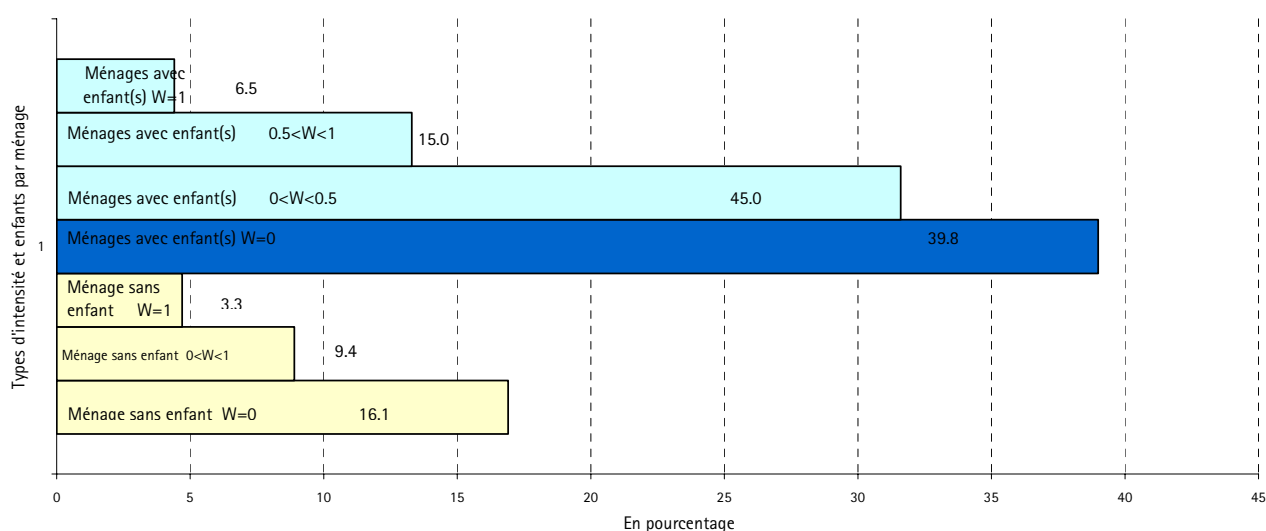
2.2.4.2 Taux de pauvreté selon l'intensité au travail du ménage

En sachant désormais que le fait d'avoir un travail réduit de moitié le risque de pauvreté, la question qui se pose alors maintenant est celle de savoir si l'occupation de cet emploi sur une période de moins d'un an exerce aussi une influence sur le risque de pauvreté ?

L'indicateur qui répond à cette question est celui de l'intensité au travail. Il donne le pourcentage de personnes par niveau d'intensité au travail, classées par genre et types de ménages, dont le revenu disponible (donc après transferts) équivalent est inférieur au seuil de pauvreté.

Ce graphique montre à nouveau une situation bien connue, à savoir qu'un ménage avec enfant(s) qui ne travaille(nt) pas a un taux de risque de pauvreté plus important qu'un ménage avec enfant(s) qui travaille(nt).

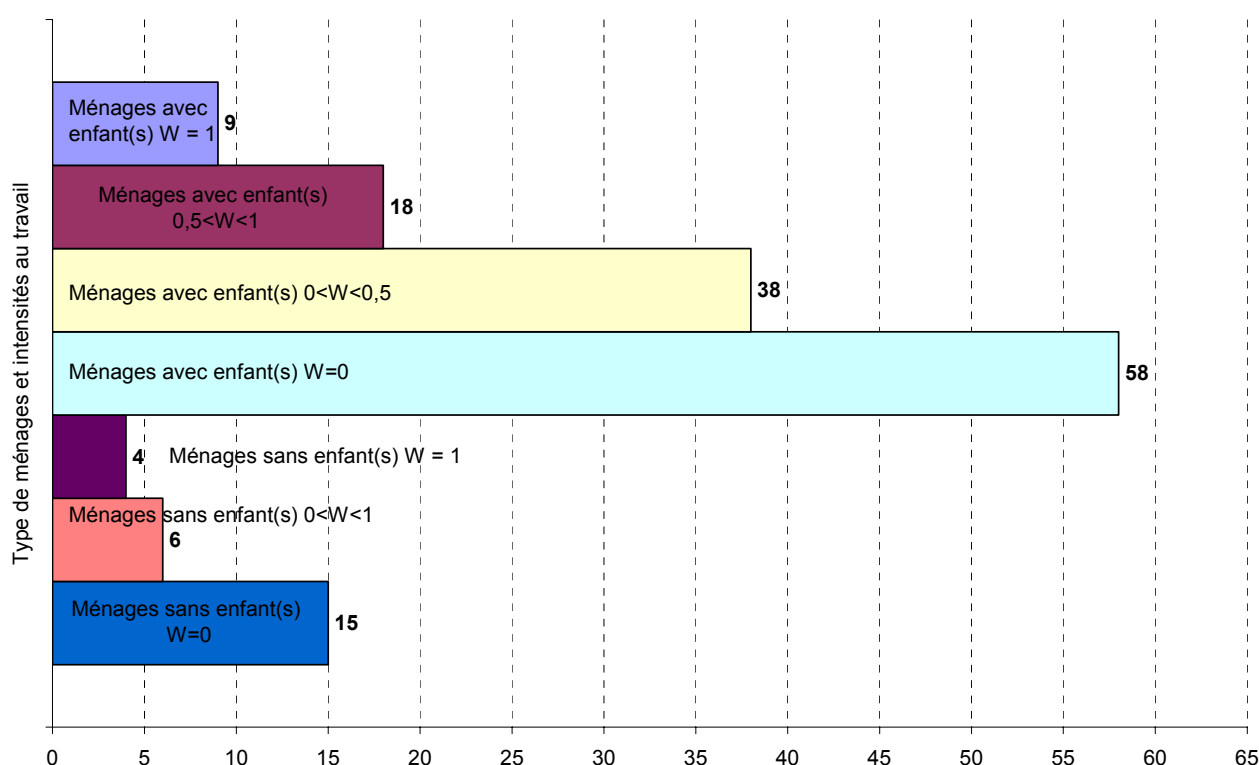
Graphique 20:



Source: EU-SILC

Année 2003 (EU-SILC vague 1) corrigée 2005

Graphique 21 : Taux de risque de pauvreté selon l'intensité au travail du ménage au Luxembourg en 2001 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian) [niveau individuel rapporté au ménage]



Source : ECHP, Population appartenant à un ménage dans lequel au moins une personne est âgée de 16 à 64 ans

L'intensité au travail se note ici W et se définit comme le nombre de mois d'activité (de l'ensemble des membres du ménage en âge de travailler) sur le nombre de mois « travaillables » (de l'ensemble des membres du ménage en âge de travailler). Par conséquent, si $W=1$ tous les membres du ménage en âge de travailler occupent un emploi sur la totalité de l'année. Si $W=0.5$ les membres du ménage ont travaillé la moitié de l'année.

Il comprend tous les membres du ménage âgés de 16 à 64 ans (à l'exclusion des enfants dépendants, étudiants,...mais incluant les pré-retraités). Le calcul de cet indicateur s'effectue d'abord sur l'âge et ensuite sur l'activité.

A nouveau on observe que la charge des enfants joue un rôle accélérateur ou retardateur dans l'évolution du niveau de pauvreté selon l'intensité de participation à l'activité productive :

- Une famille avec enfant(s) qui ne travaille pas est dans une situation qui correspond au risque le plus élevé de pauvreté monétaire (39,8%). Lorsque l'intensité se rapproche du temps plein, le taux de risque de pauvreté monétaire chute

sensiblement à 15,0%. Enfin, lorsque l'intensité au travail est maximale, le poids des enfants ne compte que marginalement et le taux de pauvreté passe à 6,5%.

- En ce qui concerne les ménages sans enfant la tendance de l'évolution du risque de pauvreté reste la même que celle des ménages avec enfant(s). Toutefois une intensité partielle de travail, qu'elle soit faible ou forte, suffit en moyenne pour diminuer de moitié le taux de pauvreté du ménage. L'absence d'enfant(s) à charge entraîne un effet plus immédiat de réduction du risque de pauvreté. Enfin, une intensité maximale de travail pour des ménages avec et sans enfant(s) donne un risque similaire de pauvreté.

Ce graphique montre bien l'effet protecteur du marché du travail sur le risque de pauvreté au fur et à mesure que l'intensité au travail augmente.

2.2.5 Le travail protège de la pauvreté ... mais ne l'empêche pas

L'indicateur précédent d'intensité au travail permet finalement d'illustrer les effets du développement du nombre d'emplois intermittents sur le taux de pauvreté. Ce sous-emploi a certainement fragilisé les frontières traditionnelles de l'emploi en faisant apparaître le statut de travailleur pauvre.

En Europe, il est coutumier dans la population d'accrocher au vocable de « pauvre » la partie de la population qui ne travaille pas (celle qui est au chômage, celle des enfants ou encore celle dont l'accès à l'emploi est restreint par la nature de la composition du ménage comme les parents isolés par exemple). Mais cette représentation collective de la pauvreté occulte le phénomène grandissant des travailleurs pauvres.

En effet, un regard comparatif international sur la situation de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Portugal, du Royaume-Uni et de la Suède au travers des études réalisées notamment par les chercheurs européens du Réseau Emploi-Exclusion montre que le phénomène de pauvreté dans le travail est présent dans tous ces pays, même en Suède ! Ce constat justifie ainsi l'objet de cette section qui est de décrire le thème de « travailleurs pauvres » ; un thème *a priori* inattendu dans un pays industrialisé et riche comme le Luxembourg.

On montre que le travail est un facteur principal de lutte contre la pauvreté mais qu'il n'est plus suffisant. On identifie les situations des travailleurs pauvres au regard de leurs situations sur le marché du travail, leurs niveaux d'éducation, le type de contrat de travail, etc. pour le Luxembourg, la France, la Belgique et l'Allemagne.

2.2.5.0 Faits stylisés

Au niveau Européen (UE-15), la proportion de travailleurs pauvres est restée stable à 7% sur 4 années de 1998 à 2001. Le Luxembourg affiche un taux à peine plus élevé de 8% pour la dernière année.

2.2.5.1 Définitions et méthodologie

On a montré dans les parties qui précèdent qu'il y avait une absence de lien univoque entre le travail et la pauvreté. Il a été établi sur des données chiffrées que le meilleur rempart contre les risques de pauvreté est le travail mais l'objet de cette section est de nous placer à contre courant et de nous demander s'il est toujours suffisant de travailler pour échapper à certaines formes de pauvreté ?

A l'instar de la démarche suivie dans les sections plus haut, l'étude de la pauvreté au travail appelle à poser quelques définitions et à décrire les méthodes employées.

L'indicateur de pauvreté au travail est construit pour automatiquement correspondre à la situation d'un ménage pauvre dans lequel vit le travailleur pauvre. C'est-à-dire que les revenus des autres membres du ménage sont également pris en compte mais restent insuffisants pour dépasser le seuil de pauvreté du ménage. Ce peut être dû à la composition du ménage, la situation par rapport à l'emploi des membres du ménage, etc., des facteurs dont l'influence a été montrée dans les sections précédentes. Une piste de réflexion nouvelle peut aussi être d'analyser la situation de travailleurs pauvres situés dans des ménages non pauvres.

Qu'est-ce qu'un travailleur pauvre ?

Un travailleur pauvre est une personne active occupée qui malgré son emploi ne parvient pas à obtenir de revenu suffisant pour le préserver de la pauvreté.

La mise en œuvre de cette définition n'est cependant pas aussi simple et instantanée qu'elle le laisse apparaître car si nous avons déjà pu définir le concept de pauvreté, il reste à définir celui de « travailleur ». La réponse à donner pose le problème de la situation par rapport à l'emploi, de la référence temporelle de cette situation, et du statut des périodes de chômage.

a) Doit-on considérer qu'une personne « travaille » dès lors qu'elle occupe un emploi à un instant donné, ou faut-il qu'elle ait passé un temps suffisamment long (à déterminer) en situation d'emploi ?

b) Comment considérer les périodes de recherche d'emploi ?

Les pratiques américaines et françaises répondent à ces questions. Du côté des économistes américains les « working poor » sont des personnes qui ont passé au moins la moitié de l'année sur le marché du travail – dans l'emploi ou à la recherche d'un emploi – et qui vivent dans un ménage pauvre¹. Du côté français, du fait de la structure de chômage différente entre la France et les Etats-Unis, ainsi que de la nature différentes des seuils de pauvreté retenus, l'INSEE a adopté une définition qui permet de distinguer entre les chômeurs de longue durée et les personnes connaissant des alternances entre emploi et chômage. L'INSEE distingue les « travailleurs pauvres », comme les personnes ayant occupé un emploi au moins un mois dans la période de référence, des « chômeurs pauvres ». Ces deux groupes composent la population des « actifs pauvres », personnes présentes sur le marché du travail (occupées ou à la recherche d'un emploi) au moins la moitié de l'année et qui vivent dans un ménage pauvre (ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté)².

¹ « Persons who devoted more than half of the year to working or looking for work and who lived in families below the official poverty level », B.W.Klein Et P.L.Rones, Monthly Labor Review, Oct. 1989.

² Cette définition est celle retenue actuellement à l'Insee dans le cadre du groupe de réflexion sur les « working poor ».

Qu'est-ce qu'un actif pauvre ?

Un actif pauvre est une personne occupée ou non qui malgré son emploi ne parvient pas à obtenir de revenu suffisant pour le préserver de la pauvreté et qui vit dans un ménage pauvre.

Sur le plan de la méthode, prendre en compte la période d'activité ou de non activité est un postulat important. Les effets exercés sur les taux de pauvreté ne sont pas les mêmes selon que l'on considère la situation des individus au moment de l'enquête ou selon que l'on intègre dans les calculs une histoire de leur trajectoire.

2.2.5.2 Pauvreté des travailleurs selon l'âge, le genre, le statut, le niveau d'éducation et le type de contrat

Dans le tableau 40 ci-dessous on peut lire que le taux de risque de pauvreté le plus élevé concerne les chômeurs

(43%) qui toutefois ne représentent que 10% des actifs pauvres. Le nombre de modalités de la variable « travailleur en emploi » aurait pu être augmenté en sélectionnant par exemple les périodes d'alternances entre activité et inactivité mais le résultat dominant reste celui d'un pourcentage plus important des travailleurs pauvres en emploi salarié.

On observe aussi une inégalité quant au risque de pauvreté entre les populations jeune (de 17 à 30 ans) et âgée (de plus de 65 ans) avec un taux de risque de pauvreté pour les premiers de plus de 3 fois supérieur à celui des seconds.

Tableau 42: Répartition des taux de pauvreté des 17 ans et plus selon leur statut en 2001

	Revenu médian ajusté par PPA			Taux de risque de pauvreté*				
	Part de la population	en US\$ aux prix de 1994	100=Grande région	Part des revenus	Coefficient de Theil	Régional	National	Grande Région
Lorraine	21.6%	15 295	104.4	22.5%	0.167	8.2	9.7	8.9
Wallonie	29.1%	13 775	94.1	27.4%	0.098	11.0	14.7	13.0
Rhénanie-Palatinat et Sarre	45.0%	13 996	95.4	42.9%	0.116	19.0	21.4	18.6
Luxembourg	4.3%	24 340	166.2	7.2%	0.102	10.4	10.4	0.9
Grande Région	100.0%	14 645	100.0	100.0%	0.135	...		14.1

(seuil de 60% du revenu médian de la population de référence, c.-à.d. région, pays ou Grande-Région)

Source: Allegrezza et al. (2004)

Si l'on observe la répartition par genre des travailleurs pauvres, on peut observer une certaine égalité face au risque de pauvreté hommes-femmes pour la catégorie « travailleurs en emploi » (10% pour les hommes et 11% pour les femmes). En revanche, le taux de risque de pauvreté pour les chômeurs est plus élevé pour les

hommes que pour les femmes (54% pour les premiers et 30% pour les deuxièmes). La tendance s'inverse pour la catégorie des inactifs ou le risque de pauvreté est globalement plus élevé pour les femmes (14%) que pour les hommes (11%).

Tableau 43: Répartition des taux de pauvreté par genre des 17 ans et plus selon leur statut en 2001

Statut	Niveau de vie inférieur ou égal au seuil de pauvreté		Niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté		Taux de pauvreté		Répartition des actifs pauvres (en %)		Répartition des travailleurs pauvres (en %)	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Actifs occupés ou non	184	117	1 446	940	11	11	100	100	-	-
<i>Travailleur en emploi</i>	163	108	1 428	919	10	11	89	92	100	100
dont indépendants	9	2	117	52	7	4	5	2	6	2
dont salariés	154	106	1 311	867	11	11	84	91	94	98
<i>Sans Emploi</i>	21	9	18	21	54	30	11	8	13	8
Inactifs	65	167	547	1 046	11	14	-	-	-	-
dont plus de 65 ans	26	50	318	465	8	10	-	-	-	-
dont de 17 à 65 ans	39	116	229	581	15	17	-	-	-	-
dont 17 à 30 ans	6	18	15	31	29	37	-	-	-	-
Ensemble	249	284	1 993	1 986	11	13	-	-	-	-

Champ: individus de 17 ans et plus

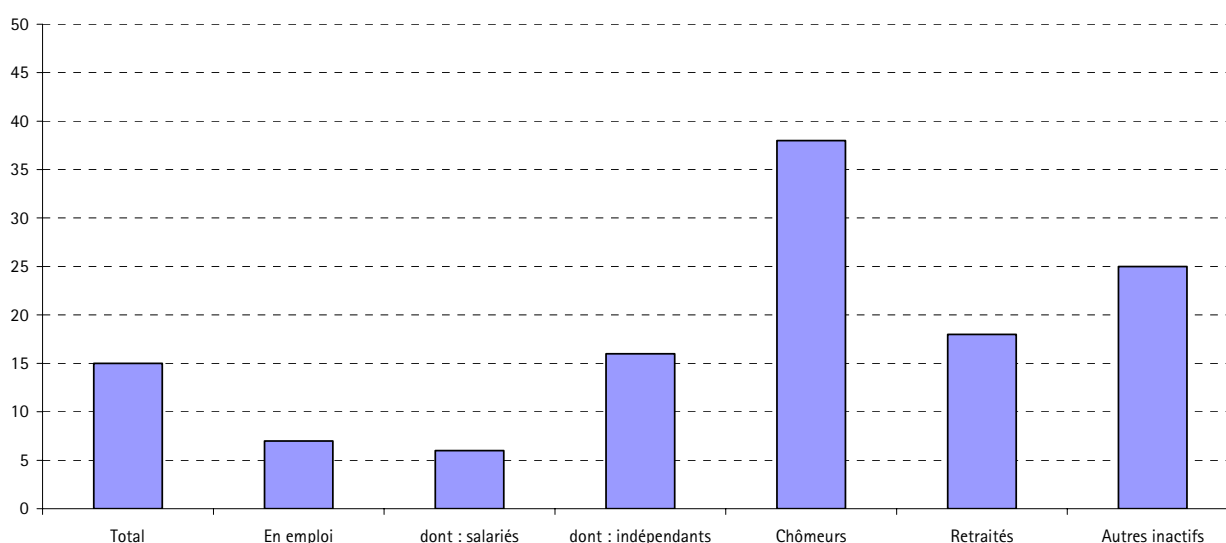
Source: ECHP - Eurostat, Statec.

L'approche d'Eurostat dans le contexte de la MOC¹ sur l'inclusion sociale considère la pauvreté des travailleurs au travers d'une définition plus stricte en termes de mois travaillés que les définitions française et américaine officielles². En effet, la situation des personnes en matière d'emploi est mesurée sur la base de leur situation au regard de l'activité la plus fréquente. C'est la situation que les individus déclarent avoir occupée pendant plus de la moitié du nombre total de mois où l'information sur le type de revenu est disponible. Ainsi, « lorsqu'une personne fournit des informations sur sa situation en

termes d'activité au cours des 12 mois de l'année, la situation au regard de l'activité la plus récente sera celle qu'elle déclare avoir occupée pendant au moins 7 mois ».

La pauvreté des travailleurs doit être analysée sur des populations homogènes, ce qui explique la scission faite entre les travailleurs salariés et indépendants (comme le rappellent Bardone et Guio « les informations sur le revenu du travail des indépendants sont généralement moins fiables que les salaires et traitements », Eurostat, Statistiques en Bref 05/2005).

Graphique 22: Incidence du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité la plus fréquente dans l'UE15 en 2001 (en%)

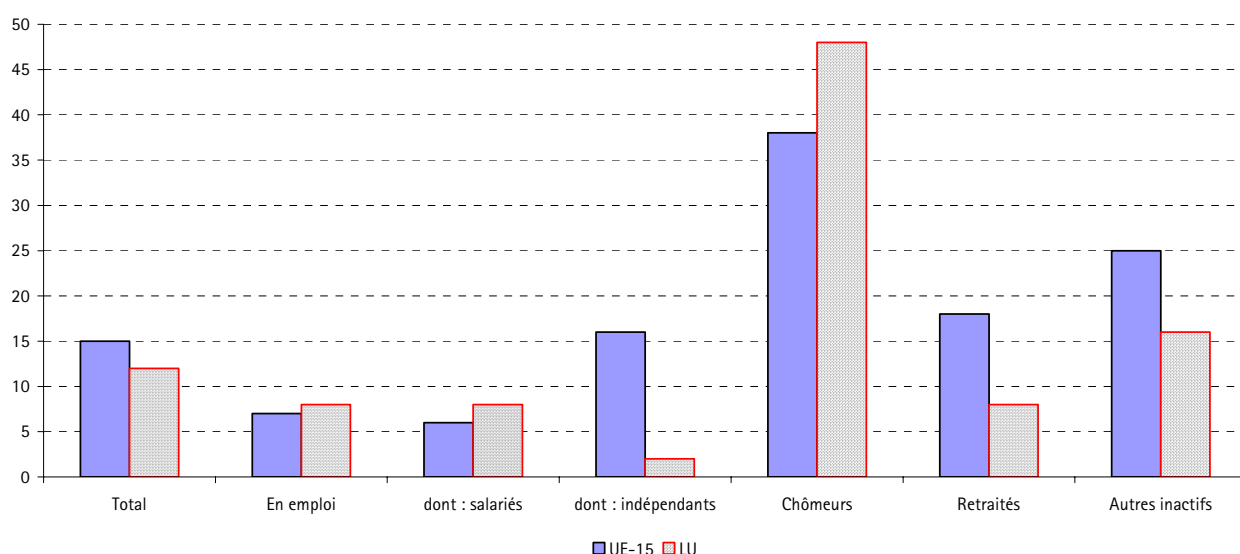


Source: ECHP

¹ Méthode Ouverte de Coordination: processus d'échange d'informations entre états membres portant sur l'examen, la planification, la comparaison et l'ajustement des politiques, prises sur la base d'objectifs communs.

² Pour la définition française un travailleur est considéré comme pauvre s'il a été réellement en emploi 1 mois. Pour la définition américaine un travailleur est considéré comme pauvre s'il a été actif pendant au moins 6 mois au cours de l'année.

Graphique 23: Incidence du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité la plus fréquente dans l'UE15 et Luxembourg en 2001 (en%)



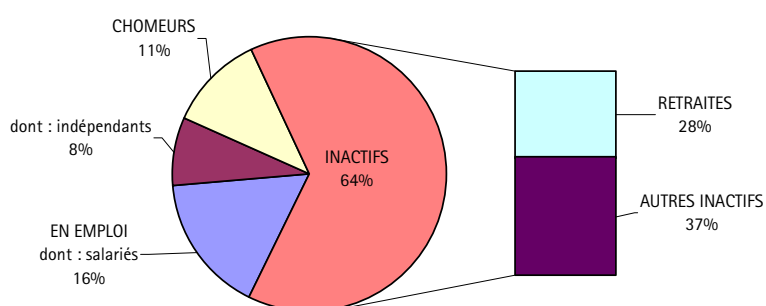
Source: ECHP

Ce graphique montre une nouvelle fois que le fait d'être en emploi est le moyen le plus efficace de se prémunir contre le risque de pauvreté. En 2001, seuls 7% de la population de l'UE-15 et 8% pour le Luxembourg ayant un emploi disposaient d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté, contre 38% des chômeurs UE-15 (48% des chômeurs Luxembourgeois) et 25% des autres inactifs UE-15 (16% des inactifs Luxembourgeois).

Mais si les personnes qui travaillent sont moins soumises au risque de pauvreté que les autres groupes de population, elles sont en revanche plus importantes en nombre à être menacées par la pauvreté.

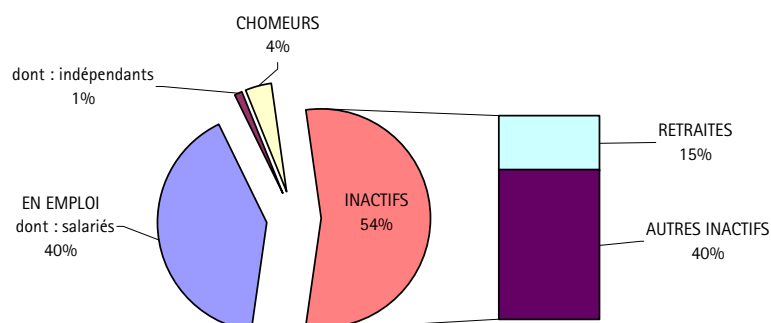
La situation de l'Europe des 15 révèle que près d'un quart seulement de la population âgée de 15 ans et plus menacée par la pauvreté est active et occupée.

Graphique 24: Répartition du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité la plus fréquente dans l'UE en 2001 (en%) [niveau individuel rapporté au niveau de la population]



Source: ECHP, Eurostat

Graphique 25: Répartition du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité la plus fréquente au Luxembourg en 2001 (en%) [niveau individuel rapporté au niveau de la population]

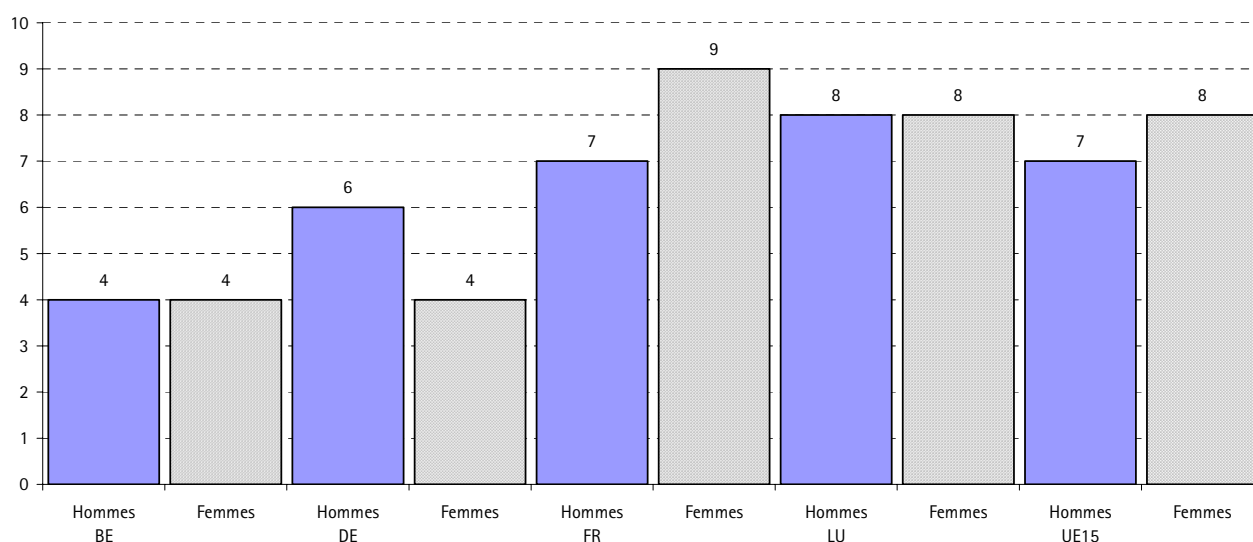


Source: ECHP, Eurostat

Le graphique ci-dessus montre que pour le Luxembourg plus de 40% de la population âgée de 15 ans et plus menacée par la pauvreté est active et occupée.

En ce qui concerne la pauvreté des travailleurs distribuée selon le genre on constate pour le Luxembourg un taux de pauvreté identique pour les hommes ou les femmes et sensiblement égal aux taux européens.

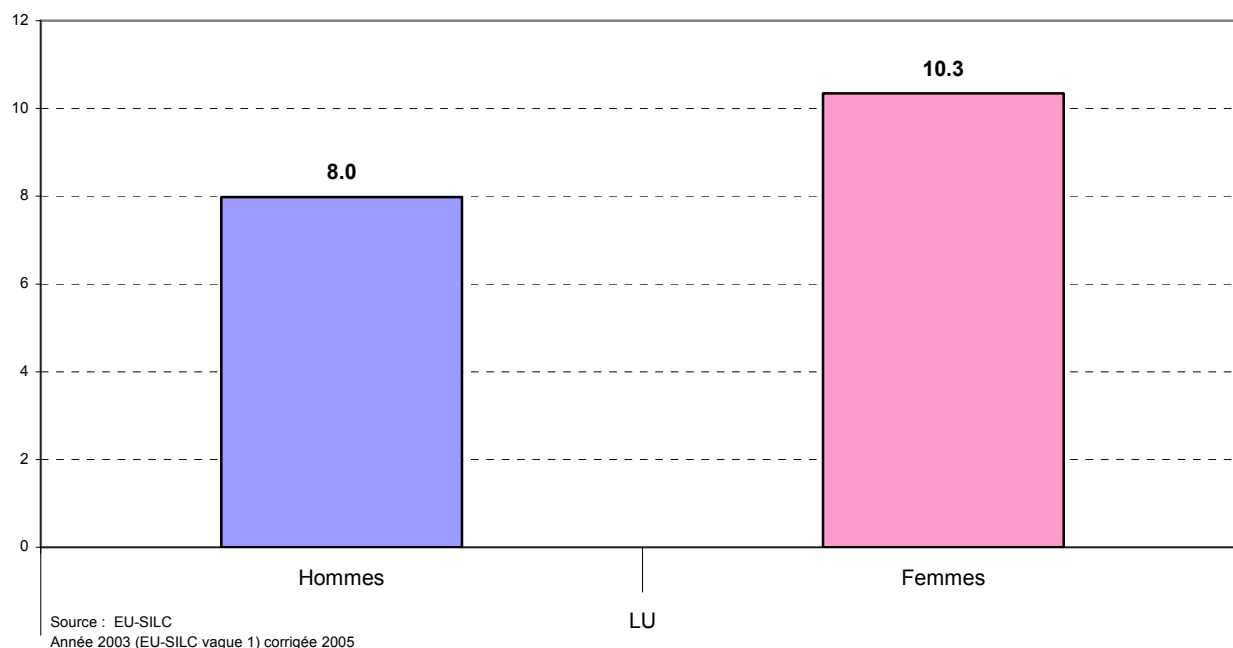
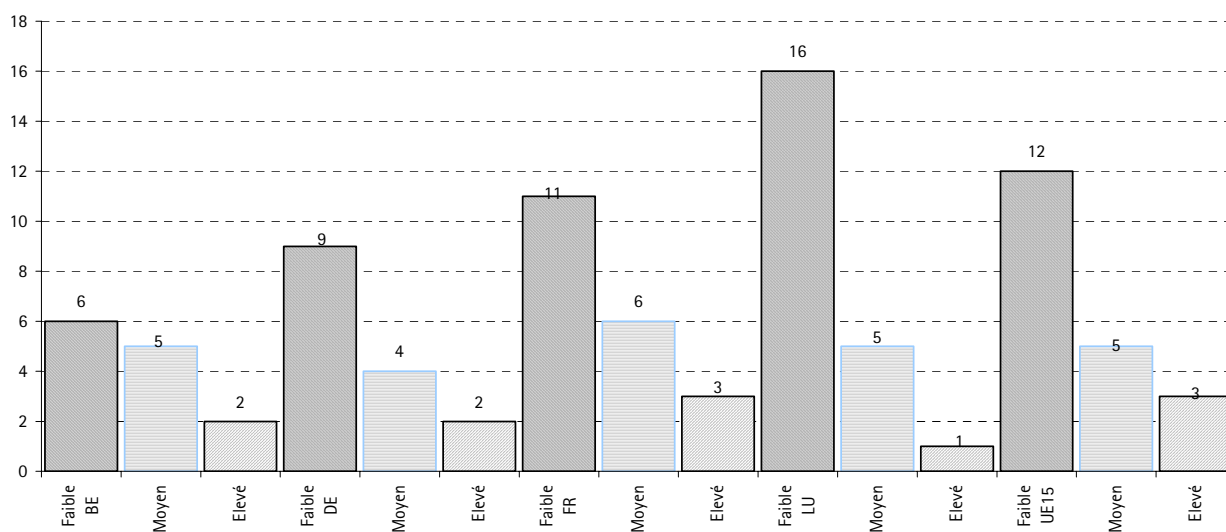
Graphique 26: Pauvreté des travailleurs selon le genre – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)



Source: ECHP, Eurostat

Il n'y a toutefois pas de différence significative entre hommes et femmes actifs et occupés concernant le taux de risque de pauvreté.

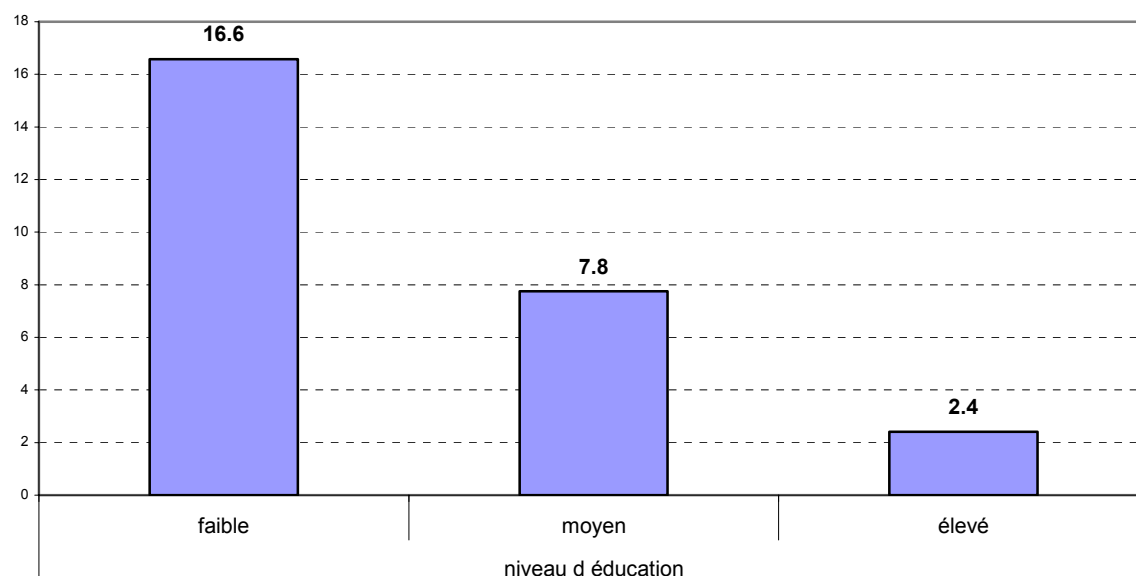
En revanche, le graphique 28 montre un résultat attendu à savoir celui de la décroissance du risque de pauvreté des travailleurs en fonction du niveau croissant d'éducation atteint.

Graphique 27: Pauvreté des travailleurs selon le genre au Luxembourg en 2003 (en%)**Graphique 28: Pauvreté des travailleurs selon le niveau d'éducation – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)**

Source: ECHP, Eurostat

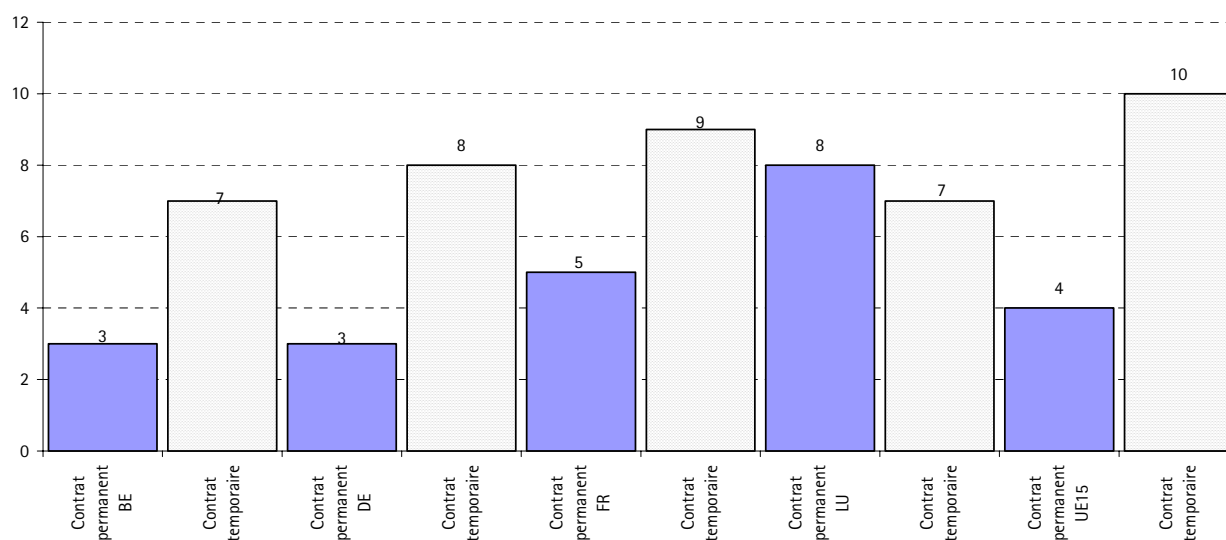
Or, si le Luxembourg a le taux de pauvreté des travailleurs le plus élevé pour les individus à faible niveau d'éducation, il reste le pays qui a la plus forte chute de ce taux lorsque l'on passe d'un niveau d'éducation moyen à

élevé (d'un facteur 5 pour le Luxembourg à 2,5 pour la Belgique et 2 pour la France et l'Allemagne) en 2001. En revanche pour 2003, la décroissance du taux de pauvreté entre les niveaux d'éducation est moins marquée.

Graphique 29: Pauvreté des travailleurs selon le niveau d'éducation – Luxembourg en 2003 (en%)

En observant à présent le rôle qu'exerce le type de contrat du travailleur pauvre sur le niveau atteint par le taux de risque de pauvreté, on remarque à l'opposé des

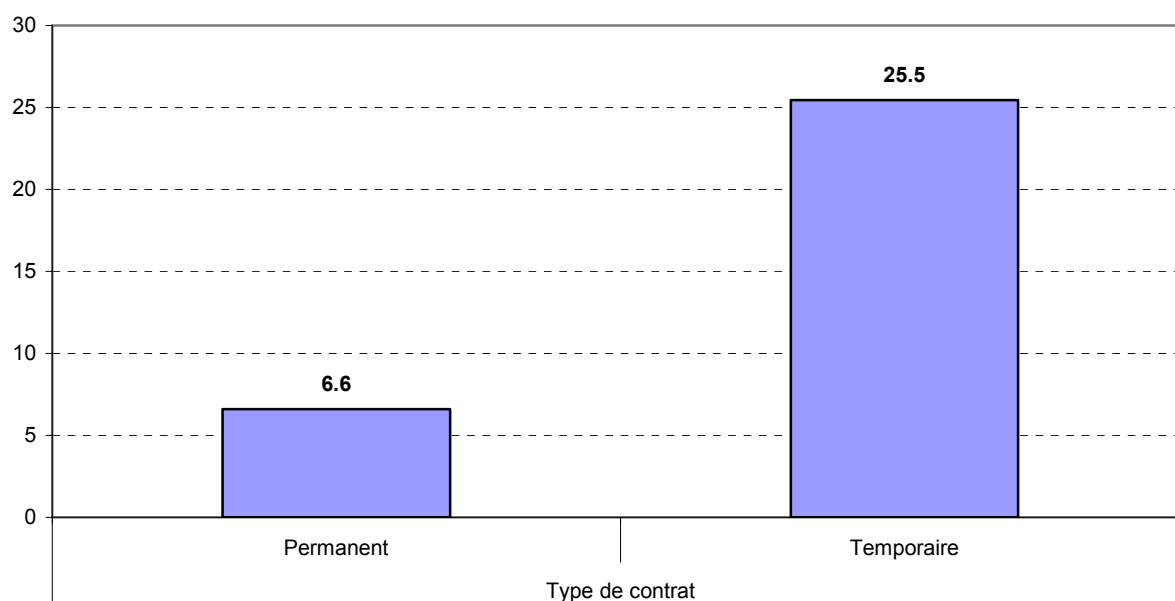
autres pays, qu'aucun des deux types de contrat n'a de poids prépondérant pour le Luxembourg.

Graphique 30: Pauvreté des travailleurs selon le type de contrat – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)

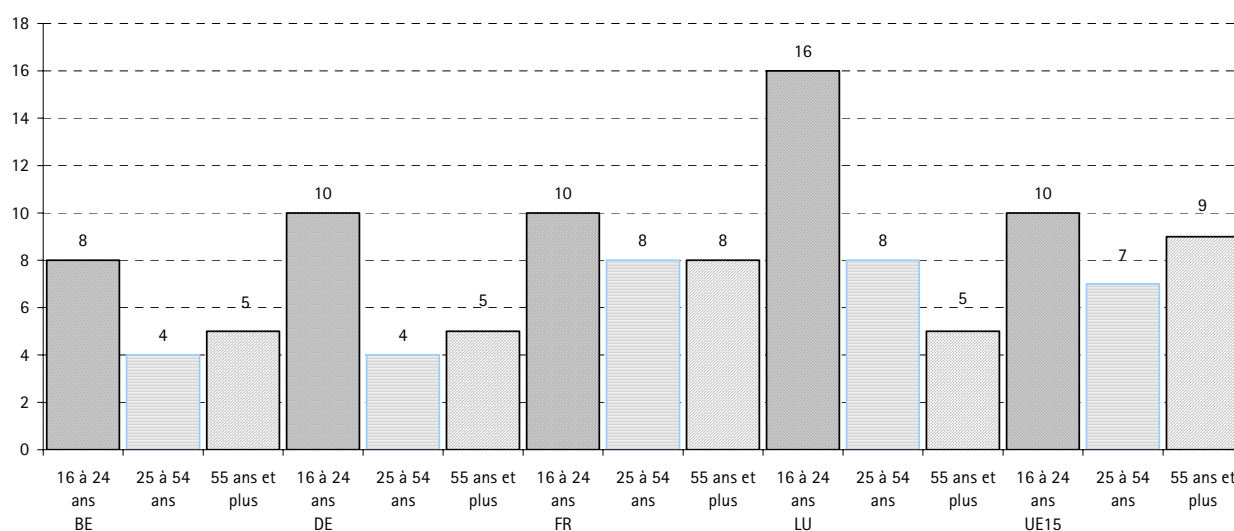
Source: ECHP, Eurostat

En revanche pour les autres pays la situation est sans ambiguïté et montre clairement le rôle négatif de la

précarité des conditions d'emploi sur le niveau de pauvreté des travailleurs.

Graphique 31: Pauvreté des travailleurs selon le type de contrat – Luxembourg en 2003 (en%)

Il y a dans ce graphique une représentation très faible des travailleurs pauvres en contrat temporaire dans l'échantillon.

Graphique 32: Pauvreté des travailleurs selon l'âge – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)

Source: ECHP, Eurostat

Le tableau ci-dessus est révélateur d'un taux de risque de pauvreté élevé des travailleurs jeunes (16 à 24 ans) dans tous les pays sélectionnés ainsi qu'en moyenne au niveau des 15 pays européens. La tranche d'âges correspondant au cycle professionnel d'activité (25 à 54 ans) affiche des

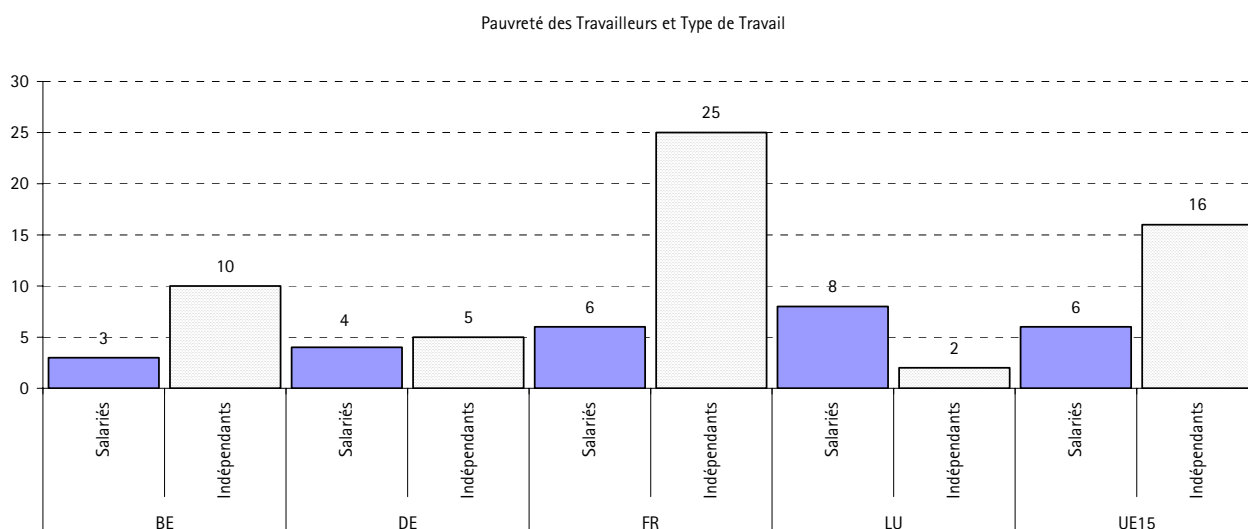
taux de risque de pauvreté clairement en retrait par rapport à ceux de la classe d'âges inférieure. Pour la plupart des autres pays et de manière générale en moyenne des 15 pays européens, on note une légère augmentation du taux de risque de pauvreté des 55 ans

et plus à une exception près : le Luxembourg où ce taux continue de baisser.

Quant au type de travail, celui-ci joue approximativement le même rôle que le type de contrat dans la formation des niveaux de risque de pauvreté. En effet, pour tous les pays du graphique et en règle générale pour les 15 pays européens, le type de travail

« indépendant » est facteur de risque de pauvreté des actifs occupés. Ici aussi on notera l'exception du Luxembourg où la situation est inversée, mais dont le chiffre peut s'expliquer par une taille d'échantillon réduite et des données manquantes. En conséquence on ne peut y voir d'effet de structure propre au Luxembourg qui pourrait marquer une quelconque singularité de son marché par rapport à ceux de ses voisins.

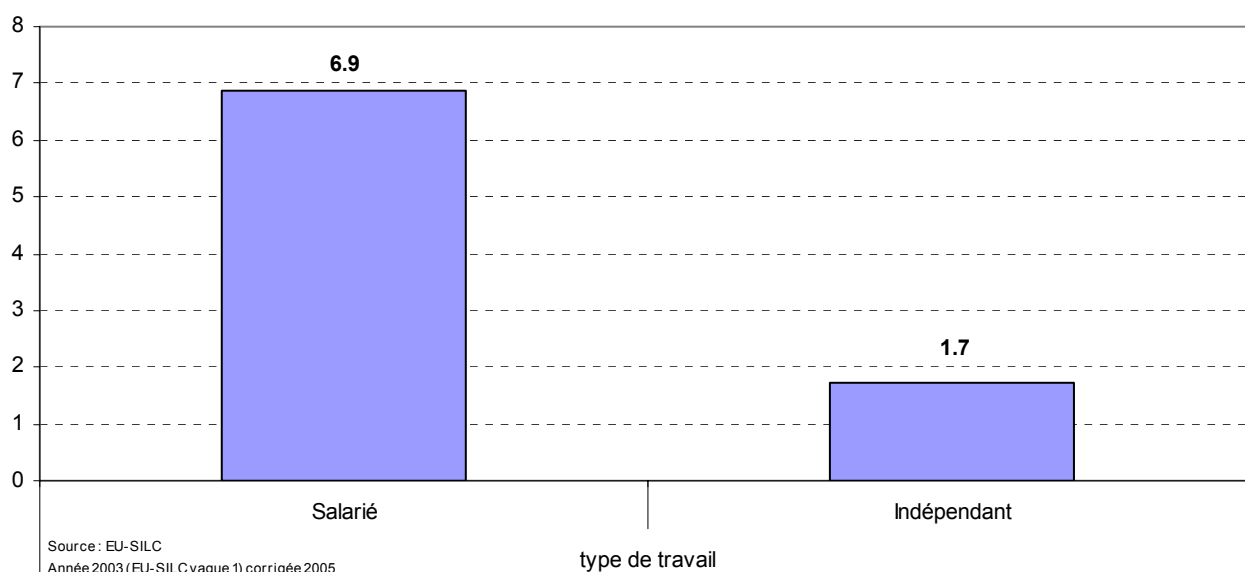
Graphique 33: Pauvreté des travailleurs selon le statut d'activité – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)



Source: ECHP

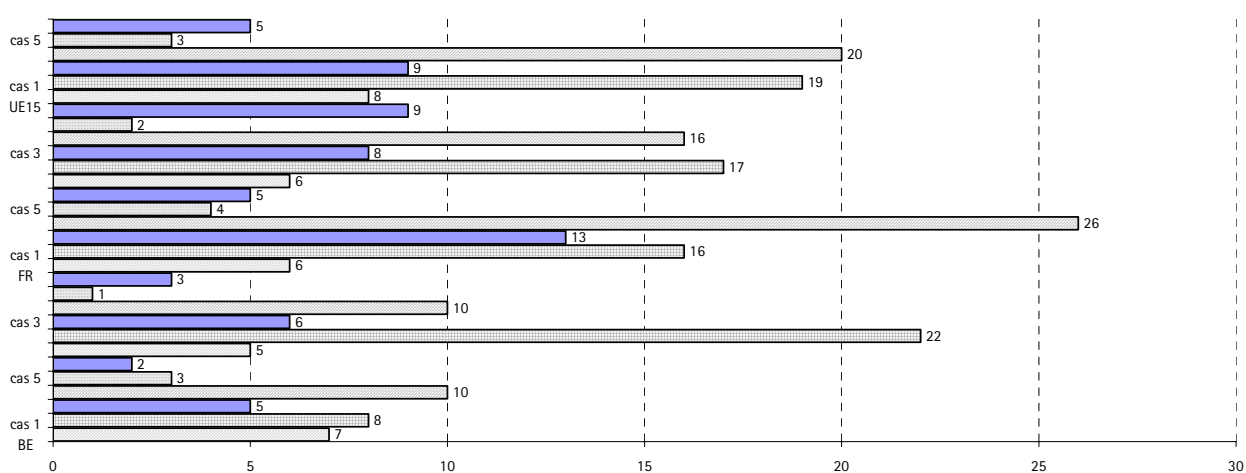
A l'instar de la pauvreté globale au niveau de la population, la caractéristique du ménage est également un élément déterminant de la pauvreté des travailleurs. Il ressort très clairement une unanimité des situations pour

les pays du graphique en ce qui concerne la prédominance des cas 2 et 4 comme facteurs explicatifs du risque de pauvreté.

Graphique 34: Pauvreté des travailleurs selon le statut d'activité – Luxembourg en 2003 (en%)

En 2003, la pauvreté des travailleurs salariés est tombée à 6,9% par rapport aux 8% de l'année 2001. La situation de pauvreté des indépendants est restée stable. Les graphiques suivants identifient des facteurs socio-

démographiques susceptibles d'expliquer ces niveaux et adossent pour comparaison le taux de pauvreté des travailleurs à celui de la population totale.

Graphique 35: Pauvreté des travailleurs selon les caractéristiques du ménage – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)

Source: ECHP, Eurostat

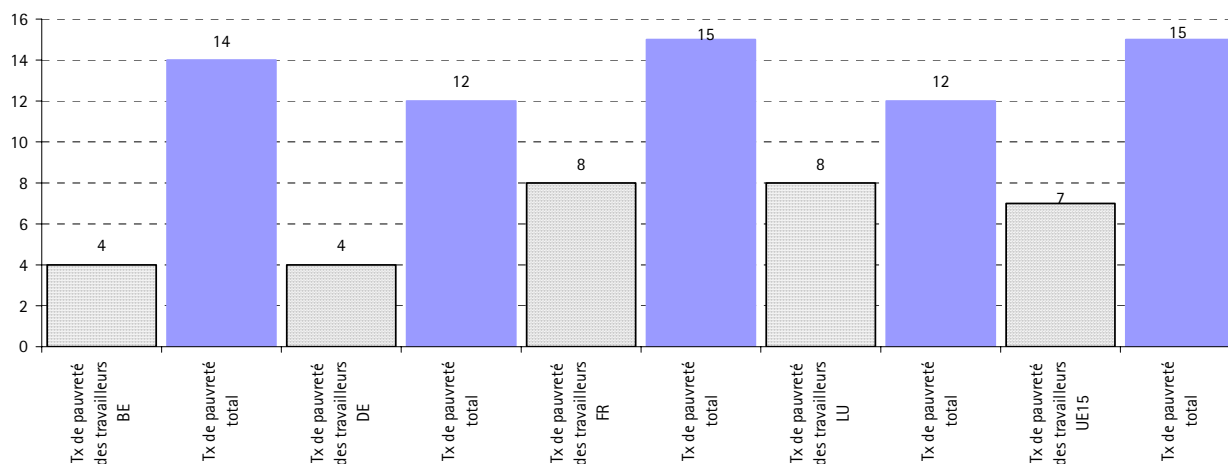
avec :

- cas 1 Isolé, sans enfant
- cas 2 Isolé, 1 enfant ou plus
- cas 3 Vivant avec des adultes, sans travail, sans enfant
- cas 4 Vivant avec des adultes, sans travail, 1 enfant ou plus
- cas 5 Vivant avec des adultes dont certains/tous ont un travail, sans enfant
- cas 6 Vivant avec des adultes dont certains/tous ont un travail, 1 enfant ou plus

En d'autres termes, être une personne isolée avec un enfant ou plus à charge ou bien être une personne vivant avec des adultes sans travail et avec enfants à charges sont les deux facteurs principaux déterminant un risque élevé de pauvreté dans l'emploi.

Le graphique suivant a pour intérêt de montrer l'existence d'une relation entre le taux de pauvreté des travailleurs avec celui de la population totale.

Graphique 36: Pauvreté des travailleurs et de la population totale – comparaison UE15, Luxembourg et pays limitrophes en 2001 (en%)

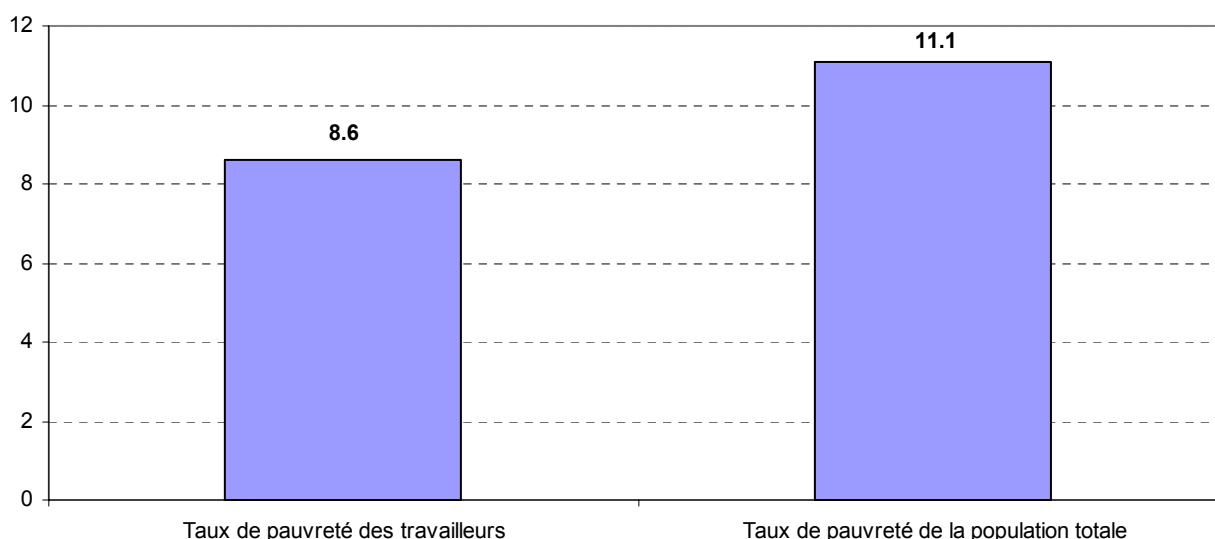


Source: ECHP, Eurostat

Un constat frappant ressort de ce graphique. C'est en effet au Luxembourg que l'écart entre ces deux taux est le plus faible. La population en emploi a donc à peine moins de chance d'échapper à la pauvreté que la

population totale. En revanche, pour la Belgique et l'Allemagne, le travail réduit le risque de pauvreté de 2/3 ou plus.

Graphique 37: Pauvreté des travailleurs et de la population totale – Luxembourg en 2003 (en%)



Source : EU-SILC Année 2003 (EU-SILC vague 1) corrigée 2005

En 2003, le taux de pauvreté des travailleurs se situe à 8,6% à un niveau voisin de celui de 2001 à 8%. En revanche le taux de pauvreté de la population totale diminue de 12% à 11,1% entre ces deux périodes.

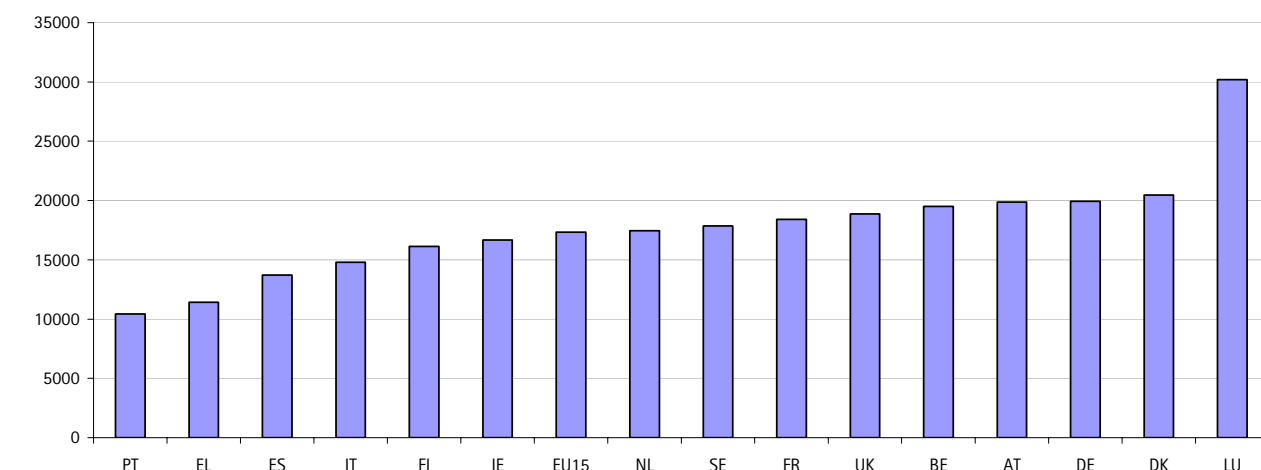
Toutefois, dans la mesure où l'échantillonnage n'est plus le même entre les deux enquêtes on ne peut malheureusement se prononcer sur la stabilité du taux de pauvreté des travailleurs.

2.3. Niveau de vie, pauvreté et exclusion sociale: comparaison internationale

Le graphique 26 fait ressortir un seuil de risque de pauvreté de 30 190 standards de pouvoir d'achat (SPA)¹ pour le Luxembourg, soit 29 113 euros en 2001. En

Grèce, il fut de 11 431 SPA ou 8 955 euros et en moyenne dans l'UE15 de 17 332 SPA.

Graphique 38: Seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) pour un ménage comprenant deux adultes et deux enfants en 2001 (en SPA)



Source: Eurostat

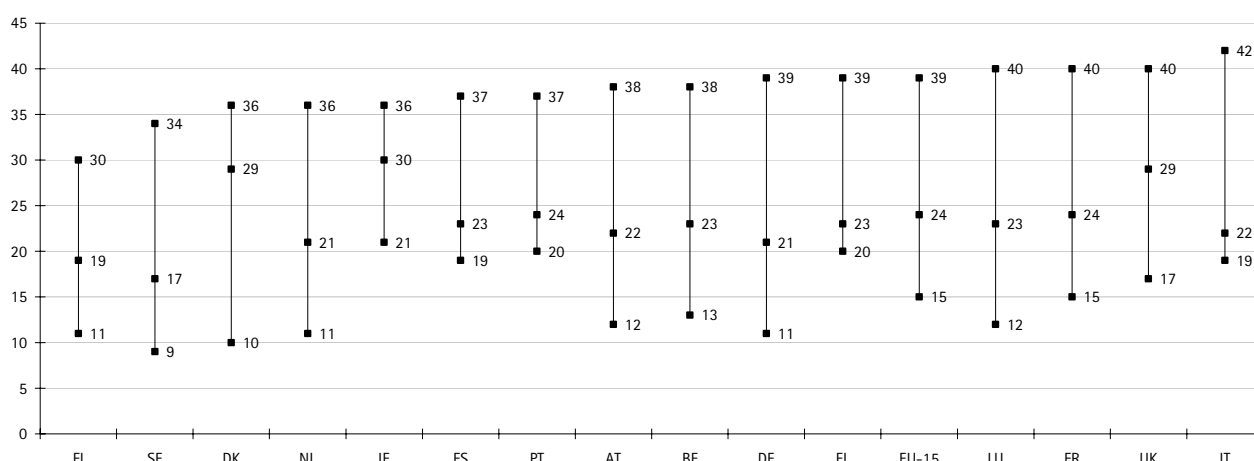
Une des comparaisons les plus intéressantes concerne le taux de risque de pauvreté *avant* transferts et le taux de risque *après* transferts. D'après les résultats du panel communautaire des ménages (PCM) de l'année 2001 (concernant les revenus de l'année 2000), le taux de risque de pauvreté avant transferts au Luxembourg est plutôt élevé dans la comparaison européenne : 40% des individus habitant le Luxembourg vivaient avec un revenu équivalent avant tout transfert se situant en dessous de 60% du revenu équivalent médian ; ce pourcentage fut de 39% dans l'UE15, mais de seulement 30% en Finlande et de 34% en Suède. En incluant les pensions et les autres transferts sociaux, le taux de risque de pauvreté

au Luxembourg (seuil de 60% du revenu médian) tombe à 12% et se situe parmi les pays européens où le taux de risque de pauvreté *après transferts* est le moins élevé (cf. graphique 39). L'incidence positive des transferts sociaux sur le risque de pauvreté au Luxembourg est donc plus forte que dans la plupart des autres pays européens. Le taux de risque de pauvreté dans l'UE15 passe de 39% avant transferts à 15% après transferts (contre 12% pour le Luxembourg). Une autre caractéristique du Luxembourg doit être relevée : le taux de risque de pauvreté très faible des retraités. Le taux se situe à 8% au Luxembourg, mais à 17% dans l'UE15.

¹ Parités de pouvoir d'achat (PPA) et standards de pouvoir d'achat (SPA)

Les PPA sont définies comme les taux de conversion qui égalisent les pouvoirs d'achat des différentes monnaies en éliminant les divergences de **niveaux de prix** entre les pays. Dans leur expression la plus simple, les PPA ne sont rien de plus que des rapports de prix. Le **volume** des agrégats économiques, resp. des revenus, en **standard de pouvoir d'achat (SPA)** s'obtient en divisant leur valeur originale en unités monétaires nationales par la PPA correspondante. Le SPA peut être considéré comme l'euro en termes réels. Les données des PPA disponibles en juillet 2004 sont utilisées. A titre d'exemple, et en simplifiant : en Allemagne le PIB par habitant était de quelque 25 200 EUR en 2001. Etant donné que le niveau de prix en Allemagne se situait à l'indice 104.79 sur base d'un indice 100 pour l'Europe prise dans son ensemble, il convient de diviser le montant de 25 200 par 1.0479. Le PIB/habitant de l'Allemagne exprimé en SPA est alors de 24 050 EUR. La différence de niveau de prix ayant été éliminée, ce montant peut être valablement comparé à celui des autres pays européens dont aura déterminé le niveau de prix (comparé à la moyenne européenne) et calculé le PIB/habitant en SPA. Les revenus, resp. les dépenses de consommation, exprimés en SPA permettent donc une comparaison du pouvoir d'achat « réel » entre différents pays.

Graphique 39: Taux de risque de pauvreté en 2001 avant tout transfert social (haut), après versement des pensions (milieu) et après l'ensemble des transferts sociaux (bas) (en%)



Source: Eurostat, Statistiques en bref 16/2004

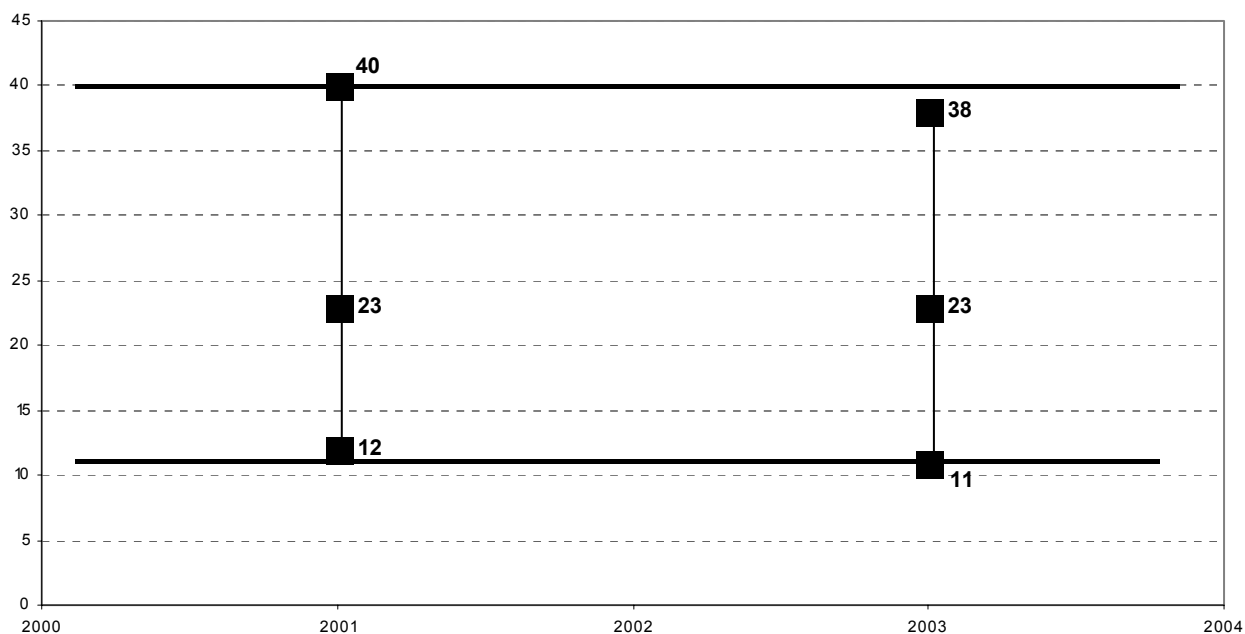
En ce qui concerne les inégalités mesurées par le coefficient de Gini ou le rapport interquintile (S80/S20) on constate que si le Luxembourg ne fait pas partie des pays les plus inégalitaires comme le Royaume-Uni, l'Irlande ou les pays du sud de l'Europe, il n'atteint pas non plus les faibles niveaux d'inégalité du Danemark, de la Suède ou de la Finlande (voir le tableau 43).

Les rapports interdéciles (D9/D1, rapport entre la somme des niveaux de vie des 10% de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés et celle des 10% de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles) et le coefficient de Gini calculés à partir des données LIS confirment qu'en 2000 le Luxembourg se situe dans une zone intermédiaire où la distribution des revenus est plus

égalitaire qu'aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Italie, en Russie ou au Mexique par exemple, mais moins égalitaire que dans les pays du nord de l'Europe, aux Pays-Bas et en Belgique. D'un autre côté les niveaux des revenus inférieurs à la médiane (rapport D1/D5) et des revenus supérieurs à la médiane (rapport D9/D5) peuvent se mouvoir dans des directions différentes suivant les pays. Au Luxembourg, le niveau relatif du revenu des individus les plus pauvres est le plus « élevé » en termes relatifs parmi tous les pays pris en compte dans LIS. En d'autres mots, le revenu inférieur (D1) représente 66% du revenu médian. Le revenu supérieur (D9) est également très élevé. Il représente 215% du revenu médian, et se situe au même niveau qu'aux Etats-Unis¹ (FÖRSTER & VLEMINCKX : 2004 ; voir graphique 28 ci-dessous).

¹ FÖRSTER & VLEMINCKX (2004) sur la base de données LIS. Note de lecture : La longueur des barres représente le fossé entre individus ayant les revenus les plus élevés et individus ayant les revenus les plus faibles (D9/D1). Le point d'insertion des barres à gauche permet de se rendre compte du niveau des revenus inférieurs (décile inférieur, D1) en % du revenu médian. A titre d'exemple, le niveau des revenus inférieurs (D1) au Luxembourg se situe à 66% du revenu médian. La barre se prolongeant à droite, le niveau des revenus supérieurs (D9) augmente par rapport à la médiane. Au Mexique les revenus supérieurs représentent 328% du revenu médian.

Graphique 40: Taux de risque de pauvreté en 2003 avant tout transfert social (haut), après versement des pensions (milieu) et après l'ensemble des transferts sociaux (bas) pour le Luxembourg (en%)

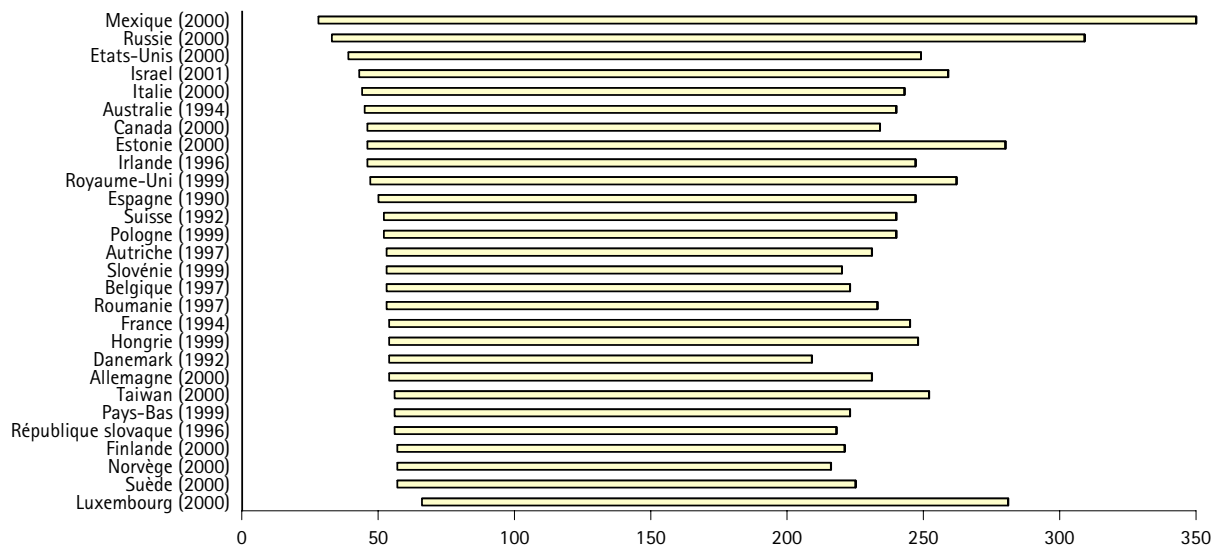


Source : EU-SILC, 2003 vague 1 (sur données corrigées de septembre 2005)

Pour le Luxembourg, l'ampleur de la chute du taux de pauvreté avant tous transferts au taux après transferts est la même entre 2001 et 2003 et reste située dans un

même intervalle de variation. En 2003, le taux de pauvreté après transferts du Luxembourg (11%) est inférieur à ceux de l'UE15 et de l'UE25 (16%).

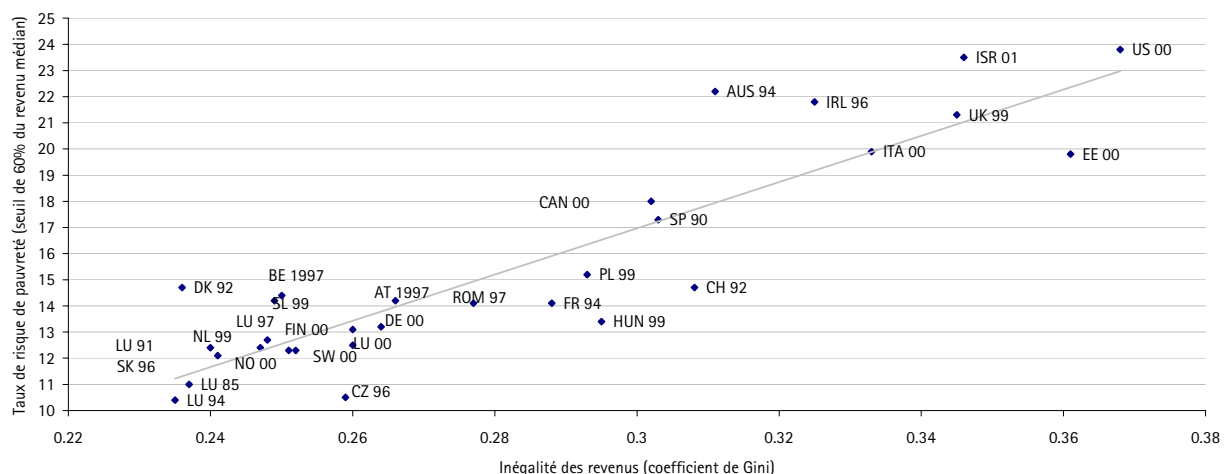
Graphique 41 : Distance entre revenus faibles et élevés (données LIS)
(Déciles inférieur et supérieur des revenus en % du revenu médian)



Inégalité des revenus et le taux de risque de pauvreté monétaire relatif sont d'ailleurs fortement corrélés (voir graphique 42). Les taux de pauvreté et d'inégalité au Luxembourg sont parmi les plus faibles des pays pris en compte dans la base de données LIS. D'ailleurs, pratiquement toutes les observations concernant le Luxembourg se trouvent en dessous de la ligne de régression. Cela veut dire qu'à un niveau d'inégalité donné la pauvreté est inférieure à la moyenne et que les politiques de lutte contre la pauvreté (« revenu minimum garanti », prestations sociales ...) semblent porter leurs fruits (Allegrezza et al : 2004, pp.269-275).

Les données LIS permettent également une analyse régionale (Allegrezza et al. : 2004, pp. 275-282). Le Luxembourg est une des régions les plus riches en Europe et le niveau du revenu disponible est de quelque 70% plus élevé que dans les régions limitrophes (Wallonie, Rhénanie-Palatinat & Sarre, Lorraine). L'inégalité des revenus (coefficient de Theil) au Luxembourg est similaire à la Wallonie, mais en Rhénanie-Palatinat, en Sarre et en Lorraine la distribution des revenus est beaucoup moins égalitaire.

Graphique 42 : Inégalité des revenus et taux de risque de pauvreté
Taux de risque de pauvreté (seuil de 60% du revenu médian)



Source: LIS-key figures et S. Allegrezza et al. (2004)

Tableau 44: Distribution du revenu dans la « Grande Région » (4^e vague LIS)

	Revenu médian ajusté par PPA					Taux de risque de pauvreté*		
	Part de la population	en US\$ aux prix de 1994	100=Grande région	Part des revenus	Coefficient de Theil	Régional	National	Grande Région
Lorraine	21.6%	15295	104.4	22.5%	0.167	8.2	9.7	8.9
Wallonie	29.1%	13775	94.1	27.4%	0.098	11.0	14.7	13.0
Rhénanie-Palatinat et Sarre	45.0%	13996	95.4	42.9%	0.116	19.0	21.4	18.6
Luxembourg	4.3%	24340	166.2	7.2%	0.102	10.4	10.4	0.9
Grande Région	100.0%	14645	100.0	100.0%	0.135	...		14.1

(seuil de 60% du revenu médian de la population de référence, c.-à.d. région, pays ou Grande-Région)

Source: Allegrezza et al. (2004)

Le taux de risque de pauvreté relatif au Luxembourg est faible. Néanmoins pour la Lorraine on arrive à des résultats encore meilleurs que ce soit par rapport à la population de référence française ou lorraine. On a vu que le seuil de pauvreté est relatif (il est calculé par rapport au revenu médian de la population de référence). Si on prend la population de la Grande-Région comme référence, on s'aperçoit que la pauvreté relative au Luxembourg est pratiquement inexistante (en dessous de 1%), ce qui ne manque pas d'avoir des incidences sur la perception que les habitants des régions frontalières ont de l'attractivité du Luxembourg en termes de revenus.

Le tableau synoptique ci-après montre qu'en 2001, 15% de la population de l'UE15 avait un revenu équivalent

disponible inférieur à 60% du revenu équivalent médian de leur pays. Le pourcentage de la population menacée par la pauvreté le plus bas a été enregistré par la Suède (9%) et le plus élevé par l'Irlande (21%) suivie de près de la Grèce (20%), du Portugal (20%) de l'Italie (19%) et de l'Espagne (19%).

Le taux de risque persistant de la pauvreté exprimant la part des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes, était de 9% en 2001 dans l'UE15. Il était le plus aux Pays-bas (5%) et en Finlande (6%), au Danemark (6%) et en Allemagne (6%) et le plus élevé au Portugal (15%), en Grèce (14%), en Italie (13%) et en Irlande (13%).

Tableau 45: Synoptique des principaux indicateurs de pauvreté monétaire et d'inégalité dans l'UE15

	EU15	BE	DK	DE	GR	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK
Ratio des quintiles S80/S20	4.4	4.0	3.0	3.6	5.7	5.5	4.0	4.5	4.8	3.8	3.8	3.5	6.5	3.5	3.4	4.9
Coefficient de Gini	28	28	22	25	33	33	27	29	29	27	26	24	37	24	24	31
Seuil de risque de pauvreté – 60% du revenu annuel médian – en euros (valeurs illustratives)																
Ménage d'une personne	8 319	9 295	11 988	9 455	4 264	5 416	8 932	8 553	6 240	13 863	8 292	9 173	3 589	8 916	10 367	10 632
2 adultes et deux enfants	17 469	19 520	25 175	19 855	8 955	11 374	18 756	17 961	13 103	29 113	17 414	19 263	7 538	18 724	21 770	22 327
Taux de risque de pauvreté à différents seuils (% des personnes disposant d'un niveau de vie inférieur à une fraction du niveau de vie médian)																
40% de la médiane	5	2	2	3	8	7	4	5	8	2	4	3	6	2	2	5
50% de la médiane	9	6	4	6	14	13	9	15	13	6	6	6	13	6	5	11
60% de la médiane	15	13	10	11	20	19	15	21	19	12	11	12	20	11	9	17
70% de la médiane	23	21	29	19	28	27	23	29	27	21	19	19	28	20	17	26
Taux de risque de pauvreté avant et après transferts (seuil à 60% du revenu médian)																
Avant tout transfert	39	38	36	39	39	37	40	36	42	40	36	38	37	30	34	40
Incluant pensions	24	23	29	21	23	23	24	30	22	23	21	22	24	19	17	29
Incluant tous les transferts	15	13	10	11	20	19	15	21	19	12	11	12	20	11	9	17
Taux de risque de pauvreté par statut professionnel (seuil à 60% du revenu médian)																
Salarié	6	3	1	4	5	7	6	6	7	8	...	3	7	4	4	5
Activité indépendante	16	10	15	5	25	20	25	16	18	2	...	24	28	17	24	14
Sans emploi	38	32	23	34	39	37	30	54	51	48	23	23	38	21	19	49
Retraité	17	21	23	13	32	18	17	39	13	8	3	16	25	11	10	20
Inactif/autre	25	21	22	18	23	24	26	33	28	16	12	22	28	22	22	30
Taux de risque de pauvreté par type de ménage (seuil à 60% du revenu médian)																
1 personne	25	21	24	19	32	31	22	57	24	9	12	23	39	35	21	29
2 adultes + 2 enfants	13	11	3	7	14	23	12	17	21	15	9	7	15	5	4	12
2 adultes + 3 enfants	27	7	13	21	26	34	24	37	37	23	17	23	49	5	8	30
Taux de risque persistant de pauvreté à différents seuils																
60% de la médiane	9	7	6	6	14	10	9	13	13	9	5	7	15	6	...	10
50% de la médiane	5	3	2	3	9	6	3	7	7	3	2	3	8	2	...	5

Source: Eurostat, Statistiques en bref 16/2004

2.4 Dynamique de la pauvreté et de la déprivation

La définition de la cohésion sociale nous convie donc à prendre en compte les aspects monétaires et non monétaires de la pauvreté par une approche économique et sociale des facteurs explicatifs. Cette capacité de la

société d'assurer le bien-être de chacun de ses membres ne peut s'appuyer que sur une compréhension temporelle des déterminants de la pauvreté.

2.4.1 Description du modèle

L'objet est ici d'explorer les structures et les conséquences de l'exposition dans le temps à une pauvreté de revenu et une déprivation¹ de niveau ou style de vie. On propose ainsi une analyse dynamique de la pauvreté non encore effectuée au Luxembourg. On utilise les données de l'ECHP de manière comparative (en couvrant 4 pays, Luxembourg, Allemagne, France et Belgique) et de manière dynamique en utilisant toutes les huit vagues de l'ECHP (année 1994 à 2001).

La pauvreté n'est pas un phénomène statique. Si la plupart des études sur la pauvreté sont en coupes instantanées et continuent d'apporter des éclairages intéressants, il s'avère cependant nécessaire de prendre en compte la dimension temporelle de la pauvreté pour analyser son évolution. Il faut connaître la structure de la pauvreté, s'agit-il d'un phénomène persistant ou transitoire ? Mais il est surtout intéressant de connaître la position de l'individu devenu pauvre au regard de son niveau/style de vie.

On peut donc envisager la pauvreté de deux manières :

- Etre un nouveau pauvre dans la population des pauvres de longue durée en gardant son niveau de vie inchangé (du moins provisoirement, n'ayant pas encore eu le temps de s'adapter)
- Etre un pauvre persistant et voir son niveau de vie menacé ou diminué.

Cela donne deux angles d'attaque du problème :

- La pauvreté transitoire
- La pauvreté persistante

On peut alors relier ces développements à la problématique de l'exclusion économique et/ou sociale puisque le statut de pauvre sera déterminé par rapport à un seuil de pauvreté qui est implicitement admis comme un seuil de niveau de vie minimal. Whelan *et al* (2001) ont montré qu'en pratique pour un grand nombre de pays on trouvait une proportion de bas revenus qui ne rencontrait pas de déprivation, alors qu'il existe aussi un

nombre important de ménages au dessus du seuil de pauvreté qui rencontre une expérience de déprivation.

En suivant la méthode de Whelan *et al* (2003) de mesure de la pauvreté persistante du revenu – par le nombre d'années d'exposition à la pauvreté – on peut mieux expliquer qu'en coupe instantanée l'état de déprivation courant.

Définir la pauvreté persistante par le fait d'être sous la ligne de pauvreté pour une période temps par rapport au nombre total d'années de l'enquête contient des limites. Le désavantage principal de cette méthode est de ne pas permettre l'examen de la pauvreté récurrente sous forme d'événements séparés sur la période. En effet, comme le montrent Whelan *et al* (2003), la pauvreté est étroitement liée au temps par quatre dimensions :

1. la longueur de la période d'observation
2. l'étendue de pauvreté récurrente
3. la longueur de l'épisode de pauvreté
4. la volatilité et la stabilité de la pauvreté dans le temps

Mises ensemble, ces quatre dimensions déterminent le profil de pauvreté de l'individu dans le temps. En reprenant la méthodologie de Whelan *et al* (2003), nous retiendrons une typologie sur quatre points qui va permettre l'examen à la fois de la persistance et de la récurrence de la pauvreté :

1. les non pauvres persistants (jamais pauvres sur la période d'observations)
2. les pauvres en transition (une seule fois pauvres sur la période d'observations)
3. les pauvres récurrents (pauvres plus d'une fois mais jamais sur une période d'observation de plus de deux ans consécutifs)
4. les pauvres persistants (pauvres sur une période d'au moins trois années consécutives).

¹ Note : le mot déprivation n'existe pas dans la langue française. Il correspond à une francisation de l'anglais « deprivation » qui signifie un manque de quelque chose dans un sens très général. Il correspond alors à une forme de pauvreté non monétaire (les carences d'un individu-ménage dans par exemple l'accès aux biens d'équipements, de première ou seconde nécessité, etc.) qui complète la mesure monétaire habituelle de la pauvreté.

La recherche empirique a montré que la probabilité d'échapper à la pauvreté diminue rapidement après avoir vécu une période de pauvreté de deux années ou plus. Elle a aussi montré que les types de persistance de la pauvreté sont globalement congruents avec les régimes de bien être.

L'idée est ici de montrer les similitudes ou les divergences de la relation pauvreté persistante-déprivation persistante entre pays ainsi que leurs déterminants et conséquences.

2.4.2 Les résultats : Profils de pauvreté persistante et de déprivation persistante

Dans le tableau suivant nous donnons la répartition des individus dans leurs profils de pauvreté et de déprivation, construits comme énoncé plus haut. Le choix d'un seuil de 70% nous permet de retenir un nombre plus important d'individus pauvres (c.f. le point 2.3.1.1.).

Toutefois, en ce qui concerne la persistance de la pauvreté on retrouve des taux similaires à ceux trouvés avec le seuil traditionnel de 60% dans les comparaisons internationales en coupes instantanées.

Tableau 46: Profils de pauvreté à taux de pauvreté fixé en 1994 (70% du revenu médian équivalent)

	Persistant non-pauvre	Transition pauvreté	Récurrence pauvreté	Persistant pauvre	Total
Allemagne	66.3	11.9	12.4	9.4	100
Belgique	60.2	14.8	10.6	14.5	100
Luxembourg	65.3	10.5	11.6	12.5	100
France	55.1	16.7	11.4	16.9	100

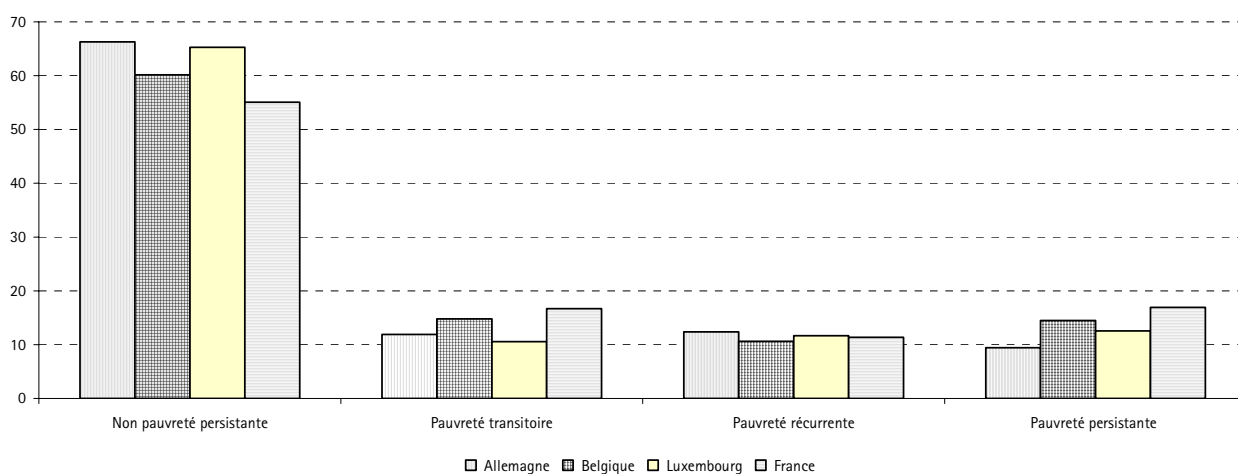
Source: ECHP 1994-2001 / STATEC

Pour le Luxembourg, en se référant au taux de pauvreté fixé en 1994, on dénombre en 2001, 11,6% de personnes qui ont régulièrement connu des épisodes de pauvreté. En 2001, 65,3% des individus n'ont connu aucun épisode de pauvreté.

On peut observer des taux faibles de récurrence de la pauvreté: le niveau de l'Allemagne étant le plus élevé du groupe.

En comparant l'ensemble des pays de la base ECHP et en utilisant la typologie « Etat-Providence » d'Esping Andersen (1992) on peut remarquer que les niveaux les plus bas se situent dans les pays sociaux démocrates (comme le Danemark). Juste après se situent des pays de type corporatiste comme la France et la Belgique conservant des niveaux faibles. Les pays de type libéral comme l'Irlande ont les taux les plus élevés suivis de près par les pays de type résiduel comme l'Italie, la Grèce et le Portugal.

Graphique 43: Profils de pauvreté (70% du revenu médian équivalent)



Source: ECHP, Eurostat / Statec

Au Luxembourg en 2001 et par rapport à un seuil de pauvreté fixé en 1994, 65,3% des individus n'ont pas

connu d'épisode de pauvreté et 11,6% rencontrent régulièrement des épisodes de pauvreté.

Tableau 47: Profils de déprivation à taux de pauvreté fixé en 1994 (70% du revenu médian équivalent)

	Non-déprivation persistante	Déprivation transitoire	Déprivation récurrente	Déprivation persistante	Total
Allemagne	48.4	14.8	9.9	26.9	100
Belgique	52.3	18.1	13.9	15.7	100
Luxembourg*	62.2	17.7	12.1	8	100
France	53.4	17	13	16.6	100

Source : ECHP 1994-2001; Luxembourg ECHP et PSELL (estimation) / STATEC

L'amplitude de la répartition des individus entre les deux profils de récurrence apparaît similaire. Le niveau de récurrence observé varie de 10,6% à 12,4% pour la pauvreté et de 9,9% à 13,9 % pour la déprivation. Les taux des individus totalement épargnés de la pauvreté et de la déprivation varient de 55% à 66% pour les premiers et de 48% à 62% pour les seconds. Pour les taux transitoires de pauvreté et de déprivation on observe une variation de 10,5% à 16,7% pour les premiers et de 14,8% à 18,1% pour les seconds.

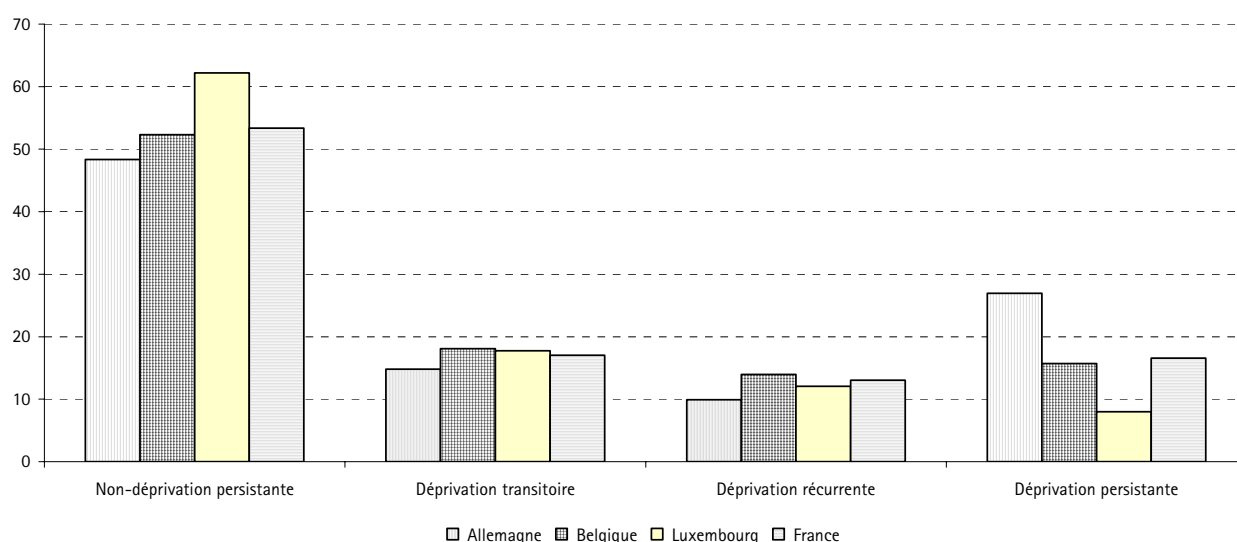
Enfin, en ce qui concerne la persistance de ces deux états, on assiste à une variation de 9,4% à 16,9% du profil de pauvreté et de 8,0% à 26,9% pour le profil de déprivation.

→ En conséquence, on ne peut affirmer que la dynamique du profil de déprivation soit inférieure à celle de la pauvreté, ni que l'une influence l'autre.

On peut aussi remarquer non seulement des similitudes dans la distribution de ces deux profils entre pays, mais aussi des similitudes de déprivation et de pauvreté au sein de chaque pays. Ainsi, en particulier pour le Luxembourg, on observe que le taux des individus à l'abri de la pauvreté et de la déprivation est de 65,3% et de 62,2% respectivement. Une autre similarité porte sur les taux d'individus enlisés dans la pauvreté et la déprivation où l'on observe des valeurs respectives de 11,6% et 12,1%. Toutefois on note un taux de déprivation transitoire un peu plus élevé que celui de pauvreté transitoire (17,7% contre 10,5%).

→ En conséquence, on peut donc conclure qu'à la fois en termes d'échelle et de structure les dynamiques de déprivation et de pauvreté présentent des profils similaires.

Graphique 44: Profils de déprivation (70% du revenu médian équivalent)



Source: ECHP, Eurostat / Statec

Au Luxembourg en 2001 et par rapport à un seuil de déprivation fixé en 1994, 62,2% des individus n'ont pas connu d'épisode de déprivation, 12,1% rencontrent

régulièrement des épisodes de pauvreté. et 8% des individus sont restés en déprivation depuis 1994.

2.4.3. Facteurs explicatifs de la pauvreté persistante et de la déprivation persistante

Dans une partie non reproduite ici, on a pu montrer qu'il existe un lien très fort entre la pauvreté persistante et la déprivation persistante. Cela nous a permis en outre de déceler dans quelle poche de pauvreté – transitoire, récurrente ou persistante – se trouve le pourcentage le plus élevé de déprivation persistante. Pour chacun des quatre pays la réponse est la même : le pourcentage de déprivation persistante le plus élevé se situe dans la poche de pauvreté persistante. La France détient le pourcentage le plus élevé suivie de la Belgique, de l'Allemagne et enfin du Luxembourg qui possède le pourcentage le plus bas. De manière générale, on peut remarquer que ce pourcentage décroît ensuite régulièrement à mesure que l'on passe à la pauvreté récurrente puis à la pauvreté transitoire.

Les conséquences de ces deux formes de persistance sont différentes aussi il peut être intéressant de se positionner de l'autre côté du phénomène étudié en s'intéressant alors à leurs déterminants.

En suivant l'approche de Whelan *et al* (2003) on distinguera deux déterminants principaux :

- le premier porte sur les « besoins » et concerne les obligations matérielles qu'imposent la structure du ménage (statut marital, nombre d'enfants, période du cycle de vie, etc.),
- le second porte sur les « niveaux de ressources » c'est-à-dire les capacités de création d'un ménage résultant de sa participation au marché du travail. Il concerne dans notre cas l'expérience du marché du travail et le niveau de qualification.

Ces deux ensembles de facteurs déterminants ne sont pas disjoints car ce qui est justement crucial est bien les conflits entre la famille/ménage et le degré d'implication de sa participation au marché du travail.

L'éducation

Il est très intuitivement connu que le niveau d'éducation influence le niveau des ressources disponibles. Dans l'ECHP, le niveau d'éducation est codé en utilisant la nomenclature de l'ISCED (International Standard Classification of Education). Trois niveaux sont représentés : le premier (third level ISCED 5-7 ; enseignement tertiaire), le second (second stage of secondary education ISCED 3-4 ; enseignement secondaire 2^e cycle) et le troisième (less than second stage of secondary education ISCED 0-2 ; inférieur au secondaire 2^e cycle). La codification de ces variables se prête bien à une analyse dichotomique et nous comparerons les deux plus faibles niveaux au troisième.

Précarité de l'emploi

On s'attend ici à ce que l'emploi soit une des variables exogènes les plus importantes en terme de pouvoir explicatif sur la pauvreté et la déprivation. Cette dimension de la précarité de l'emploi gagne d'autant en explicativité qu'elle est inscrite dans la durée. Il est ainsi plus intéressant de savoir quels ont été les épisodes d'emploi de l'individu pour analyser leurs effets comparés sur la pauvreté et la déprivation. Cette approche est toutefois contrainte par la structure de la base utilisée. Il faut en effet savoir que la base de l'ECHP n'interroge les individus sur leur situation professionnelle qu'au moment de l'enquête et au cours de l'année précédente au travers d'un calendrier mensuel. On ne trouve également d'information sur l'expérience du chômage qu'au cours des cinq années précédant l'année d'enquête. De plus, on ne peut être sûr du parcours professionnel des individus entre la date du début de l'année d'enquête et le moment de l'interview ; une personne pouvant avoir subi un chômage de quelques mois en début d'année et occuper un emploi au moment de l'interview sans que cela puisse être transcrit dans les chiffres.

Sachant cela, on construit trois classes principales d'activité :

1. les sans emploi,
2. les employés,
3. les inactifs.

On procède ensuite à la classification de la précarité de l'emploi en six catégories : on divise la catégorie des sans emploi en deux :

- 1.1 les chômeurs depuis plus de 6 mois
- 1.2 les chômeurs depuis moins de 6 mois.

on divise ensuite la catégorie des employés en trois :

- 2.1. les employés qui ont été sans emploi l'année précédant l'année de l'enquête,
- 2.2. les employés de l'année d'enquête qui n'ont pas connu de chômage l'année précédente mais qui ont connu des épisodes de chômage au cours des cinq années précédant l'enquête,
- 2.3. les individus employés en n qui n'ont pas connu d'épisodes de chômage au cours des cinq dernières années ($n-p$, $p=1,...,5$). Cette catégorie constitue la classe de référence.

on conserve enfin la dernière catégorie :

3. les inactifs.

Nous disposons ainsi au total de 6 catégories.

La typologie du ménage

La littérature empirique sur ce sujet a fait ressortir l'importance des catégories « parents solitaires » et « nombres d'enfants à charge supérieur à 3 » comme déterminante dans les analyses. Nous ne retiendrons par conséquent que ces deux catégories.

Le statut marital

La déprivation persistante est influencée par les événements relatifs au statut marital. La séparation ou le divorce entraîne souvent une diminution des ressources de l'individu et de l'accès à des biens basiques qui entraîne souvent une dépendance accrue aux revenus de transferts. La comparaison s'effectuera sur la catégorie « divorcé/séparé » par rapport aux autres.

La santé

On s'appuie ici sur la déclaration de santé telle que rapportée par les interviewés au moment de l'enquête.

Le tableau suivant montre l'impact de chacune de ces variables sur la localisation des individus dans les profils de pauvreté et de déprivation. Les résultats sont présentés pour le groupe de pays retenu (Allemagne, Belgique, France et Luxembourg). Bien évidemment opérer une telle analyse sur ce groupe de pays revient à supposer que les relations entre les déterminants (besoins et ressources) et les deux profils se passent de la même façon. Il s'agit d'une hypothèse lourde mais d'un autre côté, analyser les pays individuellement ne dit que très peu sur les variations systématiques entre les deux types de persistance.

Pour la déprivation, le coefficient le plus élevé est 2.042 et concerne la catégorie des individus au chômage depuis plus de 6 mois. Le coefficient diminue ensuite graduellement au fil des catégories en atteignant sa valeur la plus faible pour la catégorie des inactifs. Le profil de la pauvreté persistante est similaire à celui de la déprivation persistante. Les coefficients de l'éducation sont de niveaux semblables entre les deux persistances.

Tableau 48: Coefficients logit ordonnés pour les déterminants des profils de pauvreté et de déprivation

	Persistance de la pauvreté	Persistance de la déprivation
Précarité de l'emploi		
chômage > 6 mois	1.36	2.042
chômage < 6 mois	1.179	1.228
employé <i>n</i> et chômage <i>n-1</i>	0.933	0.858
employé <i>n</i> et chômage <i>n-p</i> (<i>p</i> = 5)	0.328	0.974
Inactif	0.516	0.528
Education		
Enseignement secondaire 2 ^e cycle	0.298	0.235
Inférieur à secondaire 2 ^e cycle	0.876	0.608
maladie	0.101	0.772
plus de 3 enfants	1.004	0.563
séparé/divorcé	0.388	0.753
Un seul parent	-0,061 [*]	0.121
femme	0.328	0.506
Ratio de vraisemblance	6929	5502
Degrés de liberté	14	14
Pseudo R ²	0.16	0.12

Tous les coefficients significatifs sauf celui indiqué par *

Source : ECHP 1994-2001, Eurostat ; Luxembourg ECHP et PSELL (estimation de déprivation)

Référence : Toujours en emploi ; Enseignement supérieur ; Bonne santé ; moins de 3 enfants ; autres situations matrimoniales ; Autres statuts maritaux ; Homme.

- La santé, en l'occurrence le fait d'être malade (maladie grave) a un impact très fort sur la déprivation. Dans une moindre mesure la maladie exerce également un effet significatif sur la pauvreté.
- La séparation/divorce, le fait d'être une femme ou d'être parent isolé, sont des facteurs qui exercent un effet plus important sur la déprivation que sur la pauvreté. Les effets exercés sur la pauvreté par ces trois facteurs

sont toutefois également significatifs à l'exception de la catégorie « un seul parent ».

Chacune de ces variables exerce une influence sur les deux profils mais une plus grande influence tout de même sur la déprivation. Cela suggère que les facteurs explicatifs de la déprivation persistante ont bien été capturés par ces variables.

2.4.4. Facteurs explicatifs des deux profils de persistances combinées de pauvreté et de déprivation

Nous avons analysé deux grandeurs qui sont en fait imbriquées. On décide en fait de procéder à une longitudinalisation des profils en coupes instantanées et

à une combinaison des deux profils longitudinaux pour mesurer les impacts de leurs effets joints sur la position des individus.

Tableau 49: Répartition par pays de la combinaison des deux variables de persistance de pauvreté et de déprivation

	Persistance de la pauvreté et de la déprivation	Uniquement persistance de déprivation	Uniquement persistance de pauvreté	Aucune persistance de pauvreté ni de déprivation
Allemagne	1.81	5.46	4.87	87.85
Belgique	7.67	8.94	8.76	74.63
Luxembourg	12.11	46,87 *	2.86	38,16 *
France	9	8.37	8.31	74.33
Total	6.89	10.47	7	75.65

Source : ECHP 1994-2001. * Ce tableau ne reposant que sur les données de l'ECHP, le pourcentage de 38% du Luxembourg minore certainement le pourcentage réel car les données sur la déprivation ont commencé à faire défaut après 3 années d'enquêtes (voir tableaux 5 en annexe).

Entre 38% et 87% des individus n'ont connu aucune persistance de pauvreté ni de déprivation. Les autres pourcentages corroborent les résultats de précédentes études empiriques obtenus sur un nombre plus important de pays – dans lesquelles sont fréquemment exclus le Luxembourg et l'Allemagne (notamment Whelan *et al.* (2001a), (2001b), 2003).

Entre près de 2% et 12% des répondants connaissent une persistance de pauvreté et de déprivation. En omettant la significativité du résultat pour le Luxembourg, entre 5% et 10% connaissent seulement une persistance de déprivation. Enfin, entre près de 3% et 9% connaissent seulement une persistance de pauvreté. Les comparaisons avec les autres études internationales donnent des résultats similaires pour les autres pays européens. Le Danemark montre des pourcentages similaires à ceux du Luxembourg.

On peut également remarquer que l'ordre des taux de chacun des pays est remarquablement similaire à ce qui a pu être observé dans les tableaux précédents.

Pour tarauter un peu plus notre analyse sur cette classification, il nous reste à reprendre les déterminants précédents et à identifier leurs effets sur la localisation des répondants vis-à-vis de leurs expériences de pauvreté et/ou de déprivation. On a recours pour cela à un modèle logit multinomial.

La catégorie de référence est ici celle où n'existe aucune forme de persistance.

Le tableau ci-dessous montre bien que le bloc « précarité de l'emploi » joue fortement sur la catégorie « déprivation et pauvreté persistante », plus qu'il ne joue sur les deux formes de persistance prises séparément. De manière générale, le bloc « précarité de l'emploi » semble exercer des effets plus importants sur la déprivation que sur la pauvreté. L'effet se dissipe à mesure que l'on passe de la catégorie ensemble vers déprivation persistante et pauvreté persistante. Toutes les modalités du bloc « précarité de l'emploi » sont significatives et l'ordre entre les catégories est préservé.

Tableau 50: Régression logistique multinomiale des déterminants de la variable combinée : pauvreté persistante avec déprivation persistante.

	Déprivation ET Pauvreté persistantes	Déprivation persistante seulement	Pauvreté persistante seulement
Précarité de l'emploi			
chômage > 6 mois	2.122	0.852	0.718
chômage < 6 mois	1.515	0.745	0.65
employé <i>n</i> et chômage <i>n</i> -1	0.951	0.558	0.378
employé <i>n</i> et chômage <i>n</i> -5	0.925	0.71	0.329
Inactif	1.022	1.07	0.197
Education			
Enseignement secondaire 2 ^e cycle	0.206	0.408	0.6
Inférieur à secondaire 2 ^e cycle	1.134	0.534	1.165
maladie	0.6	0.95	-0.0293*
séparé/divorcé	0.963	0.764	-0.014*
Un seul parent	0.122	0.401	-0.110*
femme	0.31	0.54	0.176
plus de 3 enfants	1.101	0.609	1.042
Constante	-3.679	-2.557	-3.444
Ratio de vraisemblance	12455		
Pseudo R ²	0.21		

Tous les coefficients significatifs sauf celui indiqué par *

Source: ECHP 1994 - 2001.

Les principaux résultats sont les suivants :

- Le bloc « éducation » joue un rôle positif par rapport à la catégorie de référence mais dans une proportion plus modeste que le bloc « précarité de l'emploi ».
- La santé joue un rôle positif et élevé pour la déprivation et non significatif pour la pauvreté persistante du revenu.
- Avoir trois enfants ou plus a un poids manifestement plus lourd sur la pauvreté monétaire persistante que sur la déprivation persistante.
- A nouveau la catégorie « femme » joue un rôle plus important dans la déprivation que dans la pauvreté persistante.
- La catégorie « séparé/divorcé » joue fortement sur la catégorie « déprivation et pauvreté persistante ».

En conclusion, on remarque que le classement des déterminants des deux formes de persistance capte bien les profils de pauvreté. En effet, le marché du travail joue fortement sur les deux formes combinées de pauvreté. Les résultats sont généralement plus faibles pour la pauvreté monétaire.

L'idée centrale qui ressort de cette analyse est double : **la déprivation persistante s'avère plus dépendante de variables sociales que ne l'est la pauvreté persistante qui elle dépend plus de variables économiques.** De ce fait, l'importance de l'impact d'une politique économique dépendra de son orientation suivant qu'elle vise la pauvreté

persistante du revenu ou alors l'imbrication des deux formes de persistances.

Portant sur une période plus récente (2003) ainsi que sur une autre base de données (EU-SILC jointe à l'ECHP), une étude en cours de GUIO (2005)¹ permet de faire ressortir les mêmes faits stylisés concernant la déprivation sur les 15 Etats Membres et une partie des 10 nouveaux que notre modèle. En adoptant une méthode similaire mais en prenant appui sur une classification différente des items de déprivation², l'auteur montre également la prévalence du marché du travail et des situations matrimoniales sur le niveau de déprivation.

Les facteurs de risque de déprivation sont clairement identifiés : le chômage, les familles monoparentales et les personnes seules. Parmi ces facteurs la dimension « biens durables » est le risque le plus fort de déprivation. Au regard de la pauvreté considérée également comme facteur de risque de déprivation, GUIO montre que la dimension la plus élevée concerne aussi les biens durables suivie par les difficultés économiques et enfin le logement. De plus, en ce qui concerne les relations entre la pauvreté monétaire et la déprivation, l'étude montre que 11% des faibles revenus ne sont pas déprivés mais que 9% le sont. En revanche, 11% de ceux qui n'ont pas de faibles revenus sont quand même déprivés. Par conséquent, il reste 69% de cas qui ne sont ni à bas revenus ni déprivés, un chiffre similaire à celui trouvé en longitudinal.

Ces résultats sont encourageants dans la mesure où des approches différentes semblent montrer une aptitude commune à mettre en lumière les mêmes faits stylisés.

¹ Anne-Catherine GUIO (2005) « Les indicateurs de déprivation », Séminaire interne d'Eurostat, 16 juin 2005 et « Material Deprivation in the EU », SIF 05/2005, Eurostat.

² GUIO considère 3 dimensions : les difficultés économiques, les biens durables et le logement ; des dimensions parentes de la représentation principalement en biens primaires et biens secondaires du modèle.

2.5 Aspects particuliers de la pauvreté

2.5.1 Les bénéficiaires de minima sociaux

Parmi les minima sociaux utilisés couramment dans la mesure de la pauvreté, on distingue les minima sociaux permettant aux personnes ou aux ménages ne bénéficiant d'aucun revenu, ou de revenus inférieurs à un plafond, d'atteindre un seuil minimal de ressources et le salaire social minimum qui est payé à ceux qui travaillent.

Les premières prestations, qui ne sont donc pas la contrepartie d'un apport professionnel, incluent au Luxembourg principalement le revenu minimum garanti, l'allocation compensatoire de vie chère, l'avance de pensions alimentaires, l'allocation de chauffage, un complément dans le cadre des prestations de l'accueil gérontologique et le forfait d'éducation.

Si dans le présent rapport nous nous limitons à décrire l'évolution des bénéficiaires du revenu minimum garanti et du salaire social minimum, le lecteur trouvera plus de

détails sur les autres prestations dans le « rapport général sur la sécurité sociale 2003 » de l'IGSS.

Notons encore que le Statec et l'Université de Luxembourg ont publié en novembre 2004 une « Etude de l'impact du salaire social minimum sur l'emploi, la compétitivité et la distribution des salaires au Luxembourg », réalisée par T. Pamukçu sous la direction de P. Pieretti.

2.5.1.1 Le revenu minimum garanti (RMG)

En décembre 2003, le nombre de bénéficiaires du RMG¹ s'élevait à 6 732 communautés domestiques (contre 6 125 en 2002), soit 11 612 personnes contre (10 136 en 2002).

Tableau 51: Répartition des communautés domestiques bénéficiaires du RMG du FNS selon le nombre d'enfants (décembre 2003)

	1999	2000	2001	2002	2003
Sans enfants	2 880	2 922	4 135	4 668	4 965
Un enfant	447	432	527	611	706
Deux enfants	350	342	404	444	593
Trois enfants	186	203	237	268	300
Quatre enfants	63	62	79	92	118
Cinq enfants et plus	24	30	31	42	50
Total	3 950	3 991	5 413	6 125	6 732

Source: Rapport général sur la sécurité sociale 2003 de l'IGSS

Ces augmentations, précise l'IGSS, s'expliquent entre autres par la réduction de l'âge minimum et de la condition de durée de résidence et par des seuils de revenus relevés mais également par un nombre accru de chômeurs dont le droit aux indemnités de chômage est épuisé et qui s'adressent au Fonds National de Solidarité (FNS) pour bénéficier du RMG. Dans la section « 1.2.2.2 Taux de chômage de longue durée » l'évolution du nombre de chômeurs de longue durée (> 12 mois), susceptibles d'introduire une demande pour toucher le RMG, a été détaillée.

Parmi les bénéficiaires du complément RMG, les ménages d'une seule personne (63.3%) prédominent suivis des ménages à deux adultes avec ou sans enfants (18.6%),

des familles mono-parentales (15.8%) et des personnes handicapées ou infirmes vivant dans le ménage de leurs parents (1.4%). Pour ce qui est de la situation des bénéficiaires majeurs non pensionnés vis-à-vis du marché du travail au moment de l'attribution du complément RMG, la majorité des bénéficiaires sont des demandeurs d'emploi non indemnisés (28.4%) et des infirmes ou handicapés (11.5%). Seulement 10.1% de tous les bénéficiaires majeurs ont exercé une activité professionnelle au moment de l'attribution du complément.

Notons encore qu'au 1er janvier 2005, le RMG était de 1 044.80 EUR pour une personne adulte et de 1 567.24 EUR pour un ménage de deux adultes.

¹ Le revenu minimum garanti prévoit soit l'allocation d'une indemnité d'insertion, soit d'une allocation complémentaire, soit une combinaison des deux. Pour l'octroi de l'indemnité d'insertion, le bénéficiaire doit être âgé de moins de 60 ans et être apte à suivre des mesures d'insertion professionnelle. Ces données ne reprennent pas les quelque 1 600 bénéficiaires de l'indemnité d'insertion.

2.5.1.2 Le salaire social minimum (SSM)

Au Luxembourg, on distingue 2 salaires minima :

- celui pour travailleurs non qualifiés qui s'établit à 1 466.77 EUR en janvier 2005
- celui pour les travailleurs qualifiés qui représente 120% du précédent, soit 1 760.22 EUR.

Les montants pour les travailleurs âgés de respectivement 15-17 ans et de 17-18 ans sont fixés à 75% et 80% du taux de base.

En 2004, près 18% de l'ensemble des salariés sont rémunérés au salaire social minimum, soit quelque 50 000 personnes.

En comparant le salaire social minimum (SSM) luxembourgeois à celui des autres pays européens, on

constate que le Luxembourg se situe largement en tête de peloton en terme de valeur nominale du SSM. Si on se réfère au pouvoir d'achat (salaire minimum exprimé en SPA¹), le différentiel est beaucoup plus réduit. Ainsi, le salaire minimum variait de 1 467 euros au Luxembourg à 437 euros au Portugal, soit un facteur 3.4 alors qu'en SPA c'est-à-dire en termes de pouvoir d'achat ce facteur diminue à 2.2.

Par ailleurs, le SSM luxembourgeois correspond en 2002 à 49% du salaire mensuel brut dans l'industrie et dans les services et se situe dans cette perspective au même niveau qu'en Irlande et aux Pays-Bas.

Pour ce qui est de l'évolution du SSM au Luxembourg depuis 1999, ce dernier a augmenté de 26% en euros mais seulement de 9% en SPA, reflétant l'importante hausse des prix à la consommation au Luxembourg sur cette période.

Tableau 52: Salaires minima en Europe (janvier 2005)

	en euros	en % du salaire mensuel brut dans l'industrie et les services (2002)	
		en SPA	
Luxembourg	1 467	1 293	49%
Pays-Bas	1 265	1 202	49%
Belgique	1 210	1 211	...
France	1 197	1 194	...
Royaume-Uni	1 197	1 186	34%
Irlande	1 183	1 024	50%
Etats-Unis	666	798	34%
Grèce	668	855	...
Espagne	599	696	37%
Portugal	437	582	43%

Source: EUROSTAT, Statistiques en bref 7/2005

N.B: SPA = Standard de pouvoir d'achat (permet de neutraliser les différences de niveaux de prix)

¹ Les Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) sont définies comme les taux de conversion qui égalisent les pouvoirs d'achat des différentes monnaies en éliminant les divergences de niveaux de prix entre les pays. Dans leur expression la plus simple, les PPA ne sont rien de plus que des rapports de prix. Le volume des agrégats économiques, resp. des revenus, en standard de pouvoir d'achat (SPA) s'obtient en divisant leur valeur originale en unités monétaires nationales par la PPA correspondante. A titre d'exemple, et en simplifiant : en Allemagne le PIB par habitant était de quelque 25 200 EUR en 2001. Etant donné que le niveau de prix en Allemagne se situait à l'indice 104.79 sur base d'un indice 100 pour l'Europe prise dans son ensemble, il convient de diviser le montant de 25 200 par 1.0479. Le PIB/habitant de l'Allemagne exprimé en SPA est alors de 24 050 EUR. La différence de niveau de prix ayant été éliminée, ce montant peut être valablement comparé à celui des autres pays européens dont aura déterminé le niveau de prix (comparé à la moyenne européenne) et calculé le PIB/habitant en SPA. Les revenus, resp. les dépenses de consommation, exprimés en SPA permettent donc une comparaison du pouvoir d'achat « réel » entre différents pays.

2.5.2 La pauvreté des enfants

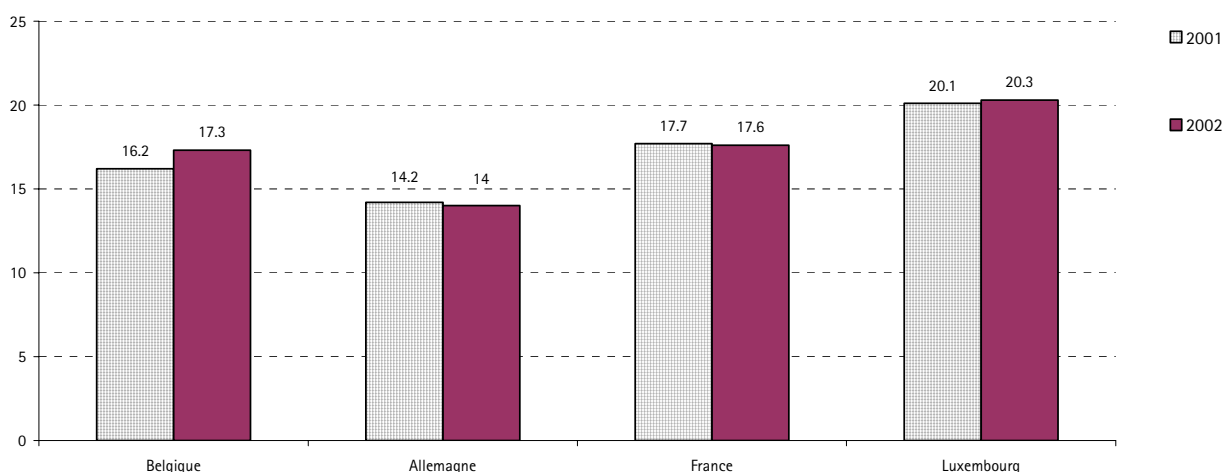
Pourquoi s'intéresser à ce thème après une analyse de la pauvreté des parents ? Certes, sur le plan politique ce thème n'est pas nouveau¹ mais il redevient une actualité pressante face aux objectifs rénovés de Lisbonne². Mais une autre idée présente dans la conscience collective des citoyens justifie l'intérêt de ce thème : « Les enfants sont l'avenir d'un pays ». Ce constat est en soi un objet de préoccupation sociétale notamment en ce qui concerne l'étude de leur bien être car les enfants sont involontairement plongés dans la situation de pauvreté de leurs parents et en subissent les conséquences. La pauvreté se transmet d'une génération à l'autre et constitue à moyen-long terme un obstacle à l'égalité des chances pour les enfants, ce qui explique au passage la progressive prise de conscience collective de l'enjeu de ce

thème dans les débats actuels. C'est donc naturellement sur la condition *a priori* vulnérable des enfants que se fonde un impératif moral qui légitime une action énergique.

Citons dans ce contexte le livre « Poor Kids in a rich country » de L. Rainwater et T. Smeeding publié en 2003, dans lequel les auteurs comparent la situation des enfants vivant dans des familles à faibles revenus aux Etats-Unis à ceux vivant dans 14 autres pays incluant l'Europe, l'Australie et le Canada.

Les informations macro économiques constituent les premières informations disponibles sur la situation des enfants dans le débat économique.

Graphique 45: Proportion des ménages de deux adultes avec un ou plusieurs enfants (%)



Source: Enquête sur les Forces de travail (EFT) 2001-2002

Alors que les enfants en Europe représentaient 23% de la population mondiale en 1998 (soit près du quart de la population mondiale), la dispersion de ce taux au sein même de l'Europe conduit à observer sur la même période des variations allant de 25% à près de 45%.

Pour le Luxembourg, la France, la Belgique et l'Allemagne la proportion moyenne de ménages avec enfants s'élève à

17% soit juste 6 points de pourcentage de moins que la moyenne des 12 pays européens³. Ces chiffres peuvent donc expliquer l'importance croissante de ce sujet dans les débats de société.

Tout comme dans le cas du reste de la population, l'étude de la pauvreté des enfants oblige à faire le point sur une définition de travail.

¹ La convention des Nations Unies sur les Droits des Enfants a été adoptée le 20 novembre 1989 et est entrée en vigueur le 2 septembre 1990 (cf. encadré).

² Le sommet européen de Lisbonne de mars 2000 a reconnu que le niveau de pauvreté et d'exclusion sociale en Europe était inacceptable. Dès lors, l'UE s'est fixée comme objectif d'avoir un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale pour 2010. A cette fin, une « méthode ouverte de coordination » (MOC) a été élaborée au niveau européen pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette méthode permet à chacun des pays européens de profiter de l'enseignement des uns et des autres en matière de suivi du problème de l'exclusion sociale et d'élaboration de politiques de lutte contre ce phénomène.

³ Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Grèce, Autriche, France, Italie, Royaume-Uni, Luxembourg, Portugal, Espagne et Irlande : Source Labour Force Surveys Results, 1997, Eurostat.

Qu'est-ce qu'un enfant pauvre ?

« Un enfant doit être considéré comme pauvre si le revenu dévolu à cet enfant, en supposant une juste distribution des ressources au sein de la famille et en

tenant compte des effectifs et de la composition de celle-ci, est inférieur à la moitié du revenu médian dont bénéficie un enfant vivant dans la même société »
UNICEF, Rapport 2005, p.7.

A cette définition se raccroche également un discours technique préliminaire sur la mesure de la pauvreté des enfants (voir Annexe 8). La question naturelle qui se pose à ce stade de la réflexion est celle de savoir comment se

situe la pauvreté des enfants par rapport à celle de la population totale ? Le tableau suivant en apporte la réponse.

Tableau 53: Taux de pauvreté des enfants en 2000

	Années	Taux de pauvreté (50%)		Différence
		Enfants	Population totale	
Luxembourg	2000	9.1	6.0	3.1%
France	2000	7.5	7.0	0.5%
Belgique	1997	7.7	8.0	0.3%
Allemagne	2001	10.2	8.9	1.3%

Source: Luxembourg Income Study (LIS) et OCDE

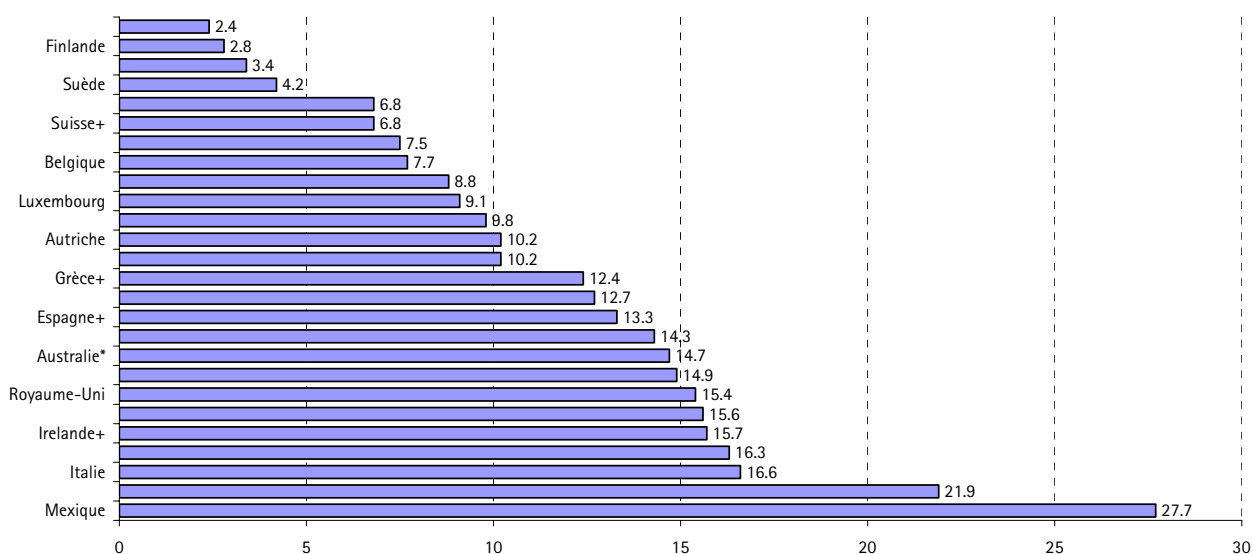
Au Luxembourg 9.1% des enfants sont pauvres alors que seulement 6% de la population générale peut être considérée comme pauvre. Toutefois, il faut prendre quelques précautions dans l'interprétation de ce genre de tableau :

1. Ces mesures relatives reposent sur des lignes de pauvreté tirées des revenus médians nationaux. Cela signifie que des enfants considérés comme pauvres dans un pays ne le sont pas obligatoirement dans un autre.
2. Ces chiffres sont tirés d'enquêtes nationales dont on estime qu'ils restent soumis à une incertitude évaluée à $\pm 2\%$. En conséquence, le classement des pays peut s'en trouver perturbé. Il peut ainsi être possible de conclure que la situation de la Belgique est plus grave que celle de l'Allemagne.
3. De plus, ces chiffres sont sensibles à l'échelle d'équivalence retenue pour calculer le seuil de pauvreté (OCDE, Oxford, INSEE : voir Annexe 10). De même, les enfants sont ici comparés à

toute la population et non pas uniquement aux adultes par exemple.

4. Deux sources de données sont utilisées pour obtenir ce tableau, ce qui peut malgré de gros efforts introduire des doutes sur la comparabilité des données.
5. Ces résultats sont également sensibles au seuil de pauvreté retenu tout comme pour les études sur la pauvreté des adultes (pour un seuil de revenu médian de 40%, le seuil de pauvreté des enfants tombe à 2%). Ce seuil de 50% du revenu médian par rapport à la population nationale est conforme au plan national d'action pour l'inclusion sociale 2003-2005 (PAN-inclusion) des états membres.

Le graphique suivant présente une comparaison internationale plus étendue des taux de pauvreté des enfants.

Graphique 46: Taux de pauvreté des enfants en %

Source: Corak, M. Innocenti Working Paper n° 2005-01

Fin des années 90, début des années 2000, la pauvreté des enfants varie d'un facteur de 1 à 10 dans les pays de l'OCDE. De moins de 3% pour certains à près de 30% pour d'autres. Les pays nordiques ont les taux les plus bas, inférieurs à 5% (Danemark, Finlande, Norvège et Suède).

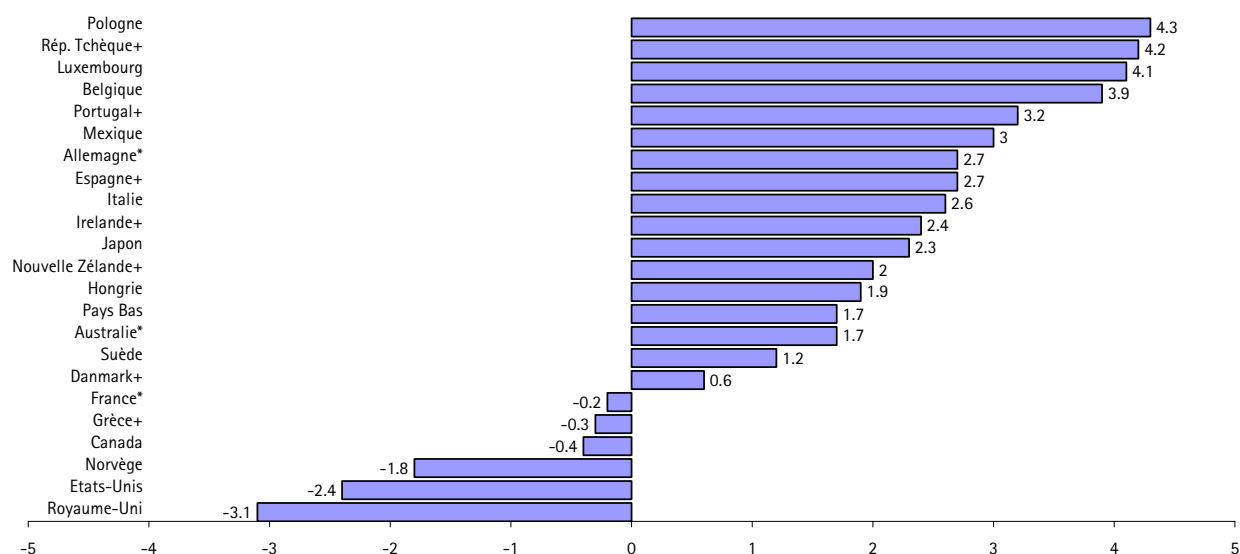
De manière générale, la situation de la majorité des pays de l'OCDE au regard de la pauvreté des enfants s'est détériorée en 10 ans. Il en est ainsi pour le Luxembourg où l'indicateur en question s'est accru de plus de 4 points de pourcentage sur cette période. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies en 1990 la situation de la pauvreté des enfants s'est aggravée dans 16 pays sur 24 (Corak, 2005 p.39).

Ce graphique montre bien les conséquences des différentes approches de politique économique face au

phénomène de la pauvreté des enfants de chacun des pays. Ces politiques sont en interaction avec les changements sociaux et les forces du marché, ce qui montre qu'il n'y a rien d'immuable quant au taux de pauvreté des enfants. La raison en est une connaissance imparfaite de ce que signifie la pauvreté d'un enfant, ce qui affaiblit d'autant l'efficacité des politiques de redistribution.

Cette aggravation peut se retrouver en utilisant un taux de pauvreté anti-retour. On procède alors au gel du seuil de pauvreté relatif en le fixant à une date précise du passé. Ce taux de pauvreté anti-retour considère les enfants comme pauvres si les ressources économiques à leur disposition sont inférieures à 50% du revenu médian de 1990¹.

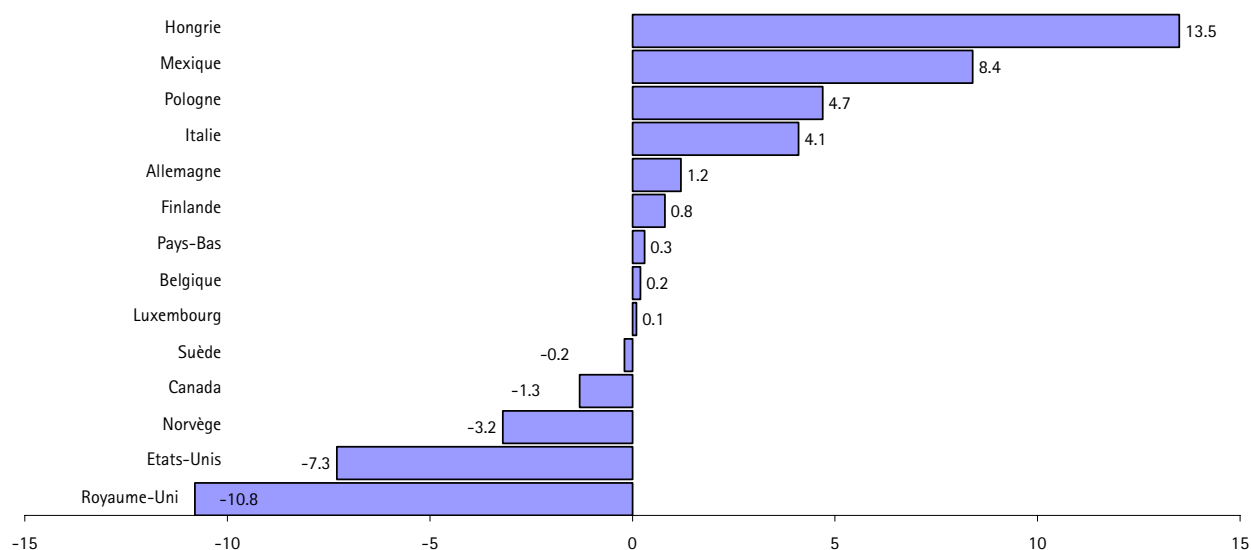
¹ Il n'est actualisé qu'en fonction de l'inflation et ne subit pas les variations du revenu médian au cours des années écoulées après la période de référence.

Graphique 47: Changement des taux de pauvreté des enfants entre début des années 1990 et 2000

Source: Luxembourg Income Study (LIS) et OCDE

Le constat est ici le même mais montré d'une autre manière. On s'aperçoit sur le tableau suivant que selon les critères de 1990 et donc, en dépit des efforts de

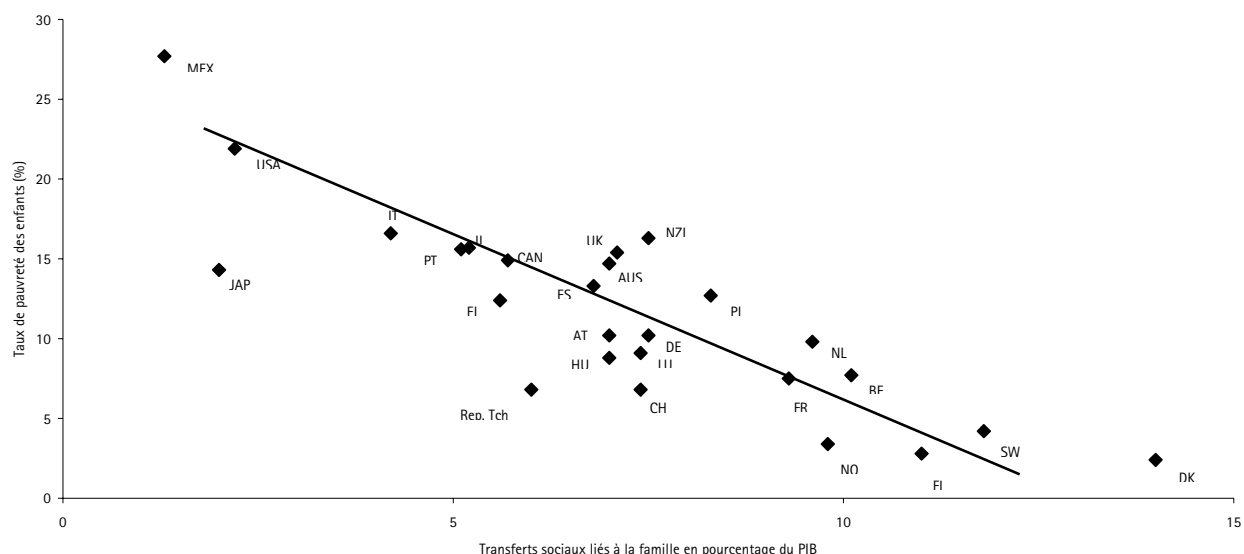
réduction de la pauvreté menés entre-temps, la pauvreté des enfants a augmenté.

Graphique 48: Changement des taux de pauvreté selon un seuil de pauvreté « anti-retour »

Dans les pays qui ont connu une forte croissance, comme par exemple le Luxembourg, on remarque que les enfants n'ont pas proportionnellement bénéficié des fruits de la

croissance. Du côté des politiques de redistributions on note des effets inégaux sur la pauvreté des enfants.

Graphique 49: Transferts sociaux liés à la sécurité économique des familles



Source: UNICEF, Bilan 2005

Le graphique ci-dessus présente pour chaque pays le taux de pauvreté par rapport au niveau de transferts sociaux publics¹ (hors dépenses publiques pour la santé et l'éducation). Il montre une corrélation linéaire négative entre le niveau des transferts sociaux et le taux de pauvreté des enfants. Ainsi, plus le niveau des transferts est élevé et moins le taux de pauvreté est grand. Mais il montre aussi que pour un niveau de transferts sociaux aux alentours de 7% le taux de pauvreté s'étend de 6% à 16%. Selon que la cible de la pauvreté est plus ou moins bien identifiée les effets exercés sur la pauvreté ne sont pas les mêmes pour un noyau de pays européens.

Cet examen de la pauvreté se heurte aux mêmes limites que dans le cas des adultes. Certaines situations de grande pauvreté échappent au repérage des enquêtes

classiques qui ne peuvent mesurer la situation, par exemple, des enfants hébergés en foyers ou sans domicile. En conséquence, une telle étude ne décrit pas les situations les plus graves. Cependant, ces situations sont moins nombreuses que celles qu'analysent les études présentées plus haut. A nouveau, comme dans le cas des adultes, il y a donc deux erreurs à éviter : la première est celle d'associer au terme d'enfant pauvre (qui pour certains pays se chiffrent en millions) les images des enfants vivant en exclusion profonde et la deuxième de considérer que puisque les pires situations ne sont pas décrites, les analyses perdent leur intérêt.

Enfin, une analyse en termes de persistance, de récurrence et de transition de pauvreté devrait être menée chez les enfants à l'instar des adultes.

¹ Ces transferts concernent : les allocations familiales, les prestations d'invalidité et de maladie, l'allocation officielle journalière et l'assurance chômage.

2.5.3 La pauvreté comme arbitrage entre inégalité et croissance

Le problème que l'on se pose ici est celui de savoir de quelles manières on peut parvenir à une réduction de la pauvreté ? Doit-on choisir de combattre l'inégalité ou bien de favoriser la croissance ou encore de développer les deux ?

La relation entre croissance, inégalité et pauvreté est un thème récurrent en économie. Traditionnellement, la discussion a porté sur la nature du lien entre croissance et inégalités mais les politiques sociales de lutte contre la pauvreté ont récemment porté la pauvreté au cœur de la discussion.

Comment réduire la pauvreté ? D'aucuns peuvent penser que l'accumulation des richesses de quelques-uns finira, d'une manière ou d'une autre et sans que l'on sache vraiment comment, par profiter à toute la société¹ permettant ainsi de diminuer la pauvreté. Mais la véritable question qui réside dans cette croyance et à laquelle nous voulons répondre est finalement celle de savoir sur quoi fonder la clé de répartition : la croissance et/ou la politique sociale ?

Sur le plan de la littérature, Heinrich (2003) a bien montré que l'on ne savait que très peu de choses en théorie comme en pratique sur les mécanismes qui transforment la croissance en un surcroît de bien être pour les individus. La conviction collective la plus répandue repose sur l'idée que la croissance doit bénéficier aux pauvres au travers de la création d'emplois et de l'augmentation des salaires (ce qui épouse l'agenda rénové de Lisbonne). Il justifie cette conviction en la fondant sur le cercle vertueux suivant : la croissance entraîne l'augmentation de la demande de biens et services qui génèrera plus de rentrées fiscales qui permettront *in fine* d'augmenter la part des dépenses publiques à destination des pauvres.

Cette étude prend ainsi le contre pied des résultats de Dollar et Kraay (2000) abondamment repris dans la littérature et qui montrent l'existence d'une relation univoque entre croissance et pauvreté (à savoir qu'une

croissance continue réduit la pauvreté), en envisageant les nuances que peuvent entraîner la prise en compte simultanée de la croissance, de la pauvreté et de l'inégalité dans le débat. Pour preuve d'une relation très peu prononcée entre croissance et pauvreté, l'étude de Heinrich (2003) relève une curiosité dans les résultats de Dollar et Kraay. En effet, force est de constater que si l'on effectue le rapprochement des performances des économies à hauts revenus (ayant vécu sur plusieurs décennies une croissance élevée) avec leur niveau de pauvreté, aucune de ces économies ne peut prétendre avoir réduit ou encore mieux supprimé la pauvreté.

Afin de nous prononcer dans ce débat, il est nécessaire d'évaluer plus finement la relation pauvreté – croissance par le calcul de l'élasticité de la pauvreté à la croissance : si celle-ci est élevée alors les stratégies de réduction de la pauvreté exclusivement basées sur la croissance économique sont probablement justifiées. Si celle-ci est faible, réduire la pauvreté doit se faire au travers de mesures favorisant conjointement croissance et politiques sociales. Afin d'illustrer cet arbitrage entre croissance, inégalité et de ses effets sur la pauvreté, nous utiliserons la méthode de Kakwani (2000)² s'appuyant elle-même sur les indicateurs de Foster, Greer et Thorbecke – FGT (1984) (voir encadré ci-après).

Quels sont les résultats pour le Luxembourg ? A l'aide d'une représentation comparative sur les 29 pays de la base LIS³, Allegrezza, *et al.* (2004) ont montré pour la période 1985-2000, que le Luxembourg présente des niveaux de pauvreté et de déprivation parmi les plus bas du monde avec un revenu disponible de 70% plus élevé que dans les régions voisines. En outre, en ce qui concerne le débat « croissance, inégalité et pauvreté », les auteurs sont parvenus à la conclusion que le mix des politiques en faveur de la croissance et en faveur des pauvres était une mesure appropriée de réduction de la pauvreté. Ces résultats pourront être comparés à ceux qui suivent et qui ont été calculés sur une période un peu plus récente et sur une autre base de données.

¹ Dans la littérature anglo-saxonne, ce mécanisme est le « trickle-down theory ».

² et également : Kakwani, N. (1993), "Poverty and Economic Growth with Application to Côte d'Ivoire", Review of Income and Wealth, Series 39, n°2, pp. 121-139, juin.

³ LIS : Luxembourg Income Study : <http://www.lisproject.org> pour des informations sur les bases LIS, LES et LWS. Le site offre également toute une série d'indicateurs clés : <http://www.lisproject.org/keyfigures.htm>

Les résultats

On utilise l'indicateur d'arbitrage développé par Kakwani (2000) : l'IGTI (Inequality-Growth Tradeoff Index). Cet indicateur permet de mesurer les **conséquences sur la pauvreté d'un arbitrage entre croissance et inégalité**. L'effet de la croissance sur la pauvreté se décompose en deux effets partiels : un effet de la croissance sur la pauvreté lorsque l'inégalité reste inchangée et un effet de

changement dans le niveau d'inégalité sur la pauvreté lorsque le revenu moyen reste inchangé.

Le tableau ci-dessous donne pour l'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg pour les années 1994, 1997, 2000 et 2001, les valeurs des principaux indicateurs d'inégalité, d'élasticité et d'arbitrage inégalité-croissance :

Tableau 54: Indicateurs d'inégalité, d'élasticité de croissance et d'arbitrage (seuil : 50% médiane)

	Inégalité			Ecart de pauvreté		Sévérité de la pauvreté	
	Coefficient de Gini	Elasticité de croissance	Elasticité d'inégalité	IGTI	Elasticité de croissance	Elasticité d'inégalité	IGTI
LU 94	26.0	-0.12	1.26	7.23	-1.17	5.47	4.69
LU 97	25.8	-0.24	1.33	5.27	-4.33	9.04	2.09
LU 00	26.3	-0.25	1.41	4.62	-4.33	9.25	2.14
LU 01	26.3	-0.26	1.41	4.6	-4.33	9.16	2.11
FR 94	34.5	-0.24	1.32	6.15	-1.2	5.58	4.65
FR 97	27.8	-0.47	1.3	4.16	-2.00	4.69	2.34
FR 00	28.1	-0.53	1.41	4.54	-2.55	6.79	2.67
FR 01	27.0	-0.45	1.41	4.37	-2.15	6.16	2.86
DE 94	31.5	-0.21	1.3	6.11	-0.93	4.97	5.32
DE 97	25.7	-0.31	1.26	6.23	-1.88	5.74	3.05
DE 00	25.5	-0.34	1.26	6.38	-1.87	5.79	3.1
DE 01	26.3	-0.38	1.29	5.85	-2.73	6.99	2.56
BE 94	29.7	-0.17	1.28	6.1	-1.04	4.85	4.68
BE 97	27.7	-0.23	1.4	4.53	-2.17	6.27	2.89
BE 00	29.6	-0.28	1.44	4.68	-2.89	7.78	2.69
BE 01	28.3	-0.32	1.38	5.02	-2.67	7.26	2.72

Source: ECHP

Grille de lecture : par exemple, si l'indice IGTI vaut 3, on pourra alors conclure qu'il faut une augmentation de 3% du revenu moyen pour contrebalancer les effets d'une augmentation de 1% de l'inégalité sur la pauvreté. Ou encore, 1% de baisse de l'inégalité équivaut à une augmentation du revenu moyen de 3%.

La construction des indicateurs est détaillée dans l'encadré suivant.

La première colonne principale du tableau donne la valeur du coefficient de Gini qui est un indicateur d'inégalité de la répartition du revenu national. En 2001, le Luxembourg est le pays qui a l'inégalité la plus faible avec l'Allemagne. Cependant, à l'opposé de la France et de la Belgique, l'inégalité de répartition des revenus entre 2000 et 2001 pour le Luxembourg ne diminue pas mais reste stable. Toutefois, en moyenne sur les 4 années, le Luxembourg conserve sa position d'inégalité de répartition la plus faible des quatre pays.

La seconde colonne principale est celle de l'écart de pauvreté.

L'élasticité de croissance du revenu de l'écart de pauvreté varie de 0,12 à 0,53 et est égale en moyenne à 0,30. Ainsi, en moyenne et en tenant constante l'inégalité, une augmentation de 1% du revenu moyen d'un pays réduit la pauvreté de 0,30%. Pour le Luxembourg en 2001, une

augmentation de 1% du revenu moyen réduit la pauvreté de 0,26% à inégalité constante. Cette réduction est toutefois inférieure à celle des autres pays.

L'élasticité d'inégalité de l'écart de pauvreté varie de 1,26 à 1,44 et est égale en moyenne à 1,34. Ainsi, en moyenne et en tenant le revenu moyen constant, une diminution de 1% de l'inégalité des revenus réduit la pauvreté de 1,34%. De façon réciproque, une augmentation de 1% de l'inégalité entraîne une augmentation de 1,34% de la pauvreté.

Pour l'écart de pauvreté l'indice IGTI varie entre 2,6 et 10,5 et est égal en moyenne à 5,1. Il faut donc une augmentation du revenu moyen de 5,1% pour contrebalancer les effets négatifs d'une augmentation de 1% de l'inégalité. Autrement dit, pour ces quatre pays, une réduction de 1% de l'inégalité des revenus a le même effet sur la pauvreté qu'une augmentation de 5,1% du revenu moyen. Le même raisonnement s'applique au Luxembourg où une réduction de 1% de l'inégalité des revenus a le même effet sur la pauvreté qu'une augmentation de 5,4% du revenu moyen.

La troisième colonne principale est celle de la sévérité de la pauvreté.

L'élasticité de croissance du revenu de la sévérité de la pauvreté varie de 0,93 à 4,34 et est égale en moyenne à 2,4. Elle vaut 4,33 pour le Luxembourg.

L'élasticité d'inégalité de la sévérité de la pauvreté varie de 4,69 à 9,25 et est égale en moyenne à 6,61. Elle vaut 9,16 pour le Luxembourg, une valeur très élastique parmi les plus élevées des quatre pays.

Pour la sévérité de la pauvreté l'indice IGTI varie entre 2,1 et 5,3 et est égal en moyenne à 3,16. La valeur la plus petite étant celle du Luxembourg.

La portée d'un tel tableau est intéressante. L'indicateur IGTI permet en effet de répondre aux deux questions essentielles de politique économique qui visent chacune la réduction de la pauvreté :

1. Faut-il maximiser la croissance et compter sur l'effet «trickle down » pour réduire la pauvreté ?

Dans ce cas la valeur de l'indice IGTI doit être petite (cela indique que l'effet de la croissance du revenu est non négligeable par rapport à l'effet d'inégalité ; dans ce cas seules des politiques visant au renforcement de la croissance pourront réduire la pauvreté).

2. Faut-il réduire la pauvreté en redistribuant les revenus en faveur des ménages pauvres afin d'obtenir une réduction de l'inégalité des revenus ?

Dans ce cas la valeur de l'indice IGTI doit être grande (cela indique que l'effet de la croissance du revenu est négligeable par rapport à l'effet

d'inégalité ; dans ce cas la réduction de la pauvreté ne peut être atteinte que par des politiques de redistribution du revenu en faveur des pauvres ce qui réduit l'étendue de la pauvreté).

En conclusion, l'indice IGTI est donc un indicateur de choix d'orientation des efforts vers un développement de la croissance ou au contraire une redistribution. Ainsi une valeur unitaire de l'indice IGTI indique que les effets averses de la croissance du revenu sur la croissance de l'inégalité sont maîtrisés et que les politiques visant à un renforcement de la croissance économique sont alors de bons instruments de réduction de la pauvreté. Avec une croissance de l'IGTI l'effet d'inégalité l'emporte sur les bénéfices de la croissance et par conséquent la réduction de la pauvreté ne pourra se faire que par le biais de la redistribution des revenus à destination des pauvres.

En termes relatifs, en 2001 le Luxembourg montre un IGTI des plus élevés (5,4) comparé à ceux des pays voisins. Ceci tend à induire qu'une politique de réduction de la pauvreté fondée sur le renforcement de la croissance économique et le développement des politiques sociales est une solution appropriée dans la lutte contre la pauvreté. Heinrich (2003) et Allegrezza *et al.* (2004) avaient présenté sur une période d'observation plus ancienne (mais sur un plus grand nombre de pays), des conclusions similaires.

Le Luxembourg est dans la situation de "Trickle down" et peut encore compter sur un niveau de croissance élevé pour combattre la pauvreté. Toutefois, le ralentissement de la croissance donnera au social (avec les politiques de redistributions) une place incontournable dans la lutte contre la pauvreté.

Construction et définitions des indicateurs

Kakwani se réfère à l'indicateur FGT_α de Foster, Greer et Thorbecke [1984] qui s'écrit :

$$FGT_\alpha = \theta_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - x_i}{z} \right)^\alpha$$

[c.f. Kakwani (2000, p.76)].

où α est un paramètre d'aversion à l'inégalité, n désigne la population totale, q le nombre de ménages ou personnes pauvres, z est le seuil de pauvreté et x_i est le revenu du ménage pauvre n° i . Cet indicateur offre une classe de mesures de la pauvreté.

La valeur de α du ratio FGT_α peut prendre trois ensembles et valeurs : $\alpha = 0$ (c'est le pourcentage de pauvres dans la population : *headcount ratio*, cette mesure donne un poids identique à tous les pauvres indépendamment de l'intensité de leur pauvreté) ; $\alpha = 1$ (est l'écart de pauvreté : *poverty gap ratio*, dans cette mesure la distance entre le revenu du pauvre et le seuil de pauvreté est pris en compte); et $\alpha > 1$ (en général $\alpha = 2$ est l'intensité ou sévérité de la pauvreté : *poverty intensity-severity*, c'est-à-dire que l'on prend en compte le degré d'inégalité du revenu parmi les pauvres. Cette inégalité se mesure par la situation de chaque pauvre qui est donc proportionnelle au carré de la distance entre son revenu et le seuil de pauvreté).

Le degré de pauvreté dépend de 2 facteurs : le niveau moyen du revenu dans la société et l'importance de l'inégalité dans la répartition de ce revenu, illustré par la courbe de Lorenz. L'effet total de la croissance économique sur la pauvreté peut être décomposé en deux facteurs : l'impact de la croissance à inégalité inchangée et l'impact d'un changement de l'inégalité lorsque le revenu moyen de la société est maintenu constant. Ce sont les deux élasticités suivantes :

L'élasticité du ratio FGT_α , pour $\alpha \neq 0$, par rapport au revenu avec inégalité fixée s'écrit :

$$\eta_\alpha = \frac{\partial \theta_\alpha / \theta_\alpha}{\partial \mu / \mu} = - \frac{\alpha(\theta_{\alpha-1} - \theta_\alpha)}{\theta_\alpha}$$

[c.f. Kakwani (2000, p.77)]

avec :

μ étant le revenu moyen de la société.

η_α donne le pourcentage de réduction de la

pauvreté pour une augmentation de un pour cent du revenu moyen en tenant le niveau de l'inégalité constant.

Le signe de η_α est négatif puisqu'une augmentation du revenu moyen de la société entraîne une diminution de l'incidence de la pauvreté. C'est l'élasticité de la croissance.

Toutefois, la croissance peut aussi accroître ou décroître l'inégalité. La croissance est alors dite pro-pauvre si elle réduit l'inégalité de sorte que les pauvres reçoivent en proportion plus que les riches.

L'élasticité du ratio FGT_α , pour $\alpha > 0$, avec revenu moyen fixé s'écrit :

$$\varepsilon_\alpha = \frac{\partial \theta_\alpha / \theta_\alpha}{\partial G / G} = \mu + \frac{\alpha \theta_{\alpha-1}}{\theta_\alpha} \frac{(\mu - z)}{z}$$

[c.f. Kakwani (2000, p.78)]

avec : μ étant le revenu moyen de la société.

ε_α donne le pourcentage de réduction de la pauvreté pour une diminution de un pour cent de l'inégalité (à revenu moyen fixé)

Le signe de ε_α est toujours strictement positif car il indique qu'une augmentation de l'inégalité de revenu (à revenu moyen fixé) entraîne une augmentation de la pauvreté. C'est l'élasticité de l'inégalité.

La croissance économique augmente le revenu moyen de la société ce qui a un impact sur la diminution de la pauvreté. Si la croissance augmente aussi l'inégalité alors la pauvreté augmentera. Quel peut alors être l'arbitrage entre inégalité et croissance ? Si l'indice de Gini augmente de 1%, à combien doit être le taux de croissance pour que la pauvreté n'augmente pas ?

On utilise alors l'indicateur de Kakwani (2000) **IGTI** (Inequality-Growth Tradeoff Index) **pour mesurer sur la pauvreté les conséquences de cet arbitrage. On le note** comme suit :

$$IGTI = \frac{\partial \mu / \mu}{\partial G / G} = - \frac{\varepsilon_\alpha}{\eta_\alpha}$$

[c.f. Kakwani (2000, p.78)]

qui s'obtient à partir de $\frac{\partial \theta}{\theta} = \eta_\alpha \frac{\partial \mu}{\mu} + \varepsilon_\alpha \frac{\partial G}{G}$ où le

premier terme de droite mesure l'impact de la croissance sur la pauvreté (effet sur le revenu moyen) et le second terme mesurant l'impact d'un changement de l'indice de Gini sur la pauvreté. En supposant que la pauvreté reste constante, on obtient aisément l'expression de l'IGTI ci-dessus.

On exploite cet indicateur de la manière suivante : si l'IGTI vaut 3, on peut alors conclure qu'il faut une augmentation de 3% du revenu moyen pour contrebalancer les effets d'une augmentation de 1% de l'inégalité sur la pauvreté. Ou encore, 1% de baisse de l'inégalité équivaut à une augmentation du revenu moyen de 3%. L'IGTI mesure donc l'effet de la croissance du revenu sur l'inégalité.

Références

- ALLEGREZZA, S., HEINRICH, G., JESUIT, D. (2004), "Poverty and Income Inequality in Luxembourg and the *Grande Région* in comparative perspective", *Socio-Economic Review*, vol. 2, n° 2, pp. 263-283.
- ATKINSON, A.B. (1989) *Poverty and social security*. London. Harvester Wheatsheaf.
- ATKINSON, A.B. (2004), The Luxembourg Income Study (LIS); past, present and future, *Socio-economic Review*, n°2/2004, pp.165-190.
- ATKINSON, A.B. (2004), The Luxembourg Income Study (LIS): past, present and future, *Socio-Economic Review*, n° 2/2004, pp. 165-190.
- ATKINSON, A.B., RAINWATER, L., SMEEDING, T. (1995), "La distribution des revenus dans les pays de l'OCDE, Etudes de politiques sociales de l'OCDE, n° 18, Paris.
- BEAUVAIS, C., JENSON, J., (2002), Social cohesion : Updating the state of the research, (CPDS, Université de Montréal), Canadian Policy Research Networks, Ottawa, CPRN discussion paper, n° F22, May, 62 p.
- BECK, W., van der MAESEN, L., WALKER, A., (1998), "Social Quality : from Issue to Concept", in *The social Quality of Europe*, Ed. By W. Beck, L. van der Maesen, A. Walker, Bristol: The Policy Press, p.301-340.
- BERGER, F., (2003), «Le système socio-fiscal luxembourgeois : analyse des effets de son évolution entre 1998 et 2002 à l'aide de cas-types », *Population et Emploi*, n°2, Ceps/Instead, STATEC, IGSS.
- BERGER, F., (2004), « Revenu disponible, niveau de vie et indicateurs d'inégalités : bilan sur le période 1994-2001 », *Population et Emploi*, n°1, décembre, Ceps/Instead, STATEC, IGSS.
- BERGER, F., (2004), « Approche monétaire et approches alternatives e la pauvreté : situation en 2003 », *Population et Emploi*, n°6, décembre, Ceps/Instead, STATEC, IGSS.
- BOURGUIGNON, F., (2002), The Growth Elasticity of Poverty Reduction: explaining heterogeneity across countries and time periods, working paper n°2002-03, Delta, Paris.
- BRUNO, C., and CAZES, S., 1997, "Le chômage des jeunes en France: un état des lieux", *Revue de l'OFCE* N. 62 / Juillet 1997.
- CALLAN, T. and NOLAN, B. (1991), "Concepts of Poverty and the Poverty Line", *Journal of Economic Surveys*, vol. 5, no.3, pp. 243-261.
- CANTILLON, B., VAN DEN BOSCH, K., (2003), « Social Policy Strategies to Combat Income Poverty of Children and Families in Europe », LIS working paper, n°336, Janvier.
- CERC, Mesurer l'évolution récente de la pauvreté, 2002.
- COMMISSION EUROPÉENNE (2005), « Rapport conjoint sur l'inclusion sociale 2003" COM (2003) 773 final, décembre 2003.
- CORAK, M., (2005), « Principles and Practicalities in Measuring Child Poverty for the Rich Countries », Innocenti Working Paper, n°1, Février.
- DALE A. , FILEHOUSE E., HOLDSWORTH C. (2000), "Analyzing Census Microdata", London.
- D'AMBROSIO, C., GRADIN, C., (2000), "Are Children in Growing Danger of Social Exclusion? Evidence from Italy and Spain", LIS working paper, n°262, September.
- DICKES, P. (1997) *La Psychométrie*, Presses Universitaires de France (PUF), coll. Le Psychologue, 288 pages, Paris.
- ELLIOTT, G., ROTHENBERG, T.J., and STOCK, J.H., (1996), "Efficient Tests for an Autoregressive Unit Root", *Econometrica*, Volume 64, Issue 4, pp. 813-836.
- ERICSSON, N.R., and MACKINNON, J.G., (2002), "Distributions of error correction tests for cointegration", *The Econometrics Journal*, Volume 5, Issue 2, pp. 285-318.

- ESPING-ANDERSEN, G., (1992), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press, 260 p.
- EUROSTAT (2001), Newsletter du Panel communautaire des ménages 1/2001, Statistiques en bref, Thème 3 : Population et conditions sociales, n° 14/2001
- EUROSTAT (2004), Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE, Statistiques en bref, Thème 3 : Population et conditions sociales, n° 16/2004, DENNIS, I. et GUIO, A-C.
- EUROSTAT (2003), Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken - partie 1, SIF, Thème 3 - 8/2003, DENNIS, I. et GUIO, A-C (2003).
- EUROSTAT (2005), Material Deprivation in the EU, SIF, Thème 3 - 05/2005, GUIO, A-C.
- EUROSTAT (2005), Pauvreté des travailleurs : Nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen, L. Bardone et A-C Guio, Statistiques en bref : population et condition sociales, n°5/2005.
- EUROSTAT (2005), Pauvreté monétaire et exclusion sociale dans l'UE25, A-C Guio, Statistiques en bref : population et condition sociales, n°13/2005.
- EUROSTAT (2005), Income Poverty and Social Exclusion, SIF, (en cours d'édition), GUIO, A-C.
- FIGUEIREDO, J., LACHAUD, JP., ROGERS, G., (1995) «Poverty and labour market in developing countries» in New approaches to poverty analysis and policy. Tome II. Institut international d'études sociales, Genève.
- FOSTER, J., GREER J. and THORBECKE, E. (1984), "A Class of Decomposable Poverty Measures", *Econometrica*, vol. 52, no. 3, pp. 761-766.
- FÖRSTER MICHAEL F., VLEMINCKX KOEN (2004), "International comparisons of income inequality and poverty: findings from the Luxembourg Income Study, Socio-Economic Review, n° 2/2004, pp. 191-212.
- FOUARGE, D. and MUFFELS, R. (2000) "Persistent poverty in the Netherlands, Germany and the UK: A model-based approach using panel data for the 1990s", *European Panel Analysis Group Working Paper* n° 15. Colchester, University of Essex.
- GEORGES, N., et PELT, V., (2002), " Etre pauvre ce n'est pas une question d'argent ", Confédération CARITAS, forum n°217, juin, p.9-14.
- HAGENAARS, A. et VOS, K. (1988) "The Definition and Measurement of Poverty", *The Journal of Human Resources*, Vol. XXIII, No. 2, p. 220.
- HEINRICH, G. (2003) "More is not Necessarily Better : An Empirical Analysis of the Inequality-Growth Tradeoff Using the Luxembourg Income Study", *LIS working paper* n°344, mars, Maxwell School of Citizenship and Public Affairs, Syracuse University, Syracuse, New-York, 13244-1020.
- HERPIN, N., OLIER, L., (1996), "Pauvreté des familles, pauvreté des enfants", Insee Première, n°499, décembre.
- JEANDIDIER, B., ALBISER, E., (2001), " To What Extent Do Family Policy and Social Assistance Transfers Equitably Reduce the Intensity of Child Poverty? A Comparison between the US, France, Great Britain and Luxembourg", *LIS working paper*, n°255, Janvier.
- JENSON, J. 1998, " Les contours de la cohésion sociale ", Etude des RCRPP, n° F'03, p. 17.
- KAKWANI, N. (2000), "Growth and Poverty Reduction: An Empirical Analysis", *Asian Development Review*, vol. 18, no. 2, pp. 74-84.
- LANGERS, J. (2004) "La Projection des Flux Migratoires au Luxembourg: un casse-tête pour les démographes", Bulletin du Statec, volume 7.
- LAYTE, R., MAÎTRE, B. NOLAN, B. and WHELAN, C.T. (1999) "Income deprivation and economic strain", *European Panel Analysis Group Working Paper* n° 5, Colchester, University of Essex.
- LAYTE, R., MAÎTRE, B. NOLAN, B. and WHELAN, C.T. (2000) "Explaining levels of deprivation in the European Union", *European Panel Analysis Group Working Paper* n° 12, Colchester, University of Essex.
- LEJEALLE, B. « Le travail bénévole au Luxembourg en 2001 », Ceps, Instead, Population et Emploi, n°2-2002

LUXEMBOURG INCOME STUDY, Key Figures at <http://www.lisproject.org/keyfigures.htm>

MAXWELL, J. Social dimensions of Economic Growth, Conférences Commémoratives Eric John HANSON, vol. VIII, Université d'Alberta, 1996

MICKLEWRIGHT, J., (2004), "Child Poverty in English Speaking Countries", LIS working paper, n°376, Mars.

OCDE, (1997), Cohésion sociale et mondialisation de l'économie, OCDE, Paris.

OCDE (2001), Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social, 136 pages, OCDE, Paris, ISBN 92-64-28589-X (96 01 01 2).

OCDE, (2005), Society at a Glance, OCDE, Paris.

PAMUKÇU, T., (2004), « Étude de l'impact du salaire social minimum sur l'emploi, la compétitivité et la distribution des salaires au Luxembourg » réalisée pour le compte du Ministère de l'économie sous la direction de P. Pieretti, S. Allegrezza et A. Guarda-Rauchs, Stateg / Université de Luxembourg, octobre 2004.

PIACHAUD, D. (1987) "Problems in the definition and measurement of poverty", *Journal of Social Policy*, 16(2), 147-164.

PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'INCLUSION " Rapport national 2003 – 2005, Luxembourg 2003.

PUTNAM, R. D. (1993) Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy, Princeton : Princeton University Press.

RINGEN, S. (1988) "Direct and Indirect Measures of Poverty", *Journal of Social Policy*, 17(3), 147-164.

SEN, A., Development as Freedom, New-York: Random House, 1999.

SMEEDING, T.M., GARFINKEL, I., RAINWATER, L., (2004), "Welfare State Expenditures and the Redistribution of Well-Being : Children, Elders, and Others in Comparative Perspective", LIS working paper, n°387, Octobre.

SMEEDING, T.M., (2004), "Twenty years of research on income inequality, poverty and redistribution in the developed world", *Socio-Economic Review*, (Special issue), n°2/2004.

SMEEDING, T. ed.(2004), Twenty years of Research on Income Inequality, poverty, and redistribution in the developed world, *Socio-Economic Review*, special issue, n°2/2004.

STATEC (2005), L'Economie Luxembourgeoise en 2003 - 2004 : Un kaléidoscope, Luxembourg, Avril, 206 pages.

STEVENS, A.H. (1999) "Climbing out of poverty, falling back in: measuring the persistence of poverty over multiple spells". *Journal of Human Resources*, 3, 557-588.

UNICEF, Rapport sur la Pauvreté des enfants, Bilan Innocenti, n°6, 1995.

WHELAN, C.T., LAYTE, R. MAÎTRE, B. (2001a) "What is the scale of multiple deprivation in the European Union?". *European Panel Analysis Group Working Paper* n° 19, Colchester, University of Essex.

WHELAN, C.T., LAYTE, R. MAÎTRE, B. (2001b) "Persistent deprivation in the European Union". *European Panel Analysis Group Working Paper* n° 19, Colchester, University of Essex.

* **Robert CASTEL**, J. BOISSONAT, André GORZ, Jean-Louis LAVIELLE, Dominique MÉDA, Bernard PERRET, Jacques ROBIN, Jeremy RIFKIN, Dominique SCHNAPPER: *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995
 Commissariat au plan (Rapporteur J.Boissonat) : *Le travail dans vingt ans*, éd. Odile Jacob, 1995
 André GORZ : *Métamorphoses du travail. Quête de sens*, éd. Galilée, 1988
 Jean-Louis LAVILLE (sous la direction de) : *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, 1994
 Dominique MÉDA : *Le travail, une valeur en voie de disparition*, éd. Aubier, Saint-Amand-Montrond, 1995
 Bernard PERRET : *L'avenir du travail*, Le Seuil, Paris 1995
 Jacques ROBIN : *Quand le travail quitte la société industrielle*, Grit éditeur, 1994
 Jeremy RIFKIN : *La fin du travail*, La découverte, Paris 1996.

Robert BOYER : Théorie de la régulation, La découverte, Paris 2004

Dominique SCHNAPPER s'exprime « Contre la fin du travail » en 1997, entretien avec Philippe Petit, *Conversations pour demain*, Textuel, Paris.

ANNEXES

Annexe 4: La cohésion sociale: définition sans consensus

Un concept difficile à appréhender :

Il faut remonter aux travaux des sociologues du XIX^{ième} siècle pour obtenir une première réflexion sur ce thème. La cohésion sociale prend ses racines dans les travaux de Durkheim qui cherchent tous des réponses à la crise de la société, aux tensions et à l'éclatement du lien social¹. Selon Durkheim², la cohésion sociale résulte avant tout de l'entente spontanée des volontés. Il existe alors « une solidarité sociale qui vient de ce qu'un certain nombre d'états de conscience sont communs à tous les membres de la même société ». C'est alors par l'instauration de règles ou de normes que l'on garantit la cohésion sociale en suscitant l'intégration de ces états de conscience. Le plus bel exemple de Durkheim à ce sujet est celui de la religion. Les individus ayant une même croyance se réunissent en une même communauté qui partage les mêmes règles. La cohésion sociale s'enrichit ainsi du concept de solidarité autour de certaines valeurs.

Des tentatives de définitions :

Le concept de cohésion sociale dans le discours de l'économie politique est apparu en Europe dans le milieu des années 90. Or, depuis cette période, aucune définition précise de ce concept n'a pu être formulée. Par conséquent, si l'on ne parvient pas à définir ce qu'elle est, l'approche de la cohésion sociale semble ne se faire qu'au travers de la mobilisation sélective de certains facteurs susceptibles de la dénaturer. On ne peut donc parvenir à caractériser la cohésion sociale pour elle-même mais plutôt par ce qui peut la menacer³, par ce qui peut faire qu'elle n'est pas, comme la mondialisation par exemple.

Les définitions qu'ont récemment formulé les institutions internationales continuent de conserver l'esprit des travaux de Durkheim. Dans le cas français, le Commissariat général au plan en 1997 considère la cohésion sociale comme « un ensemble de processus sociaux qui contribuent à inculquer aux gens un sentiment d'appartenance à une même collectivité et l'impression qu'ils sont reconnus comme des membres faisant partie de cette collectivité ». Pour les anglo-saxons, « la cohésion sociale se construit sur les valeurs partagées et un discours commun, la réduction des écarts de richesse et de revenu. De façon générale, les gens doivent avoir l'impression qu'ils participent à une entreprise commune, qu'ils ont les mêmes défis à relever et qu'ils font partie de la même collectivité »⁴.

Ces définitions font appel à des réponses en termes de solidarité ou de capital social. La solidarité s'exprime au travers du modèle européen de protection sociale en portant sur l'insertion et l'égalité. Le capital social s'exprime au travers des réseaux et porte sur la coopération et le dialogue (participation et appartenance). Le seul facteur commun à ces deux réponses porte sur la volonté de garantir l'accès au bien-être matériel.

¹ Durkheim est reconnu comme le premier à avoir popularisé ce concept de cohésion sociale à la fin du XIX^{ième} siècle. A cette période de révolution industrielle, l'Europe subissait de nombreux changements sociaux (urbanisation, immigration, rôles sociaux modifiés – rapport hommes/femmes –, etc.). En particulier le changement des modes d'organisation du travail – dont la division du travail – est générateur d'attentes et de principes partagés qui peuvent être garantis ou normés par des institutions « bien rodées » comme le droit ou les marchés.

² Durkheim, E., Le contrat social de Rousseau, 1918, p.45.

³ A tel point qu'il est souvent plus facile d'utiliser l'expression de cohésion sociale comme « allant de soi » plutôt que de la définir, ou de mentionner l'absence de cohésion sociale ou encore, à l'opposé, de collecter des indicateurs d'in-cohésion sociale.

A tel point également que le rapport final du colloque de l'OCDE en 1996, sur le thème : « cohésion sociale à l'ère de la mondialisation », n'a proposé aucune définition de la cohésion sociale pour ne décrire que les perturbations économiques, sociales et technologiques liées aux forces du marché propices aux tensions sociales.

⁴ Judith Maxwell, Social dimensions of Economic Growth, Conférences Commémoratives Eric John Hanson, vol. VIII, Université d'Alberta, 1996.

Annexe 5

Liste des indicateurs de pauvreté subjective et de pauvreté en termes de conditions d'existence EU-SILC	
Pauvreté Subjective	Pauvreté en termes de conditions d'existence
HS010 Arriérés concernant le paiement des emprunts immobiliers ou des loyers	HS070 Avez-vous un téléphone (incluant un téléphone mobile) ?
HS020 Arriérés concernant le paiement des factures courantes	HS080 Avez-vous une télévision couleur ?
HS030 Arriérés concernant des achats à crédit ou d'autres emprunts	HS090 Avez-vous un PC ?
HS040 Capacité à s'offrir une semaine de congé par an en dehors de son domicile	HS100 Avez-vous une machine à laver ?
HS050 Capacité à s'offrir un repas de viande, poisson ou poulet (ou l'équivalent végétarien) un jour sur deux	HS110 Avez-vous une voiture ?
HS060 Capacité à faire face à des dépenses imprévues	HH010 Type de logement
HS120 Capacité à joindre les deux bouts	HH020 Statut d'occupation du logement
HS130 Revenu mensuel le plus bas pour joindre les deux bouts	HH030 Nombre de pièces disponibles
HS140 Le coût total du logement est un fardeau financier	HH040 Fuite de toiture, humidité mur/sol/fondations, ou de la pourriture dans encadrements de fenêtre ou sol
HS150 Le remboursement de la dette des achats à crédit est un fardeau financier pour le ménage	HH050 Capacité à maintenir le logement adéquatement chaud
HH061 Loyer imputé	HH080 Bain ou douche dans le logement
	HH090 Toilettes intérieures à usage exclusif du ménage

Correspondance des indicateurs de pauvreté subjective ECHP-SILC	
Pauvreté Subjective ECHP	Pauvreté Subjective SILC
HF001 Remboursement des dettes autres que les emprunts immobiliers Est-ce qu'un membre du ménage doit rembourser des dettes d'achats à crédit non liées au logement ? Dans quelle mesure ces dettes sont-elles un fardeau pour le ménage ?	HS150 Le remboursement de la dette des achats à crédit est un fardeau financier pour le ménage
HF002 Capacité à joindre les deux bouts En pensant au revenu total mensuel de votre ménage, votre ménage peut-il joindre les deux bouts ?	HS120 Capacité à joindre les deux bouts
HF003 Votre ménage peut-il se permettre de maintenir une température suffisamment chaude de son logement ?	HH050 Capacité à maintenir le logement adéquatement chaud
HF004 Votre ménage peut-il se payer une semaine de congés par an loin du domicile ?	HS040 Capacité à s'offrir une semaine de congé par an en dehors de son domicile
HF005 Votre ménage peut-il se permettre de remplacer tout meuble détérioré ?	N/A
HF006 Votre ménage peut-il se permettre d'acheter des vêtements neufs plutôt que d'occasion ?	N/A
HF007 Votre ménage peut-il se permettre de manger de la viande, du poisson ou du poulet tous les deux jours s'il le désire ?	HS050 Capacité à s'offrir un repas de viande, poisson ou poulet (ou l'équivalent végétarien) un jour sur deux
HF008 Votre ménage peut-il se permettre d'avoir des amis ou des parents à dîner au moins une fois par mois ?	N/A
HF014 Revenu mensuel le plus bas pour joindre les deux bouts (en monnaie nationale) Selon votre opinion, quel est le revenu le plus bas que votre ménage devrait avoir pour joindre les deux bouts ?	HS130 Revenu mensuel le plus bas pour joindre les deux bouts
HF015 Situation du revenu comparée à l'année précédente Si vous comparez votre situation financière actuelle à celle de l'année passée diriez-vous que votre situation aujourd'hui s'est détériorée, améliorée ?	N/A
HA036 Les coûts liés au logement sont-ils un fardeau pour votre ménage ?	HS140 Le coût total du logement est un fardeau financier
HG017 Village ou ville	N/A

Correspondance des indicateurs de pauvreté en termes de conditions d'existence ECHP-SILC	
Pauvreté (conditions d'existence) ECHP	Pauvreté (conditions d'existence) SILC
HA009 Le logement possède-t-il une douche ou une baignoire ?	HH080 Bain ou douche dans le logement
HA010 Le logement possède-t-il des toilettes intérieures ?	HH090 Toilettes intérieures à usage exclusif du ménage
HA011 Le logement possède-t-il l'eau chaude courante ?	N/A
HA012 Le logement possède-t-il des appareils de chauffage ou de chauffage central ?	N/A
HA014 Le logement a-t-il un manque d'espace ?	N/A
HA017 Le logement a-t-il un manque de moyens de chauffage ?	N/A
HA018 Le logement a-t-il une fuite de toiture ?	HH040 Fuite de toiture, humidité mur/sol/fondations, ou de la pourriture dans encadrements de fenêtre ou sol
HA019 Le logement a-t-il de l'humidité mur/sol/fondations ?	HH040 Fuite de toiture, humidité mur/sol/fondations, ou de la pourriture dans encadrements de fenêtre ou sol
HA020 Le logement a-t-il de la pourriture dans les encadrements de fenêtre ou dans le sol?	HH040 Fuite de toiture, humidité mur/sol/fondations, ou de la pourriture dans encadrements de fenêtre ou sol
HB001 Possession d'une voiture ou d'un van (usage privé)?	HS110 Avez-vous une voiture ?
HB002 Possession d'une télévision couleur	HS080 Avez-vous une télévision couleur ?
HB003 Possession d'un magnétoscope	N/A
HB004 Possession d'un micro onde	N/A
HB005 Possession d'une machine à laver	HS100 Avez-vous une machine à laver ?
HB006 Possession d'un téléphone	HS070 Avez-vous un téléphone (incluant un téléphone mobile) ?
HB007 Possession d'une résidence secondaire (pour vacances)	N/A
HB008 Possession d'un ordinateur personnel	HS090 Avez-vous un PC ?

Annexe 6: Les données – Arbitrage entre inégalité et croissance

Les données utilisées pour le calcul de ces indicateurs proviennent de l'ECHP*, une base de données harmonisées internationales comparatives, contenant les 15 pays Européens et couvrant une période de 8 années (1994-2001).

Dans toute étude portant sur des thèmes où intervient le revenu, il est recommandé de préciser l'unité d'analyse, l'unité de mesure et le seuil de pauvreté :

- L'unité d'analyse est le ménage.
- L'unité de mesure est le revenu auquel on a appliqué l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE. Pour affiner encore plus la précision de nos comparaisons internationales nous avons exprimé ce revenu en parité de pouvoir d'achat. Les parités de pouvoir d'achat convertissent la monnaie nationale en standards de pouvoir d'achat, desquels chaque unité d'analyse (ici chaque ménage) peut acheter les mêmes quantités de biens et services dans chacun des pays pour une année spécifiée. Cela permet une comparaison plus pertinente des revenus entre pays**.
- Le seuil de pauvreté est calculé en terme relatif, c'est-à-dire en fonction de 50% du revenu médian équivalent adulte.

Les données – Pauvreté en 2003.

EU-SILC est à partir de 2004, la nouvelle source de référence communautaire en statistique comparative des distributions des revenus et de l'exclusion sociale. Elle couvre 5 thèmes :

Ménages :

Domaines	Champs
Données de base	Données de base du ménage incluant le degré d'urbanisation.
Revenus	Revenu total du ménage (brut et disponible)
	Éléments de revenus bruts au niveau du ménage
Exclusion sociale	Arriérés liés ou non au logement
	Indicateurs non monétaire de déprivation du ménage, incluant les difficultés de fins de mois, ampleur de la dette, et aggravation du manque de nécessité première
	Environnement physique et social
Travail	Garde d'enfants
Logement	Type de logement, statut d'occupation du logement, et conditions d'hébergement
	Agencement du logement
	Coûts du logement

Individus :

Domaines	Champs
Données de base	Données démographique
	Données personnelles
Revenus	Revenu total brut individuel et éléments de composition du revenu individuel du ménage (brut et disponible)
Education	Education incluant le niveau ISCED le plus élevé atteint
Travail	Données sur la situation actuelle au regard de l'activité et du travail, emploi actuel, dernier emploi pour les chômeurs
	Données sur l'activité occupée durant la période de référence du revenu
	Nombre total d'heures travaillées par rapport à l'emploi actuel, deuxième, troisième emploi.

* European Community Households Panel, Eurostat

** Rainwater and Smeeding (1995).

Annexe 7: Dynamique de la pauvreté – Les données

Les données sont celles de l'ECHP¹, une base de données harmonisées internationales comparatives, contenant les 15 pays Européens et couvrant une période de 8 années (1994-2001).

Dans toute étude portant sur des thèmes où intervient le revenu, il est recommandé de préciser l'unité d'analyse, l'unité de mesure et le seuil de pauvreté :

L'unité d'analyse est le niveau individuel. L'analyse de la persistance s'effectue par un panel de survivants présents dans toutes les vagues.

L'unité de mesure est le revenu auquel on a appliqué l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE. Pour affiner encore plus la précision de nos comparaisons internationales nous avons exprimé ce revenu en parité de pouvoir d'achat. Les parités de pouvoir d'achat convertissent la monnaie nationale en standards de pouvoir d'achat, desquels chaque unité d'analyse (ici chaque ménage) peut acheter les mêmes quantités de biens et services dans chacun des pays pour une année spécifiée. Cela permet une comparaison plus pertinente des revenus entre pays².

Le seuil de pauvreté est calculé en terme relatif, c'est-à-dire en fonction de 50%, 60% et 70% du revenu médian équivalent adulte.

L'intérêt de cette approche est de pouvoir établir un seuil fixe de déprivation et de l'attribuer à chacune des mesures de déprivation pour chaque année. En conséquence on peut comparer les profils de pauvreté et de déprivation et considérer la mesure dans laquelle le dernier profil est influencé par le premier. On peut donc comparer les effets qu'exerce l'un sur l'autre puisque les seuils d'observations sont les mêmes entre les périodes.

On peut identifier 13 items servant à la mesure de la déprivation, c'est-à-dire les conditions d'accès aux biens et services (annexe 5 dans colonne : Pauvreté subjective). On identifie également 11 items servant à qualifier le logement et l'environnement (annexe 5 dans colonne : Pauvreté en termes de conditions d'existence).

¹ European Community Households Panel.

² Atkinson, Rainwater and Smeeding (1995), "La distribution des revenus dans les pays de l'OCDE, Etudes de politiques sociales de l'OCDE, n° 18,, Paris.

Annexe 8: ONU : Convention relative aux Droits de l'Enfant

Deux articles principaux ont été extraits des 54 articles de la convention ratifiée par 192 états. Ils établissent l'élimination de la pauvreté des enfants non seulement comme objectif de politique économique mais la place au sommet des priorités.

Article 4

Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en oeuvre les droits reconnus dans la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale.

Article 27

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.
2. C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.
3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.
4. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un Etat autre que celui de l'enfant, les Etats parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés.

(L'article 28 de la partie I de la Convention, porte sur l'éducation et l'égalité des chances).

Annexe 9: Les données sur la pauvreté des enfants

1* Les données sont issues de la base du Luxembourg Income Study (LIS)

2* Les données sont issues de : OCDE, Mira d'Ercole et M. Förster (2005) « Income Distribution and Poverty in OECD countries in the second half of the 1990s' », Paris, OCDE, Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires Sociales.

Annexe 10 : Les échelles d'équivalence

On utilise les échelles d'équivalence pour comparer le niveau de vie de ménages de tailles ou de composition différentes. Les membres du ménage sont alors représentés par des unités de consommation car on s'appuie sur l'idée que la vie commune entraîne des économies d'échelle (loyer, chauffage,...)

- Echelle de l'OCDE : On attribue 0,5 par ménage, 0,5 par adulte (14 ans et plus) et 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Ou bien on attribue 1 au premier adulte, 0,5 pour les suivants et 0,3 par enfants. Ainsi, un ménage de 2 adultes avec 2 enfants vaut 2,1 unités de consommation. Autrement dit encore, 1 personne seule disposant d'un revenu mensuel de 2 000 € aura le même niveau de vie qu'un couple avec 2 enfants (de moins de 14 ans) disposant de 4 200 €.
- Echelle d'Oxford : cette échelle donne plus de poids au nombre de personnes composant le ménage. On attribue 1 au premier adulte et 0,7 aux adultes suivants et 0,5 par enfant de moins de 14 ans.
- Echelle de l'INSEE (ou échelle de l'OCDE modifiée) : On attribue 1 au premier adulte et 0,5 aux autres personnes de plus de 14 ans et 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Annexe 11 : Mesurer la pauvreté des enfants

Cette question reprend les mêmes interrogations que dans le cas des adultes. Il s'agit non seulement de considérations techniques mais aussi empruntes de jugements de valeurs.

- Premièrement, la construction d'un indicateur de pauvreté des enfants passe par le choix de définitions de mesure et de partage des ressources relatives au bien être matériel des enfants. En prenant en compte le revenu du ménage provenant d'enquêtes nationales on suppose généralement que le partage des ressources au sein du ménage s'effectue de manière égalitaire. De plus, comme dans le cas des adultes, le revenu monétaire ne représente pas tout. Sen (1999) a montré l'importance des « capacités » dans la mesure de la pauvreté, comme la santé ou l'éducation par exemple. La pauvreté est-elle l'incapacité à se procurer l'essentiel comme la nourriture, le logement ou les soins sanitaires. Il y a aussi toute la question du niveau de revenu permanent par rapport au niveau du revenu annuel qui n'est pas abordée. L'évaluation d'un revenu à un moment précis n'est qu'une approximation de la capacité économique des parents à subvenir aux besoins de leurs enfants.
- Deuxièmement, il faut aussi établir un seuil de pauvreté ; une procédure pour laquelle la littérature ne donne pas de ligne directrice à suivre.
- Troisièmement, il faut construire un indicateur de pauvreté des enfants. Le *headcount ratio* (taux de pauvreté) est encore le taux auquel on a recours bien que l'on sache parfaitement qu'il encourt des limitations. En effet, pour l'enfant, comme pour l'adulte, ce taux donne un poids identique à l'individu situé à 1 € sous le seuil qu'à celui qui est situé à l'extrémité inférieure de l'échelle de pauvreté.

Les déterminants de la pauvreté des enfants sont également à rechercher dans la combinaison de trois ensembles d'indicateurs démographiques, du marché du travail et de politique économique.

Annexe 12 : Indicateur de Gini (1912)*

Le coefficient de GINI

$$G = \frac{1}{2n^2\mu} \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n |x_i - x_j| = 1 - \frac{1}{n^2\mu} \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n \min(x_i - x_j) =$$

$$= 1 + \frac{1}{n} - \frac{2}{n^2\mu} [x_1 + x_2 + \dots + nx_n] = \quad \text{avec } x_1 \geq x_2 \geq \dots \geq x_n \quad (1)$$

$$= 1 + \frac{1}{n} - \frac{2}{n^2\mu} \sum_{i=1}^n [n - i + 1]x_i \quad (2)$$

Le coefficient de GINI est le coefficient d'inégalité le plus répandu et le plus populaire. Il s'applique en effet à toute une série de domaines où la préoccupation première porte sur l'inégalité (économie de la santé [inégalité d'accès aux soins, par ex.], macro-économie [inégalité de croissance], économie des revenus [inégalité de répartition], etc.). En ce qui concerne les revenus, il varie théoriquement de 0 (répartition égalitaire des revenus) à 1 (répartition inégalitaire). En pratique, ces bornes ne peuvent être atteintes.

* GINI C. "Variabilità e mutabilità" (1912) Réimprimé dans Memorie di metodologica statistica (Ed. Pizetti E, Salvemini, T). Rome: Libreria Eredi Virgilio Veschi (1955).

La détermination de l'intervalle de confiance contenant la vraie valeur du coefficient de Gini pour l'année 2003 est de [25,9 , 29,3] (fourchette de 3,1%). Avec un niveau de confiance de 95% la valeur du coefficient a donc été estimée à 27,3% en 2003.

Annexe 13 : Liste des variables de l'enquête EU-SILC

Note : Dans la nouvelle enquête communautaire EU-SILC, Eurostat a confié aux Etats Membres la tâche de répondre à une liste de variables cibles. Pour ce faire, les Etats Membres ont la liberté dans leurs enquêtes nationales d'élaborer une ou plusieurs questions qui permettent de construire chacune de ces variables cibles. Les Etats Membres peuvent aussi recourir à des sources administratives pour construire ces variables cibles. En conséquences les questionnaires entre Etats Membres ne peuvent être similaires. La seule référence commune est donc la liste des variables cibles. Cette liste est publiée au Journal officiel de l'Union européenne¹ en langues anglaise, française et allemande. Le lien suivant http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2003/l_298/l_29820031117fr00340085.pdf renvoie à la liste française des variables cibles comprenant plus de 50 pages.

Le Ceps/Instead assure la collecte des données EU-SILC pour le Luxembourg (panel national PSELL3). Cet institut a recourt à 4 types de documents dans l'enquête PSELL3/EU-SILC pour construire les variables cibles : un questionnaire enfant (4 pages); un questionnaire individuel adulte (36 pages); un questionnaire ménage (12 pages) et un tableau de composition familiale (1 page).

Il apparaît peu opportun de proposer ici une juxtaposition de ces longues listes. En revanche on peut extraire quelques exemples à titre illustratif. Il est bien évident que des questions comme le sexe de l'interviewé ou encore son année de naissance n'ont pas besoin de faire l'objet de plusieurs questions dans aucun des panels nationaux. La correspondance est donc immédiate.

Ainsi en page 38 du Journal officiel les deux variables cibles suivantes,

Données Démographiques

X _i L	RB070	1 – 12	Mois de naissance Mois de naissance
	RB070_F	-1 1	Valeur manquante Le champ de la variable est rempli
X _i L	RB080	1890 – année d'enquête	Année de naissance Année de naissance
	RB070_F	-1 1	Valeur manquante Le champ de la variable est rempli

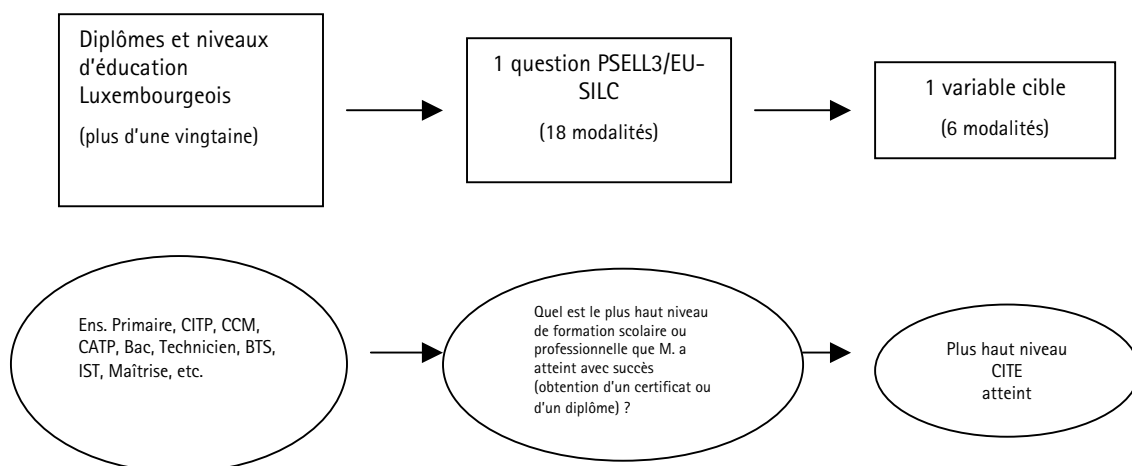
font l'objet de questions uniques issues du tableau de composition familiale (extrait)

Réservé au codage	Prénom de toutes les personnes qui habitent dans le logement	Date de naissance JJ/MM/AAAA	Sexe 1. Masc. 2. Fémin.	Lien avec la personne de référence	Situation matrimoniale 1. Jamais marié 2. marié 3. séparé 4. veuf 5. divorcé	Nationalité
	Col 1.	Col 2.	Col 3.	Col 4.	Col 5.	Col 6.
	1.					
	2.					

¹ Journal Officiel de l'Union Européenne, Règlement (CE) n°1983/2003 de la Commission du 7 novembre 2003, L298 pp. 34-85. Ainsi que Règlement (CE) n°1177/2003, du Journal Officiel de l'Union Européenne, L165.

Répondre à la variable cible de l'année de naissance est ici une tâche facile ne nécessitant qu'une poignée de lignes de programmation. Le règlement impose en effet de donner sous forme AAAA l'année de naissance. Il suffit donc d'extraire du format JJ/MM/AAAA du panel national, la valeur AAAA afin de répondre à cette variable cible.

Bien entendu il s'agit là d'un cas trivial et l'on se rend bien compte de la complexité du travail notamment dans le cas des variables cibles comme l'éducation, le travail ou le revenu. L'échelle des niveaux d'éducation n'est pas la même entre pays et nécessite une mesure commune, celle du CITE (Classification Internationale des Types d'Education, 1997). Il faut affecter les types de diplômes luxembourgeois (plus d'une vingtaine) aux 6 niveaux internationaux d'éducation.



Niveau	Libellé PSELL3	Niveau	Libellé CITE
- 0 -	Pas de formation	1	Enseignement primaire Premier cycle de l'éducation de base
- 1 -	Ecole primaire	2	Premier cycle de l'enseignement secondaire Deuxième cycle de l'éducation de base
- 2 -	Primaire supérieur	3	Enseignement secondaire (deuxième cycle)
- 3 -	Enseignement complémentaire	4	Enseignement post-secondaire qui n'est pas du supérieur
- 4 -	Certificat d'enseignement secondaire technique inférieur	5	Premier cycle de l'enseignement supérieur (ne conduisant pas directement à un titre de chercheur hautement qualifié)
- 5 -	Certificat d'apprentissage professionnelle	6	Deuxième cycle de l'enseignement supérieur (conduisant à un titre de chercheur hautement qualifié)
- 6 -	Certificat de Capacité Manuelle : CCM		
- 7 -	Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle : CITP		
- 8 -	Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle : CATP		
- 9 -	Diplôme de technicien (jusque 13 ^e du régime technicien)		
- 10 -	Bac technique (jusque 13 ^e ou 14 ^e du régime technique)		
- 11 -	Enseignement secondaire général inférieur		
- 12 -	Diplôme de fin d'études secondaires		
- 13 -	Brevet de maîtrise artisanale		
- 14 -	Enseignement supérieur – BAC +2		
- 15 -	Enseignement supérieur – BAC +3		
- 16 -	Enseignement supérieur – BAC +4		
- 17 -	Enseignement supérieur – BAC +5 ou plus (mais sans l'obtention d'un doctorat)		
- 18 -	Enseignement supérieur – Doctorat		

Ces exemples restent parmi les plus simples. Ils sont donnés ici pour permettre la compréhension de ce que représente une variable cible et des moyens permettant de la renseigner : dans notre cas, il s'agit d'une question issue du panel national permettant de construire une variable cible. Il est parfois nécessaire d'avoir recours à plusieurs questions ou encore à des sources administratives.

Dans le cas du revenu la procédure est plus longue. En effet la variable cible HY020 « Revenu total disponible du ménage », s'obtient par l'intermédiaire de 19 autres variables donc d'au moins 19 questions du panel national.

X,L	HY020	-99 99 99.99 – 999 999.99	Revenu total disponible du ménage (hors facteur d'inflation) Montant total
	HY020_F	-1(*) Indicateurs applicables	Valeur manquante voir HY010_F

Le revenu disponible d'un ménage se calcule en faisant la somme des revenus individuels de tous les membres du ménage à laquelle on ajoute les revenus reçus directement au niveau du ménage.

Cette variable s'obtient en effectuant la somme pour tous les membres du ménage des revenus nets (d'impôts à la source et de contributions sociales), c'est-à-dire :

revenus cash de l'individu (PY010N)
revenus non-cash de l'individu (PY020N)
pertes et profits des self-employed (PY050N)
allocations de chômage (PY090N)
allocations de « grand âge » (PY100N)
allocations de veuvage (PY110N)
allocations de maladie (PY120N)
allocations de handicaps (PY130N)
allocations liées à l'éducation (PY140N)

auxquelles on ajoute les revenus nets (d'impôts à la source et de contributions sociales) liés au ménage, c'est-à-dire :

revenus de la location d'une propriété ou d'un terrain (HY040N)
allocations familiales (HY050N)
exclusion sociale (HY060N)
allocations de logement (HY070N)
revenus de transferts perçus d'autres ménages (HY080N)
intérêts, dividendes, profits retirés d'un capital investi en entreprise (HY090N)
revenus reçus de personnes de moins de 16 ans (HY110N)

et auxquelles on retire :

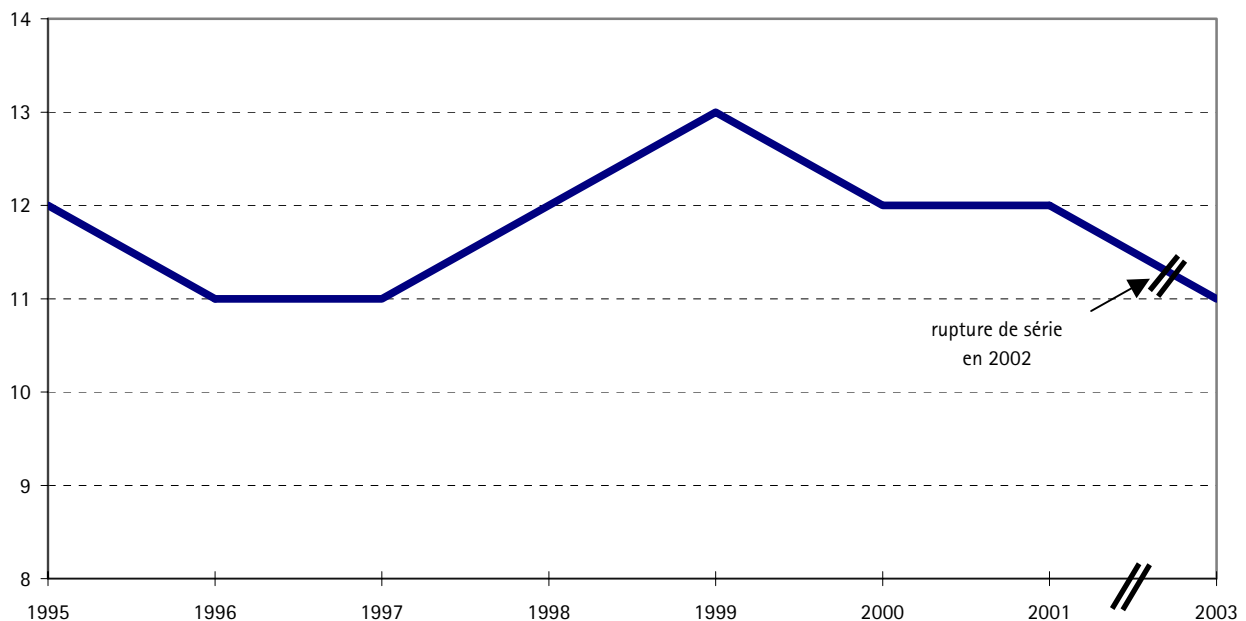
les impôts sur la richesse (HY120G)
les revenus de transferts versés à d'autres ménages (HY110N)
les réajustements d'impôts payés (HY145N)

Cela fait donc plusieurs questions à construire pour répondre à la variable cible.

N'oublions pas enfin que ce travail long et ardu devant respecter de nombreux critères statistiques n'est qu'un travail préliminaire dans le calcul des indicateurs de Laeken. Les indicateurs de pauvreté et de déprivation sont calculés à la suite de cette entreprise. Il dépend donc pour la qualité de ces indicateurs que ce travail intermédiaire soit fait avec précision.

Annexe 14 : Évolution du taux de risque de pauvreté

Graphique 50: Évolution du taux de pauvreté au Luxembourg de 1995 à 2001 [enquête ECHP] et 2003 [enquête EU-SILC] (niveau individuel)



Ce graphique laisse apparaître sur la première période un évolution cyclique sur deux périodes (une de baisse et l'autre de hausse) du taux de pauvreté. La deuxième période laisse présager une tendance à la baisse du taux de pauvreté au Luxembourg pour 2003 avec un taux de pauvreté à 10% inférieur à celui de toute la période 1995-2001 (12%).

Annexe 15 : Évolution du taux de pauvreté des travailleurs

Graphique 51: Évolution du taux de pauvreté des travailleurs au Luxembourg et dans l'UE-15 de 1997 à 2001 [enquête ECHP] (niveau individuel)

